This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

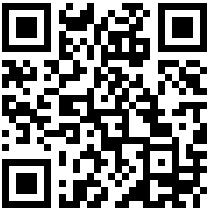

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

DG13
.E2

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXVI[e] Année — 1916-1917

INDIANA UNIVERSITY
LIBRARY

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & C[IE]
E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR
4, rue Le Goff, 4

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Digitized by Google

169695

DG12
.E2

Avis.

Les circonstances nous imposent la suppression d'une année de ces *Mélanges* et même une certaine réduction du nombre des feuilles d'impression. Il n'y aura donc qu'un seul volume pour les deux années 1916 et 1917.

Roma, 1916-1917 — Tip. Cuggiani.

Digitized by Google

NOTES SUR UNE FAMILLE FLORENTINE

ÉTABLIE EN FRANCE AU XIV^{e} SIÈCLE

(Pl. I)

C'est presque un lieu commun de rappeler combien furent nombreux au XIV^{e} siècle les Italiens qui vinrent chercher fortune en France et plus particulièrement à Paris. Monnayeurs, banquiers et changeurs, représentants des grandes sociétés financières lombardes et toscanes, trafiquants de métaux et de pierres précieuses, marchands d'étoffes de prix ou de denrées alimentaires, courtiers en chevaux, et souvent professionnels du jeu, mêlant toutes ces professions diverses selon leurs besoins et leur intérêt, et en même temps agents occultes ou représentants officieux des divers états de la péninsule, ces hommes industrieux et habiles se montraient aptes à mille métiers délicats, se glissant partout, trouvant place à la cour des rois de France et dans l'entourage des plus grands seigneurs, s'appuyant et se poussant les uns les autres, observant, se renseignant, nouant des intrigues politiques et rédigeant des rapports diplomatiques qui guidaient la politique de leur patrie. Les uns, après fortune faite, revenaient dans leur pays faire figure d'importants et puissants personnages ; d'autres demeuraient en France et y faisaient souche de familles françaises.

Ce type d'homme d'affaires à l'existence mouvementée est assez bien représenté par un florentin, de bonne naissance, et qui paraît avoir eu un certain crédit à la cour de Charles V, Bernardo di Cino di Bartolino dei Benvenuti. Il appartenait à une famille qui avait fourni plusieurs prieurs des arts de Santa Maria del Porto ; son père Bartolino di Cino, mort en 1348, était inhumé à l'église San Biagio ;

Digitized by Google

sur son tombeau étaient représentées ses armes : d'azur à la bande d'argent chargée de deux épées en croix [1]. Bartolino di Cino avait cinq fils Bernardo, Guccio, Paolo, Lippo et Bartolo. Bernardo s'était allié à l'une des plus riches familles de Florence et des plus considérées : il avait épousé Piera degli Albizzi, qui le laissa veuf le 17 février 1387, lui ayant donné sept enfants, dont quatre fils Bartolomeo, Carlo, Benedetto, Alamanno, et trois filles. Ces dernières contractèrent de brillants mariages. L'aînée, Isabelle, épousa Begghaio d'Alessandro Buondelmonte ; la seconde, Checca, se maria avec Giovanni di Cipriano di Duccio degli Alberti, appartenant à la famille des célèbres banquiers, dont les comptoirs s'échelonnaient jusque dans les Flandres ; elle fut la mère du cardinal Alberti. La troisième, Niccolosa, épousa Antonio di Bartolomeo de' Medici. Toute cette famille était représentée sur la table de l'autel de la chapelle Saint Jacques, dans l'église du Couvent des Anges, enrichi des dons de Bernardo di Cino.

Les divers membres de cette famille s'étaient toujours montrés très bienveillants envers les établissements religieux de Florence. En 1362 Bartolo di Cino, l'un des frères de Bernardo, et qui habitait dans le quartier de Santa Lucia d'Ognissanti, avait, sur les conseils de Pietro degli Strozzi, décidé de faire une donation pieuse, et par testament avait établi dans son palais de Montaione, sis hors de la porte de Faenza, près de Ponte Rifredi, un monastère de dominicaines pour l'éducation de douze enfants pauvres. Le couvent fut dédié à saint Julien le 27 juin 1365 ; les guerres forcèrent au XVI[e] siècle les religieuses à chercher un refuge à l'intérieur de Florence ; des lépreux les remplacèrent en 1535 dans leur premier établissement.

[1] Domenico Maria Manni, *Osservazioni istoriche sopra i sigilli antichi de'secoli bassi*. Firenze, MDCCXXXXIII, nella Stamperia dell'Autore, t. XIV, p. 1 a 6 : *osservazioni istoriche sopra il sigillo 1*. Les actes cités par l'auteur étaient alors conservés à Florence par Giovanni Lorenzo de' Nobili, descendant de Bernardo di Cino.

Digitized by Google

Bernardo di Cino ne fut pas moins généreux que son frère; et ses bienfaits s'étendirent sur le couvent des Anges, de l'ordre des Camaldules, qu'il contribua beaucoup à agrandir et à enrichir. Dès 1375 il avait fait don de 400 florins d'or pour la construction du tabernacle de l'autel majeur de l'église; aussi, lorsqu'en 1386 il sollicita la fondation d'une messe perpétuelle, acceptant toutes les obligations qu'il plairait aux religieux de lui imposer, le prieur dom Giovanni di Neri di Carmignano la lui accorda-t-il bénévolement, en souvenir de ses libéralités, et cette concession lui fut renouvelée le 22 mai 1389 par le nouveau prieur dom Michele Ghiberti. Entre temps Bernardo s'était signalé par de nouvelles donations. Sa femme étant morte le 17 février 1387, il fit une double fondation d'une messe mensuelle pour le repos de son âme et de celle de ses parents; le 8 juin de cette année, il affecta 120 florins à l'office destiné à ses parents, et 50 florins à celui qui serait célébré à la mémoire de sa femme. Peu après il allait compléter ces fondations. Son zèle pour le monastère des Anges lui avait fait quelques années auparavant prêter 500 florins qui manquaient au couvent pour la construction du mur de l'infirmerie. Voulant cette même année 1387, probablement au moment où il se disposait à partir pour la France, ériger une chapelle pour sa famille, il fit le don de cette somme de 500 florins au couvent, affectant 200 florins pour l'acquisition du lieu qui lui fut accordé pour la chapelle, et 300 florins pour la construction des murs et pour toutes autres choses nécessaires. Cette chapelle était dédiée à saint Jacques apôtre et à saint Jean Décolasse; le prieur en posa solennellement la première pierre le 25 juillet 1387. Le fondateur avait donné les vêtements et ornements de chœur, le missel, le calice, la table d'autel et douze stalles, dépensant ainsi 700 florins, en plus des 500 précédemment donnés. La première messe fut célébrée le 29 mars 1388, jour de Pâques. En même temps, pour assurer le service divin dans cette chapelle, Bernardo, à la prière du prieur et des re-

Digitized by Google

ligieux, s'était rendu le 7 octobre 1387 acquéreur de cinq petites maisons contigües au couvent, moyennant 400 florins; le revenu de ces immeubles montant à 30 florins fut, le 16 novembre 1388, affecté à la célébration de deux offices solennels, l'un le 25 juillet, jour de la fête de saint Jacques apôtre, l'autre le 29 août, fête de saint Jean Décolasse; ces offices étaient célébrés pour le repos de son âme, de celles de sa femme et de ses descendants.

Ce Florentin si généreux envers les établissements religieux de sa ville natale, était cependant un de ces hommes dont la vie semble s'être passée en grande partie loin de son pays.

Il fréquentait régulièrement la France; on ne sait à quelle époque il y vint, ni s'il était du nombre des compagnons de Jean « du Signe » et d'autres florentins à qui Charles V accorda en mai 1370 [1] l'autorisation de circuler dans le royaume, d'y commercer et d'y trafiquer de leurs marchandises. On ne sait pas non plus quelles étaient ses occupations habituelles: on peut seulement inférer de ce que l'on sait de lui par la suite de sa vie qu'il devait s'occuper d'affaires d'argent, diriger sans doute une banque importante, affiliée à d'autres maisons italiennes ayant des comptoirs jusqu'en Hongrie, et s'occuper du commerce des pierres précieuses. Il était au nombre des fournisseurs de la cour, et le 18 janvier 1378 Charles V faisait payer à Bernard « du Signe » 510 francs pour un fermail d'or garni de perles et de balais, que la reine avait donné au nouvel an à son fils Louis, comte de Valois, et pour un diamant offert par le roi à l'un de ses écuyers [2]. Mais là ne devaient pas se borner les rapports de Charles V et du florentin. Ce dernier qui, avec ses frères Guccio et Paolo et avec son cousin

[1] Paris, Arch. nat., JJ. 100, n. 770. Paris, mai 1370. Autorisation accordée à la requête du duc d'Anjou à « Johanni de Signe, Gussone de Richiis », de Florence, de circuler, demeurer et commercer dans le royaume.

[2] Delisle, *Mandements et Actes divers de Charles V* (dans *Collection de Documents inédits*), n° 1590.

Digitized by Google

Antonio Franceschi, semble avoir depuis de longues années habité Paris, devait avoir rendu à Charles V de nombreux et appréciables services, vraisemblablement pécuniaires. Le roi en effet lui donna, dans les dernières années de son règne, des marques particulières de sa bienveillance; tout d'abord en lui accordant en juillet 1379 en récompense de son affection pour le royaume, la qualité de bourgeois de Paris avec tous les avantages qui s'y trouvaient attachés [1]; un mois plus tard, se trouvant à Montargis, le roi voulant reconnaître les gracieux et louables services que lui avait depuis longtemps rendu Bernardo, qualifié de sergent d'armes du roi, lui accorda des lettres de noblesse pour lui et tous ses descendants, ainsi qu'à ses frères Guccio et Paolo et à son cousin Antonio Franceschi; et lui témoignant en outre une estime plus particulière, il l'autorisa à porter les fleurs de lys de France dans ses armes, qui peuvent être décrites ainsi qu'il suit: d'azur à une bande de France, bordée d'argent [2]. Cette concession montre que le roi considérait Bernardo di Cino comme un de ces florentins de qui il espérait de grands services pour sa politique.

Si la vie de Bernardo di Cino nous est mal connue pendant le règne de Charles V, nous possédons des renseignements beaucoup plus abondants sur son existence à partir de 1380; la diversité des affaires auxquelles il se trouve mêlé, le rôle qu'il paraît avoir joué auprès des divers Italiens qui venaient à Paris, ses relations en Flandre, en Hainaut, en Hollande, en Angleterre et en Hongrie, témoignent d'une grande activité et d'une importance sociale considérable.

Au commerce des pierres précieuses, Bernardo di Cino joignait d'autres sources de bénéfices; il semble avoir eu autour de lui de ses compatriotes qu'il envoyait dans les diverses cours, au moment où s'y donnaient des fêtes, en leur confiant des joyaux et

[1] Paris, Arch. nat., JJ. 116, n° 25, f° 15 v°. Cf. *Pièce justificative* n° 1.
[2] *Ibid.*, n° 26, f° 15 v°. Cf. *Pièce justificative* n° 2.

Digitized by Google

d'importantes sommes d'argent. Leur mission consistait à vendre au meilleur compte les premiers, et à faire fructifier les secondes, en utilisant leurs connaissances dans le jeu. C'est ainsi qu'en 1381, profitant de fêtes données à Bruxelles à la cour de Wenceslas de Bavière, et auxquelles assistait la duchesse de Hollande [1], il y depêcha un jeune florentin récemment arrivé à Paris, Buonaccorso Pitti, avec 2000 florins [2]; l'association ne fut pas heureuse; le bailleur avait mis « son bien en commun avec le peu de sens » de son émissaire, qui à parier 300 florins sur un seul coup de dés, ne tarda pas à perdre son fonds, et dut même emprunter 500 florins à son hôte. Ces mésaventures rentraient dans les aléas du métier; Bernardo n'en tint pas rigueur à Pitti; et l'année suivante ce fut lui encore qui vraisemblablement fut en partie son bailleur pour lui permettre de prendre une revanche appréciable, qui monta à 600 fr. d'or [3]. Cette seconde mission valut à Pitti d'inspirer confiance en ses talents, si bien qu'en 1383 Bernardo l'associa à son neveu Cino pour aller en Hollande. Il leur remit 200 francs d'or et environ 3000 francs de joyaux et de perles, pour les vendre ou les jouer à la cour d'Aubert de Bavière. Le duc connaissait-il la grande habileté des émissaires? Leur voyage à la Haye fut inutile, il refusa tant de jouer que d'acheter; les deux compères revinrent sans résultat [4].

Ce moyen de faire fructifier son argent présentait quelques risques; mais Bernardo di Cino avait d'autres ressources. Ses réserves d'argent

[1] Sur ces fêtes, cf. Bruxelles, Archives royales, Chambre des Comptes, reg. 2366, compte du receveur de Brabant Renier Hollant, de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381.

[2] *Cronica di Buonaccorso Pitti*, éd. Alberto Bacchi della Lega, dans *Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della Lingua, pubblicata per cura della R. Commissione pe' testi di lingua nelle provincie dell'Emilia*, Bologne, 1905, 1 vol. 8°, p. 57-58.

[3] *Ibid.*, p. 60.

[4] *Ibid.*, p. 68.

Digitized by Google

le rendaient un auxiliaire précieux, lorsqu'il s'agissait de négocier une rançon; il pouvait avancer des sommes importantes, et ses relations financières étendues avaient dû lui ménager d'utiles connaissances. Aussi l'employait-on à ces sortes d'affaires; et lorsqu'en 1381 des tentatives furent entamées pour la délivrance du fils de Charles de Blois, Jean de Bretagne, depuis longtemps retenu en Angleterre comme rançon de son père, Bernardo di Cino fut un de ceux qui furent chargés de s'occuper de la négociation, infructueuse au reste à ce moment; et entre les deux voyages à Bruxelles il y dépêcha Buonaccorso Pitti [1].

Cette intervention dans une des questions les plus importantes de cette époque — c'était une des manifestations de la rivalité du connétable de Clisson et du duc de Bretagne — laisse supposer que Bernardo di Cino jouissait d'un grand crédit à la cour de Charles VI. Ses services étaient appréciés et on n'hésitait pas à le mettre au courant de questions de diplomatie et de politique. Nous venons de le voir pour la tentative de libération de Jean de Bretagne. Une nouvelle preuve en fut fournie quelques années plus tard: en 1385 la cour de France voulut renouer avec la Hongrie des pourparlers entamés du vivant de Charles V, et relatifs au mariage du frère du roi Louis, comte de Valois, avec la jeune reine Marie de Hongrie [2]. Des ambassadeurs furent à cet effet envoyés à Bude; ils y séjournèrent assez longtemps, et lorsqu'il s'agit de payer et de rembourser les dépenses et les emprunts qu'ils avaient faits à certains marchands de cette ville, le réglement fut fait par Jacques Joc, facteur de Bernardo di Cino, que l'on désigne communément à ce moment sous le nom francisé de Bernard du Cigne [3]. Ceci laisse supposer que le florentin faisait partie du groupe d'I-

[1] *Cronica di Buonaccorso Pitti*, éd. citée, p. 59.

[2] Cf. Léon Mirot, *Une tentative d'invasion en Angleterre pendant la Guerre de Cent ans* (Paris, A. Picard, 1915), p. 52 et suiv.

[3] Paris, Bibl. nat., ms. fr. 25705, n° 109. *Pièce justificative*, n° 3.

Digitized by Google

taliens qui comme Matteo de lo Scielto Tinghi et Michele Marucci, possédaient des intérêts et des établissements à Bude, où un de leurs compatriotes Bartolomeo di Guido Baldi était maître de la monnaie royale [1].

Banquier, changeur, marchand de pierres précieuses, Bernardo dut rendre de grands services aux princes, comme précédemment il en avait rendu à Charles V; aussi n'est-il pas étonnant de le voir en 1389 qualifié de maître de l'hôtel du duc de Berry [2]; il lui avait fait plusieurs avances d'argent, dont la dernière, s'élevant à 9914 francs d'or, lui était remboursée par le receveur général des aides en Languedoc. Grand dépensier, grand collectionneur et grand constructeur, Jean de Berry avait de fréquents besoins d'argent. Pour les satisfaire il n'hésitait pas, suivant les mœurs du temps, à engager ses joyaux ou à les vendre. C'est ainsi que vers 1386 il avait remis à Bernardo di Cino des perles et des pierres précieuses, d'une valeur d'environ 6000 fr., en le chargeant de les négocier. A ce moment Bernardo se préparait à partir pour Florence; il s'y trouvait en février 1387, époque à laquelle il perdit sa femme; il y demeura au moins jusqu'au mois de novembre 1388, date de ses derniers dons au couvent des Anges [3]. Pendant son absence, il confia les joyaux du duc de Berry à un de ses compatriotes, François Ambrosy. De retour à Paris, il eut beau les réclamer, il n'en put obtenir restitution; dix huit mois s'écoulèrent ainsi, quand il apprit que François Ambrosy était à Troyes, négociant un important achat de chevaux, et qu'il s'apprêtait à quitter sans retard le royaume. Craignant de perdre ce qu'il avait confié, Bernardo di Cino cita Ambrosy devant le prévôt de Paris; Ambrosy fut enfermé dans les prisons de l'évêque de Troyes; revenu à Paris, et sans doute con-

[1] *Cronica di Buonaccorso Pitti*, éd. citée, p. 40.
[2] Paris, Bibl. nat., Pièces orig., 334, Beyrieu 7.
[3] Voir plus haut, p. 5.

Digitized by Google

damné par défaut au Châtelet, il en appela au Parlement [1]. La cour rendit son arrêt le 22 novembre 1392 en ces termes: « Il sera dit que la court met l'appellation au neant, sanz amende et sanz despens; item le dit François est rendu à l'evesque de Troyes, qui avant qu'il l'ait, sera tenu de emprunter prisons à Paris et de l'ouïr

[1] Paris, Arch. nat., X^1a, 1477 f° 1^v; 1392, 14 novembre: « Entre François Ambroisin appellant, d'une part, et Bernart du Signe et autres, d'autre part. François dit que il est homme de bonne vie et renommée et est clerc non marié, dont il a tiltre, dit que Bernart a donné à entendre au Roy en une impetration que passé vj ans il lui avoit baillié jouiaux ou pris de VI^m fr., et que depuis François s'est absenté et est venu latitant à Paris, pour ce a eu lettres adreçans au prevost de Paris, qui comme tout informé de ce a donné sa commission pour le faire prendre et par vertu de ce a esté prins à Troiez où il estoit prisonnier eslargi de l'evesque de Troiez; dist que il venu à Paris a proposé devant le prevost de Paris qu'il estoit clerc et subject de l'evesque de Troiez et son prisonnier, et pour ce n'estoit tenu de proceder devant lui, mais ce non obstant le prevost le fist mestre en prison, dont il appella, où il a esté lonc temps et conclut mal ordené par le prevost et bien appellé et à despens, et requiert que pendant ceste cause il soit eslargi; partie adverse vendra lundi prouchain »; — f° 5, 1392, 19 novembre « en la cause d'entre François Ambroisin appellant d'une part et Bernart du Cigne d'autre part, Bernart deffent et dist que le duc de Berry bailla à Bernard certains jouiaux valens bien VI^m fr. pour fere finance dessus, pour ce que il estoit à lui tenus et dist que il les laissa en garde à François qui estoit lors solable et les bailla tous estimés à ses facteurs, present François, qui les promirent garder et rendre à Bernart, et dist que François si en rendi ou ses gens au duc de Berry qui depuis sachant que c'estoit de la voulenté Bernart qu'il les avoit, les lui rendi, dist oultre que il a pluseurs fois mandé à François qu'il les lui rendist, mais il disoit qu'il ne les povoit rendre et ne les osoit aporter pour les perilz et a fait attendre Bernart bien XVIII mois, que son facteur n'est pas venu, lequel il disoit toujours qu'il venroit, dist que il vint à la cognoissance Bernart que François estoit à Troiez et qu'il achetoit chevaulx pour soy en aler hors du royalme, sur ce empetra les lettrez par vertu des quellez informacion faicte il fu mandé que il feust prins, dist que il fu trouvé à Troiez en abit parti et fu amené en Chastellet, dist que la cause ouie le prevost par conseil ordena que il seroit mis en prison jusques à ce que il lui eust fait certains interrogatoirez, dist que de ce François appella; or dit il que oncques par avant il ne s'estoit porté pour clerc, mais fu prins en abit lay, et oultre que il est bigame et ne enseigne pas assez de son tiltre, car il n'en appert que par un scel incogneu

Digitized by Google

et aussi monseigneur de Berry et Bernart, sur les requestez qu'ils vouldront faire » [1]. On ignore malheureusement comment se termina l'affaire.

C'est au reste l'avant dernière mention que nous possédions sur Bernardo di Cino; on le retrouve encore vivant en 1396, date à laquelle il acheta à son ancien protégé de 1381, depuis lors fort monté en fortune et en honneurs, Buonaccorso Pitti, une maison que ce dernier possédait à Paris, et qui était évaluée à 1000 fr. [2].

A partir de ce moment on perd sa trace. Retourna-t-il à Florence, termina-t-il ses jours à Paris? Rien ne permet de répondre à cette question.

On rencontre à la vérité à la fin du XIV[e] siècle d'autres personnages du nom de du Cigne; un Julien du Cigne étant mort à Paris, sa succession fut réclamée au nom du roi comme « bastard, estrangier et usurier public »; finalement le 11 juillet 1402 un accord intervint; les exécuteurs testamentaires du défunt, Georges Loë, Berthe du Cigne et Liouchin du Cigne abandonnèrent au roi 3000 francs d'or, moyennant quoi le testament de Julien du Cigne fut re-

qui devoit estre approuvé par iiij aultres seaulx, car il est oultre montaing et si demourroit la detention à la court seculière consideré l'abbit et que devant l'evesque de Troiez il ne se avoua oncques clerc, si conclut que il ne fait à recevoir et s'il faisoit à recevoir mal appellé et à despens. Replique François que l'accusation est personnelle, et il est clerc en possession de tonsure et d'abit, et que il dist qu'il estoit prisonnier de l'evesque de Troiez, et que le prevost ce non obstant ordena que il seroit mis en prison et n'estoit pas fuitif, mais estoit a Troiez mallade, si dist que il fu mal appointié par le prevost et comme dessus, et oultre requiert provision à sa personne de François et dist que attendu son tiltre il ne doit point tenir prison en court laie, et conclut comme dessus. Appoinctié que de la maniere de l'appellation et du tiltre et aussi de la declinatoire et des reponses du prevost, m[es] Jacques Bonin et P. le Fevre s'informeront et orront les tesmoins qui leur seront produis et rapporteront à la court, qui sur tout ce ordonnera et sur l'appellation comme de raison ».

[1] Paris, Arch. nat., X[1a] 1477, f° 187.

[2] *Cronica di Buonaccorso Pitti*, éd. citée, p. 94.

Digitized by Google

connu valable [1]. Si l'on ne saurait rattacher Julien, Berthe [2] et Liouchin du Cigne à la famille de Bernard, on sait tout au moins qu'un de ses neveux habitait Paris à la fin du XIVe siècle, et qu'en 1407 Bartolo di Bernardo di Cino, peut-être son fils, prêtait 100 écus d'or à Bonaccorso Pitti, qui revenu à Paris comme ambassadeur de Florence, avait perdu au jeu du duc d'Orléans tout l'argent qu'il possédait [3].

C'est également à la famille de Bernardo di Cino, devenu Bernard du Cigne, qu'appartenait un personnage de la première moitié du XVe siècle, Jean du Cigne; on ne saurait établir son degré de parenté avec Bernard du Cigne; était-il son fils ou son petit fils, c'est ce qu'il est impossible de préciser; mais il est incontestable que Jean du Cigne appartenait à la famille florentine anoblie en 1378, car il porte les mêmes armes. Manni n'y fait aucune allusion directe; mais quand il déclare que de Bernardo di Cino sortirent les seigneurs de Morestel en Dauphiné, on peut admettre qu'il fait allusion à une descendance de Bernardo, issue sans doute d'une seconde union contractée en France postérieurement à 1387, et dont Jean du Cigne serait la souche.

Je ne sais pas non plus s'il faut identifier ce personnage avec un autre du même nom qui, en juin 1412, était chargé de porter des lettres closes du conseil au duc de Bourgogne, alors occupé au siège de Bourges, et qui de là était dépêché en Languedoc vers le seigneur de Saint-Georges, vers Regnier Pot, gouverneur du Dauphiné, et vers Jean Chousat [4].

En tout cas, Jean du Cigne apparaît de bonne heure comme l'un des plus fidèles serviteurs du futur Charles VII. Dès 1418, il figure au nombre de ses écuyers d'écurie, et il prit part aux diverses

[1] Paris, Arch. nat. X1c 84a, n° 39; acte du 11 juillet 1402.

[2] Berthe du Cigne, vendait en 1410 de la vaisselle d'or et d'argent au prix de XIIc XVII l. XII. s. pour le service de l'hôtel du roi (Bibl. nat., ms. frs. 32511, f° 11).

[3] *Cronica di Buonaccorso Pitti*, éd. citée, p. 152.

[4] Dijon, Arch. dép. de la Côte d'or, B. 1571, f° 66v.

Digitized by Google

expéditions militaires de ce prince [1]. En 1421, après le traité de Sablé conclu avec le duc de Bretagne, il accompagna le dauphin dans la campagne qui fut marquée par la prise de Montmirail et celle de Gallardon ; et il se trouvait le 31 mai dans l'entourage immédiat du prince à la Ferté-Bernard, quand se produisit en sa présence, dans l'antichambre du dauphin, la scène violente entre Jacques, comte de Ventadour, et Guichard du Puis, premier huissier d'armes du dauphin, scène qui eut son épilogue tragique quelques jours plus tard ; au sortir de l'église, Guichard tomba frappé de deux coups de couteau, et le comte de Ventadour, son meurtrier, fut arrêté et incarcéré le lendemain [2].

Le dévouement de Jean du Cigne fut apprécié de Charles VII, qui en mars 1424 lui faisait don, en récompense de ses services, de 400 l. p., et le nommait écuyer de son corps et maître de son écurie [3]. C'est en cette qualité qu'en décembre 1425 il achetait, au prix de 600 l. t., deux coursiers que le roi offrait à Pierre de Giac, son conseiller et chambellan, et à Alardin de Monsay son écuyer d'écurie, ainsi qu'un roncin destiné au service de l'écurie royale [4]. En 1428, on le trouve qualifié de maître d'hôtel du roi ; il avait toutefois conservé ses fonctions de premier écuyer de l'écurie, car il réquisitionnait en cette qualité, le 24 juillet de cette même année, trois chevaux pour quérir un charroi royal demeuré en détresse en venant à Bourges [5].

Fort bien en cour, Jean du Cigne épousa une demoiselle d'honneur de la reine Marie d'Anjou, Jeanne de Bournan [6], à qui Charles VII

[1] Paris, Arch. nat. KK 53, f° 5, 8v, 16.

[2] Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 247.

[3] Paris, Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne 2 ; acte du 22 mars 1424.

[4] *Ibid.*, n° 3 ; acte du 20 décembre 1425, daté de Mehun-sur-Yèvre.

[5] *Ibid.*, Clairambault CIII, n° 121 ; acte du 24 juillet 1428. Cf. Demay, *Inventaire des sceaux de la Collection Clairambault*, n° 3100.

[6] Dès 1424 Jeanne de Bournan était attachée à la maison de la reine (cf. Beaucourt, *ouv. cité*, t. II, p. 181). — Son mariage avec Jean du Cigne est antérieur à 1434 (*ibid.*, t. IV, p. 89).

Digitized by Google

donnait en janvier 1439 deux cent livres en récompense de ses services [1].

Lui-même allait être appelé à servir activement le roi dans les événements qui se déroulaient en Guyenne. Il avait été nommé, vraisemblablement en 1429, châtelain de la place forte de Lavaur [2]. C'est ainsi qu'il coopéra à la répression des actes de brigandage commis par les routiers; puis lorsqu'à la fin de 1437, Charles VII réunissant sous sa bannière les troupes de Rodrigue de Villandrando et de Gui, bâtard de Bourbon, résolut de faire attaquer la Guyenne par Poton de Xaintrailles et le sire d'Albret [3], Jean du Cigne fut l'un des agents royaux qui furent chargés à la fois de surveiller la bonne réussite de l'expédition, et de s'opposer aux excès toujours à redouter de la part des routiers. Le roi comptait du reste sur son dévouement et lui donnait au début de 1438 cent écus d'or pour reconnaître ses services et pour acheter un cheval [4], qu'il monterait au voyage que Charles VII allait entreprendre en Guyenne. Il servit d'intermédiaire entre Rodrigue de Villandrando et les capitouls de Toulouse pour le réglement de l'indemnité de 2000 écus d'or payée par la ville au célèbre chef de routiers, et grâce à laquelle la dévastation du pays fut évitée. En reconnaissance, le 23 mars 1439, les capitouls lui faisaient don de 100 écus d'or pour « ses frais, paines et despens » qu'il avait faits en allant pour eux « envers monseigneur le comte de Ribedeo et mons. le bastard de Bourbon » [5]. Ses rapports avec Rodrigue ne se bornèrent pas à cette intervention en faveur de Toulouse. Charles VII lui confia d'autres missions auprès

[1] Paris, Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n° 9; quittance du 12 janvier 1439.

[2] *Ibid.*, n° 4. — Lavaur, Tarn, chef lieu d'arr.

[3] Sur ces événements consulter Beaucourt, *ouv. cité*, t. III, p. 14 et suiv.; — et Quicherat, *Rodrigue de Villandrando*, p. 156 et suiv.

[4] Paris, Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne 6; acte du 16 janvier 1438.

[5] *Ibid.*, n° 8; acte du 23 mars 1439. Cf. *Pièce justificative* n° 5, et le *fac-similé* publié à la fin de ce fascicule.

Digitized by Google

de Villandrando, et cette même année 1438, il se rendit d'ordre du roi vers le routier « luy dire certaines choses »; sa mission dura trois mois [1]. Jean du Cigne conserva pendant plusieurs années encore ses fonctions de châtelain de Lavaur; c'est au reste ce qu'attestent plusieurs quittances de gages données par lui en cette qualité jusqu'en 1447 [2].

Ces quittances émanées de Jean du Cigne méritent de retenir quelques instants l'attention par une singularité très rare qu'elles présentent. La signature de leur auteur comporte un paraphe formé d'une ligne droite souscrivant son nom et se terminant par une sorte de ruche. Cette ligne droite est interrompue en son milieu par une boucle presque entièrement fermée, et dans laquelle se trouvent inscrits en caractères arabes deux chiffres. Or ces chiffres ne sont autre chose que la dizaine et l'unité de la date de l'acte. Une quittance de 1428 porte dans le paraphe 28 [3]; une de 1433 [4], 33; une de 1434, 34 [5]; une de 1438, 38 [6]; une de 1440, 40 [7]; deux seules font exception à la règle, un acte du 20 décembre 1425, qui porte dans le paraphe le chiffre 26 [8], et une quittance du 11 mars 1442 (anc. style), qui porte le chiffre 40 [9]. Si pour le document de 1425 on ne saurait expliquer la raison de cette divergence, pour celui de 1442 on en a facilement l'explication; la date primitive a été grattée, et cette date était 1440. Ce dernier fait semble prouver que la répétition de la dizaine et de l'unité du millésime dans

[1] Paris, Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n° 11; acte du 27 juillet 1438. Cf. *Pièce justificative* n° 4.

[2] *Ibid.*, n° 14 (acte du 13 août 1440), n° 16 (acte du 2 février 1442), n° 18 (acte du 1 août 1443), n° 20 (acte du 4 juin 1447).

[3] Paris, Bibl. nat., Clairambault CIII, n° 121.

[4] *Ibid.*, Pièces orig. 765, du Cigne, n° 4.

[5] *Ibid.*, n° 5.

[6] *Ibid.*, n° 9.

[7] *Ibid.*, n° 10.

[8] *Ibid.*, n° 13.

[9] *Ibid.*, n° 15.

Digitized by Google

la signature était une précaution et une garantie prise par Jean du Cigne pour éviter la falsification de la date.

Après 1447 on n'a plus de trace de Jean du Cigne comme châtelain de Lavaur; il revint sans doute à la cour, où on le voit en 1450 maître d'hôtel du roi « et par lui commis au gouvernement et conduicte de la dicte despense de son hostel »; il recevait de ce chef 300 fr. de pension [1]. Il figure en cette qualité dans les comptes de 1451 et de 1452 [2]; mais en 1453 il est remplacé par Louis de la Rochette [3], et son nom ne se rencontre plus. On peut supposer qu'il mourut vers cette époque. Sa femme Jeanne de Bournan lui survécut; elle était toujours attachée à la maison de la reine comme dame d'honneur, et aux étrennes de 1454 elle faisait don au roi d'un manuscrit de l'Apocalypse [4].

Suivant Manni, la descendance de Bernardo di Cino, devenue la famille française du Cigne serait l'origine d'une maison dauphinoise, qui aurait possédé la seigneurie de Morestel [5]. Aucun document ne permet de justifier l'exactitude de cette assertion. On ignore si Jean du Cigne laissa des enfants de son mariage avec Jeanne de Bournan.

On rencontre bien de 1440 à 1448 deux personnages du nom de Jean du Cigne, et dont l'un tout au moins porte les mêmes armes que le châtelain de Lavaur [6]. Le premier qualifié de damoiseau puis de chevalier, conseiller et maître d'hôtel du roi, seigneur de « Vicestre », fut viguier royal de Toulouse de 1440 à 1444 [7]. Aucun

[1] Paris, Arch. nat., KK 52, f° 12.

[2] *Ibid.*, f° 21, 44, 51.

[3] *Ibid.*, n° 54.

[4] Beaucourt, *ouv. cité*, t. V, p. 81.

[5] Manni, *Osservazioni istoriche...*, t. XIV, loco citato.

[6] Roman, *Inventaire des sceaux de la Collection des Pièces originales de la Bibliothèque nationale*, n° 3817.

[7] Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne n° 10 (26 juin 1440), n° 13 (22 juin 1440), n° 16 (24 février 1442); 17 (16 juillet 1442), n° 18 (1 août 1443), n° 19 (28 juin 1144). Cf. également *Inventaire Sommaire des archives municipales de Toulouse*, t. 1, série AA, par E. Rosbrach (Toulouse, Privat, 1891), p. 502-503.

Digitized by Google

acte ne permet de l'identifier avec Jean du Cigne, dont nous avons parlé plus haut, malgré la similitude de nom, d'armes, et de fonctions comme conseiller et maître d'hôtel du roi, bien que rien d'autre part ne s'oppose en principe à cette identification. Quant au second personnage nommé également Jean du Cigne, damoiseau, seigneur de « Ruppeforti », on le trouve en 1448 également comme viguier de Toulouse [1].

Quel degré de parenté unissait ces deux personnages à la famille de Bernardo di Cino? on l'ignore et l'on ne sait rien des destinées ultérieures de cette famille florentine si rapidement devenue française.

Léon Mirot.

[1] Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n° 4.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1379, juillet. Beauté sur Marne.
(Arch. nat. JJ. 116, n° XXV, f° 15)

Karolus, etc.. Notum etc., quod nos regnum nostrum bonis et fidelibus burgensibus et habitatoribus, qui in illo residere mercari et negociari legaliter valeant, ampliare et populare affectantes, audito laudabili testimonio dilecti nostri Bernardi de Chino de Florencia, attenta insuper affectione quam ad iddem regnum nostrum et commorandi in eo cum aliis nostris regnicolis multo experimento ipsum habere comprobavimus, decens et congruum reputamus ut unacum eisdem regnicolis condignis favoribus, privilegiis ac libertatibus potiatur. Igitur ad instantem supplicacionem ipsius Bernardi, eidem volentes graciam facere specialem, ipsum unacum posteritate sua nata et in futurum ab eo legitime procreanda in nostrum burgensem Parisiensem et tocius regni nostri tanquam nostrum regnicolam, civem et mansionarium civitatis Parisiensis et totius regni nostri auctoritate nostra regia ex certa sciencia ac speciali gracia supradicta recipimus, facimus et tenore presentium retinemus, volentes et eidem ac predicte sue posteritati nate et imposterum nasciture graciosius concedentes, ut infra predictum regnum nostrum ubicunque et quandocunque voluerint, suam possint eligere et facere mansionem, et quod exnunc sint et censeantur in perpetuum burgenses nostri Parisienses et nostri regni predicti, et secundum foros, consuetudines et privilegia ipsorum aut alterius eorum locorum regantur et eciam teneantur, non obstante quod de ipso regno nostro minime fuerint oriundi, Et insuper quod ipsi aut eorum aliquis tanquam Lombardi

Digitized by Google

Ytalique seu cives Florentini vel quicunque alii de regno nostro extranei in personis aut bonis suis nullatenus pertractentur, Sed quod ipse Bernardus aut ipsius predicta posteritas cujuscunque condicionis existat, in quocunque loco suam fecerint vel elegerint mansionem tam in regno nostro quam extra, sint et censeantur de cetero conjunctim vel divisim burgenses nostri, ac si in locis predictis aut eorum altero, unacum uxore liberis atque familiis suis continue morarentur seu in ipsis fuissent originaliter procreati, Et quod in omnibus actibus eorumdem veluti burgenses nostri locorum predictorum et regni nostri, et non ut Lombardi vel Ytalici aut cives Florentini vel quicunque alii de regno nostro extranei, favorabiliter deducantur, Et nichilominus quod ab omnibus imposicionibus, coustumis, contribucionibus, exactionibus et servitutibus per Lombardos sive Ytalicos aut alios foraneos solvi hactenus consuetis, sint prout alii burgenses dictorum locorum et regni nostri sunt omnino liberi et immunes, quodque pro quacunque defensa, repressalia seu marca contra cives seu justiciabiles dicte civitatis Florencie aut quoscunque alios de regno nostro extraneos vel alios pro quibuscunque debitis alienis quomodolibet concedenda, persone vel bona ipsorum nullatenus molestentur seu modo quolibet arrestentur, nisi dicte defense, repressalie sive marche concesse fuerint pro factis propriis eorundem, et si aliquid in contrarium factum fuerit, illud ad statum pristinum et debitum reduci volumus indilate, Et ut ipsi suas mercaturas et sua negocia exercere et per regnum nostrum securius incedere valeant, ipsos et eorum quemlibet unacum bonis, mercaturis, gentibus, factoribus et familiis eorum in conductu nostro et speciali salva gardia suscipimus per presentes, Mandantes et districte precipientes omnibus et singulis justiciariis nostris ac custodibus portuum et passagiorum regni nostri aut locatenentibus eorumdem presentibus et futuris ac ipsorum cuilibet, prout ad eum pertinuerit, quatinus omnia et singula in presentibus litteris contenta de puncto ad punctum teneant et observent tenerique et observari inviolabiliter

Digitized by Google

faciant, nil in contrarium quomodolibet faciendo sive fieri permittendo, et si qua in contrarium facta fuerint, ad statum pristinum et debitum reducant sive reduci faciant sine mora, Et nichilominus eisdem gentibusque familiaribus et factoribus ipsorum, si requisiti fuerint, unum vel plures de servientibus nostris in gardiatores deputent suis sumptibus et expensis, qui eos ab omnibus injuriis et violenciis tueantur et defendant ac in suis justis possessionibus manuteneant et conservent, de hiis tamen que cause cognicionem exigunt se nullatenus intromittant. Mandantes expresse dilectis et fidelibus consiliariis nostris super facto domanii nostri deputatis et thesaurariis Parisius presentibus et posteris, ut prefatum Bernardum ejusque posteritatem predictam natam et nascituram premissis omnibus et singulis uti et gaudere permittant et faciant absque contradictione quacunque, ordinacionibus, convencionibus, prohibicionibus et defensionibus factis in contrarium vel in futurum faciendis et litteris subrepticis non obstantibus quibuscunque. Ut autem premissa rata stabiliaque maneant perpetuo, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum, nostro in aliis et alieno in omnibus jure salvo. Datum in domo nostra Decoris supra Maternam, Anno Domini millesimo ccc^{mo} septuagesimo nono, et sexto decimo regni nostri, mense julii.

Per Regem. J. Tabari.

II.

1379, août. Montargis.

(Arch. nat. JJ. 116, n° XXVI, f° 15 v°)

Karolus, etc.. Ad perpetuam rei memoriam. Majestatem decere regiam meditantes suorum votis fidelium annuendo illorum maxime quos in ejus serviciis fideles experitur et intentos, eisdem personarum meritis et condicione pensatis liberalitatis sue graciam elar-

Digitized by Google

giri, et presertim ut munificentie sue dona varia provida consideracione qualia quibus non confuse concedi debeant, curet attentius et advertat. Notum igitur facimus universis presentibus et futuris quod nos debite considerantes grata et laudabilia servicia que dilectus et fidelis familiaris et serviens noster armorum Bernardus Chini Bartholini, genere Florentinus, civis tamen Parisius per nos factus noviter ac burgensis, nobis lapsis temporibus diu et fideliter noscitur impendisse, queque per eum in futurum speramus impendi, ipsum Bernardum ultra omne nobilitatis jus ac titulum, quem a progenitoribus suis hactenus obtineret, totamque posteritatem ejus et prolem sexus utriusque legitime natam et nascituram, de nostra certa sciencia, gracia speciali ac plenitudine regie potestatis nobilitamus nobilesque facimus et creamus, et ad actus quoscunque nobiles et nobilium prerogativas habiles efficimus per presentes, Ipsis et eorum cuilibet concedentes ut ipsi franchisiis et libertatibus juribusque et prerogativis omnibus nobilium regni nostri et ad ipsos nobiles spectantibus imposterum gaudeant et utantur, et pro nobilibus et ut vere nobiles ubique reputentur, quodque feoda nobilia et retrofeoda acquirere possint et acquisita possidere absque financia aliquali nobis aut nostris successoribus propter hoc exsolvenda, possitque dictus Bernardus ejusque proles masculina jam nata legitime deque eis imperpetuum similiter nascituri et eorum quilibet dum volent militie cingulo decorari. Preterea nos ex habundantiori dilectionis affectu supradictam nostram graciam ampliantes, dicto Bernardo et ipsius jamdicte posteritati concedimus et donamus armorum insignia sive arma, videlicet campum coloris sereni celi sive azurinum cum banda ejusdem coloris liliorum flosculis aureis rutilanti in obliquum transversante, a dicto campo fasciolis argenteis aut albis sive tractis gratilioribus differente, sicut hiis inserta litteris pictura declarat [1],

[1] Au dessus de ce dernier mot est dessinée une main indicatrice, et en marge est écrit: *in presenti linea debent depingi arma Bernardi Chini et aliorum hic nominatorum ad istud signum* (main indicatrice).

Digitized by Google

ut hec ubique bellorum et pacis tempore unacum nobilium cognomine seu de nobilibus habeant atque portent. Hec autem omnia et singula Guccio militi et Paulo, germanis fratribus dicti Bernardi, et Anthonio Francisci consobrino eorumdem, predicti Bernardi contemplacione et ad supplicacionem ejus humilem, pro ipsis et eorum omnium et singulorum nata et nascitura posteritate sexus utriusque modo consimili concedimus et donamus, ut hinc nostri nominis et honoris ac dilectionis propensioris et gracie in ipsos ac suos perpetuo jugis memoria maneat ac perhennis, et ut hec perpetue firmitatis robur obtineant, sigillum nostrum hiis presentibus jussimus apponendum; salvo in aliis jure nostro, et in omnibus quolibet alieno. Datum apud Montemargi, Anno Domini millesimo cccº septuagesimo nono, regni vero nostri sextodecimo, mense augusti.

Per Regem. P. Cadoret.

Item alie tres similis forme, et sic signate.

III.

1385, 17 octobre. Vincennes.

(Bibl. nat., ms. 25705, nº 109)

Charles... à nostre amé et feal notaire et clerc de noz comptes maistre Nicolas de Plancy, commis à recevoir la derreniere moitié de l'aide ordenee pour continuer et enforcier l'armee de la mer, salut et dilection. Nous pour consideracion des bons et aggreables services que nostre amé et feal conseiller maistre Estienne de la Porte, docteur en loys, a faiz longuement et leaument à nous et à nostre tres cher et tres amé frere Loys conte de Valois, et en recompensation de plusieurs mises et despens qui lui a convenu faire lui estant en Hongrie, où il est demouré par nostre ordonnance pour pluseurs grans et grosses besoingnes touchans nous et

Digitized by Google

nostre dit frere et le bien de nostre dit royaume et aussi pour son retour, à icellui Estienne avons donné et donnons par ces presentes de grace especial ceste foiz [1] la somme de trois cens francs d'or à avoir et prendre des deniers de vostre recepte; Si vous mandons et enjoingnons estroitement que à Jacques Joc, facteur de Bernart du Cyne demourant à Paris, vous bailliez et delivrez ou faites baillier et delivrer tantost et sanz delay la dite somme de iii^{c} francs d'or pour les rendre et restituer en la ville de Bude à certains marchans qui les ont prestéz et bailliéz à nostre dit conseiller, si comme relaté nous a esté par aucuns de nostre conseil. et par raportant sur ce ces presentes en lettre de quitance ou de recognoissance dudit Jacques Joc seulement nous voulons et mandons ycelle somme estre allouee en voz comptes et rabatue de vostre recepte par noz améz et feaulx gens de noz comptes à Paris, nonobstant autres dons faiz par nous à notre conseiller et qu'il ne soient exprimés en ces presentes ordonnances, mandemens ou deffenses faictes ou à faire au contraire. Donné au Bois de Vincennes le xvii^{e} jour d'octobre, l'an de grace mil cccliii^{xx} et cinq et de nostre regne le siziesme. — Par le Roy à la relacion de monseigneur le duc de Bourgogne: J. Hue [2].

[1] Une demi ligne grattée.

[2] Au dos: de par le chancelier de France et du Dalfhiné de Viennois: maistre Nicolas de Plancy acomplissiez le contenu au blanc par la fourme et maniere que le Roy nostre sire le mande. Escript à Paris soulz noz signés, le xix jour d'octobre l'an mil ccc iiii^{xx} et cinq.

Digitized by Google

IV.

1438, Bourges, 27 juillet.

(Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n. 11)

Charles, par la grace de Dieu roy de France, à nostre amé et feal conseiller et presidant de noz comptes l'evesque de Laon, general conseiller pour nous ordonné sur le fait et gouvernement de noz finances es pais de Languedoc et duchié de Guienne, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et feal conseiller maistre Macé Heron, tresorier general de nostre dit pais de Languedoc, vous des deniers de sa recepte faites paier, bailler et delivrer à nostre bien amé Jehan du Signe escuier et maistre de nostre hostel la somme de deux cens soixante livres tournois, laquelle lui avons ordonnee et ordonnons par ces presentes pour avoir esté par nostre ordonnance partant de nostre ville de Tours ou païs de Bourdelais devers nostre amé et feal escuier Rodrigue de Villandrando lui dire aucunes choses que lui avions chargé, et en ce voyage avoir vacqué par l'espace de trois mois, et par rapportant ces presentes avecques quittance de nostre dit maistre d'ostel; nous voulons la dite somme de ii^c lx l. t. estre allouée es comptes dudit tresorier et rabatu de sa recepte par noz amez et feaulx gens de noz comptes et ailleurs où il appartendra, ausquelz nous mandons que ainsi le facent sans contredit ou difficulté, non obstant quelzconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Bourges le xxvii^e jour de juillet l'an de grace mil cccc trente et huit, et de nostre regne le seiziesme.

Par le Roy, le conte de Vendosme,
le bastard d'Orleans, les seigneurs
de Chaumont et de Coettivy, mes.
Hugue de Noez et autres presens.

Coingnet.

Digitized by Google

V.

1439, 23 mars.

(Bibl. nat., Pièces orig. 765, du Cigne, n. 8. Document autographe)

Je Jehan du Cigne, maistre d'hostel du Roy, confesse avoir eu et receu de Jehan de la Croys marchant de Thoulouse, la somme de cent escus d'or de iii den. la piese, lesquieulx messeigneurs les Capitolz m'ont donné et commandé audit de la Croys qu'il me les baillie, et se don est pour certains frais, paines et despense que je ay faicte pour eux envers le conte de Ribedeo, monseigneur le bastard de Bourbon ; sy en quitte messeigneurs les capitolz, Jehan de la Croys et tous aultres à qui il puet appartenir. En tesmoing de ce ay signée ceste cedulle de ma main, le xxiii[e] jour de mars l'an m. cccc. et xxxviii. [Item promet fere tenir bonne la ditte quittance audit de la Croys, escrit comme dessus, de la dicte somme de cent escus] [1].

J. du Cigne.

[1] Cette dernière phrase a été écrite après coup.

Digitized by Google

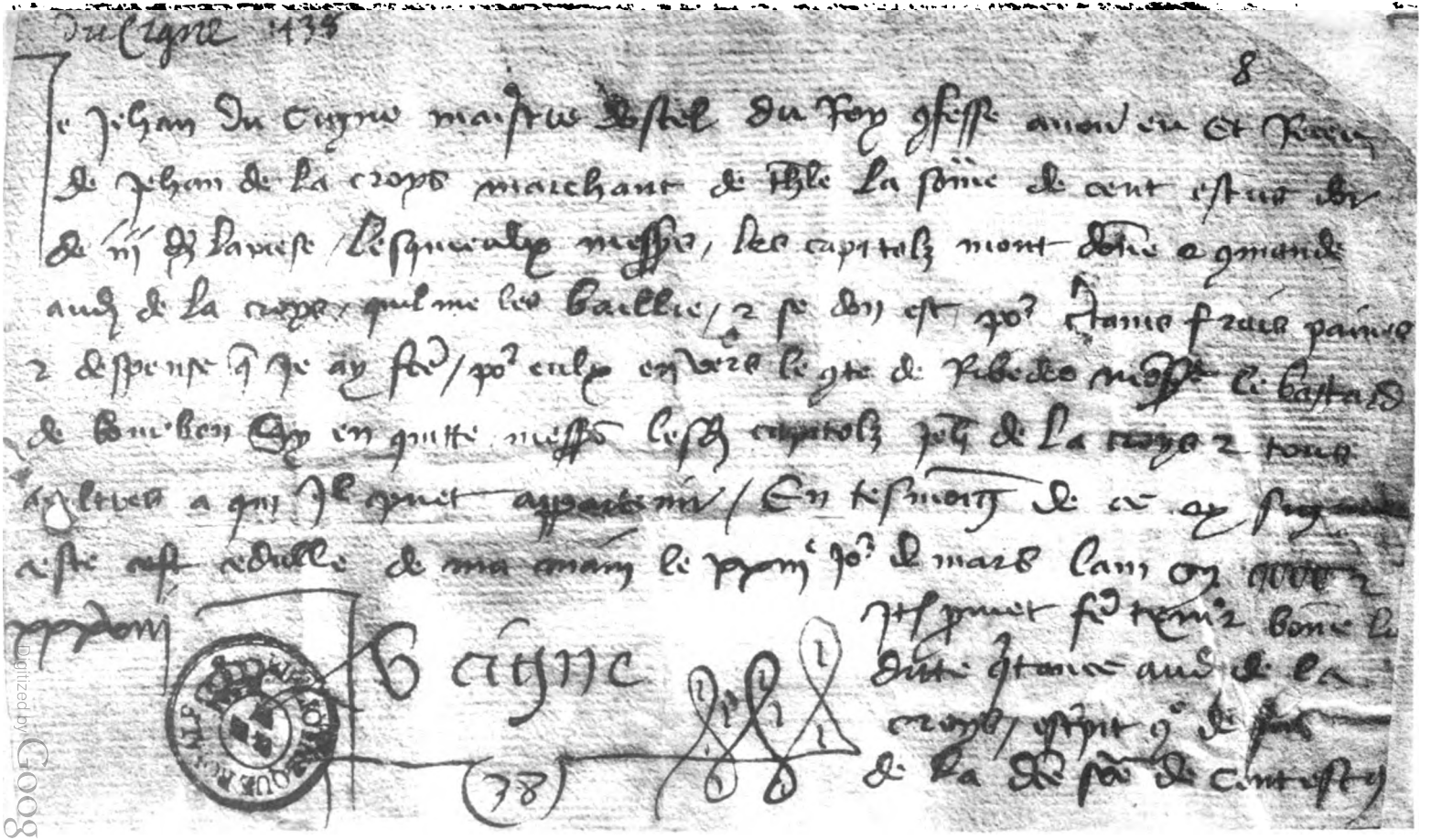

1439 (n. st.) 23 mars

Quittance de Jean du Cigne aux Capitouls de Toulouse

(Paris, Bibl. nat. Pièces originales 765, du Cigne n. 8)

DANESI - ROMA

Digitized by Google

Digitized by Google

LES LÉGENDES DE L'ALTA SEMITA

Entre les jardins de Salluste et les thermes de Dioclétien, sur la rue que les anciens appelaient *Alta semita*, et qui porte maintenant le nom de Via XX Settembre, s'élevaient au V^e^ siècle deux églises presbytérales, deux *tituli*, le *titulus Gai* et le *titulus Cyriaci*. Leurs prêtres assistèrent et signèrent au concile romain de 499. On verra tout à l'heure qu'elles ont des références plus anciennes.

La première, rebâtie et embellie dans les temps modernes, occupe encore son emplacement primitif; l'autre, abandonnée au XV^e^ siècle, montra longtemps ses ruines dans une vigne des Chartreux de S. Maria degli Angeli. Enterrée peu à peu dans les cultures, elle reparut en 1874 quand on construisit le palais des Finances. Sa situation est donc bien déterminée. Entre les deux emplacements il y a environ 225 mètres. Ces églises étaient bien voisines, et ce voisinage contraste avec la distance qui les sépare des *tituli* les plus rapprochés, ceux d'Eusèbe, de Praxède, de Pudens, de Vestina (S. Vitale). Dans ces quartiers excentriques la population devait être fort inégalement répartie.

Au V^e^ siècle les énormes édifices des thermes de Dioclétien étaient encore debout et le service des bains s'y continuait. Sidoine Apollinaire est le dernier auteur qui en parle [1], vers 470; mais il y a lieu de croire que l'interruption totale ne se produisit pas avant la rupture des aqueducs, en 537, lorsque Rome fut assiégée par les Goths de Vitigès.

Les bâtiments, n'étant pas entretenus, tombèrent en ruines; on finit par oublier leur destination primitive, mais le nom de l'em-

[1] *Carm.* XXIII, v. 496 et suiv.

Digitized by Google

pereur Dioclétien demeura attaché au monument: les thermes de Dioclétien devinrent le palais de Dioclétien.

De l'autre côté de l'*Alta Semita*, la ruine avait commencé plus tôt. En 410, après un long siège, les Goths d'Alaric entrèrent à Rome par la porte Salaria et mirent le feu aux édifices voisins, notamment à la maison (οἰκία) de Salluste dont les murs, noircis par l'incendie, subsistaient encore au temps de Procope [1] (v. 540); ils n'ont pas tous disparu.

Les jardins de Salluste, entrés de bonne heure dans le domaine impérial, servirent souvent de résidence aux empereurs. Abandonnés, semble-t-il, après les dévastations d'Alaric, ils durent être bien vite envahis par la végétation sauvage. Plus tard on les mit en culture. Les légendaires, qui en parlent assez souvent, y distinguent des temples, des palais, un forum, des thermes, dénominations évidemment approximatives. Mais ils ne se trompent pas en indiquant en cet endroit une résidence impériale.

Ces voisinages, les thermes de Dioclétien d'un côté, la villa Sallustienne de l'autre étaient bien faits pour exciter les imaginations: ne nous étonnons pas s'ils jouent un certain rôle dans les productions destinées à expliquer au populaire l'origine des anciennes églises de la région.

Les données du martyrologe hiéronymien.

J'ai dit tout à l'heure que ces églises, les deux *tituli Gai* et *Cyriaci*, sont attestées dès avant le concile de 499. C'est qu'en effet elles sont marquées l'une et l'autre au martyrologe hiéronymien et en telles conditions que cette insertion remonte facilement au IV^e^ siècle. Le martyrologe a été compilé et publié d'abord dans l'Italie supérieure, vers le milieu du V^e^ siècle; parmi ses éléments

[1] *Bell. Vand.*, I, 2.

Digitized by Google

figure un calendrier romain, où le dernier anniversaire de pape est celui de Boniface I^er^, mort en 422. Ce calendrier, par ses plus lointaines origines, remonte au temps de Constantin. Il va de soi qu'avant et après son insertion dans le martyrologe hiéronymien il ait été souvent complété par l'accession de nouvelles fêtes. Mais de bonne heure on renonça, pour ces additions, à la grande précision topographique qui avait d'abord été de style. Cette précision, quand elle est constatée, est un indice d'antiquité, c'est-à-dire, dans l'espèce, qu'elle indique le quatrième siècle plus ou moins avancé. Ceci posé, le martyrologe porte, au 11 août :

Romae... ad duas domus iuxta Diocletianas[1], *natale sanctae Susannae.*

L'expression *ad duas domus* se retrouve dans la légende dont je parlerai bientôt et qui est en partie consacrée à l'expliquer ; on la rencontre encore dans le *Liber pontificalis*, à l'article du pape Serge (v. 700). Elle était donc d'usage ancien et courant. Quant à l'identité du *titulus Gai* et du *titulus Susannae*, elle ne peut faire un doute. Après le concile de 499 le nom de Gaius disparaît pour faire place à celui de sainte Susanne, qui se rencontre dès l'année 595, en un des conciles de s. Grégoire le Grand. C'est ainsi que le *titulus Pammachii* est devenu le *titulus SS. Johannis et Pauli*, que le *titulus Aemilianae* a pris le nom des Quatre-Couronnés, et ainsi de suite[2].

Le *titulus Cyriaci* est, lui aussi, mentionné dans le martyrologe hiéronymien. Il est étonnant qu'on ne l'ait pas remarqué jusqu'ici. Ouvrons ce document au 14 avril. Je reproduis ici le texte de

[1] Duodecinas *Bernensis.*

[2] Une petite église de s. Caio se voyait autrefois de l'autre côté de l'Alta Semita, à peu près à l'endroit où s'élève maintenant une chapelle protestante. Elle fut démolie en 1889. Dans son état d'alors elle ne remontait pas au delà d'Urbain VIII. Comme elle ne figure dans aucun des catalogues du XII^e^ siècle au XV^e^, il est très probable que sa première origine atteignait à peine le moyen-âge. En tout cas elle n'avait aucune prétention à se rattacher à l'ancien *titulus Gai.*

Digitized by Google

l'*Epternacensis*, abrégé de la plus ancienne recension gallicane, puis celui du *Bernensis*, le meilleur exemplaire de la seconde.

	Epternacensis	Bernensis
	Rom(ae)	Rome
		via Appia
		in cimiterio
		Praetextati
5	Tiburti Valeriani	sci Tiburti Valeriani
	Maximiani	Maximi
	Cyriaci	Quiriaci
	Dioclitiani	
	Simphroni. Docimi	
10	Et Interamne	
	Appolloni Fevi	
	Optati Pati	Optati. Pati
	Saturnini Frontini	Saturnini Frontini
	Marciae Corniliae	Martiae Corniliae
15	conditoris tituli	conditoris tituli
		Interramna
	Proculi Valentini	Proculi Valentini
	Producti Liurni	Prosduci Liorni
	Dominae virg(inis)	Domninae virginis
20	cum suis virginibus	cum suis virginibus
		simul coronatae
	sci Valeriani	et sci Valeriani
	et alibi Optati	et alibi Optati
	Saturnini Arcilai	Saturnini Arcilai
25	Simproni Frontoni	Simproni Frontini
	Maximi Deceniae	Maximi Decimae
	Marciae Corniliae	Marcie Corniliae
	Alaxandriae	Alexandrie
	Frontoni monac(hi)	Frontini monachi

Digitized by Google

Comme partout, le martyrologe est, à ce jour, très embrouillé. Cependant, dans l'ensemble, il se laisse restituer à peu près complètement. On y reconnaît d'abord une série de quatre anniversaires relatifs à Rome (voie Appienne), à Terni, à Antioche et à Alexandrie :

1° *Romae, via Appia, in cymiterio Praetextati, Tiburti, Valeriani, Maximi.*

Ce sont les célèbres compagnons de sainte Cécile ; leur fête est marquée à ce jour dans les sacramentaires léonien et grégorien.

2° *Interamnae, Valentini, Proculi, Apolloni, Efebi.*

S. Valentin de Terni et ses trois compagnons, martyrs bien connus.

3° [Antiochiae] *Domninae*[1] *cum suis virginibus Prosdocia et Beronicia simul coronatae.*

Saintes célèbres d'Antioche, marquées au 20 dans l'abrégé syriaque.

4° *Alexandriae Frontonis monachi.*

Célèbre moine égyptien, héros d'une histoire éditée par Rosweyde dans ses *Vitae Patrum* (Migne, *P. L.*, t. LXXIII, p. 437) et republiée à ce jour par les Bollandistes. Ce récit n'indique pas le jour de la mort de Fronto ; le 14 avril aura été choisi, je pense, à cause d'un *Frontinus* qui fait partie de la liste ci-dessus.

Après ces restitutions absolument certaines, le texte contient encore diverses choses :

a) *sci Valeriani* (l. 22), répété du n° 1 ;

b) une liste de huit noms, sans attache topographique.

On la trouve deux fois, d'abord après le n° 1, puis entre les n^{os} 3 et 4 (l. 9, 12, 13, 14). La première fois figurent dans l'*Epter-*

[1] *Domninae virg.* dans les mss. Ce *virg.* doit être effacé, Domnina étant la mère des deux autres saintes. — Le nom *Beronicia*, donné par le texte syriaque, est bien défiguré (*Liurni*, *Liorni*) dans le latin. La rubrique Antioche, omise dans le texte latin, s'est conservée dans le syriaque.

Digitized by Google

nacensis, deux noms de plus que dans les autres manuscrits, *Simphroni* et *Docimi;* puis viennent *Optati, Pati, Saturnini, Frontini, Martiae, Corneliae.*

La seconde fois, tous les manuscrits sont d'accord sur le texte *Optati, Saturnini, Arcilai, Simproni, Frontini, Decimae, Martiae, Corneliae.* Cette leçon paraît être la meilleure : au *Pati*, très suspect, de la première rédaction, elle substitue le nom correct d'un *Archelaus.*

c) Cette liste, probablement africaine, étant mise à part, il ne reste plus que les mots *Cyriaci conditoris tituli*, qui se présentent dans tous les manuscrits et sans répétition. C'est exactement la même formule que pour l'Eusèbe du 14 août: *Eusebi tituli conditoris* [1]. Il s'agit donc d'un titre romain et c'est bien sous la rubrique de Rome, après l'annonce des martyrs de Prétextat, que l'anniversaire est indiqué. Du reste, on chercherait vainement, soit au 14 avril, soit aux jours voisins, un nom auquel pourrait s'adapter la qualification de *conditor tituli.*

Mais il y a plus : dans le manuscrit d'Epternach le nom *Cyriaci* est suivi du nom *Dioclitiani*, qui manque à tous les exemplaires de la deuxième édition, aussi bien que les noms *Simphroni* et *Docimi* qui le suivent immédiatement. Nous devons constater ici un accident arrivé au texte : après la première édition, avant la seconde, plusieurs mots sont tombés à la suite du nom de Cyriaque. Un autre accident, celui-là antérieur à l'autre et commun à tous les manuscrits, c'est le déplacement des mots *conditoris tituli.*

Ainsi le texte primitif du calendrier romain portait, pour le titre de Cyriaque, une indication topographique ; il mentionnait les thermes de Dioclétien.

[1] Cet Eusèbe est mentionné deux fois dans le martyrologe hiéronymien, au 14 août et au 8 octobre. A ce dernier jour, le ms. E porte: *Romae Eusebi, Eracli, Dionisi Candidi tituli sui;* le ms. D (Dublin) *Romae, depositio Eusebi, Eracli, Dionisi et contituli sui.* Les noms *Eracli, Dionisi* sont réclamés par d'autres rubriques; le reste se restitue aisément: *Romae, depositio Eusebi condi*[*toris*] *tituli sui.*

Digitized by Google

Mais voici mieux encore. Le manuscrit de Dublin récemment publié par le P. Delehaye [1], porte, au 14 avril : *Romae, nat. Tiburti et Valeriani et Maximiani, et in titulo iuxta Ciriaci Diocletianes Simproni et Interamne Neapollonis Proculi et Valentini.*

Ce manuscrit, comme le P. Delehaye l'a établi, dérive de la première édition du martyrologe, tout comme l'*Epternacensis*, bien qu'il soit souvent plus abrégé que celui-ci. Malgré cette circonstance, il lui arrive quelquefois de conserver de précieuses indications topographiques, qui, dans les autres manuscrits, ont disparu.

En s'aidant de celle-ci on restituera [2] :

et in titulo iuxta Diocletianas, Cyriaci conditoris tituli.

La Passion de sainte Susanne.

Venons maintenant aux légendes de fondation, et commençons par celle du titre de Gaius. C'est ce qu'on appelle la *Passio Susannae.* Les Bollandistes l'ont publiée en deux fois, le commencement et la partie principale au 18 février, la fin au 11 août.

Au temps des augustes Dioclétien et Maximien, vivaient à Rome deux frères, Gabinius et Gaius, proches parents des empereurs. Le légendaire tient beaucoup à cette parenté : il y revient à satiété. Maximien (Hercule, évidemment) est représenté comme le fils de Dioclétien. Celui-ci veut le marier à Susanne, fille de Gabinius, jeune fille formée par son père à la science humaine et à celle des choses divines. *Claudius,* personnage de leur commune parenté, est envoyé par Dioclétien pour faire la demande, que Susanne refuse nettement. Repoussé, Claude se convertit; il est baptisé,

[1] *Anal. Boll.*, t. XXXII (1913), p. 391.

[2] Cfr. Dufourcq, *Etude sur les Gesta Martyrum romains,* t. I, p. 96 ; la restitution proposée en cet endroit n'implique aucun plagiat de ma part; cf. la fin de la préface de cet ouvrage, p. VIII.

Digitized by Google

avec sa femme *Praepedigna* et leurs deux fils, *Alexander* et *Cutia*, et se met au service des chrétiens pauvres et persécutés. Cette première négociation ayant échoué, Dioclétien en confie une seconde à *Maximus, comes rei privatae*, frère de Claude. Maxime se convertit aussi et distribue ses biens aux pauvres par l'intermédiaire d'un ami appelé *Thrason*, depuis longtemps baptisé par Caius. Ces conversions sont dénoncées à Dioclétien par un certain Arsicius, assistant de Maxime dans ses fonctions de *comes rei privatae*. Dioclétien parle de cette affaire à sa femme Serena, laquelle est secrètement chrétienne. Serena lui fait une réponse vague. Alors il charge un certain Julius d'arrêter toute la famille, Gaius excepté. Ici les textes s'embrouillent; il semble que l'on ait fondu ensemble deux rédactions différentes. La première porte: *Sed tenuerunt Gabinium presbyterum cum filia sua Susanna et Claudium cum uxore sua vel filiis et deportari*[1] *in civitate Comos, quos iussit incendio concremari.* Vient ensuite la seconde: *Claudium et Praepedignam et Alexandrum et Maximum in Ostia in rheuma iactari, Gabinium vero presbyterum et Susannam fecit in custodiae vinculo mancipari.*

Ici nous arrivons à la « passion » proprement dite de sainte Susanne, à la partie du texte que les Bollandistes ont publiée au 11 août. Dioclétien fait amener Susanne chez sa femme Serena, chargée de la fléchir. L'impératrice s'en garde bien. Alors Susanne est reconduite chez elle et Dioclétien engage Maximien à l'y aller trouver et à en faire ce qu'il voudra. Susanne échappe miraculeusement à ce péril, mais elle est sommée de sacrifier et, sur son refus, exécutée par le glaive dans sa propre maison, laquelle est attenante à celle de l'évêque Gaius son oncle. Serena intervient alors, recueille en des linges le sang de la martyre et renferme cette relique dans une cassette d'argent qu'elle emporte au palais. Quant au corps elle lui donne la sépulture *iuxta corpora sanctorum in*

[1] Il manque ici le verbe *praecepit*, ou un autre de ce sens.

Digitized by Google

cymiterio Alexandri, in arenario, in crypta iuxta sanctum Alexandrum, iuxta civitatem Figlinas[1] *III id. aug.* Depuis lors Gaius appropria au service liturgique la maison de Gabinius et de Susanne, qui joignait la sienne. *Ab eodem tempore iam tale signum erat christianis et statio deputata in Duas domos quod est usque in hodiernum diem. Factum est autem hoc Romae in regione VI iuxta vicum Mamurtini, ante forum Salustii.*

Quelle est la valeur de cette histoire, ou, si l'on veut, du document par lequel nous la connaissons? Pour s'en faire une idée il faut l'analyser en détail.

La topographie, dans ses lignes essentielles, est exacte. L'auteur connaît les thermes de Dioclétien, les édifices de la villa de Salluste, l'église de Gaius, dite *Ad duas domos*, le cimetière de saint Alexandre sur la voie Salaria. La dénomination *Ad duas domos* le préoccupe beaucoup; il y revient plusieurs fois, insistant sur ce que la maison de l'évêque Gaius et celle de Gabinius, son frère, père de Susanne, étaient voisines.

Quant aux personnages, celui de Gaius et celui de Susanne étaient fournis par la tradition. Celle ci, représentée en ce qui regarde Gaius, par le nom que portait l'église, ne dit pas, il est vrai, que ce personnage fût identique au pape homonyme; il est possible que le fondateur du titre ait été un autre Gaius. D'autre part Susanne nous est donnée par le martyrologe hiéronymien comme honorée dans l'église titulaire et non dans un cimetière suburbain. Aucun itinéraire, aucun document quelconque, en dehors de la passion, ne nous indique au cimetière Saint-Alexandre, ni autre part sur la voie Salaria ou sur une voie quelconque, un tombeau de sainte Susanne. Nous reviendrons sur ce conflit entre le martyrologe et la passion.

Les autres personnages chrétiens sont, outre Gabinius, père de Susanne, Claude, sa femme Praepedigna, ses fils Alexandre et Cutia,

[1] Sur cette localité, v. *L. P.*, t. I, p. 197.

Digitized by Google

son frère Maxime. Il y a lieu tout d'abord de s'arrêter sur le nom extraordinaire de *Praepedigna*. Un tel nom est absolument inconnu en dehors de notre récit. Je vais en montrer la provenance, laquelle a une très grande importance dans l'étude que nous avons entreprise.

Ouvrons le martyrologe hiéronymien au 1er octobre. Défalcation faite de quelques additions gallicanes relatives à Reims, à Auxerre, à Bourges, additions faciles à distinguer et à éliminer, le texte se présente ainsi dans les deux manuscrits d'Epternach et de Berne, représentant l'un la première recension gallicane, l'autre la seconde :

	EPT.	BERN.
	Civitate Thomis	In Thomis civitate
	Prisci et Evagri	Prisci. Criscenti
	Criscenti.	Euacri
	Denegotiae	Denegotie
5	Faustini Marcialis	Faustini Marcialis
	Ianuari	Ianuarii
	Alaxandri Eutropi	Alexandri Eopropi
	Pigrae Cotiae	Digne. Gottiae
	Saturnini Spei	Saturnini Spei
10	Casti. Primi	Casti Primi
	Donati	Donati
	it. Dignae	it. Digne Cotie
		it. Cotie. Passi
		Coprepi
15	Thomis civitate	Thomis
	Charisti	Cristi

Le groupe *Faustini, Marcialis, Ianuari* est encore à éliminer; ce sont les trois célèbres martyrs de Cordoue. En les négligeant, le

Digitized by Google

reste, avec bien des incorrections, mutilations et répétitions, se classe sous deux rubriques topographiques, celle de Tomi et celle de Dinogetia.

Tomi est une ville bien connue ; du IV^e^ siècle au VI^e^, ce fut la capitale de la province de Scythie, sur le bas Danube. Dinogetia est moins célèbre. C'était une forteresse installée près du bas Danube, à l'endroit où le fleuve tourne définitivemet à l'est. Ptolémée la marque avec cette orthographe (Δινογέτεια); mais dans l'Itinéraire d'Antonin, le nom est écrit *Diniguttia* et dans la *Notitia dignitatum Dirigothia.* Le martyrologe la mentionne trois fois, avec les orthographes: *Denegotiae, Pigrae Cotiae, Dignae Gottiae, Dignae Cotiae, Cotiae.*

Sous la rubrique de Tomi, se présentent trois saints, Priscus, Crescens, Evagrius ; les deux derniers ont déjà figuré, le 3 avril, sous la même rubrique. C'était sans doute leur anniversaire propre ; s'ils reparaissent ici, ce sera à cause de la fête d'un autre martyr de la même localité, Priscus.

Ceci mis à part, nous trouvons la rubrique de Dinogetia trois fois répétée :

Denegotiae, Alexandri Eopropi.

Dignae Gotthiae, Saturnini, Spei, Casti, Primi, Donati.

Dignae Cotiae (*it. Cotiae*) Passi, Coprepi.

Le nom *Passi,* à la troisième répétition, paraît provenir de la liste du 2 octobre, où figure s. Dassius ou Dasius de Dorostorum. Quant à Saturninus, etc., à la deuxième répétition, ils ont bien l'air de faire partie de quelque groupe africain, et d'être ici hors de place. Plusieurs d'entre eux se retrouvent dans les listes des jours voisins.

Reste la leçon qui se présente d'abord :

Dinegotiae, Alexandri, Eoprepi.

Quel que soit le bien fondé de cette restitution, qui attribuerait à Dinogetia deux martyrs Alexandre et Euprèpe, il est mani-

Digitized by Google

feste que, dans nos manuscrits hiéronymiens tels qu'ils sont, et avant tout essai de restitution, on trouve la suite:

Alexandri. Eoprepi. Dignae. Cotiae.

Que l'on en rapproche les noms de la famille de Claude, dans notre passion, en les mettant au génitif,

Alexandri, Praepedignae, Cotiae.

il devient manifeste que ces noms ont été cueillis dans le martyrologe. Celui d'Alexandre est intact; c'est celui d'un martyr réel; celui de Cotia n'est que la finale du nom de lieu *Dignaecutiae;* celui de Praepedigna est formé par la finale du nom d'Euprèpe, autre martyr réel, et le commencement du même nom de localité. Dans *Euprepi* ou *Eoprepi*, les deux premières lettres sont tombées, accident des plus communs [1].

Ainsi, notre légendaire a eu sous les yeux le martyrologe hiéronymien déjà bien maléficié par les copistes; il en a tiré les noms de la femme et des enfants de Claude, un de ses personnages. Cette femme et ses enfants n'ont donc aucune réalité, et l'auteur de la *Passio Susannae* est pris en flagrant délit de manipulations arbitrairement opérées d'après le texte du martyrologe hiéronymien.

Dans ces conditions nous obtenons une solution pour le problème posé par la double finale de la première partie, celle où est noté le martyre des compagnons de sainte Susanne. Selon la première, l'événement se passe *in civitate Comos* (var. *Chomos*) où les saints ont été déportés: ils périssent par le feu. Quelle est cette *civitas Comos?*

Notons que pour notre homme, qui n'avait pas reconnu un nom de lieu dans le mot Dinogetia et l'avait dépecé pour fabriquer deux noms de saints, il ne restait plus, dans la liste du 1er octobre, qu'une

[1] Pour ne citer qu'un exemple, je renvoie à la p. 30 où l'on voit comment le martyr *Ephebus* de Terni est devenu *Febus* ou *Ferus.*

Digitized by Google

seule rubrique géographique, celle de la cité de Tomi. C'est là, je crois, et non à Cumes ou à Côme qu'il a placé l'exécution de ses martyrs : *Thomi*, à l'accusatif, donne *Thomos; in civitatem Thomos*, par les soins des copistes sera devenu *in civitatem Chomos* ou *Comos*. Tomi, depuis Ovide, était un lieu de déportation; ou n'en dirait pas autant des deux localités italiennes de Cumes et de Côme, dont les noms ont une ressemblance apparente avec le *Comos* de notre texte. Ces localités, d'ailleurs, ne réclament nullement les saints en question.

Bien que Maxime ne soit pas nommé dans ce premier récit, on peut croire que l'auteur ne le séparait pas, dans sa pensée, de ses compagnons. Tout le monde était déporté à Tomi, puis brûlé.

Dans le second récit, on met à part Gabinius et Susanne, qui sont emprisonnés. Le sort des autres (Cutia est oublié ici, comme Maxime l'avait d'abord été) est tout différent de ce qu'il avait été dans la précédente narration. Au lieu d'être déportés et brûlés, ils sont conduits à Ostie et noyés.

Ni dans un des récits ni dans l'autre on ne parle de sépulture. Le genre de mort semblait dispenser de toute indication à ce sujet.

Du reste toute cette composition est l'incohérence même. Si l'on adopte la première finale, l'histoire est terminée, puisque tout le monde est brûlé et cela dans la lointaine Scythie. Cependant il y a un appendice où Susanne reparaît. Il semble que ce soit pour amener cet autre dénouement que l'on a rédigé l'autre finale et mis à part Susanne et Gabinius. Pourtant c'est Susanne seule qui occupe désormais la scène; de Gabinius il n'est plus question qu'au passé; on ne nous dit pas comment il mourut, où il fut enterré. On l'aura oublié.

[1] Bosio, *Roma sott.*, p. 482, et d'autres après lui, rapportent qu'on lisait à Sainte-Susanne, sur un marbre de la confession, les deux vers :

Olim presbyteri Gabini filia felix
Hic Susanna iacet in pace patri sociata.

On n'a malheureusement aucune indication sur l'âge de cette inscription. Si l'on pouvait prouver qu'elle était antérieure à la légende, la réalité de Gabinius aurait un document sérieux.

Digitized by Google

J'ai déjà signalé plus haut le conflit entre la tradition et la légende, en ce qui regarde la sépulture de Susanne. Pour le légendaire, Susanne a un tombeau sur la voie Salaria; de cela les documents topographiques n'ont pas la moindre trace. Le *natale* de Susanne est indiqué par le martyrologe hiéronymien dans l'église *Ad duas domos.* Il est difficile de négliger et le silence des topographes et l'affirmation du martyrologe. Et ici il faut bien noter que le témoignage dissident nous vient d'un homme qui n'a pas hésité à doter Rome de martyrs en partie fictifs dont il a fabriqué les noms d'après des fautes du hiéronymien ; qui ne s'est pas fait scrupule de transporter un jour en Scythie, un autre jour à l'embouchure du Tibre le supplice de presque tous ses héros. Une telle désinvolture nous conduit à maintenir contre lui les indications positives de la tradition. Cette tradition, qu'il a maladroitement exploitée, ne saurait être considérée comme expliquée ou renforcée par son témoignage. Après comme avant lui nous savons qu'il y avait, sur l'*Alta semita* une église presbytérale appelée *titulus Gai;* que l'anniversaire d'une sainte Susanne y était célébré le 11 août ; que cette sainte n'avait pas de tombeau dans les cimetières de la banlieue. A ces données il n'ajoute rien qui vaille.

Ici, on pourrait se demander si cette sainte sans tombeau a réellement existé à Rome, et si le culte du 11 août, au *titulus Gai,* ne se serait pas adressé à la Susanne biblique, dont l'histoire, on le voit par cent monuments divers, était si populaire chez les anciens chrétiens. L'affirmative aurait contre elle qu'il serait difficile de citer un cas analogue, au moins à Rome. Je n'entends nullement la soutenir: il me suffira de l'avoir signalée comme une possibilité assez lointaine.

Jusqu'où remonte la légende de sainte Susanne? En quel temps a-t-elle été rédigée? On sait de reste que la plupart des légendes romaines ont été rédigées entre le déclin du V^e^ siècle et celui du VI^e^, approximativement entre 450 et 550. Pour quelques-unes, cette

Digitized by Google

détermination assez vague peut être restreinte. Le *Liber pontificalis*, en particulier, quand il met une légende à contribution, fournit pour son âge une sorte de *terminus ad quem*. Voyons ce qu'on en peut tirer pour le cas présent.

Dans sa première rédaction, la vie du pape Gaius commence ainsi : *Gaius, natione Dalmata, ex genere Diocletiani imperatoris, ex patre Gaio.* Ainsi, comme dans la légende, Gaius est parent de Dioclétien, ce qui conduit à en faire un dalmate ; mais son père s'appelait aussi Gaius, tandis que dans la légende il s'appelle Maxime. Si le biographe de Gaius a tiré de la légende ce qu'il dit de la parenté impériale, si cette parenté n'avait pas été déduite, avant la légende, de la proximité des thermes de Dioclétien, il faudra dire que l'auteur du L. P. témoigne ici d'un notable éclectisme, qu'il accepte certaines données du légendaire et en écarte d'autres.

Plus loin [1] il dit que ce pape échappa à la persécution de Dioclétien en se cachant dans les souterrains. Comme le nom de Dioclétien figure dans les dates consulaires de cette notice, le biographe en déduisait avec raison que Gaius avait vécu sous cet empereur, à tort qu'il avait vécu au temps de la persécution, Dioclétien avait été acclamé empereur en 284, Gaius mourut en 296 et la persécution ne commença qu'en 303. Comme d'autre part Gaius n'était pas honoré comme martyr, il fallait bien trouver une explication du fait qu'il avait traversé la persécution sans y périr. Mais cette idée est propre au *Liber pontificalis ;* elle ne lui était pas fournie par la *Passio Susannae.*

La seconde édition a ici une retouche. Son auteur, tout en conservant le séjour de huit ans dans les souterrains, dit qu'au bout de ces huit ans Gaius devint tout de même martyr. Cette assertion,

[1] Hic fugiens persecutionem Diocletiani in criptis habitans confessor quievit.

Digitized by Google

elle non plus, ne provient pas de la légende, laquelle ne dit mot de la fin de Gaius.

Comme la vie souterraine de ce pape ne correspondait pas à la durée totale de son pontificat, qui fut de onze ans et quatre mois, il se produisit bientôt une autre retouche. On intercala, vers la fin de la notice, la phrase suivante : *Qui post annos XI cum Gavinio fratre suo propter filiam Gavini presbyteri nomine Susanna martyrio consecratur.*

Ici la dépendance par rapport à la légende devient manifeste; mais nous n'en sommes pas beaucoup plus avancés, car cette retouche apportée à la deuxième édition du L. P. peut s'être produite assez tard dans le VI[e] siècle.

En somme il est probable, mais non certain, que l'auteur du *Liber pontificalis*, dès la première édition (514-530) de cette compilation, s'est inspiré, en quelque mesure, de la *Passio Susannae.* Il l'aura fait avec une certaine liberté, qu'il se permet du reste assez souvent avec les récits ou conciles apocryphes plus ou moins contemporains et, à ses yeux, d'autorité médiocre.

Admettons provisoirement et faute de mieux, que la *Passio Susannae* remonte aux environs de l'an 500.

La Passion de saint Marcel.

Ce que la *Passio Susannae* est au *titulus Gai*, la *Passio Marcelli* l'est aux deux *tituli* de Cyriaque et de Marcel [1].

[1] Ce document a été, ces derniers temps, l'objet d'une sérieuse étude de la part de M. Attilio Profumo, *La memoria di s. Pietro nella regione Salario-Nomentana*, 21[e] supplément au *Römische Quartalschrift*, 1916. L'auteur y distingue très justement les trois parties de la composition : c. 1-9 (*passio Sisinnii*) ; c. 10-21, 23, 24 (*passio Cyriaci*) ; c. 22 (*passio Marcelli*). Il croit qu'elles ont d'abord existé séparément et que leurs dates sont différentes.

Digitized by Google

Elle s'ouvre par un petit prologue, bien fait pour concilier à l'auteur la bienveillance des archéologues. On y voit qu'il a lu l'inscription dédicatoire des thermes de Dioclétien ; il en reproduit même quelques mots : *Tempore quo Maximianus Aug. rediens de partibus Africae ad urbem Romam, volens placere Diocletiano Aug. ut in nomine eius thermas aedificaret.* Comparer avec l'inscription [1] ... *thermas felices Diocletianas quas Maximianus Aug. rediens ex Africa ... fieri iussit et Diocletiani Aug. fratris sui nomine consecravit.*

Pour ces constructions Maximien soumet les chrétiens à des travaux très durs. Thrason, ce riche chrétien que nous avous déjà rencontré dans la passion de sainte Susanne, les assiste de son mieux par l'entremise de quatre autres fidèles, Cyriaque, Sisinnius, Smaragdus, Largus. Informé de cela, le pape Marcel se réjouit et confère le diaconat à Cyriaque et à Sisinnius. Après ce début, le récit néglige Cyriaque, Largus et Smaragdus pour ne s'occuper que de Sisinnius.

Par sa charité envers un certain Saturninus, vieillard incapable de porter les fardeaux dont on le charge, Sisinnius attire l'attention. Un tribun de police, Exupère, le dénonce à Maximien et celui-ci, après un court intérrogatoire, confie son affaire au préfet de Rome Laodicius. Il est enfermé dans la prison Mamertine. Conversion du geôlier en chef, le *commentariensis* Apronien, qui est baptisé, puis jugé et exécuté au 2e mille de la Salaria, le 2 février. Audience du préfet, *in Tellude* [2] : Sisinnius y comparaît, avec Saturnin. A la vue d'un miracle opéré par les saints, deux soldats, Papias et Maurus, se proclament chrétiens. Sisinnius et Saturnin sont condamnés à mort et exécutés au 2e mille de la Nomentane ; Thrason, assisté du prêtre Jean, les enterre dans sa propriété, sur la voie Salaria, le 28 no-

[1] *C. I. L.*, t. VI, 1130 ; cfr. 31.242.

[2] C'est, dans cette catégorie de documents, le lieu ordinaire des audiences criminelles du préfet de Rome.

Digitized by Google

vembre. Quant à Papias et Maurus, baptisés par le pape Marcel, ils comparaissent à leur tour devant le préfet Laodicius, au cirque Flaminius. Ils meurent sous les coups des bourreaux. Le prêtre Jean les enterre le 29 janvier, sur la voie Nomentane, *ad Nymphas s. Petri, ubi baptizabat.*

Ici s'arrête la première partie de l'histoire. Nous entrons maintenant dans le récit des aventures de Cyriaque.

Celui-ci opérait, dans sa prison, des guérisons miraculeuses, lorsque Artemia, fille de Dioclétien, devint possédée du démon. Cyriaque, mandé au palais, la guérit et la baptise, à la grande satisfaction tant de l'impératrice Serena que de Dioclétien lui-même ; ils font présent au diacre d'une maison auprès des thermes. Cependant Jobia, la fille du roi de Perse Sapor, est aussi possédée du démon. Sapor, qui a entendu parler de la guérison d'Artemia, envoie à Dioclétien pour demander qu'on lui expédie Cyriaque. Le diacre s'exécute ; toujours suivi de ses inséparables compagnons Largus et Smaragdus, il se laisse conduire en Perse, guérit la fille du roi, la baptise avec son père et beaucoup d'autres personnes, puis revient à Rome et s'établit dans sa maison.

Cependant Dioclétien s'en va en Dalmatie, où il meurt, laissant ses fils pour héritiers. L'un d'eux, Maximien Auguste, mal disposé pour les chrétiens, fait arrêter Cyriaque et le livre au vicaire Carpasius, qui instrumente contre lui et ses compagnons Largus et Smaragdus, auxquels se joint un Crescentianus dont on n'a point encore entendu parler. Celui-ci est exécuté le premier, *ante Clivum Ursi, in platea ante templum Palatii.* Le prêtre Jean l'enterre au cimetière de Priscille, dans un arénaire de la *Salaria vetus* [1]. Largus et Smaragdus sont emprisonnés avec Cyriaque ; puis tous les chrétiens

[1] Le cimetière de Priscille était sur la voie Salaria *nova* et non sur la voie Salaria *vetus*. Il contenait en effet le tombeau d'un martyr Crescentio, que notre auteur confond avec Crescentianus; ce dernier, comme on va le voir, était enterré sur la voie d'Ostie.

Digitized by Google

des deux sexes qui étaient en prison, au nombre de vingt et un, sont décapités sur la voie Salaria, hors les murs, dans les thermes de Salluste. Le prêtre Jean recueille leurs corps le 16 mars et les enterre sur la même voie. Huit jours après (24 mars) l'évêque Marcel, aidé de la matrone Lucine, les transporte au 7e mille de la voie d'Ostie, où Lucine leur donne la sépulture le 8 août.

Maximien fait don de la maison de Cyriaque au vicaire Carpasius; celui-ci s'y livre à des orgies qui sont punies par un châtiment divin.

Une note finale donne la liste des saints enterrés sur la voie d'Ostie: Cyriacus, Largus, Smaragdus, Crescentianus, Memmia et Juliana. De ces deux femmes la légende ne dit pas le moindre mot.

Passons à la troisième partie. Dans le cours du récit le pape Marcel a fait quelques apparitions, généralement pour célébrer des baptêmes, une fois pour reprocher à Maximien sa cruauté. Il est de nouveau question de lui après que Lucine, qui n'avait pas été nommée jusque là, est intervenue pour donner la sépulture à Cyriaque et aux martyrs ses compagnons. Dans ce rôle elle succède à Thrason.

Lucine fait don de sa fortune à l'Eglise, ce pourquoi elle est proscrite par Maximien. Alors elle prie le pape Marcel de changer sa maison de la via Lata en église. Cela fait, le pape y célèbre les offices. Maximien l'apprend et ordonne de transporter dans cet édifice les bêtes du *catabulum*, et de forcer Marcel à les soigner. Le pauvre pape meurt dans cette misère; il est enterré par Lucine et le prêtre Jean, dans le cimetière de Priscille, au 3e mille de la voie Salaria.

Ces trois récits, ou, si l'on veut, ces trois sections d'un même récit, sont, les uns comme les autres, du style ordinaire des passions romaines, c'est-à-dire d'un très mauvais style et d'une rare incorrection de grammaire. Au point de vue historique, on peut relever que le préfet *Laodicius* ne figure pas sur la liste des pré-

Digitized by Google

fets de Rome que nous a conservée le Chronographe de 354; que le vicaire Carpasius se présente avec un titre et une fonction qui ne remontent pas plus haut que le règne de Constantin; que le pape Marcel n'a siégé que peu de mois et non pas sous Maximien, mais sous Maxence, etc. Des fautes de ce genre, toutes les passions romaines en sont émaillées. Mais ce qu'il importe de signaler ce sont les conflits avec la tradition hagiographique telle qu'elle aurait dû s'imposer à l'auteur.

La première partie (*passio Sisinnii*) raconte la mort de cinq martyrs, le diacre Sisinnius, le *commentariensis* Apronien, le vieillard Saturnin, les soldats Papias et Maurus.

De ces cinq personnages, deux, Sisinnius et Apronien, ne sont pas mentionnés ailleurs [1]. On nous dit que Sisinnius fut exécuté avec Saturnin au 2e mille de la Nomentane, et enterré, toujours avec Saturnin, dans la propriété de Thrason, le 28 novembre. Quant à Apronien, il est exécuté le 2 février, au 2e mille de la Salaria; aucune sépulture n'est indiquée.

Les documents topographiques indiquent la sépulture de Saturnin, de Papias et de Maurus; ils ne parlent ni de Sisinnius, ni d'Apronien; même silence, à propos des mêmes personnes, dans les anciens calendriers. Voici ce que disent ceux-ci:

Prid. id. aug

Mart. Hiér. *Romae ss. Chrisanti et Dariae et qui cum eis passi sunt, Claudius, Hilaria, Iason, Maurus et milites LXX.*

III kal. decemb.

M. H. *Romae, [in cym.] Thrasonis* [2], *Saturnini, Chrysanthi, Dariae, Mauri et aliorum LXXII.*

[1] Il y avait un cimetière d'Apronien sur la voie Latine, où était enterrée sainte Eugénie (M. H. au 25 décembre). Quant à l'Apronien marqué au 2 février dans le ms. de Dublin, il l'a été d'après la *Passio Marcelli.*

[2] *Arosonis, Arasonis,* mss. de la 3e récension.

Digitized by Google

Dep. mart. *Saturnini in Trasonis.*
XII kal. mai.

M. H. *Romae, in cymiterio martyrum* (l. *maiore*) *iuxta viam Nomentanam, Victoris, Felicis, Alexandri, Papiae.*
XVI kal. oct.

M. H. *Romae, via Nomentana, ad Caprea, in cymiterio maiore, Papiae, Felicis, Victoris, Alexandri, Emerentianitis.*

Ainsi, Saturnin est marqué à la date de la passion [1], et au lieu qu'elle indique; quant à Papias et à Maurus, ils ne figurent plus au même endroit; le premier seulement est placé sur la voie Nomentane, l'autre sur la voie Salaria; le premier apparaît dans une liste de quatre martyrs, qui n'ont ni histoire ni légende, sauf ce que notre passion dit de Papias; le second est groupé avec les ss. Chrysanthe et Darie; dans la légende de ces saints, Jason et lui sont fils de Claudius et d'Hilaria, compagnons de martyre des deux époux protagonistes; ni Papias ni Maurus ne figurent dans le martyrologe hiéronymien, au jour (29 janvier) que leur assigne la *Passio Marcelli.*

Voilà donc celle-ci en conflit avec le calendrier officiel de l'église romaine.

Deux de ces saints, Saturnin et Maur, ont été célébrés en des inscriptions damasiennes. Voici celle de Saturnin [2]:

Incola nunc Christi fuerat Carthaginis ante.
Tempore quo gladius secuit pia viscera matris
sanguine mutavit patriam nomenque genusque,
romanum civem sanctorum fecit origo.
Mira fides rerum: docuit post exitus ingens.

[1] Je néglige la variante IIII kal. pour III kal.
[2] Ihm, 46.

Digitized by Google

Cum lacerat pia membra, fremit Gratianus ut hostis,
posteaquam fellis vomuit concepta venena,
cogere non potuit Christum te, sancte, negare;
ipse tuis precibus meruit confessus abire.
Supplicis haec Damasi vox est: Venerare sepulchrum
Solvere vota libet castasque effundere preces
sancti Saturnini tumulus quia martyris hic est.

De ce texte assez obscur nous tirons clairement ceci : Saturnin est un citoyen de Carthage, devenu romain par son martyre. Pendant une persécution, il a affaire à un juge appelé Gratien, qui, loin de réussir à lui faire renier sa foi, est lui-même converti et meurt martyr. En 290 le préfet de Rome s'appelait Turranius Gratianus; il figure dans la table du Chronographe de 354 et dans une inscription. [1]. Mais sa date tombe en dehors des temps de persécution générale. Il y a donc ici une petite difficulté pour l'historien exact [2]. Le légendaire, s'il avait pris connaissance de cette épitaphe, n'aurait pas manqué d'y relever le nom de Gratien. Ce n'est pas ce qu'a fait le nôtre. Au lieu du Gratien que lui fournissait Damase, il a imaginé un Laodicius, qui n'a aucune référence ni réalité. Il ne le fait pas se convertir; il ne parle pas de l'origine africaine de Saturnin. En somme, il n'a pas lu l'inscription.

Il a ignoré aussi celle de Maur [3] :

Martyris hic Mauri tumulus pia membra retentat,
quem Damasus rector longo post tempore plebis
ornavit supplex, cultu meliore decorans
insontem puerum cui poena nulla.....

[1] *C. I. L.*, t. VI, n° 1128; cf. p. 845.

[2] Peut-être le Gratien de Damase n'était-il pas un juge, mais un bourreau.

[3] Ihm, 44.

Digitized by Google

Le dernier vers, allusif aux circonstances du martyre, est défiguré à la fin. On y voit pourtant que Maur était un enfant en bas âge. C'est ainsi que le présente la légende des ss. Chrysanthe et Darie [1]. Par une transformation des plus graves, la *Passio Marcelli* en fait un soldat.

Passons à la deuxième partie du document, celle qui est consacrée à l'histoire de Cyriaque et aux origines du *titulus Cyriaci*. On ne me demandera pas d'où proviennent les guérisons par exorcismes d'Artemia fille de l'empereur Dioclétien et de Jobia, fille du roi de Perse Sapor. Jobia, Artemia et sa mère Serena, déjà rencontrée dans la légende de Susanne, sont des personnes fictives. On sait que la femme de Dioclétien s'appelait Prisca et qu'il en eut une fille appelée Valeria, laquelle fut mariée à Galère. Au fond, dans le récit de ces guérisons merveilleuses, ce qui importe au narrateur c'est de trouver un moyen d'expliquer la fondation du *titulus Cyriaci*, tellement voisin des thermes de Dioclétien qu'on ne voit pas qu'il ait pu être fondé en dehors de la volonté du célèbre empereur. Notre auteur imagine que Cyriaque avait rendu à Dioclétien un service de premier ordre, lequel, eu égard à sa condition

[1] Le martyr Maur est groupé avec Chrysanthe, Darie, Hilarie, Jason, etc. dans le calendrier romain, dans la passion, dans les recueils épigraphiques, dans la liste des huiles de Monza, dans l'un des trois itinéraires du VII[e] siècle (*Notitia portarum*). On ne peut imaginer une documentation plus complète. Cependant il y a lieu de noter que la tradition des itinéraires offre ici certaines anomalies: le premier, l'itinéraire de Salzbourg, ne nomme pas Maurus; le troisième ne le nomme qu'avec le groupe de Chrysanthe et Darie; dans le deuxième (*Epitome de locis ss.*), où ce groupe ne figure pas de première main, mais seulement en supplément, il est nommé, à la vérité, mais parmi les martyrs du cimetière de Priscille; on le retrouve aussi sur la voie Salaria *vetus*, dans le cimetière *Ad VII Palumbas*. Aucun souvenir traditionnel, liturgique, légendaire, ne se rattache à l'un ou à l'autre de ces *Mauri*. Je crains bien qu'ils ne représentent, l'un et l'autre, le Maur authentique, celui de la passion des ss. Chrysanthe et Darie, omis d'abord avec son groupe dans le plus ancien texte de l'itinéraire, puis suppléé par conjecture à deux endroits différents, aussi indus l'un que l'autre.

Digitized by Google

de clerc, ne peut guère être qu'une guérison miraculeuse. Tant que Dioclétien est au pouvoir, Cyriaque jouit en paix de la maison que le terrible empereur lui a donnée près de ses thermes. Les tribulations du diacre ne commencent que sous Maximien, « fils et successeur » de Dioclétien. C'est alors qu'il est arrêté, torturé, condamné à mort et exécuté avec plusieurs autres chrétiens.

Ce n'est pas sans raison que le légendaire cherchait une explication à ce fait bizarre d'une église fondée, en temps de persécution, si près du persécuteur, presque chez lui. La solution qu'il a imaginée n'est guère de nature à nous satisfaire. Mais pour nous le problème peut être posé autrement. Est-il bien sûr que Cyriaque, le fondateur, ait été martyr? Notre auteur le croyait et sa croyance se fondait sur ce fait qu'un saint Cyriaque, avec cinq autres martyrs, Largus, Smaragdus, Crescentianus, Memmia et Juliana, étaient honorés le 8 août sur la voie d'Ostie, et cela depuis un temps immémorial.

De fait le calendrier philocalien porte, au 8 août:

Et Ostense VII ballistaria, Cyriaci, Largi, Criscentiani, Memmiae, Iulianae et Smaragdi.

Le martyrologe hiéronymien, 2e recension gallicane:

Et in via Salaria Ostensi, Cyriaci, Largi, Criscentiani, Memmiae, Iulianae, Cyriaci[1] *et Izmaragdi.*

Sur ces textes, quelques observations sont nécessaires.

Le mot *Salaria* devant *Ostense* ne figure au 8 août que dans les manuscrits hiéronymiens de la seconde édition gallicane: l'état du texte dans les abrégés de la première est tel qu'on ne peut ni affirmer, ni nier qu'il ait figuré aussi, à ce jour, dans le texte complet de la première. Toutefois celle-ci présente, au 10 août, un passage qui manque à l'autre; il est intercalé entre la mention de s. Laurent et celle de s. Félicissime: *Et alio loco virorum XI et vir-*

[1] Doublet.

Digitized by Google

ginum XIII. Cyriaci, Largi, Crescentiani, Menniae, Iulianae, Zmaragdi. In Aretio Afrae mil. VII vallis Ostensae. Dans cette intercalation écartons d'abord les mots *Et alio — XIII*, plus loin *in Aretio, Afrae*, relatifs à d'autres saints. Le reste contient la liste de nos six martyrs, avec l'indication topographique *mil. VII vallis Ostensae*, laquelle est à rapprocher de la leçon *ballistaria* du texte philocalien. Et qu'on ne dise pas que cette interpolation du 10 août provient d'un ms. philocalien, combiné avec le hiéronymien. Tout ce passage sur les six saints est enchevêtré avec d'autres annonces de fêtes, dont deux, relatives à des saints d'Arezzo (Donatus), et d'Augsbourg (Afra), ne peuvent en aucune façon provenir du philocalien. Nous avons ici un fragment, non du philocalien, mais du hiéronymien, 1ère éd., transporté du 8 août. On voit que la Salaria n'y figure pas, mais seulement la voie d'Ostie, avec une indication énigmatique, représentée par le *ballistaria* du philocalien et le *vallis* du manuscrit d'Epternach. C'est un des très nombreux cas d'indications topographiques retouchées d'une édition à l'autre. Ainsi, au 25 mai, s. Senzia de Bieda est d'abord marqué sous la rubrique de cette ville, où l'on vénérait son tombeau. Le rédacteur de la deuxième recension, qui avait lu dans la passion les aventures du saint dans les îles du littoral toscan, témoigne de sa lecture en ajoutant ici *In insula Tusciae.* De même aussi, au 23 octobre, la rubrique *in Oriente*, pour sainte Thècle, est précisée dans la deuxième édition en *In Seleucia.* Beaucoup d'autres exemples pourraient être allégués.

Le *Salaria* de la seconde édition hiéronymienne me paraît avoir été inspiré par la *Passio Marcelli.* L'auteur de celle-ci a été conduit, par la proximité du titre de Cyriaque, le plus voisin de la Salaria, à placer sur cette voie l'exécution du fondateur de ce titre. Comme il l'identifiait avec le coryphée d'un groupe de martyrs enterrés sur la voie d'Ostie, il lui a fallu recourir à une translation. En réalité, son identification n'était pas fondée. Le vrai fondateur du *titulus Cyriaci* était honoré, non pas le 8 août, ni sur

Digitized by Google

la voie d'Ostie, mais le 14 avril, dans l'église titulaire. Ceci résulte du martyrologe hiéronymien, restitué à ce jour comme je l'ai fait plus haut. Le Cyriaque fondateur du titre n'a plus vécu nécessairement en un temps où l'on faisait des martyrs; il n'a pas été victime des édits de Dioclétien et de Maximien. Son église a été fondée en temps de paix, sous Constantin ou ses successeurs, tout comme celle d'Eusèbe, sur l'Esquilin. Dans ces conditions la fondation de l'église de Cyriaque près des thermes de Dioclétien n'offre plus aucune difficulté.

En somme, pour la partie du document qui correspond à l'histoire de Cyriaque, le légendaire ne disposait, en dehors des ressources de son imagination, que de deux données: le nom que portait le *titulus Cyriaci* et le culte rendu sur la voie d'Ostie à un groupe de martyrs dont le premier portait aussi le nom de Cyriaque. Des deux Cyriaques il fit un même personnage dont il lui fallut répartir l'histoire entre la région nord-ouest de Rome, où se trouvait l'église titulaire, et la lointaine voie d'Ostie où l'on vénérait le tombeau du martyr.

Pour la troisième partie, relative au pape Marcel, à son église et à son martyre, l'auteur de la *Passio Marcelli* s'est servi d'un écrit antérieur, d'une autre passion de Marcel, laquelle est entrée dans le *Liber pontificalis*, non pas tout d'abord, mais à la deuxième édition. Je ne comprends pas qu'on ait pu contester cela et placer le *Liber pontificalis* dans la dépendance de la *Passio Marcelli*. Sur celle-ci le *Liber pontificalis* a les avantages suivants:

1° Il place cette histoire sous Maxence, la *Passio* sous Maximien. Or Marcel a réellement siégé sous Maxence, et non sous Maximien.

2° Il ne place la proscription de Lucine qu'après la mort de Marcel, à la fin du récit, alors que, dans la *Passio*, la matrone est proscrite tout au commencement, ce qui ne l'empêche pas de

Digitized by Google

disposer de sa maison et de la faire consacrer comme église, chose bien invraisemblable.

3° Il dit que Maxence voulait faire nier au pape qu'il fût évêque, ce qui est bien en situation dans la période entre 305 et 311; la *Passio* n'a pas ce trait d'antiquité;

4° Il distingue l'église d'avec le bâtiment appelé *Catabulum*, centre des transports de la poste impériale; la *Passio* semble bien les confondre. Or, pour voisins qu'ils aient été, ces deux édifices ont dû être distincts; l'église est attestée en 418; le *Catabulum* est encore mentionné au temps de Théodoric [1].

5° Il dit que Marcel fut employé au service de l'écurie du *Catabulum*, mais il ne précise pas la durée de ce service pénal; la *Passio* lui assigne *multos annos;* or Marcel n'a pas siégé huit mois.

6° Il place le cimetière de Priscille sur la voie Salaria, correctement, la passion sur la *Salaria vetus*, incorrectement.

Je ne vois pas ce qu'il faut de plus pour établir l'antériorité du récit introduit dans le *Liber pontificalis*. Cependant je ne prétends nullement que ce récit soit, en tout, conforme à la vérité; je veux seulement dire que l'auteur de la *Passio Marcelli* l'a eu sous les yeux et qu'il l'a adapté, en le remaniant maladroitement, à son histoire de Cyriaque.

En mettant ci-dessus la deuxième édition du martyrologe hiéronymien dans la dépendance de la *Passio Marcelli*, j'admets que celle-ci était connue en Bourgogne au commencement du VII[e] siècle. Cela, je crois, n'a rien d'étonnant: saint Avit, cent ans plus tôt, connaissait la passion de sainte Eugénie, qui n'est pas beaucoup plus ancienne.

Je veux maintenant attirer l'attention sur la façon dont notre auteur traite la topographie de Rome. Comme tant d'autres, il connait la *custodia Mamertini*, le lieu *in Tellude*, où si souvent les

[1] Cassiodore, *Var.*, III, 10; IV, 47.

Digitized by Google

préfets font comparaître les confesseurs de la foi ; je ne sais ce qu'était le *clivus Ursi* et la place *ante templum Palatii* (c. 19). Mais il est déjà singulier qu'il indique en dehors des murs, *foras muros*, un édifice appelé par lui les thermes de Salluste (c. 20). Ces thermes doivent faire partie de la villa, laquelle était sans doute en dehors des murs de Servius, mais dans l'enceinte d'Aurélien, la seule dont pût se préoccuper un auteur du V^e^ ou du VI^e^ siècle. Je le vois, à deux reprises, à propos de Crescentianus et de Marcel (cc. 19 et 22), indiquer le cimetière de Priscille sur la voie Salaria *vetus;* il enterre le martyr Maurus sur la voie Nomentane, alors que son tombeau était sur la voie Salaria ; il confond les bâtiments du *Catabulum* avec l'église de Marcel. Tout cela est inquiétant. On ne peut douter que le document dont nous nous occupons ne soit sorti d'une plume romaine ; pourtant de telles fautes de topographie ne se rencontrent guère dans les passionnaires romains. Nous avons donc affaire à un auteur particulièrement négligent.

Au début de ce mémoire j'ai rapproché les traditions et légendes qui nous restent sur les deux églises titulaires de l'*Alta Semita*. Les traditions s'expriment dans les mêmes documents, le martyrologe hiéronymien et les signatures aux conciles romains ; quant aux légendes, elles divergent, naturellement, car il était impossible de faire évoluer en toutes les deux le même personnel hagiographique. Cependant en ce qui regarde, non pas les saints protagonistes, mais les comparses, il y a entre la *Passio Susannae* et la *Passio Marcelli* des traits communs et caractéristiques. Dans l'une comme dans l'autre, et dans nulle autre en dehors d'elles, apparaît le riche et charitable Thrason, prodigue de sa fortune et de ses soins envers les chrétiens pauvres et confesseurs ; il enterre les martyrs, il s'occupe même de leur histoire [1].

[1] *Sus.* I, c. 21 ; *Marc.*, 2, 8.

Digitized by Google

Ce Thrason n'est pas un être imaginaire: c'était l'éponyme, le fondateur sans doute, du cimetière où l'on vénérait la tombe du martyr Saturnin: *Cymiterium Thrasonis ad s. Saturninum,* porte l'ancienne liste des cimetières romains [1]; on a vu ci-dessus [2] que cette désignation figurait aussi dans le martyrologe hiéronymien et dans le férial philocalien. Toutefois son histoire nous est inconnue et les seuls légendaires qui aient utilisé son nom et son souvenir, ce sont ceux de nos deux passions.

Il en est de même pour l'impératrice Serena. Nulle part ailleurs que dans les passions de Susanne et de Marcel il n'est question de cette personne. La femme de Dioclétien fut chrétienne en secret, comme on nous dit que Serena l'était; mais elle s'appelait Prisca et non Serena. Ce dernier nom est une particularité des deux passions.

Par ailleurs les deux écrits ont en commun l'intention d'expliquer les origines des deux titres, si voisins, de l'Alta Semita; dans l'un il est question à chaque instant des *duae domus,* dans l'autre, de la maison donnée à Cyriaque par Dioclétien; chez l'un les thermes de Dioclétien, chez l'autre la villa Sallustienne reviennent souvent. Tous deux procèdent avec la même insouciance de la tradition antérieure, sauf à se corriger quand la contradiction est trop criante. Ainsi, l'un d'eux fait brûler sainte Susanne à Tomi, puis la montre décapitée à Rome; l'autre fait enterrer vingt-et-un compagnons avec Cyriaque, puis restreint ce nombre à cinq; l'un indique finalement la sépulture de Susanne dans un cimetière où elle n'a été vue par personne, l'autre attribue à la Nomentane un martyr de la voie Salaria. Et ainsi de suite.

Tant de fâcheuses ressemblances et l'impression générale que donnent le style et la composition de ces deux pièces permettent,

[1] De Rossi, *Roma sott.,* t. I, p. 176.
[2] P. 40, 41.

Digitized by Google

je crois, de soupçonner qu'elles sont sorties de la même plume. Cependant je ne veux rien affirmer péremptoirement, car l'imitation pourrait rendre compte de quelques-unes de ces ressemblances. Qu'ils soient deux ou qu'ils ne fassent qu'un, les auteurs de ces passions ne font guère honneur au genre littéraire qu'ils ont cru devoir cultiver. Il y a longtemps qu'on les apprécie de la sorte et ce n'est pas à moi qu'ils devront leur mauvais renom.

Le sanctuaire de s. Cyriaque sur la voie d'Ostie.

De ce qui vient d'être exposé il résulte clairement qu'il y a lieu de distinguer deux saints Cyriaque, le fondateur du *titulus Cyriaci*, près des thermes de Dioclétien, et le martyr enterré, avec cinq compagnons, au VII^e^ mille de la voie d'Ostie. Sur ces derniers, ou plutôt sur leur sanctuaire, nous n'avions, jusqu'à cette année, aucun autre renseignement que leur insertion dans les calendriers hiéronymien et philocalien, ainsi que quelques mentions dans le *Liber pontificalis*, au VII^e^ siècle et au IX^e^. Mais le sanctuaire lui-même a été remis au jour par des fouilles récentes. Il y a lieu d'étudier cette découverte et de préciser, autant que possible, ses rapports avec la tradition écrite. C'est ce que va faire, sur mon invitation, M. Francesco Fornari, inspecteur des fouilles de Rome, qui a lui-même présidé aux travaux et étudié lieux et monuments dans tous les détails.

L. Duchesne.

Digitized by Google

LE RECENTI
ESPLORAZIONI NEL CIMITERO DI S. CIRIACO
AL VII° MIGLIO DELLA VIA OSTIENSE
(Pl. II)

Il cronografo dell'anno 354, nella *depositio episcoporum*, agli 8 di agosto ha la seguente indicazione [1]: « VI idus Aug. Secundi Carpofori Victorini et Severiani Albano et Ostense VII ballistaria Ciriaci Largi Crescentiani Memmiae Iulianetis et Ixmaracdi ». Dalla quale si ricava che al settimo miglio della via Ostiense erano sepolti sei martiri. La notizia è confermata dal Martirologio geronimiano [2], che per altro in alcune redazioni fa una certa confusione tra i martiri di Albano, notati per primi nel passo sopra citato del cronografo, e quelli della via Ostiense e nel codice di Berna si ha la indicazione topografica « et in via Salaria ostensi » che nel codice Wissenburgense è trasformata nell'altra, equivalente in quanto al significato « in via Salutaria ostensi ». Una tradizione infatti, conservata negli atti di S. Marcello [3] dice che ai tempi di questo papa per cura della pia Lucina « translata sunt corpora cum s. Cyriaco in praedio eius via ostiensi milliario ab urbe Roma VII ubi requiescunt in sarcophagis lapideis quos manu sua recondidit B. Lucina in pace VI id. Aug. » e più sotto nello stesso documento si legge: « Sanctorum vero corpora hoc est Cyriaci, Largi, Sma-

[1] Th. Mommsen, *Chronica minora*, I, p. 71 (in Mon. Germ. Hist. auct. antiquissimorum, t. IX).

[2] *Martyr. Hieronym.*, edit. De Rossi et Duchesne, p. 102.

[3] *Acta Sanctorum*, t. II, p. 9 (XVI Januar. — *Acta s. Marcelli papae mart.*, cap. V, § 21 e 24).

Digitized by Google

ragdi, Crescentiani, Memmiae et Iulianae sepulta sunt in via ostiensi, milliario ab urbe Roma plus minus VIII ».

In un codice Vaticano [1] è raccontata la passione e la sepoltura di S. Ciriaco: vi si dice che egli fu decapitato in via Salaria e che « octo denique peractis diebus, exportabit eum beata Lucina, ut pene omnibus notum est, in praedio suo, via Ostiensi milliario plus minus octavo et recondidit studiosissime sanctus Marcellus Papa huius almae urbis Romae ». Aggiunge che la testa ed un braccio del santo riposarono colà fino al tempo di papa Agapito II, essendo imperatore Ottone e console di Roma Alberico, quando tre sorelle (in realtà erano invece cugine) di Alberico, Marozia, Stefania e Teodora che fondarono il cenobio di via Lata dedicato a S. Stefano, si recarono alla via Ostiense per prendere le reliquie di S. Ciriaco e « sanctissimum invenerunt locum, et titulum invenerunt superpositum tumulo ». La iscrizione diceva: « hic reconditum est corpus almi levitae et martyris Cyriaci a matrona Lucina reconditum ». Il documento continua narrando la traslazione della testa del santo che le pie donne avevano preso dal sepolcro.

D'altro canto il *Liber pontificalis* [2] racconta che Onorio I (625–638) « fecit ecclesiam beato Cyriaco martyri a solo via Ostiense milliario VII, ubi et donum optulit ». E lo stesso documento [3] ci fa sapere che Leone III e Benedetto III fecero doni a questa chiesa.

Tali sono le notizie tramandateci dai documenti antichi e medioevali sulla sepoltura di S. Ciriaco e dei suoi compagni sulla via Ostiense. Da esse possiamo ricavare che ai tempi di S. Marcello, o comunque al principio del quarto secolo, i corpi di questi sei martiri furono trasportati [4] dalla via Salaria al settimo miglio

[1] *Acta Sanctorum*, XXXV, *Aug.*, t. II, p. 327 ss.

[2] *Lib. Pont.*, LXXII (v. Honorii) c. 4, ediz. Duchesne, I, p. 324.

[3] *Lib. Pont.*, XCVIII, c. 109 e CVI, c. 25.

[4] Su questa traslazione cf. la critica di mons. Duchesne nello studio precedente, p. 50 ss.

Digitized by Google

della Ostiense e quivi deposti con ogni cura in un predio suburbano; che nella stessa località della via Ostiense il papa Onorio I elevò una chiesa in onore di S. Ciriaco, e che nel decimo secolo, al tempo in cui a Roma dominava Alberico, il tumulo fu aperto e la testa ed un braccio del santo più venerato furono trasportati a Roma. Di un vero e proprio cimitero in questa località i più antichi itinerari non fanno parola, e solo le *Mirabilia Romae* notano un « cimiterium Ciriaci via Hostiensi »[1] alla quale indicazione Pietro Mallio aggiunse « ubi est ecclesia s. Cyriaci », e ciò farebbe credere che ai suoi tempi la chiesa fosse ancora in piedi o che almeno ne restassero considerevoli rovine.

Il corpo di S. Ciriaco e dei suoi compagni si trova nominato d'altra parte nei catalogi di reliquie di S. Prassede e di S. Martino ai Monti tra quelli trasportati in queste chiese ai tempi di Pasquale I e di Sergio II. Ma è noto ormai come su queste notizie di traslazioni di santi non si possa fare molto affidamento, nè le due iscrizioni che si leggono in queste chiese possono dare una conferma alle tradizioni a cui accennano. La iscrizione di S. Martino, come ha dimostrato il Silvagni [2], è una copia, eseguita nel secolo XVIII, di una più antica iscrizione molto posteriore anch'essa ai tempi di Sergio e dipendente dal testo del *Liber Pontificalis* [3], ed anche la epigrafe di S. Prassede pare che sia un rifacimento

[1] *Mirab.*, 12, in Jordan, *Topogr.*, II, p. 619; Urlichs, *C. U. R. T.*, p. 130 e 177; *Liber censuum*, edit. Fabre et Duchesne, I, p. 261.

[2] Silvagni, *La basilica di S. Martino ai Monti* (estratto dall'Archivio della R. Società Romana di St. patria, v. 35), p. 108 ss.

[3] *Lib. Pont.*, CIII (v. Sergii II), c. 29-30, edit. Duchesne, II, p. 93 e s. solo nel codice Farnesiano. Già il Duchesne (op. cit., p. 103, n. 25) aveva osservato che il catalogo di reliquie di S. Martino deriva da quello contenuto nel *Liber Pontificalis*, lo stesso autore (op. cit., n. 23) ha notato pure come il passo della vita di Sergio II, riguardo ai restauri di S. Martino ai Monti sia copiato da ciò che è scritto nella vita di Pasquale I (*Lib. Pont.*, II, p. 54). Circa i restauri di questo papa a S. Prassede, v. riprodotto il testo della iscrizione di S. Prassede, riveduto sul marmo dal Batiffol in *Lib. Pont.*, II, p. 64.

Digitized by Google

posteriore di un più antico catalogo [1]. D'altra parte il fatto stesso che le medesime reliquie si credeva esistessero in due chiese diverse, in entrambi i casi trasportate dai cimiteri, toglie valore a queste testimonianze; le quali vengono diminuite anche dall'altra narrazione che ho riportato più sopra della traslazione del capo e del braccio di S. Ciriaco. Poichè se pure si volesse credere che anche questa traslazione sia leggendaria, si dovrebbe pensare che difficilmente una simile leggenda sarebbe sorta e si sarebbe potuto dire che sulla via Ostiense esistesse il tumulo con l'iscrizione, quando fosse stato a tutti noto che i corpi di S. Ciriaco e dei suoi compagni erano già da oltre un secolo a S. Prassede, ovvero a S. Martino ai Monti.

Guidato da queste notizie che egli conosceva [2], il Bosio si pose alla ricerca del cimitero di S. Ciriaco e ai 4 di maggio del 1617 [3] trovò al settimo miglio della via Ostiense un casale denominato di S. Ciriaco, e a metà della collina che stava di fronte al casale vide gli avanzi di una chiesa con quattro nicchie per quattro altari. Accanto alla chiesa era l'entrata in un grande ambiente e il Bosio sospettò che questo fosse in origine una conserva d'acqua messa poi forse in relazione col cimitero. Di un vero e proprio cimitero però non vide traccia e solo dai contadini seppe che spesso in quei dintorni si trovavano antiche sepolture come negli altri cimiteri.

Sulle tracce di queste indicazioni del Bosio, il Boldetti [4] fece nel 1715 accurate ricerche, ma per quanta diligenza usasse « in quel luogo e siti vicini », non trovò più di quello che aveva veduto il suo predecessore. Vide « sotto l'antiche mura, e vestigj della chiesa di S. Ciriaco, una stanza grande tutta intonacata a guisa

[1] Così secondo una opinione dello stesso Silvagni comunicata ad E. Buonaiuti, v. *Boll. di Lett. critico-religiosa*, I, p. 379.

[2] Bosio, *Roma Sotterranea*, lib. III, cap. 6.

[3] *Op. cit.*, lib. III, cap. 10.

[4] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, lib. II, cap. 18, p. 549.

Digitized by Google

di un bagno, con alcune aperture ripiene di rovine, nelle quali, avendo fatto scavare dai cavatori il terreno, non apparve, che fossero vie o aditi al ricercato cimitero ».

Per queste ricerche del Bosio e del Boldetti la località era dunque identificata con sicurezza e si avevano dati precisi sopra alcuni avanzi dell'antico centro di culto e perciò appunto fa maraviglia che il Nibby [1], pur mostrando di conoscere ciò che il Boldetti aveva scritto, non faccia alcun cenno, nè della chiesa a quattro nicchie, che forse già ai suoi tempi non era più visibile, nè della grande conserva d'acqua, che penso dovesse essere praticabile, come è tuttora, e afferma invece che unico resto della chiesa fosse una torre di costruzione mista di tufi e mattoni, di cui ancora si vedono i ruderi a sinistra della via, prima di varcare il fosso di Mezzocammino, dopo del quale è la collina a cui si riferiscono il Bosio ed il Boldetti.

L'errore del Nibby fu ripetuto dal Tomassetti [2] e dal Vaglieri [3]: il primo dei quali confuse il S. Ciriaco sepolto a Mezzocammino con l'omonimo primo vescovo di Ostia, e si sforzò di spiegare la indicazione « ballistaria » che si legge nel cronografo dell'anno 354, supponendo, senza valide ragioni, che in quella località fosse una fabbrica di balestre. Anche il De Rossi [4] aveva cercato di darne

[1] Nibby, *Viaggio antiquario ad Ostia*, p. 11 e s. e *Analisi*,[2] I, p. 462, III, p. 606.

[2] Tomassetti, *Campagna romana medioevale. Via Ostiense e Laurentina* (Roma, 1897), p. 62 ss. Per spiegare il nome *ballistaria* il Tomassetti (p. 63) si fonda sulla notizia che, nel Medio Evo, Ostia, oltre agli obblighi degli altri comuni verso Roma, doveva dare « pro ballistariis urbis » « capsas duas plenas verrectonibus seu piloctis » e ne inferisce che ad Ostia doveva esistere una fabbrica di balestre. Non mi sembra però che si possa concludere con sicurezza che questa fabbrica si trovasse anche sulla via Ostiense, ad undici chilometri da Ostia; e poi la notizia si riferisce al Medio Evo e la denominazione ballistaria contenuta nel cronografo dell'a. 354 dovrebbe essere antica.

[3] Vaglieri, *Ostia*, p. 30.

[4] *Bull. d. arch. crist.*, 1869, p. 68 s.

Digitized by Google

una spiegazione, proponendo che fosse una corruzione di *via Salaria* e si riferisse alla traslazione dei martiri dalla Salaria alla Ostiense. Della stessa questione si è occupato recentemente il Profumo [1], il quale crede che il nome *ballistaria* indichi una caserma-fortilizio posta a guardia del corso del Tevere contro navi nemiche o barbariche.

Il Duchesne [2], commentando il passo della vita di Onorio I, ricordò che secondo gli atti di S. Marcello, i corpi di S. Ciriaco e degli altri martiri erano stati trasportati dalla Salaria alla Ostiense, fino dal quarto secolo, ed osservò che per conseguenza Onorio non poteva aver costruito *a solo*, ma soltanto riedificata la chiesa.

Ciò che l'Armellini [3] scrive riguardo a questa chiesa è pieno di molte inesattezze. Il ch. autore parla degli avanzi dell'antica chiesa ritrovati dal Bosio in modo da far credere che ancora fossero visibili un quarto di secolo fa; e aggiunge, riassumendo con poca esattezza ciò che il Bosio aveva scritto che ai tempi di questo archeologo si penetrava in un piccolo cimitero. Inoltre afferma che nel *Liber Pontificalis* « si legge che Onorio ristaurò » la chiesa; e infine quasi per conciliare le varie tradizioni, che non riferisce esattamente, afferma che Pasquale I trasportò i martiri a S. Prassede; e che poi Sergio II li trasferì a S. Martino ai Monti, tranne le teste che furono date a S. Maria in via Lata.

[1] Profumo, *La memoria di s. Pietro nella regione Salario-Nomentana* (Roem. Quartalschr., 21 Supplementheft, Roma, 1916), p. 48, n. 4. Sulla indicazione *ballistaria*, v. ciò che ha scritto il Duchesne a p. 51 di questa pubblicazione.

[2] Duchesne, *Liber Pontificalis*, I, p. 326, n. 12.

[3] Armellini, *Le chiese di Roma*², p. 943 ss. Anche ciò che l'Armellini scrive ne *Gli antichi cimiteri cristiani di Roma e d'Italia*, p. 597 s. non è scevro di inesattezze.

Digitized by Google

Queste erano le nostre conoscenze sulla chiesa di S. Ciriaco al settimo miglio della via Ostiense, quando, nel dicembre del 1915, per una scoperta fortuita, avvenuta durante i lavori di rialzamento della via a Mezzocammino, ad undici chilometri circa fuori di Porta S. Paolo, tornò in luce una tomba con un sarcofago cristiano. Il piccone era caduto sopra l'antico gruppo cimiteriale di S. Ciriaco, e l'importanza del rinvenimento fu subito riconosciuta, onde per cura della R. Soprintendenza agli scavi di Roma, si intrapresero ricerche sistematiche [1], le quali, rimettendo in luce considerevoli avanzi, hanno portato un notevole contributo alla nostra conoscenza di questo centro cimiteriale.

Gli scavi da noi praticati hanno rivelato l'esistenza di due gruppi cimiteriali, uno ai piedi della collina, lungo la via Ostiense, al quale apparteneva la tomba scoperta per prima, l'altro a metà del monticello, al quale appartenevano i resti veduti dal Bosio.

Il gruppo inferiore era costituito da tre piccole chiesette, due (pianta, tav. II, A, C) parallele alla via, una (B) normale ad essa, e da un complesso (D) non ben definibile di piccoli ambienti dietro le chiesette. Di una sola di queste chiesette, però, si poterono rimettere in luce avanzi considerevoli, che si è avuto cura di conservare. E questa (A) era per fortuna la cella più importante del gruppo, come rivelavano e le sue dimensioni e il sistema di costruzione, di gran lunga superiore a quello delle altre. Il piccolo edificio era stato in parte distrutto, forse sistematicamente, in un tempo che non è possibile determinare, onde noi abbiamo trovato

[1] Di questi scavi, praticati fra il dicembre del 1915 e l'aprile del 1916, ho dato una minuta relazione nelle *Notizie degli Scavi*, 1916, p. 123 ss. A questa relazione rimando coloro che volessero informazioni più particolari sui rinvenimenti, dei quali do qui una esposizione sommaria. Debbo alla cortesia del presidente del comitato per le Notizie degli Scavi, On. F. Barnabei, il permesso di riprodurre coi medesimi zinchi le piante dello scavo.

Digitized by Google

solo il sepolcreto che stava sotto il pavimento dell'ambiente di culto. La porta stessa che dava accesso al sacello, doveva trovarsi ad un livello superiore a quello da noi rinvenuto.

La cella (v. fig. 1) è di pianta rettangolare, con un'abside di m. 3,60 di corda, e le pareti sono di buona costruzione in laterizio. Per fabbricare la chiesa si dovette fare un cavo nella roccia tufacea della collina, della quale resta ancora un considerevole masso, chiuso entro le pareti del sacello, di fronte all'abside. Sotto l'abside, e dinanzi ad essa, a destra ed a sinistra, erano tre poderose massicciate (*a*, *b*, *c*), composte in parte di scaglie di lava basaltica e malta, in parte di tufi e malta, destinate a coprire e custodire quattro sarcofagi marmorei. La massicciata dell'abside (*a*), profonda m. 2,70, posava direttamente sul coperchio di un grande sarcofago per due salme, che misura m. 2,16 × 1,02 × 0,85. Il corpo del sarcofago è rozzamente scalpellato, ed il coperchio è costituito da un pezzo di trabeazione, proveniente da qualche edificio. Delle due massicciate che stavano dinanzi all'abside, quella di sinistra (*b*) posava, nella parte adiacente al muro perimetrale, sopra un piccolo ambiente coperto di volta in mattoni a sesto ribassato, che racchiude un sarcofago per una sola salma, anche esso lavorato di subbia e chiuso da un coperchio a spioventi con acroteri, fermato sul corpo da grappe di

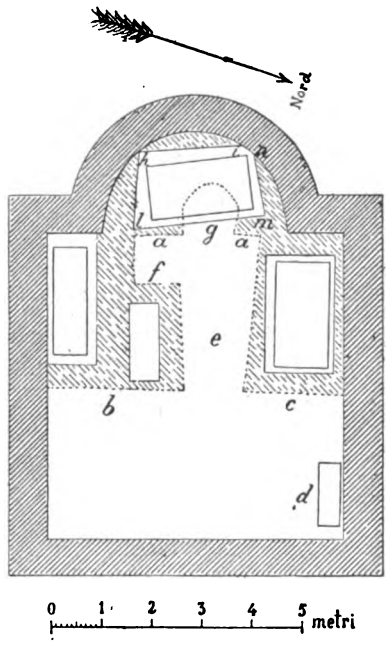

Fig. 1.

Digitized by Google

ferro piombate. Nella parte verso il centro della chiesa la massicciata posava direttamente sopra un altro sarcofago, di più piccole dimensioni, anche esso rozzamente scalpellato, con coperchio a spioventi ed acroteri, come il precedente. Dentro il sarcofago è lo scheletro di un individuo di età giovanile. Sotto la massicciata di destra (*c*) si rinvenne un ambiente a volta, analogo a quello che poc'anzi ho nominato, entro il quale è un grande sarcofago, simile nella forma ai due precedenti, ma contenente due salme.

Per la massicciata di sinistra si potè assodare che non fu costruita dopo il muro perimetrale, ma prima di esso, che vi era fondato sopra; e questo fatto è assai notevole poichè dimostra che le massicciate non erano un'aggiunta posteriore alla costruzione del sacello; e poichè esse dovettero esser fatte naturalmente dopo la deposizione dei sarcofagi, è chiaro che l'edificio fu costruito appunto per contenere quei corpi, che si vollero custodire così gelosamente, e sui quali si fece l'ambiente di culto.

Sotto il pavimento della chiesetta si deposero, in un tempo evidentemente più tardo, due sarcofagi di bambini [1]. Esternamente al muro perimetrale si trovò addossata una tomba, quella che fu rinvenuta casualmente, costruita in mattoni e contenente un grande

[1] Uno di questi sarcofagi si trovò, nella terra di riporto nel punto *d*, l'altro era situato in cima alla massicciata di sinistra (*b*) nel punto *e*. Sulla faccia anteriore del corpo del primo (v. riprodotto in *Not. d. Sc.* cit., fig. 5), è rappresentato in mezzo l'orante, dietro del quale è il velo sorretto da due angeli volanti. Ai piedi dell'orante è un piccolo scrigno. Sotto gli angeli due pavoni che beccano ciascuno sopra un cesto ricolmo. A ciascuna delle estremità una figura di Buon Pastore; ai piedi del Buon Pastore di destra sono un asinello e un cane, presso a quello di sinistra l'asinello manca. Sul coperchio sono otto delfini a coppie che vanno verso la targa nella quale si legge il distico seguente:

Hic Optata sita est, quam tirtia rapuit aestas. (sic)
lingua manu nunquam dulcior ulla fuit.
in pace.

Come si vede, il pentametro ha una sillaba di più. L'arte di questo sarcofago è assai scadente. L'altro sarcofago ha il corpo strigilato e sul coperchio otto delfini a coppie, come nel primo.

Digitized by Google

sarcofago ancora intatto, la cui fronte è ornata di rilievi [1]. Era evidentemente la tomba di un cristiano, che aveva voluto essere sepolto presso il sacello. E non è improbabile che ve ne fossero altre, distrutte in passato.

Particolare molto notevole per la storia dell'edificio, e non senza valore per la identificazione di esso, è che la massicciata dell'abside (*a*) ed il coperchio del sarcofago furono trovati sfondati, e nella rottura si vedevano tracce di fuoco, dovute evidentemente alle torce adoperate da quelli che praticarono l'apertura. Alcune ossa erano ammucchiate in un angolo del sarcofago: appartenevano a due corpi, vi era però un solo cranio.

Un diverticolo (*E*) di cui si conserva ancora quasi tutto il selciato, da noi in parte scoperto e poi ricoperto, si staccava dalla sinistra dell'Ostiense, ad occidente dell'ultima chiesetta (*C*) e saliva il monticello, che nasconde ruderi di costruzioni romane, appartenenti probabilmente ad una villa [2]. Il diverticolo passava sulla grande conserva d'acqua

[1] Sul coperchio del sarcofago (riprodotto in *Not. d. Sc.* cit., fig. 1), ora al museo delle Terme, si vede in centro la targa anepigrafe. A destra la storia di Giona, a sinistra l'adorazione dei Magi. Sul corpo è in centro l'orante fra due apostoli; a destra i miracoli di Gesù Cristo: la risurrezione di Lazzaro, il cieco, il paralitico; a sinistra S. Pietro che rinnega Cristo, S. Pietro portato in carcere, Mosè che batte la rupe. L'arte non è meno rozza che nel sarcofago di Optata. Nell'interno è una salma.

[2] Il Nibby, *Viaggio antiquario ad Ostia*, p. 12, e *Analisi*, loc. cit., pone in questa località una villa di L. Nonio Asprenate, poichè egli afferma che ivi nel 1816 si trovarono circa duemila libbre di tubi di piombo (*C. I. L.*, XV, 7501, Lanciani, *Silloge epigr. acquaria*, n. 377, p. 475. Insieme si trovarono le fistole *C. I. L.*, XV, 7368, Lanciani, n. 379.) col nome di questo personaggio, che si può identificare col console del 94 d. e. v., o con quello del 128. Sappiamo che al settimo miglio della Ostiense fu poi una villa di Aurelio Simmaco, che più volte, nelle sue epistole (I, 6, 2; II, 52, 2; VI. 35 e 66, edit. Seeck, in *Mon. Germ. Hist.* auct. antiqu. t. VI, p. 1), parla del suo *praedium ostiense* e in una epistola (VI, 8) forse dell'anno 398, indica il settimo miglio. Ma non possiamo affermare che fosse proprio nella immediata vicinanza del centro cimiteriale di S. Ciriaco. Per la identificazione precisa dei ruderi sarebbero necessari scavi su più larga scala. Ai piedi del monticello, lungo la via, è il cippo sepolcrale di M. Stlaccio Corano dell'ordine equestre (*C. I. L.*, VI, 3539 = Dessau, *I. L. S.*, 2730).

Digitized by Google

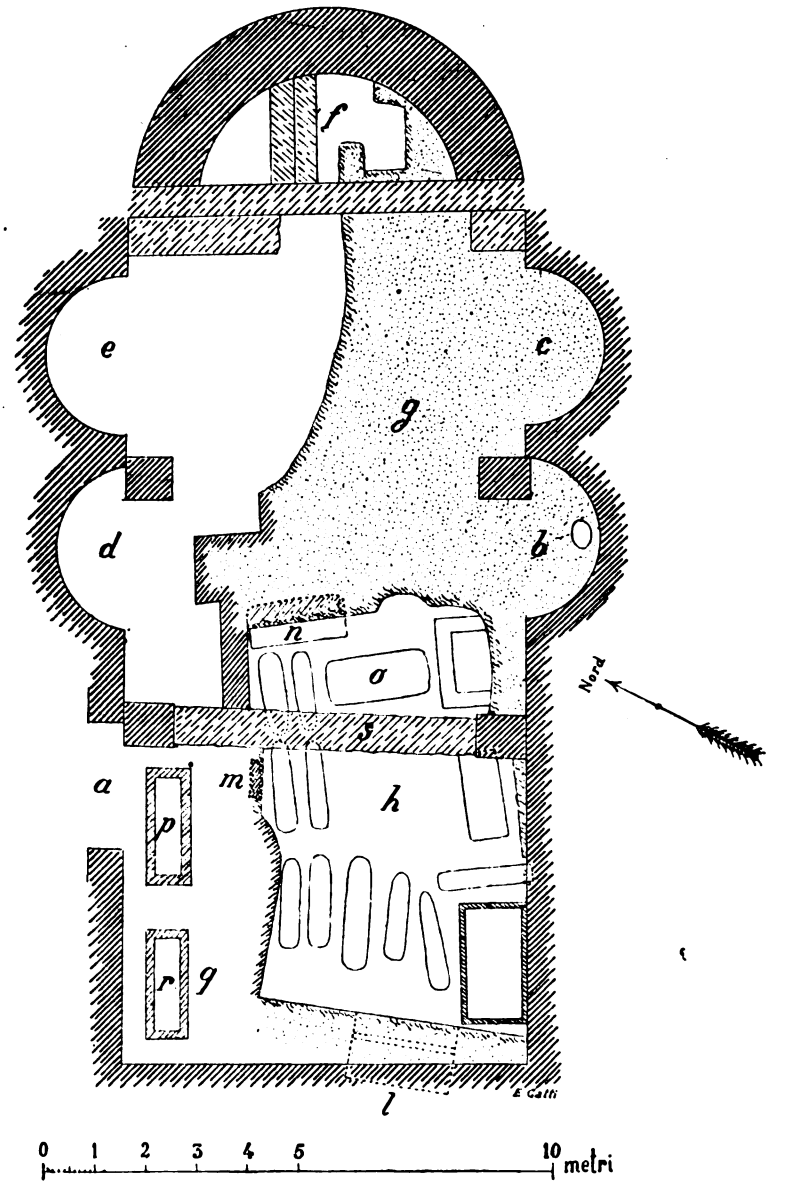

Fig. 2.

Digitized by Google

veduta dal Bosio e dal Boldetti, e che ancora esiste in buono stato e conduceva alla chiesa superiore. Di questa chiesa (*F*) abbiamo rinvenuto avanzi considerevoli (v. fig. 2), ma purtroppo in cattive condizioni. Era costruita in *opus mixtum* di epoca tarda, composta nella parte più bassa di parallelepipedi di tufo e filari di mattoni frammentari, nella parte più alta di tufelli e mattoni. L'ingresso (*a*) era nella parete settentrionale, la quale in parte era fondata sulla parete meridionale della conserva d'acqua.

Nella parte più verso l'abside la chiesa era fondata sul vergine; nella parte sottoposta al monticello, invece, copriva un piccolo cimitero. Nel lato occidentale di questo cimitero (nel punto *l*) era un arcosolio scavato nel vergine e intonacato di bianco. Nel lato meridionale era un grande loculo, e in quello settentrionale due piccoli loculetti per bambini. Nel suolo poi erano scavate molte *formae*, alcune per una sola salma, altre per due o tre, ed una infine per cinque. Si tratta di un cimitero *sub divo*, poichè di catacomba non abbiamo trovato tracce, come non ne trovò il Boldetti; e le monete che si son potute raccogliere in gran copia nelle *formae* [1] ci permettono di stabilire con ogni sicurezza che il cimitero fu in uso non prima del quinto secolo, e forse qualche seppellimento ebbe luogo anche al principio del sesto.

Dai dati dello scavo non si può concludere con sicurezza se tutta l'area scoperta fosse il vero e proprio ambiente di culto, o se la parte che posava sul cimitero fosse piuttosto un piccolo atrio, nel qual caso la porta (*a*) si sarebbe aperta nell'atrio e da questo si sarebbe passato nella chiesa. È chiaro, però, che l'edificio fu fondato sul cimitero, quando forse esso non era più in uso. La qualità della costruzione, assai scadente, è certamente tarda, e poichè essa apparisce tutta omogenea, almeno nelle parti fondamentali, si deve concludere che la chiesa fu costruita dalle fonda-

[1] Il materiale numismatico è stato portato nel Museo Nazionale, e studiato diligentemente dalla chiara signorina prof. L. Cesano.

Digitized by Google

menta in età tarda; in una età che può essere benissimo quella di Onorio I.

I nostri scavi hanno confermato in questo caso la identificazione del Bosio, e la notizia del *Liber Pontificalis*, il quale dice che Onorio costruì la chiesa *a solo*.

La chiesetta del gruppo inferiore, invece, è certamente più antica, come rivela chiaramente la bontà della costruzione, molto regolare e curata, e nulla si oppone ad attribuirla al quarto secolo d. e. v.

Raccogliendo, dunque, soltanto i dati dello scavo ed esaminandoli, senza tener conto della tradizione, noi possiamo ricavare con sicurezza le conclusioni seguenti: in una età a bastanza antica, che può ben essere il quarto secolo, al settimo miglio della via Ostiense, in un luogo che già era abitato e fabbricato [2], si deposero quattro sarcofagi marmorei, per sei salme, e per custodirli si costruì sopra di essi una chiesetta. Intorno a questa chiesetta si formò un piccolo centro cimiteriale, che conteneva almeno altre due celle di costruzione assai più scadente. Nel quinto secolo, a metà della collina, accanto ad una conserva d'acqua più antica, si formò un altro centro cimiteriale, nel quale si seppelli fino al principio del sesto secolo. In età più recente, infine, fu costruita una chiesa che nella sua parte più nobile posava sulla roccia, e nella parte anteriore (forse l'atrio) su questo gruppo cimiteriale posteriore. La distanza da Roma e la povertà dei seppellimenti nel gruppo superiore mi inducono a credere che si trattasse di un piccolo cimitero suburbicario, che senza dubbio doveva stare in relazione col gruppo inferiore ed essere come un'altra parte di esso. La distanza fra i due centri a me sembra che si possa spiegare assai bene col fatto

[1] Il materiale di costruzione della chiesetta inferiore, almeno in parte, doveva esser tolto dagli edifici circostanti. Vi si è trovato infatti un mattone col bollo *C. I. L.*, XV, 105*a*, con la data consolare del 126 d. e. v.

Digitized by Google

che la collina, abitata fin da tempo assai antico, come hanno rivelato alcuni trovamenti nella regione *D*, era tutta fabbricata, onde, per formare il cimitero in maggiore prossimità della chiesetta inferiore, si sarebbero dovuti distruggere gli edifici, ciò che forse non era possibile, sia perchè probabilmente erano ancora in parte abitati, sia per la spesa e la difficoltà della demolizione.

Le conclusioni che si possono trarre dal puro esame dello scavo a me pare che trovino una corrispondenza notevole nei dati della tradizione. Questa, infatti, dice che al principio del quarto secolo, sei martiri furono sepolti con ogni cura *in sarcophagis lapideis*, ma non fa parola di una catacomba in cui fossero stati deposti; e noi abbiamo rinvenuto appunto, sotto un piccolo edificio di culto, che si può attribuire con molta verosimiglianza a questo tempo, quattro sarcofagi di marmo, destinati a contenere sei corpi, gelosamente custoditi sotto robuste massicciate. Ed abbiamo constatato che intorno a questa cella si costituì un piccolo centro cimiteriale, come sempre accadeva intorno alle tombe dei martiri. Una tradizione medioevale, poi, diceva che la testa e un braccio del santo principale rimasero colà fino al secolo decimo, cioè fino alla traslazione per opera di alcune pie donne. E noi appunto abbiamo trovato rotta la massicciata dell'abside, sfondato il coperchio del sarcofago che stava nel posto d'onore sotto l'altare, ed asportate alcune ossa, mentre le altre massicciate erano perfettamente intatte. Questa tradizione, infatti, non parla della traslazione degli altri corpi, ma solo di una parte di quello di S. Ciriaco.

I dati della tradizione e dello scavo presentano qui una corrispondenza perfetta nei due termini estremi della storia di questo centro religioso: il seppellimento e la traslazione. Ed a me sembra perciò che non si vada lontano dal vero identificando la chiesetta inferiore con la memoria elevata nel quarto secolo sulla tomba dei martiri Ciriaco, Largo, Smaragdo, Crescenziano, Memmia e Giuliana.

Digitized by Google

Nella chiesa superiore invece, che, come abbiamo veduto, si può identificare con quella costruita da Onorio, non si è trovato nulla che possa combinare con queste tradizioni relative al seppellimento ed alla traslazione. Sarcofagi marmorei non se ne sono trovati e sotto l'altar maggiore non vi era, nè poteva esservi mai stato nessun sarcofago. Anzi tutta la parte principale della chiesa non posava su sepolture, ma sulla roccia vergine, e solo la parte anteriore di essa copriva un misero cimitero, fondato in una età notevolmente più tarda di quella che la tradizione assegna alla deposizione di S. Ciriaco e dei suoi compagni.

Onorio dunque non fondò la chiesa sul sepolcro del martire, nel senso stretto della parola, e poichè, per conseguenza, si deve credere che questo sepolcro stesse fuori dell'edificio onoriano, non mi parrebbe giusto andarlo a cercare in un altro posto, non ancora scoperto e di cui non si sa l'esistenza, invece di riconoscerlo in un luogo che presenta tante e così forti analogie coi dati della tradizione.

Inoltre la identificazione che ho proposto per le due chiese annulla la apparente contradizione fra la deposizione dei martiri al tempo di papa Marcello e la notizia del *Liber Pontificalis* che Onorio costruì dalle fondamenta la sua chiesa. Forse non la fondò sulla tomba del martire per la stessa mancanza di spazio che impedì di estendere maggiormente il cimitero intorno a questa, e consigliò di formare un altro centro a metà della collina; e può darsi perfettamente che non fosse facile, o forse nemmeno possibile distruggere le piccole celle sorte intorno alla principale, per costruire su quel suolo una chiesa di più grandi proporzioni.

Anche se nessuna iscrizione o documento evidente è venuto a fornire una prova assolutamente decisiva, queste conclusioni che abbiamo tratto dal confronto dei dati dello scavo con quelli della tradizione, non mi sembrano prive di fondamento, nè di interesse

Digitized by Google

per la topografia cimiteriale dei dintorni di Roma, ed anche per l'agiografia. E forse non sono senza valore anche per lo studio del catalogo di reliquie di S. Prassede [1], che da questi scavi non ha ricevuto certo una conferma, come è accaduto invece per altre tradizioni.

Roma, agosto 1916.

FRANCESCO FORNARI.

[1] Erano già corrette le ultime bozze di questo articolo, quando ho avuto conoscenza di un recente studio del p. Grossi Gondi (*S. Fabiano papa e martire,* seconda edizione, Roma, Civiltà cattolica, 1916) nel quale il ch. autore ha dimostrato (p. 11 ss.) che la iscrizione conservata a S. Prassede è una copia eseguita nel 1730 da una più antica iscrizione, che probabilmente non risaliva oltre la prima metà del secolo XIII; e ha notato in questo catalogo di reliquie errori e contradizioni.

Digitized by Google

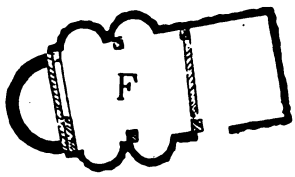

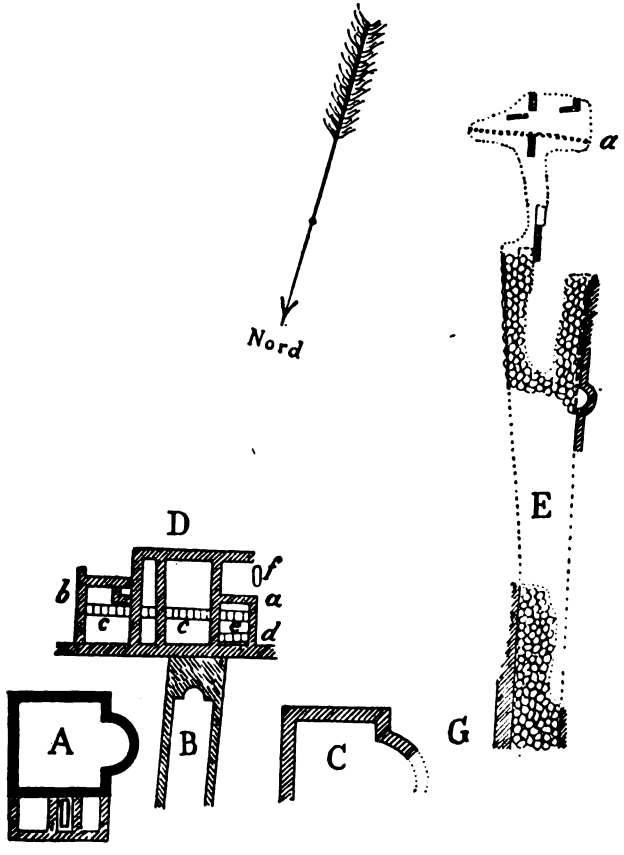

VIA OSTIENSE

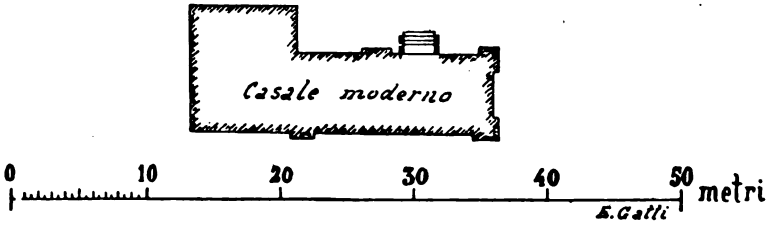

Pianta generale degli scavi al VII° miglio della via Ostiense.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA DIPLOMATIE D'ANNE DE BRETAGNE

DOCUMENTS INÉDITS

(1490)

La guerre de la succession de Bretagne qui dura cinq ans, de 1487 à 1491, ne compte que quatre campagnes militaires; l'année 1490, en effet, se passa tout entière en négociations diplomatiques. Ce fut une trêve pendant laquelle chacun des deux adversaires travailla de son côté pour préparer à son avantage la solution du conflit.

Cette période s'ouvre par la signature de la paix de Francfort, ratifiée par la duchesse Anne le 3 décembre 1489. Voici quelles en étaient les clauses principales: le pape jugerait entre les deux compétiteurs, Anne, héritière des Montfort, et Charles VIII, acquéreur des droits des Penthièvre, lequel était souverain légitime de la Bretagne. En attendant la sentence, le roi se dépouillerait des places fortes qu'il occupait en Bretagne, et en remettrait la garde à des tiers choisis de commun accord; la duchesse, en retour, expulserait de son pays les troupes anglaises venues pour la défendre [1]. Ce traité n'était guère exécutable, car Charles VIII avait peu d'espoir à fonder sur les prétentions qu'il élevait à la succession de Bretagne. Il eût été bien imprudent d'aventurer sa cause dans un procès en cour de Rome. Par les villes qu'il tenait en Bretagne [2], au contraire, il était maitre des portes du duché et

[1] Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. III, part. II, p. 237.
[2] Fougères, Saint-Malo, Dinan, Saint-Aubin-du-Cormier, et Brest.

Digitized by Google

pouvait le conquérir à son heure; les abandonner eût été, de sa part, une faute irrémissible. La duchesse Anne ne pouvait pas non plus se débarrasser des Allemands, ni des Espagnols, ni surtout des Anglais qui l'avaient sauvée l'année précédente, en dégageant son pays déjà aux trois quarts occupé par les Français. En effet comme le roi d'Angleterre, Henri VII, n'entendait pas faire, de ses deniers, les frais de cette campagne onéreuse, il exigeait que la duchesse prît l'engagement de le rembourser intégralement et de remettre entre ses mains, à titre de gage, les deux ports considérables de Morlaix et de Concarneau [1].

Anne de Bretagne n'avait que treize ans, mais la politique qu'elle suivit alors montre trop bien les qualités qu'on lui reconnut dans la suite pour qu'il soit possible de douter qu'elle ne dirigeât déjà par elle-même les affaires de son gouvernement [2]. C'était une princesse d'une intelligence précoce et d'une volonté inflexible, d'un esprit fier, loyal, mais peu crédule. Comme les promesses de paix ne l'abusaient pas, elle ne cacha point à Charles VIII qu'elle se préparait à la guerre dans l'éventualité d'une attaque de sa part [3].

Cependant le roi d'Angleterre avait formé avec le roi d'Espagne et Maximilien, roi des Romains, une ligue dans laquelle ces trois souverains s'engageaient à envoyer une armée en Bretagne si le roi de France recommençait les hostilités. Ils y ajoutèrent un pacte suivant lequel ils devaient, en toute hypothèse, partir en guerre contre la France dans les trois ans qui suivraient [4]. Anne de Bretagne adhéra seulement à la première de ces conventions (27 octobre 1490). Elle

[1] Traité du 26 juillet 1490. Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne,* t. III, c. 670.

[2] Voir ci-dessous, pièce IV.

[3] Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 808; *Choix de documents inédits sur le règne de la duchesse Anne*, p. p. Arthur de la Borderie, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine,* t. VI, 1868, p. 324.

[4] 11, 12, 13 et 20 septembre 1490. Dumont, *op. cit.*, p. 254-257 et 260.

Digitized by Google

la fit publier dans tous ses domaines en même temps qu'une suspension d'armes avec la France, comme si elle avait voulu, en découvrant les deux ressources de sa politique, intimider son adversaire et le tenir en respect [1].

Dans l'intervalle, en juillet, avait été conclu, à Ulm, entre Charles VIII et Maximilien, un accord qui complétait le traité de Francfort, en stipulant la libre circulation des marchands. La duchesse Anne ne le ratifia que le 15 octobre.

Trois ambassades furent échangées à cette occasion, composées, chacune, de personnages des plus importants; le pape et l'empereur s'entremirent en qualité de médiateurs; le roi qui était à Tours s'approcha jusqu'à Angers [2], comme pour recevoir les nouvelles plus tôt; le maréchal de Rieux convoqua les ambassadeurs d'Angleterre et d'Espagne à venir prendre part au Conseil de la duchesse où serait délibérée la réponse à faire aux Français [3]. Il n'est guère vraisemblable qu'un objet de si peu de conséquence ait causé tant d'embarras et des pourparlers durant quatre mois. Les documents que nous publions viennent confirmer ce doute, la duchesse y déclare qu'elle ne peut consentir aux demandes du roi sans avoir au préalable obtenu le consentement de ses Etats [4]. Qu'y avait-il donc de si grave dans les propositions royales? s'agissait-il de questions financières? ou mettait-on en cause les lois fondamentales du duché?

Cette dernière supposition parait la plus plausible; Anne n'avait consenti qu'à regret à soumettre son droit au jugement du légat d'Avignon [5]. Sa répugnance expliquerait qu'elle ait soulevé, à ce propos, de multiples objections et qu'elle ait hésité à prendre une

[1] Dom Lobineau, *op. cit.*, p. 809.

[2] *Lettres de Charles VIII*, p. p. Pélicier pour la *Société de l'Histoire de France*, t. III, pp. 102-113.

[3] Roger Machado, *Journal*, p. p. James Gairdner dans les *Memorials of King Edward VII*, Londres, 1858 (*Chronicles and Memorials*, t. X).

[4] Voir ci-dessous, pièce I.

[5] *Choix, op. cit.*, p. 278.

Digitized by Google

décision, qui touchait la succession au trône ducal, sans avoir reçu l'avis des Etats selon la coutume du duché. Tel fut, sans doute, le véritable objet de ces longues négociations.

La première ambassade partit de Rennes le 10 juillet 1490. Elle avait ordre de rappeler le roi à l'exécution loyale du traité de Francfort [1]. Une seconde, le 11 août 1490, reçut des pouvoirs pour ratifier le traité d'Ulm, elle était dirigée par le prince d'Orange [2]. Ce prince en conduisit encore une troisième vers le commencement de septembre.

Il en revint chargé, de la part de Charles VIII, d'un message auquel la duchesse fit la réponse favorable que nous publions (10 septembre) [3]. Il avait été accompagné par deux ambassadeurs royaux Etienne Petit et Jean Françoys.

C'est sans doute en considération du succès obtenu que le roi rappela son armée de Bretagne (15 septembre) [4]. Mais tout n'était pas réglé, car les pourparlers continuèrent pendant le mois d'octobre, jusqu'au jour où la duchesse Anne épousa le roi des Romains (19 décembre 1490). Désormais la guerre seule restait possible. On sait que quelque mois suffirent à mettre le roi en possession du duché, et comment Anne de Bretagne, passant outre au mariage avec Maximilien, qui n'était que par procuration, accorda sa main au roi de France [5].

Nous publions ici quatre lettres relatives à la troisième de ces ambassades. Les personnages qui s'y trouvent cités sont, pour la plupart, assez connus, pour que nous nous en tenions à rappeler sommairement leur rôle en cette affaire.

[1] *Choix, op. cit.*, p. 277.
[2] *Ibid.*, p. 306.
[3] Voir ci-dessous, pièce I.
[4] Dom Lobineau, *op. cit.*, p. 809.
[5] Arthur de la Borderie et B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. IV, pp. 569-583.

Digitized by Google

Jean de Chalon, prince d'Orange, cousin germain de la duchesse Anne par sa mère Catherine de Bretagne, avait servi Louis XI et Charles le Téméraire, alternativement; rentré en grâce à l'avènement de Charles VIII, il le quitta bientôt pour s'en aller fronder à la cour de François II de Bretagne. Fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, il fut remis en liberté par le roi qui l'envoya vers la duchesse Anne avec mission d'y servir la cause française. Il s'en acquitta avec un zèle dont les ambassadeurs de Charles VIII rendent témoignage, dans leur lettre du 12 septembre [1]. Les variations de sa politique lui avaient valu une popularité de fâcheux aloi qui se traduisit plusieurs fois par des manifestations hostiles, soit en France, soit en Bretagne. Les évènement le servirent: Anne l'avait fait son lieutenant général (3 mai 1490); Charles VIII, après son mariage, le confirma dans cette charge en y joignant celle d'amiral de Bretagne; il l'exerça fidèlement jusqu'à sa mort (9 avril 1502) [2].

Le maréchal de Rieux était le tuteur nommé à la duchesse Anne par le testament de François II. Sa première pensée avait été de marier sa pupille à son protégé, Alain d'Albret. Mais comme il se heurta, de la part d'Anne, au refus le plus déterminé, il se mit en révolte et organisa, à Nantes, un gouvernement rival de celui de la princesse. Après deux ans de lutte, il céda; l'acte de sa réconciliation avec la duchesse fut scellé à Rennes, le 9 août 1490. On se souvient que, le surlendemain, une ambassade bretonne fut envoyée vers le roi. Les lettres de créance portent que le maréchal devait en faire partie, en compagnie du prince d'Orange. Craignant d'être retenu en France, Rieux demanda des ôtages qui lui garantissent sa liberté. Il revint par Nantes, où il avait à con-

[1] Voir ci-dessous, pièce IV.

[2] *Lettres de Louis XI*, p. p. Vaesen et Charavay pour la *Société de l'Histoire de France*, t. IV, p. 213, n. 1; t. VI, p. 155, n. 1. *Lettres de Charles VIII, op. cit.*, t. I, p. 387; t. III, p. 379.

Digitized by Google

férer avec ses anciens partisans, et se rendit en Basse-Bretagne, non pas à Quintin [1], mais, par la route de Vannes et d'Hennebont, au Faouët [2] où il rencontra le grand-maitre d'hôtel du roi d'Angleterre Willoughby [3] (20 septembre). Trois jours après le prince d'Orange l'atteignit à Malestroit [4], mais ne put le décider à l'accompagner en France. Les paysans de Basse-Bretagne s'étaient soulevés et refusaient de payer les fouages, le maréchal marcha vers eux pour les réduire à l'obéissance. L'année suivante il appuya le projet de mariage de Charles VIII avec la duchesse Anne et joua depuis un rôle militaire distingué au service de la France. Il mourut en 1518.

Sir Robert Willoughby, baron de Broke, partisan de la première heure de Henri Tudor, l'avait suivi dans son exil en Bretagne comme dans la campagne où il conquit l'Angleterre. Grand-maitre d'hôtel en 1485, il commandait un corps de troupe dans l'expédition anglaise qui descendit, en 1489, au secours de la Bretagne. Il y revint, l'année suivante, d'abord en qualité d'ambassadeur [5], puis comme amiral, à la tête d'une petite armée de mille archers. Son objectif était moins de défendre le duché que d'occuper solidement le port de Morlaix [6]. C'est de là qu'il partit au-devant du maréchal de Rieux. Il se dirigea ensuite vers Rennes où il arriva le 28 septembre [7]. Il reçut, en 1491, le commandement en chef de l'expédition de Bretagne mais il échoua sur tous les terrains et ne fut heureux ni comme général, ni comme diplo-

[1] Voir ci-dessous, pièce III.

[2] Ch.-l. de canton, arr. de Pontivy, Morbihan.

[3] Machado, *op. cit.*, p. 216.

[4] Ch.-l. de canton, arr. de Ploërmel, Morbihan.

[5] Lettres de créance du 12 avril 1490, Dom Morice, *op. cit.*, t. III, c. 665.

[6] Dom Lobineau, *op. cit.*, t. I, p. 811.

[7] Machado, *op. cit.*, p. 217.

Digitized by Google

mate. Depuis lors le reste de sa carrière s'écoula loin de la Bretagne [1].

Les deux ambassadeurs de Charles VIII, Etienne Petit et Jean Françoys, étaient de moindres seigneurs. Etienne Petit, fils d'un autre Etienne Petit, notaire du roi et trésorier de Languedoc [2], fut lui-même notaire et secrétaire du roi. Il remplit aussi les fonctions de receveur général de Roussillon (1475), puis de contrôleur général en Languedoc (1476-1499). Avant 1490 il avait été déjà chargé par Charles VIII de diverses missions, notamment dans la Flandre et dans le Milanais [3].

Jean François, dit encore Jean Françoys de Cardone, maître d'hôtel du roi devint, en 1492, général des finances en Bretagne. Il fut employé comme agent diplomatique pendant les guerres d'Italie [4].

Nous croyons rendre service en publiant ces documents conservés aux Archives d'état de Florence.

B. Pocquet du Haut-Jussé.

[1] I. S. Leadam, dans le *Dictionary of national biography*, t, XXI p. 512.

[2] Il était mort avant le 29 décembre 1466. *Lettres de Louis XI, op. cit.*, t. II, p. 125; t. X, p. 250.

[3] *Ibid.*, t. IX, p. 88, *Lettres de Charles VIII, op. cit.*, t. I, p. 78; t. II, p. 430. Jacqueton, *Documents relatifs à l'administration financière en France...*, p. 295, 297.

[4] *Lettres de Charles VIII*, t. IV, p. 198 et 288. Jacqueton, *ibid.*, p. 297. — *Choix, op. cit.*, p. 315. — Pélicier et Jacqueton considèrent à tort, croyons-nous, le mot « Françoys » comme un prénom.

Digitized by Google

I.

Anne de Bretagne à Charles VIII [1].

1490, 10 septembre.

Mon très redoubté seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce et vous plaise scavoir que j'ay eu le rapport que m'ont fait mon cousin le prince et autres mes ambassadeurs que avoie envoyez devers vous. Et pour ce qu'il m'a semblé, pour le bien des matières, en devoir communiquer aux gens de mes estatz, j'en ay mandé des principaulx devers moy que j'espoire estre en brief icy, et mon cousin le mareschal aussi, car j'ay depuis hasté leur venue, et, après avoir communiquer avec eulx desdites matières, renvoieroy devers vous de mes gens par lesquelx vous feray savoir la conclusion qui y sera prinse, que je pense estre telle que en devrez estre content et congnoistrez le grant désir et vouloir que j'ay tousjours eu, et ay, d'estre et demourer en bonne paix et amour avec vous; vous priant, mon très redoubté seigneur, qu'il vous plaise ne vous malcontenter de la demeure et ne penser que ce soit cause de dissimulation car, le plus tost que possible me sera, les feray partir pour aller devers vous, et tousjours me mander et faire savoir vos bons plaisirs pour les accomplir de tout mon povoir, en priant Dieu qui, mon très redoubté seigneur, vous doint bonne vie et longue.

Escript à Rennes, le X[e] jour de septembre.

Vostre très humble et très obéissante cousine

Anne.

Et en la superscription: à mon très redoubté seigneur, monseigneur le Roy.

[1] Florence, Archivio di stato, archivio mediceo, avanti il principato, XLVII, 24 *a*, copie contemporaine de ces quatre lettres sur une double feuille de papier. En tête de chaque page est écrit le mot « coppie ».

Digitized by Google

II.

Le prince d'Orange à Charles VIII.

1490. 10 septembre.

Sire, le plus très humblement que faire puis me recommande à vostre bonne grâce, et vous plaise savoir que bien au long j'ay fait le rapport à la duchesse de la charge que avoye laquelle a, bien a plain, oye et entendue de sa part. Je l'ay trouvée encline a soy condescendre de prendre la conclusion que désirez, toutesfois il luy a semblé, pour le bien des matières, attendre la venue des principaulx de ses estatz qui ont esté mandez, lesquelz doivent estre en bref devers elle, et aussi son cousin le mareschal, et, le plus tost que possible sera, après leur avoir communiqué ces matières, elle renvoiera devers vous de ses gens par lesquelz elle vous fera savoir la conclusion qu'elle prendra qui sera telle que devrez estre content, ainsi que j'ay déclaré à votre maistre d'ostel [1] et à maistre Estienne Petit, qui sont par deçà, vous asseurant, sire, qu'elle a grant vouloir et désir d'estre et demourer en bonne paix et amour avec vous, car elle de sa part et nous tous y faisons la plus grant diligence qu'il nous est possible.

Sire plaise vous me mander et commander voz bons plaisirs pour les accomplir de tout mon povoir, aidant Notre Seigneur, Sire, qui vous doint très bonne vie et longue.

Escript à Rennes le X^e^ jour de septembre,

Vostre très humble et très obéissant subgect et serviteur

J. de Chalon.

Et en la superscription: au Roy mon souverain seigneur.

[1] Jean Françoys.

Digitized by Google

III.

Jean Françoys et Etienne Petit à Charles VIII.

1490, 10 septembre.

Sire, derrenièrement vous avons escript ce que avyons entendu par monseigneur le Prince touchant la charge que nous avez donnée par deçà. Et depuis nous l'avons sollicité à ce qu'il vous feist faire par madame Anne déclaration par escript de son vouloir. Sur quoy, en après avoir par luy communiqué avec elle, a esté advisé de vous escripre les lettres que présentement vous envoions avec unes autres que ledit seigneur prince a escript.

Sire, monseigneur le Prince nous a asseurez de l'expédition de la matière et qu'il ne fault avoir doubte qu'elle ne preigne la conclusion que désirez, et, à ce que avons peu congnoistre, depuis notre venue, ilz font leurs dilligence. Toutesfois nous ne voyons pas que dedans sept ou VIII jours, pour le plus tost, la solemnité qu'ilz veulent faire soit achevée, car encore ne sont venuz tous ceulx qui ont esté mandez, ne monseigneur le mareschal aussi qui est, comme l'en dit, party de Nantes pour aller à Quintin [1] où est le grant maistre d'Angleterre [2] et de là doit venir icy.

Sire, comme vous avons escript, nous avons différé notre partement jusques à ce que eussions sceu l'ample déclaration de ladite matière, mais, puisque ainsi est que madame Anne vous en escript, et qu'elle doit envoier devers vous ses ambassadeurs, après la solemnité des estatz achevée, il nous semble que notre demeure ne sert plus de riens par deçà. Il vous plaira sur ce nous faire savoir votre bon plaisir.

[1] Ch.-l. de canton, arr. de Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord. Il se rendit au Faouët, voir ci-dessus p. 78.

[2] Robert Willoughby.

Digitized by Google

Sire nous prions au benoist filz de Dieu qu'il vous doint très bonne vie et longue.

Escript à Rennes, ce X^e^ jour de septembre,

Voz très humbles et très obéissants subgectz et serviteurs

J. Francoys E. Petit.

Et au dessus: au Roy, notre souverain seigneur.

IV.

Des mêmes au même.

1490, 12 septembre.

Sire, derrenièrement vous avons envoyé les lettres que madame Anne et monseigneur le Prince vous ont escriptes, et fait savoir, bien au long, de leur vouloir sur la conclusion des matières, ainsi que désirez. Sire depuys, pour abrégier les chouses, et à cause de ce que monseigneur le mareschal de Rieux n'estoit prest à venir, madame Anne a prinse finale conclusion èsdites matières, à votre désir, ainsi que monseigneur le Prince nous a asseurez, sans attendre la venue dudit mareschal, qui est en Basse-Bretaigne devers le grant maistre d'Angleterre, et a esté conclud qu'elle envoyra devers vous ses ambassadeurs, pour en besongner avec vous, ledit seigneur prince et autres en sa compagnie lesquelx demandant un saufconduyt pour II^c^ chevaulx et au dessoulz, selon le mémoyre que vous envoyons, et partiront incontinent que ledit saufconduyt sera arrivé, et nous avec partie d'eulx, car, monseigneur le Prince, au partir d'icy, s'en va devers ledit mareschal parler à luy, et le mènera avecques luy, s'il peut, devers vous où il sera le plus toust que faire se poura.

Sire, il vous plaise faire envoyer diligentement ycy, par les postes, ledit saufconduyt, en blanc, lequel nous emplirons des per-

Digitized by Google

sonnaiges et du temps, ainsi qu'on advisera pour le mieulx, car on ne scet oncquore quelz personnaiges y deuent aller avecques monseigneur le Prince et auxi une lettre qu'il vous plaira escripre audit monseigneur le Prince pour s'en venir devers vous ainsi que avez acoustumé, car il a fait grande diligence et prins grande peine d'abrégier ces matières, cognoissant, pour auchunes raisons, que le délay n'y pouroit estre profitable, comme il vous dira à sa venue plus à plain.

Sire, nous prions Notre Seigneur etc.

Escript à Rennes, ce dimanche, à cinq heures après midi, XII[e] jour de septembre,

et au dessoubz: Voz très humbles et très obéissants subgectz

J. Francoys et E. Petit.

Digitized by Google

L'ÉGLISE SAINT-MALO DE ROME

(SAN-MACUTO)

L'une des églises les plus vénérables et les plus oubliées de Rome est, sans doute, l'église San-Macuto. L'édifice actuel appartient aux dernières années du XVI[e] siècle; ses portes ne s'ouvrent qu'une fois par an, le jour de la fête patronale, le 15 Novembre. Mais son origine remonte à une époque fort reculée. Le *Liber censuum* est le premier texte connu qui en fasse mention; l'église existait donc dès le XII[e] siècle. Depuis quand était-elle là? par qui, dans quelles circonstances avait-elle été fondée? Ici nous sommes réduits aux conjectures.

Saint Macuto ne paraît pas avoir été très vénéré en Italie; en dehors de Rome, aucune paroisse n'est placée sous son vocable [1]; il n'a pas un culte populaire, si son nom a quelquefois été donné au baptême, c'est, croyons-nous, bien rarement. Tout ce qu'on sait de certain sur son compte c'est que son office se récite le 15 Novembre; or c'est à cette même date que se célèbre également la fête d'un saint Malo breton, *Machutus* ou *Maclovius*. L'identification entre les deux a déjà été faite par les Romains, qui, depuis longtemps, reconnaissent en saint Macuto, l'un des missionnaires de l'Armorique [2].

L'histoire de ce saint personnage se réduit a fort peu de chose: originaire de la Grande-Bretagne, il traversa la Manche avec un groupe de ses compatriotes qui fuyaient devant les envahisseurs saxons. Ces émigrants réussirent à se créer à l'extrémité des Gaules

[1] G. Berthelet, *Dizionario delle parrocchie italiane,* Rome, 1901.

[2] Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XLVI, p. 92, v° *Maclovio.*

Digitized by Google

une nouvelle patrie qui garde encore leur nom. S. Malo, établi dans la ville romaine d'Alet, fonda une communauté monastique, et exerça les fonctions épiscopales. Pour échapper à la persécution de ses ouailles rebelles il partit pour Saintes où il mourut vers 640 [1]. Certains historiens pensent qu'il faut distinguer deux personnages : s. Machut à Saintes, et s. Malo à Alet [2], dont les légendes auraient été rapprochées par les clercs dans la suite des temps.

Dès le VIII[e] siècle cette fusion était opérée. La légende la plus ancienne de s. Malo qui soit venue jusqu'à nous est du commencement de ce siècle. Il n'y est question d'aucun voyage de s. Malo à Rome, ni avant, ni après sa mort; mais s. Malo a eu des successeurs sur le siège épiscopal d'Alet.

L'un d'eux, au temps de Nicolas I[er], imposa pour pénitence à un diocésain coupable d'un crime exorbitant, d'aller en pèlerinage à Rome [3]. Ce voyage que l'évêque ordonnait au fidèle, il pouvait le faire lui même lorsqu'un intérêt sérieux l'y engageait. Dès le IX[e] siècle, les conflits les plus graves qui s'élèvent entre les évêques sont déférés par eux à la cour de Rome. Plus tard, au XII[e] siècle, les « archevêques » de Dol s'y rendent à mainte reprise pour plaider contre la métropole de Tours [4]. Vers le milieu du même siècle, l'évêque d'Alet, Jean, soutenait un grave procès devant les tribunaux du Pape. Sa cité épiscopale tombait en ruine, les habitants l'abandonnaient pour s'établir à peu de distance dans une île reliée à la côte par une bande de terre qui formait un port naturel. Cette situation favorable valait à la nouvelle ville un accroissement incessant. Le pasteur désirait vivement rejoindre son troupeau, mais un obstacle l'arrêtait : l'île avait été donnée par un

[1] L. Duchesne, *La vie de s. Malo,* dans la *Revue celtique,* t. XI, 1890, p. 15-16.

[2] Ferdinand Lot, *Mélanges d'histoire bretonne,* 1907, p. 174.

[3] Entre 858 et 866. Le Moyne de La Borderie, *Histoire de Bretagne,* t. II, p. 286.

[4] *Ibid.,* t. III, p. 197-205.

Digitized by Google

de ses prédécesseurs à l'abbaye de Marmoutier, et les moines refusaient absolument de céder leurs droits. Après des instances répétées, Jean finit par l'emporter, mais non sans avoir été évincé une première fois, et seulement grâce à la complaisance du pape Eugène III pour saint Bernard que l'évêque avait apitoyé sur sa cause [1].

Dans cette île, où il ambitionnait de porter ses pénates, reposaient les ossements de saint Malo. La crainte de laisser à un couvent étranger le bénéfice des aumônes, que les pélerins faisaient au tombeau de son prédécesseur, le désir d'en tirer profit pour lui-même, pour sa cathédrale, pour ses œuvres, dut compter pour beaucoup dans son entreprise.

Il manifesta pour le saint une dévotion ardente. Il écrivit une nouvelle rédaction de sa légende. Il substitua dans ses chartes au titre d'*episcopus Alethensis*, celui d'*episcopus Macloviensis*, peut-être même a-t-il le premier remplacé le nom ancien de l'île, primitivement appelée l'île Aaron, par celui plus célèbre de Saint-Malo [2].

Qu'un personnage qui avait tant d'intérêt et qui mit tant de zèle à propager le culte de saint Malo, qui, d'autre part, devait chercher à attirer sur soi la faveur pontificale, ait fondé dans la ville de saint Pierre une église dédiée à son obscur patron, c'est une hypothèse vraisemblable, plausible [3]. Bien plus tard, en 1578, on vénérait dans l'église San-Macuto un chef de saint Malo. Nous voudrions que cette relique insigne ait été apportée là par l'évêque Jean. C'eût été le moyen infaillible d'assurer la popularité de la nouvelle fondation. Mais comment accorder cette tradition avec celles des églises de France: de Saintes qui vénéra jusqu'aux

[1] Bulle du 11 août 1145 ou 1146. L'évêque vint à Rome en 1144 ou 1145. *Ibid.*, p. 208.

[2] F. Lot, *op. cit.*, p. 108-110, et p. 140, note 2.

[3] Elle a été émise par Mgr. Duchesne, Assoc. bretonne, congrès de Dinan, 1890, Saint-Brieuc, 1891, p. LII.

Digitized by Google

guerres de Religion un autre chef du même bienheureux [1], et de Montreuil-sur-Mer qui en possède un troisième venu du tombeau même du saint? Peut-être chaque église ne possédait-elle qu'un fragment auquel s'appliquait la dénomination du tout. Peut-être, plus simplement, le chef attribué à s. Malo en 1578 avait-il été trouvé sans nom dans le trésor de l'église et rapporté, sans plus d'examen, à son patron. A cette date de 1578 on conservait à coté du chef une grande quantité de reliques anonymes, dont il fut empli jusqu'à huit vases. Il est permis de supposer que le chef ne fut identifié qu'à cette époque là [2].

Abordons maintenant un terrain plus solide. Le premier texte qui fasse mention de l'église San-Macuto de Rome est l'*Ordo* inséré par Cencius Camerarius dans le *Liber censuum*. Le *Liber censuum* fut entrepris, en 1192, pour servir aux administrateurs des finances pontificales. L'*Ordo* est un règlement des cérémonies, avec l'indication des dépenses qu'elles occasionnaient. A la fête de saint Marc, le Pape, précédé de toutes les paroisses de Rome, chacune avec sa croix, se rendait processionnellement de son palais du Latran, à Saint-Marc, puis à la basilique de Saint-Pierre. Là chaque église venait recueillir l'aumône, le *presbyterium*, qui lui était attribué. L'*Ordo* en donne la liste, en les groupant suivant l'importance du subside reçu. L'avant dernière classe comprend 23 lieux saints, appelés « *capellae* », dont chacun recevait 12 denier C'est parmi eux qu'est nommé San-Macuto [3].

[1] R. Oheix, *Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer*. Association bretonne, Congrès de 1905, Saint-Brieuc, 1906, p. 157, note 8, p. 158, 161, 163.

[2] Archives du Chapitre de Saint-Pierre. Legeroni, reg. V, p. 162. Le chef de s. Malo n'existe actuellement ni à S.-Macuto ni au Chapitre de Saint-Pierre.

[3] *Liber censuum*, éd. Fabre et Duchesne, t. I, p. 309. Il en était de même le lundi de Pâques. *Ibid.*, p. 302.

Digitized by Google

Cencius s'est servi d'un *Ordo* rédigé en 1143, ou peu avant, par Benoit, chanoine de Saint-Pierre. Mais ni San-Macuto, ni même la procession de la Saint-Marc n'y figurent, non plus que dans les *Mirabilia*, sorte de guide de Rome, composé par le même auteur, où les monuments de première importance sont seuls mentionnés [1]. De ce silence nous ne pouvons donc rien inférer ni pour ni contre l'existence de San-Macuto. Celui des autres documents plus anciens, notamment du *Liber pontificalis*, tend, au moins, à prouver que l'existence de cette église ne doit pas être de beaucoup antérieure à la mention du *Liber censuum*.

Si l'hypothèse de la fondation par un évêque malouin est exacte, on s'expliquera que cette église si éloignée ait été laissée à l'abandon par ses successeurs et soit tombée peu à peu en décadence; c'est l'état dans lequel nous la trouvons au milieu du XIII[e] siècle et d'où une bulle d'Innocent IV datée du 5 mars 1254 a pour but de la tirer [2].

Cette bulle met l'église (*ecclesia*) San-Macuto sous l'autorité (*regimen*) de l'évêque de Civita-Castellana [3]. Le prélat reçoit tous pouvoirs, tant que cela lui sera nécessaire, pour la réformer au spirituel et au temporel, et pour en corriger les desservants (*personas*).

Nous ignorons les mesures prises en ces circonstances. Plus tard nous trouvons S.-Macuto soumis au titre cardinalice de S.-Marcel. Cet état de choses pouvait remonter à la réforme de 1254, même

[1] *Ibid.*, t. I, p. 3 et t. II, p. 141 et suiv. L. Duchesne, *L'auteur des « Mirabilia »* dans les *Mélanges de l'Ecole française*, t. XXIV, p. 485. *Mirabilia urbis Romae*, éd. Urlichs, *Codex urbis Romae topographicus*.

[2] Archives du Vatican, Reg. Vat., t. 24, f. 62, v°. Analyse par Berger, *Registres d'Innocent IV*, t. III, p. 379, n° 7323.

[3] « *civitatis castellane* », nous rejetons la traduction Città-di-Castello, car le Pape eût dit, dans ce cas, « *episcopus Castellanus* »; cf. Registres d'Urbain IV, reg. camér. p. p. J. Guiraud, p. 113, n. 408: « *capitulo Castellano* », en 1264. Eubel, *Hierarchia*, t. I, p. 197.

Digitized by Google

au delà, et correspondre au terme de « *capella* » employé par le *Liber censuum*.

« *Sanctus Magutus* » figure au nombre des églises romaines du catalogue de Grégoire X (1272–1276) [1].

En 1279 San-Macuto possédait un cimetière; une place s'étendait devant l'église à laquelle appartenaient plusieurs maisons voisines, soit à titre de propriété, soit à titre de cens.

En face s'était établi en 1270 le couvent des Frères Prêcheurs; ils se disposaient à reconstruire Sainte-Marie de la Minerve, ce qui fut commencé en 1280. Le petit domaine de San-Macuto leur était utile, ils le remontrèrent au Cardinal Giacomo Colonna, commendataire de Saint-Marcel [2], qui, par contrat notarié, leur fit don de l'église San-Macuto, du cimetière et de la place publique, et leur vendit les maisons. Le pape Nicolas III confirma cet acte par des lettres apostoliques du 7 mai 1279 [3].

L'église San-Macuto ne fut pas sacrifiée par les constructions des Dominicains et demeura séparée du couvent par une rue et la petite place qui s'étendait devant le porche. Les offices religieux continuèrent à y être célébrés; le manuscrit de Turin nous apprend qu'au XIV[e] siècle le service divin y était assuré par un prêtre et un clerc [4].

Une autre liste des églises de Rome, rédigée par Nicola Signorili, secrétaire du Sénat, au temps de Martin V (1417–1431), cite S.-Macuto sous la forme méconnaissable: « S. Magari », et sans ajouter aucun détail [5]. Nous avons bien plus à apprendre d'un

[1] *Un nouveau catalogue des églises de Rome*, p. p. Fabre, *Mélanges de l'Ecole française*, t. VII, 1887, p. 456, n. 342.

[2] Cardinal diacre de S.-Maria in Via Lata, promu le 12 mars 1278. Eubel, t. I, p. 9. Ciacconius, t. I, c. 229.

[3] *Bullarium Vat.*, t. I, p. 201.

[4] « *Ecclesia Sancti Maguti habet sacerdotem et clericum* ». Armellini, *Le chiese di Roma*, p. 54.

[5] Armellini, *op. c.*, p. 72, c. 2. Ces deux catalogues placent S.-Macuto dans la seconde partie de la ville, dite des Douze-Apôtres.

Digitized by Google

autre document du même pontificat. Vers l'année 1422 un recteur de San-Macuto du nom de Leonardi vint à mourir. On peut croire qu'il jouissait d'une certaine aisance, car il n'habitait pas dans le logement voisin de l'église assigné aux recteurs successifs, mais dans une autre maison, située en ville. Les paroissiens — car il est expressément dit que San-Macuto était alors une paroisse -- se réunirent afin de lui donner un successeur; leur choix tomba sur un certain Jean-François de Genazzano moine du couvent de Santa-Maria in Campis. Ce monastère, situé au diocèse de Foligno, en Ombrie, était rattaché à la Congrégation bénédictine du Saint-Sacrement, fondée en 1328 par un prêtre d'Assise, d'après l'observance de Citeaux [1]. On peut penser que les ouailles escomptaient qu'une règle sévère leur garantirait un pasteur exemplaire; en tout cas il est important de noter l'existence de San-Macuto en tant que paroisse, et paroisse assez vivante pour être en possession du droit de pourvoir par elle-même au remplacement de son chef. Quelle que fut l'ancienneté ou la nouveauté de cet usage il disparut bientôt. Des empiètements avaient pu se produire sur l'autorité pontificale durant le séjour d'Avignon. Quand Martin V revint à Rome, victorieux du grand schisme, il s'employa à regagner toutes les anciennes attributions des papes, et au delà. La nomination aux paroisses de Rome en faisait partie. Le nouveau recteur de San-Macuto, après une jouissance paisible de trois années, reçut donc, dans une bulle du 16 novembre 1425, l'injonction de se démettre. Toutefois, en raison de sa bonne foi, car il avait eu licence de son supérieur, et parce qu'il avait consacré une bonne part des revenus du bénéfice à l'entretien de la maison rectorale, l'absolution lui fut impartie [2].

En 1461, le recteur se nommait Janni. La paroisse, malgré son extrême exiguité, était alors habitée par un assez grand nombre

[1] Jacobilli, *Discorso della città di Foligno*, 1646, p. 84.
[2] Archives du Vatican. Reg. lateran., 256, f. 2.

Digitized by Google

de familles considérables [1]. Elle devint un bénéfice appréciable, aussi la commende ne tarda pas à s'y introduire, sans qu'on puisse préciser à quelle date.

Le premier commendataire connu fut un espagnol, Pierre Fernandez de Solès, évêque de Tuy, dans la province de Compostelle [2]. Il en fut pourvu par une bulle de Sixte IV, de l'an II du pontificat (25 août 1472–25 août 1473), à la suite de la résignation du recteur précédent [3].

En 1480, ou très peu auparavant, San-Macuto fut, de nouveau, uni au titre Cardinalice de Saint-Marcel, auquel fut attribué le droit de nomination. Cette mesure fut prise en faveur de Giovanni de Michaelis, neveu de Paul II, créé par ce pape cardinal diacre de Santa-Lucia in Septemsolis (1468), puis élevé par Sixte IV à la dignité de Cardinal prêtre de Saint-Marcel [4].

Avant que la bulle d'union ait produit ses effets, le Pape en suspendit l'exécution. L'évêque de Tuy, devenu évêque de Cadix, renonça à la commende et fit présenter sa cession au pape par un chanoine de Saint-Sauveur de Séville, Pierre de Altamira, son procureur. Il y eut alors une ardente compétition autour du bénéfice vacant. Sixte IV le conféra deux fois, dans la même journée, d'abord à un nouvel Espagnol, Pierres de Paones, clerc de Siguenza, qui se démit aussitôt, avant même que les lettres en eussent été expé-

[1] Adinolfi (*Roma nell'età di mezzo*, t. II, p. 372) nomme les familles Simio, degli Alzatelli, dei Marroni, degli Stefani, dei Grasso, della Ronca e del Giudice.

[2] Protonotaire apostolique, évêque de Tuy, le 6 octobre 1469, transféré à Cadix le 15 juin 1472. Eubel, t. II, p. 173 et 283. Depuis le pontificat de Calixte III (Alphonse Borgia, pape en 1455) un grand nombre d'espagnols étaient venus s'établir à Rome.

[3] Arch. du Vatican, Index de Garampi, t. 566, f. 41, le registre du Latran auquel il se réfère est perdu.

[4] Eubel place cette dernière promotion (t. II, p. 73) « circa 1484 »; Ciacconius (t. II, c. 1113) dit qu'il fut nommé par Sixte IV; la bulle dont il va être question prouve qu'il l'était avant le 22 juin 1480.

Digitized by Google

diées par la chancellerie, puis à un clerc de Gênes, commensal continu du Pape, Pierre de Valletariis (22 juin 1480). Le nouveau commendataire était un jeune homme de dix-neuf ans dont le principal mérite venait d'être le fils d'un *scriptor* de la curie pontificale, Gregorio de Valletariis; il fut dispensé, à ce titre, des frais d'enregistrement de la bulle [1].

Pierre de Valletariis, qui était en même temps chanoine de Saint-Pierre, ne resta pas longtemps en possession da la commende de S.-Macuto; trois ans plus tard, il faisait porter au Pape, par Eugène de Valletariis, scripteur, son procureur et peut-être son frère, un acte de cession pour S.-Macuto, et de résignation pour le canonicat. Sixte IV, après avoir suspendu à nouveau le droit de Saint-Marcel, disposa des deux bénéfices en faveur de Jean-Baptiste della Ganda. Celui-ci était encore plus jeune que son prédécesseur, il n'avait que huit ans. De commendataire il devait, à sa majorité, devenir recteur titulaire de S.-Macuto [2] (11 septembre 1483). Lui non plus ne paya pas d'enregistrement, et reçut même du Pape le don des annates dues à la Chambre apostolique tant à cause de l'église que du canonicat; la première rapportait 70 florins d'or, et le second 60 seulement [3].

On attribuerait volontiers à la commende l'état peu satisfaisant où se trouvait l'église San-Macuto. Il faut cependant rendre justice à notre jeune chanoine, qui, conseillé par son père, André della Ganda, fit un contrat très avantageux pour l'église. Par acte passé

[1] Les exécuteurs de la bulle furent l'archevêque de Salerne et les évêques d'Aléria et de Faenza; tous trois avaient été attachés à la Curie à titre de protonotaire, de référendaire ou de cubiculaire. Arch. du Vatican, reg. vat. 602, f° 10 et Eubel, t. II, p. 251, 95, 169.

[2] Les exécuteurs faisaient partie de la Curie; l'un, évêque de Parme ancien cubiculaire, devint cardinal le 15 octobre 1483; l'autre, évêque. de S^t^-Jean-de-Maurienne, avait été protonotaire et dataire. *Ibid.*, reg. vat. 635, f° 271 v° et Eubel, t. II, p. 75 et 207.

[3] Archivio di Stato, Annates de 1483, p. 136 et 141.

Digitized by Google

devant notaire le 20 octobre 1484, il cédait deux maisons, en mauvais état [1] à André de Trébizonde, scripteur et secrétaire apostolique, qui les habitait et qui en donna deux autres en échange également voisines de San-Macuto [2]. De plus il s'engageait à construire à ses frais un campanile, à côté de l'entrée, en tirant parti d'anciens murs qui se trouvaient contre l'église ; il devait encore, du côté opposé au clocher, relever une arcade fendue au milieu et menaçant ruine, puis enfin refaire le pavage de la chambre située sur le porche [3].

Jean-Baptiste della Ganda ne garda pas jusqu'à sa majorité la commende de San-Macuto. En 1490, il avait un successeur du nom de Jean-Baptiste Andree. Lui aussi géra assez honnêtement les affaires de la paroisse. Y possédant une petite maison délabrée qu'il ne louait pas plus de deux ducats par an, il la céda, en emphytéose perpétuelle, à Christophe Antoni, citoyen romain, pour un cens annuel de trois ducats sauf à l'en décharger quand il en recevrait un immeuble dont l'église pût tirer un revenu équivalent [4].

San-Macuto avait eu trop souvent affaire à des chanoines de S[t]-Pierre pour que le chapitre ne fût pas tenté d'en devenir le maitre à perpétuité. C'est ce qu'il obtint de Léon X. A condition

[1] La première joignait la voie publique par devant et par derrière, puis d'un côté la maison d'Andreas Trapezuntius et de l'autre l'église S.-Macuto. La seconde était située sur la place, joignant d'un côté la maison de Girolamo Coluzze Cenci, citoyen romain, et de l'autre le jardin des Dominicains de la Minerve. Sur la maison de Coluzza di Cencio voir Adinolfi, ouvr. cité, t. II, p. 373. En 1497, il possédait en face de S.-Macuto la moitié d'une maison indivisément avec les administrateurs de cette église.

[2] La première joignant d'un côté l'église, de l'autre la maison de Laurenzo Florenti, citoyen romain, l'autre joignant d'un côté la maison de ce Lorenzo, et de l'autre celle de Gentilista, femme d'Apolonio Mandatarii, citoyen romain.

[3] Archives du chapitre de S[t]-Pierre, Caps. 29, fasc. 117.

[4] Ce contrat fut confirmé par une bulle d'Innocent VIII, du 21 janvier 1490. Arch. du Vat., Arm. XXXIX, t. 21, f. 123.

Digitized by Google

de céder à un citoyen romain, du nom de Julien de Lotti, une maison de la région S^t^-Eustache, il vit prononcer à son profit l'union de la paroisse San-Macuto à la mense capitulaire (5 décembre 1516).

En prévision de cette union, le recteur, Barthélemy de Petrasanta, chapelain du Pape et auditeur des causes, avait dû résigner au préalable le bénéfice, qui ne valait plus que 55 florins. Nous pensons qu'il obtint des compensations [1].

Le Pape fit remise au chapitre de l'annate qui devait être payée tous les quinze ans, dans ces cas d'union [2].

Comme la bulle d'annexion à S^t^-Marcel n'avait jamais été révoquée, il restait à obtenir le consentement de ses possesseurs.

Bernard Carvajal, cardinal évêque de Palestrina, commendataire de S^t^-Marcel, donna le sien en date du 15 novembre 1517.

Le cardinal prêtre du titre de S^t^-Marcel, était, au moment de la bulle de Léon X, Francesco Remolini; il donna son consentement le 10 juillet 1517; cet acte ne valait rien parce que le cardinal avait été promu, le 11 mars précédent, à l'évêché d'Albano; il fallut donc solliciter son successeur, Raymond de Vich, qui à son tour, ratifia l'union le 29 décembre de la même année [3].

On a conservé une liste des maisons qui devaient à cette époque une redevance à S.-Macuto, on n'en compte pas moins de 26 situées soit tout près de l'église, soit dans des quartiers plus excentriques comme le Borgo. Malheureusement le montant n'en est pas indiqué [4].

Le nombre des paroissiens de San-Macuto dut décroître continuellement au cours du XVI^e^ siècle par suite de la construction de

[1] *Bull. vatic.*, t. II, p. 364; et reg. vatic., 1101, f. 107 ᵛ.

[2] 10 mai 1518. Arch. vat., Div. Cam. arm., XXIX, t. 67, f. 93 ᵛ.

[3] Arch. de S^t^-Pierre, *l. c.*, Eubel, t. II, p. 23; t. III, p. 8 et 18. Ciacconius, t. III, c. 171.

[4] Arch. Vat., Misc., Arm. VI, t. 26, f. 8. *Inventarium bonorum ecclesiarum Urbis.* Ce titre est tiré de l'index car le manuscrit très mutilé n'en porte pas; il n'est pas daté non plus, mais la mention d'un cardinal Jacobatius permet de le placer entre 1517 et 1528 ou entre 1536 et 1540. Eubel, t. III, p. 17 et 27.

Digitized by Google

vastes palais à la place de nombreuses petites habitations. Le chapitre estima donc qu'il pouvait, tout en conservant l'église à son ancien usage, en tirer, en même temps, un nouveau parti en l'attribuant à une confrérie. C'est ce qu'il décida en faveur des Bergamasques. Des originaires de Bergame, dans la Lombardie, s'étaient établis à Rome en grand nombre. C'était une population composée d'éléments très variés « gentilshommes, marchands, merciers, artisans, et surtout, menuisiers et tourneurs » [1]. A leur tête se trouvait Gianjacopo Tasso, dont le nom, déjà vénérable à Bergame, allait briller d'un lustre nouveau, du fait de son parent, vraisemblablement son neveu, le poète Torquato Tasso [2].

Gianjacopo, qui mourut chanoine et doyen de S[t]-Ange de Rome [3], prit l'initiative de la fondation. Il réunit ses compatriotes dans une salle du couvent de la Minerve pour leur exposer ses idées et obtenir leurs consentement (août 1539). Le contrat fut passé avec le Chapitre de S[t]-Pierre, le 14 août 1539.

Les chanoines mettaient à la disposition de la nouvelle confrérie l'église et le logement du chapelain, au dessus du porche. Ils se réservaient le droit de visite. Le jour de la fête patronale, ils viendraient chanter la messe, les ornements seraient apportés du chapitre, mais la décoration de l'église incomberait aux Bergamasques. Ceux-ci promettaient d'entretenir un prêtre pour l'administration des sacrements, et d'acquitter un cens annuel de 56 jules.

Enfin les insignes du chapitre, apposées sur la porte, devraient témoigner de son droit [4].

La confrérie, placée sous le vocable des saints Alexandre et Barthélemy, avait pour but de favoriser les relations charitables entre

[1] *Statuto della ven. archiconfraternità de SS. Bartolomeo ed Alessandro della Nazione Bergamasca*, 1898.

[2] Tasso, *La Gerusalemme liberata*, ed. Camerini, introduction, p. 7.

[3] Forcella, *Iscrizioni delle chiese... di Roma*, t. VI, p. 512.

[4] *Statuto*, cité. Ces statuts datent du 13 février 1594; la rédaction publiée est de 1603.

Digitized by Google

les membres et de pourvoir aux besoins de ceux qui tomberaient malades, en les recevant dans un hôpital. La concession du chapitre de 1539 ne comportait pas de bâtiment où il fut possible d'en installer un ; en 1580, les Bergamasques achetèrent de Giovanni Pietro Ghislieri, trois petites maisons situées entre l'église et la place actuelle de S^t^-Ignace. Elles relevaient du domaine de S^t^-Pierre. On peut penser que l'hôpital y fut établi. Il existait certainement en 1584 [1] ; il compta bientôt 20 lits [2].

La Confrérie se constitua peu à peu d'assez beaux revenus ; en 1578 ils s'élevaient à 650 écus. Elle dut bénéficier de fondations et de legs de la part de ceux des confrères qui désiraient y être inhumés, et dont les tombes existent encore [3]. Elle se décida donc à reconstruire la vieille église. Dès le 10 mai 1555 le chapitre de Saint-Pierre avait constaté qu'elle exigeait des réparations considérables surtout à la toiture. Il les mit à la charge des Bergamasques et les exempta, en compensation, du canon annuel pour une période de 15 ans [4]. Mais il fallut bientôt se décider à une reconstruction complète. Nous manquons de détails sur la façon dont on procéda ; on sait seulement qu'à la date du 9 octobre 1578 les travaux étaient terminés ou à peu près sans que l'église fut consacrée. C'est à ce moment que le chapitre ordonna de poser sous le maître-autel le reliquaire contenant le chef de saint Malo. Dans une visite du 26 juillet 1590, il fit mettre sur chaque autel une nappe enduite de cire ; cette formalité, qui se rattache au céré-

[1] Ces maisons devaient au chapitre : un canon de 7 écus 50 s. élevé le 13 juin 1584 à 15 écus plus un *quindennium* ou cens supplémentaire à payer tous les 15 ans, de 5 écus. Arch. de Saint Pierre, *ibid.* Spine, reg. I, f. 383-386 ; Tegeroni, reg. VI, f. 249, et *Bull. Vat.*, t. II, p. 365 note *a*.

[2] Arch. Vat., Misc., Arm. VI, Antonio Bruzio (mort en 1692), *Theatrum romanae Urbis*, t. 20, f. 286.

[3] Forcella, ouvr. cit., t. VI, p. 512-520 donne les inscriptions de seize pierres tombales, dont sept antérieures à 1578.

[4] Arch. de Saint-Pierre. Valerii, reg. II, p. 29.

Digitized by Google

monial de la consécration, nous apprend qu'elle eut lieu à ce moment [1].

L'Eglise San-Macuto est attribuée par Nibby à l'architecte Onorio Lunghi, mais il n'avait, en 1578, que 17 ans; il serait sage, sans doute, de la restituer à son père Martino, l'auteur de la Chiesa-Nuova. La construction, telle que chacun peut la voir aujourd'hui, est d'une extrême simplicité [2]. La façade, étroitement serrée entre le palais Borromeo et les maisons qui bordent la place S^t^-Ignace, est décorée de deux ordres d'architecture superposés, dont le second est percé de trois baies accolées et surmonté d'un fronton triangulaire. A l'intérieur se détachent sur les murs nus trois autels accompagnés chacun d'un rétable d'une grande sobriété composé d'un tableau encadré de deux colonnes supportant un fronton. La beauté des matériaux en est le seul décor, au maître-autel le marbre de porta-santa, aux autels de côté, où des pilastres remplacent les colonnes, le pavonazzetto.

La peinture du maître-autel était l'œuvre de Durante Alberti de Borgo San-Sepolcro; on y voyait la Vierge avec l'enfant Jésus entre s. Barthélemy et s. François, d'une part, s. Alexandre et s. Antoine de Padoue, de l'autre. Sur les colonnes étaient figurées les armoiries des Belli qui avaient fait les frais de l'autel. A l'autel de gauche était représentée la décollation de s. Jean-Baptiste, à celui de droite le Christ à la colonne. Le plafond lambrissé était orné, en bas-relief, des portraits des deux saints nationaux, des armes de Bergame, et de celles du Cardinal Albani protecteur de

[1] Arch. de Saint Pierre. Legeroni, reg. V, p. 162; Gargarii, reg. II, p. 163. On conservait, entre autres reliques, « une pièce de bois qui servait d'oreiller à s. Malo ». Del Sodo, *Mem. stor. delle chiese di Roma.* Arch. Vat., Misc., Arm. VI, t. 73, p. 236. Copié par Terribilini, Bibl. Casanatense, ms. 2183, t. 7.

[2] L'église mesure 20 mètres sur 7 à l'intérieur. Onorio Lunghi, né en 1561, mourut en 1619. Son père vécut jusqu'après 1600. Nibby, *Roma nell'anno 1838,* t. I, p. 316.

Digitized by Google

la confrérie (1570-1591). Au fond, dans une tribune, était placé l'orgue. L'édifice était éclairé, outre les baies de la façade par trois fenêtres latérales. Derrière le chœur se trouvait la sacristie, par où l'on accédait à un oratoire, décoré, lui aussi de peintures et de bas-reliefs [1].

L'église est élevée de cinq marches au dessus de la rue et le chœur, qui occupe près de la moitié de sa superficie, en a trois autres. On doit penser que l'édifice du XII[e] siècle était sensiblement plus bas. Or il existe encore une crypte profonde, ou plus exactement deux cryptes, l'une au dessous de l'autre. On accédait à la crypte supérieure par une dalle mobile placée dans le pavé de l'église. Il n'y a pas plus d'une trentaine d'années on s'en servait encore comme d'un caveau funéraire [2]. Un nouveau pavé cache, à présent, et ferme cette entrée. Comme, par ailleurs, les cryptes sont ceintes d'un mur continu dépourvu d'ouverture d'aucune espèce, il est impossible d'accéder à ces lieux. On peut seulement s'en faire une idée d'aprés le témoignage de ceux qui les ont vus, ou la disposition des constructions voisines. Les caves contiguës du palais Borromeo présentent, en effet, elles aussi deux étages, dont le plus bas est à 6 mètres environ au dessous du niveau de la *via del Seminario*. On voit encore dans ces caves l'amorce des escaliers qui permettaient de communiquer avec les cryptes; on est fondé à penser que les plans concordent, et que sous le San-Macuto actuel, la crypte supérieure représente l'église du XII[e] siècle, la crypte inférieure, le sol de l'époque romaine; on trouve justement,

[1] Là le tableau de l'autel représentait les Saints protecteurs, deux colonnes cannelées portaient un fronton où se voyait un Christ en bas-relief; à la voûte, était un Père éternel en stuc doré. Bruzio, *op. cit.*, t. X, f. 171, t. XV, f. 185, t. XXI, f. 242. Thieme-Becker, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler*, t. I, p. 192. Forcella, t. VI, p. 517, n° 1626, tombe de Francisco de Bellis, mort en 1617, qui laissa, par testament, ses biens à la confrérie. Eubel, III, p. 49, n° 21.

[2] Renseignement communiqué par le P. Bonavenia.

Digitized by Google

à cette profondeur, dans les caves du palais Borromeo, des restes de murs romains en tuf [1].

Tout l'éclat de la nouvelle église lui venait des Bergamasques ; les nouveaux patrons, les saints Alexandre et Barthélemy offusquèrent peu à peu le souvenir du vieux saint Malo. De même la paroisse s'effaçait chaque jour devant la confrérie. Au bout d'un certain temps, la voyant si réduite, on jugea possible de la supprimer. Le 24 mars 1572 le chapitre, pour se conformer aux ordres du Cardinal Vicaire, constitua un vicaire perpétuel, chargé du service de la paroisse, avec une provende de 30 jules. Ce système ne dura pas très longtemps. Seize ans après fut signé l'arrêt de mort de la paroisse (1588) ; elle fut repartie entre ses trois voisines : S. Stefano del Cacco, S. Maria in Aquiro, dite aussi *ad orfanos* et S.-Maria sopra Minerva. L'année suivante la Minerve céda une portion de sa part à S.-Eustache, et s'accrut, en revanche, de celle de S.-Maria in Aquiro [2].

Si la paroisse San-Macuto avait cessé d'exister, l'église devait survivre jusqu'à nos jours ; il nous en faut poursuivre l'histoire.

Peu d'événements la marquent au XVII[e] siècle. La confrérie fut enrichie d'indulgences par Paul V (en 1607 et en 1681) [3].

Clément VIII lui accorda une faveur plus rare, qui était de prononcer chaque année, à la fête des saints Alexandre et Barthélemy, la grâce d'un condamné à mort ou aux galères [4]. En 1672 Jean-Baptiste Lucatelli laissa, en mourant, toute sa fortune à ses confrères [5].

Les abords de l'église changèrent d'aspect par la construction en face d'elle des hauts bâtiments du nouveau couvent des Domi-

[1] Un acte de 1735 parle de la « *cella vinaria subter ecclesiam* » ; cette cave devait se trouver sous la sacristie, dans le prolongement de la crypte. *Bull. vatic.*, t. II, p. 365, note *a*.

[2] Arch. de Saint Pierre, Caps. 29, fasc. 117.

[3] Forcella, ouvr. cité, t. VI, p. 516, n. 1625 et p. 520, n. 1635.

[4] 1592-1605. *Statuto*, ouvr. cité.

[5] Forcella, *ibid.*, t. VI, p. 519, n. 1633.

Digitized by Google

nicains, terminé en 1640. L'obélisque qui s'élevait sur la place San-Macuto, jugé trop précieux par Clément XI pour orner ce lieu retiré, fut transporté devant la façade du Panthéon [1].

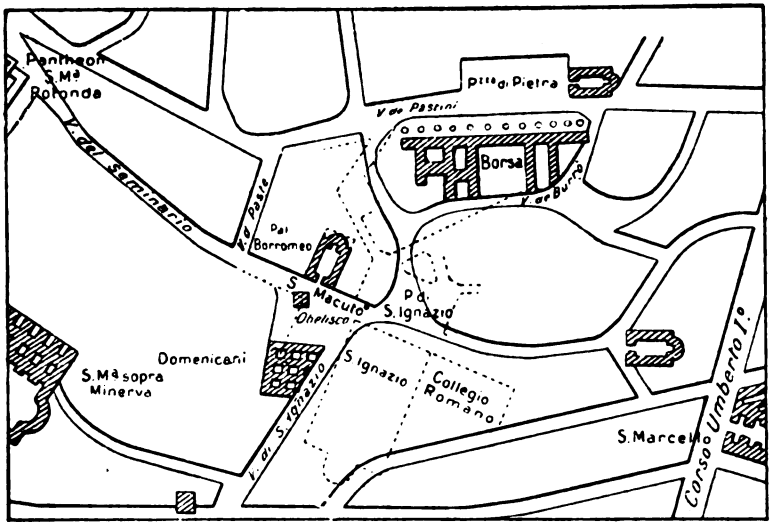

L'église SAN MACUTO et ses abords
d'après le Plan de Leonardo Bufalini (1551).
Le pointillé indique les constructions postérieures.

Au XVIII[e] siècle San-Macuto passa en de nouvelles mains; par bref du 3 septembre 1725, Benoît XIII donna l'église aux Jésuites du palais Borromeo en les subrogeant aux Bergamasques dans les obligations auxquelles ils étaient tenus envers le chapitre de Saint-Pierre. La confrérie se transporta sur la place Colonna (1729); elle y possédait un collège, fondé au siècle précédent par le comte Cerasoli, chanoine de Bergame; elle acquit l'église et l'hôpital de S.-Maria della Pietà, et fit reconstruire les trois établissements [2].

[1] Adinolfi, ouvr. cité, t. II, p. 371; Rodocanachi, *Les monuments de Rome*, p. 89; Bibl. du Vatican, ms. lat. 9023, f. 232.

[2] Forcella, ouvr. cité, t. VI, p. 520.

Digitized by Google

En quittant San-Macuto les Bergamasques emportèrent le mobilier de l'église, les tableaux, notamment celui du maitre-autel représentant la Vierge entre les Saints patrons et des anges attribué au peintre Alberti, ils emportèrent même les pierres tombales. Tout cela se vit longtemps à S.-Maria della Pietà, ainsi qu'une inscription qui perpétuait le souvenir de l' « *antiquissima ecclesia Sancti Macuti* », première demeure de la confrérie [1].

Le palais Borromeo, au sort duquel San-Macuto allait être lié pour longtemps, était alors connu sous le nom de palais Gabrielli. Il avait été construit à l'époque de la renaissance par un membre de la famille des comtes Gabrielli di Gubbio. L'un d'eux, Girolamo Gabrielli, avocat consistorial, a laissé la réputation d'un grand bâtisseur. Né en 1513, il est mort en 1587. Le palais peut être son œuvre [2].

Paul V l'acheta en 1605 afin d'y loger deux institutions: l'une ecclésiastique, le séminaire diocésain de Rome, l'autre laïque, le « convitto de' nobili » ou collège des nobles pour l'éducation des enfants qui n'étaient pas destinés à la cléricature. Les uns et les autres étaient pensionnaires au palais Borromeo, et y recevaient des répétitions, mais ils allaient au dehors suivre les cours des professeurs du Collège Romain [3].

Le Séminaire romain donna son nom à la rue qui passait devant S.-Macuto et qu'on désignait avant par cette périphrase: la rue qui mène de San-Macuto à la Rotonde [4].

[1] Moroni, ouvr. cité, t. V, p. 133; t. XIV, p. 154; t. XLIX, p. 302. Forcella, ouvr. cité, t. VI, p. 520, n° 1635. Nous avons vu les nos 1609, 1621, 1625, 1633 de Forcella dans l'église actuelle des Bergamasques.

[2] « *Varia aedificia in urbe construxit* » dit son épitaphe à la Minerve. Forcella, t. I, p. 474, n. 1842.

[3] Pietro Galletti, *Memorie storiche intorno alla provincia romana della Compagnia di Gesù*, t. I, p. 215. Moroni, t. LXIV, p. 6 et 9.

[4] En 1592, dans un acte notarié. Adinolfi, t. II, p. 376, note 2.

Digitized by Google

En 1630 le palais Borromeo logeait 40 séminaristes, 130 collégiens et 32 Jésuites. A ce vaste établissement l'église San-Macuto fut affectée à titre de chapelle.

Comme les Jésuites l'avaient trouvée entièrement dépouillée, ils désirèrent la remettre en état. Mais, tant pour alléger les charges qui pesaient sur elle, que pour exécuter leurs projets avec plus de liberté, ils demandèrent au Pape de l'exempter du domaine de S^t^-Pierre. Les protestations du chapitre firent échouer cette première requête. Quelques années plus tard les Jésuites revinrent à la charge. Les circonstances étaient plus favorables. Le cavalier Raguzzini venait d'être chargé par Benoît XIII de reconstruire, en l'embellissant, la place Saint-Ignace. Il fit donc abattre toutes les constructions jusqu'au ras de l'église San-Macuto, et commença d'élever, tel que nous le voyons, un « casino » baroque, d'une fantaisie charmante, « *structurae admodum singularis* », suivant l'expression du *Bullarium Vaticanum* [1].

La Compagnie de Jésus fit valoir que le nouvel édifice obstruerait le jour de l'église ; cette fois, elle obtint gain de cause. Par un rescrit du 5 novembre 1729 le pape imposa au chapitre l'alternative suivante : ou se mettre à démolir l'église dans les quinze jours et la rebâtir dans l'année, selon le style et le plan de Raguzzini, ou renoncer à tout droit de domaine et de propriété sur elle, sauf le canon annuel. Le chapitre n'ayant pas opté dans le terme assigné, fut déchu *ipso facto* de ses droits. Il porta du moins au cardinal archiprêtre de la basilique une protestation indignée, et lui fit part de sa volonté de recourir contre le rescrit du Saint Père comme subreptice et frauduleux [2]. Le 15 novembre 1730, lorsque les gens du chapitre apportèrent les ornements pour la fête de

[1] *Bull. Vatic.*, t. II, p. 365, note *a*. Le *Bull.* est de 1750.

[2] La délibération est du 18 décembre, la protestation du 22 décembre 1729. Arch. de Saint Pierre, caps. 29, fasc. 117.

Digitized by Google

s. Malo, ils trouvèrent porte close. Un notaire fut mandé pour en dresser procès-verbal. Les voisins interrogés déposèrent que l'église était fermée depuis longtemps, sans doute depuis le départ des Bergamasques, et qu'on y opérait de grandes réparations à la partie antérieure.

Un accord intervint enfin le 25 septembre 1735 ; les Jésuites reconnurent l'autorité du chapitre et s'engagèrent à payer un canon ou cens de 10 écus, dont 5,60 pour l'église et la sacristie et 4,40 *pro cubiculis superpositis et cella vinaria subter ecclesiam*[1].

En 1736 la fête fut célébrée, suivant la tradition. Des lettres du 17 et du 19 novembre nous apprennent que le chapitre fit entendre quelques réclamations ; il lui fut promis qu'à l'avenir le chœur lui serait réservé et que ses musiciens pourraient y prendre place. Les nuages étaient donc dissipés ; le *Bullarium Vaticanum* constate, en 1750, que dans cette église *recentioribus concertationibus clara* le chapitre avait sauvegardé ses antiques prérogatives « *nihil prisci juris amisit* »[2].

Les Jésuites avaient acheté aux Bergamasques, dès le 17 septembre 1726, les trois petites maisons qui séparaient l'église de la place, et que Raguzzini faisait démolir. Le chapitre ratifia ce contrat, le 18 décembre 1730, moyennant une légère augmentation du canon[3].

L'église fut restaurée. Les tableaux des rétables sont l'œuvre de Michelangelo Cerruti, l'un des peintres préférés de Clément XI et de Benoît XIII. Il représenta, au maître-autel, la Vierge et

[1] *Bull. Vatic.*, t. II, p. 365, note *a*.

[2] *Ibid.*

[3] La procuration du chapitre pour conclure l'acte est du 29 juillet 1729, le consentement du recteur du Collège Romain et du procureur de la province romaine des Jésuites, du 28 juillet 1729. Arch. de Saint Pierre, *ibid.*

Digitized by Google

saint Malo, à l'autel de droite, saint Joseph sur des nuages, à celui de gauche, saint Louis de Gonzague [1].

Les malheurs de la Compagnie de Jésus devaient amener sous le toit de San-Macuto des hôtes nouveaux. La dissolution fut prononcée en 1774, mais dès 1772 les adversaires de l'ordre avaient obtenu du pape l'envoi d'un visiteur apostolique au palais Borromeo. Le résultat de son inspection fut la suppression du Séminaire Romain et du Collège des nobles; le 11 novembre tous les pensionnaires furent licenciés. L'immense palais fut vendu à l'administration du Mont-de-Piété (10 janvier 1774). Plusieurs appartements y furent aménagés et loués à des particuliers. La plus grande partie fut habitée par le cardinal Vitaliano Borromeo, qui y fit faire de si importants travaux de décoration que son nom resta attaché à cette demeure. Le cardinal mourut en 1793. Le 26 août 1796, le chapitre de S^t-Pierre obtint la cession du palais à titre d'emphytéose perpétuelle; il y installa ses bureaux: secrétairerie, computisterie, ou trésorerie, et chancellerie, qui ne le quittèrent qu'en 1824 [2].

Après le départ des Jésuites, l'église San-Macuto fut occupée par l'archiconfrérie des « curiaux ». Le Mont-de-Piété leur en avait cédé l'usage moyennant un canon de 10 écus. Cette confrérie, sous le titre de Sainte-Marie *Salus infirmorum* et le patronage des saints Yves, Gilles et Genès, comprenait des membres de la curie pontificale: avocats, procureurs, notaires, expéditionnaires, prélats et cardinaux [3].

Les curiaux firent d'importants travaux à l'église, si nous en jugeons par leurs dépenses. En 1818 ils exposèrent au chapitre

[1] Ces peintures sont antérieures à 1748 date de la mort de Cerruti, Thieme et Becker, *op. cit.*, t. VI, p. 299. Ridolfino Venuti, en 1766, dit que l'église est « présentement restaurée en bonne forme ». *Descrizione... di Roma moderna*, p. 132.

[2] Galletti, t. II, p. 215, 608, 609. Moroni, t. VI, p. 60; t. XVII, p. 33.

[3] Moroni, t. XIX, p. 38-39.

Digitized by Google

qu'ils y avaient consacré 675 écus en tout, dont 75 pour la réparation du toit. La quête faite parmi les confrères en avait fourni 300. Le chapitre était prié d'accorder dispense du canon. Nous ignorons le résultat de cette instance, mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les curiaux poursuivirent leur entreprise, car, le 15 novembre 1819, les ouvriers étaient occupés à abattre le plafond, ce qui empêcha de célébrer, cette année là, la fête de saint Malo.

L'architecte Piernicoli voulait substituer au plafond une voute à la « volterrana », c'est à dire en brique et en mortier. Obligé, en conséquence, de boucher deux baies latérales, il aurait remplacé la fenêtre tripartite de la façade par une autre plus grande « a guisa di lunetta ». Le premier projet fut seul réalisé [1].

La présence de la Confrérie n'empêchait pas l'église de servir à d'autres fins; ainsi le 14 mars 1809, l'archiprêtre de Sainte-Marie la Ronde fut autorisé à y faire faire des exercices spirituels [2].

Sous Léon XII, les Jésuites rentrèrent dans le palais Borromeo. Ils devaient y demeurer jusqu'à nos jours, mais pour y diriger, suivant les temps et les vicissitudes de l'Eglise, trois institutions différentes. San-Macuto reprit son ancien rôle d'annexe à titre de chapelle.

La constitution du 17 mai 1824 par laquelle Léon XII rendait le Collège Romain à la Compagnie de Jésus, manifesta son intention de restaurer le Collège des nobles et de le lui confier comme autrefois. Dans une lettre du 1er novembre il développa cette idée et prescrivit les dispositions à prendre.

Après l'année du jubilé (1825), pendant laquelle c'était une tradition de ne pas déménager, les Jésuites vinrent s'installer au palais Borromeo (janvier 1826) [3], et y réunirent pour la première

[1] Arch. de Saint Pierre, Caps. 29, fasc. 117.

[2] *Ibid.*, busta 30.

[3] A cette occasion Cancellieri, qui mourut le 29 décembre 1826 à soixante-quinze ans, composa une poésie intitulée: *De collegio nobilium*

Digitized by Google

fois les collégiens le 23 avril 1827. L'archiconfrérie des curiaux, acquiescant au désir du recteur, quitta l'église San-Macuto pour transférer le siège de ses réunions à Santa-Lucia della Tinta.

La petite ruelle qui, venant de la place di Pietra, passait au chevet de l'église et aboutissait à la place S^t^-Ignace fut fermée, de sorte que San-Macuto se trouva enclos au milieu des dépendances du palais.

Le chapitre de S^t^-Pierre autorisa les Pères à n'ouvrir l'église au public que le jour de la fête du saint, et à la réserver par ailleurs à l'usage de leur collège [1].

Le tableau où Cerruti avait représenté s. Joseph, devint le centre d'une dévotion particulière. La fête du patronage y était celébrée solennellement le troisième dimanche après Pâques; elle fut érigée, en 1827, par la congrégation des rites au rang de fête double de première classe avec octave. François de Bourbon, comte de Trapani, frère du roi de Naples Ferdinand II, fit ses études au Collège des nobles où il était entré en 1838. En 1854, il fit don à la chapelle San-Macuto d'une lampe d'argent pour brûler devant l'autel de saint Joseph [2].

La révolution de 1848 causa aux Jésuites et au palais Borromeo une série d'aventures nouvelles. En mars Pie IX, qui essayait d'un gouvernement libéral, après avoir demandé aux Pères de s'éclipser, fit occuper les locaux du palais par des bureaux de l'administration pontificale. La tentative échoua; en novembre le Pape s'enfuit à Gaëte. Les républicains, maitres du gouvernement,

adolescentium post annos LIIII Patribus societatis Jesu singulari beneficentia Leonis XII P. M. fauste feliciter restituto anno MDCCCXXVI elegia. Rome, 1826. Elle débute par ces vers:

Ædes alta, ingens, parvo conjuncto Machuto
Templo, ac Romano proxima Collegio.

[1] Moyennant 10 écus de cens annuel; accord du 13 juin 1828. Arch. de Saint Pierre. Lorenzini, reg. 19, f. 325.

[2] Galletti, ouvr. cité, t. I, p. 216, 219, 222, 227, 369, 489.

Digitized by Google

prirent le palais et Mazzini lui-même s'y installa. Après la chute de la république (juillet 1849), Pie IX établit au Palais l'office des Travaux Publics qu'il congédia en novembre 1850. Le déménagement s'opéra très lentement et ce fut seulement en juin 1851 que les Jésuites purent en reprendre possession, et à la fin d'octobre que le Collège des nobles y rentra, sous le nom de Collège Borromeo. Bientôt il dut partager le logis avec le Collège Germanique, établissement déstiné aux ecclésiastiques de langue allemande qui venaient étudier à Rome (29 juin 1853) [1].

Après 1870, le Collège Borromeo se retira dans une maison de campagne qu'il possédait à Tivoli et qui fut confisquée en 1873. L'héritier de son œuvre est actuellement le Collège de Mondragone fondé dès 1865.

Le palais Borromeo continua d'abriter le Collège Germanique. Il dut en outre recueillir les théologiens de l'Université Grégorienne, chassés du Collège Romain.

Enfin, en 1886, le Collège Germanique étant allé s'établir rue S.-Niccolò-da-Tolentino, l'Université Grégorienne occupa seule l'antique palais Gabrielli.

L'église San-Macuto sert de chapelle aux Pères Jésuites; ils l'entretiennent pieusement. Tous les ans les portes s'ouvrent au chapitre de Saint-Pierre qui vient, selon la tradition ininterrompue depuis 1516, chanter solennellement la messe de saint Malo.

Tel est l'état de choses actuel; il dure depuis trente ans; souhaitons pour San-Macuto, après tant de vicissitudes, qu'il dure éternellement.

B. Pocquet du Haut-Jussé.

[1] Galletti, ouvr. cité, t. I, p. 614. Les renseignements sur la période postérieure à 1849 nous ont été communiqués par le P. Galletti; nous lui adressons nos remerciements ainsi qu'au P. Gény, qui nous a fait visiter le palais Borromeo.

Digitized by Google

LA POLITIQUE DU SAINT-SIÈGE ET L'ÉLECTION DE POLOGNE

(1572-1573)

I.

L'écrasement de la flotte turque à Lépante fut si soudain et si complet que la Ligue catholique se trouva fort embarrassée d'utiliser sa victoire. A Rome, à Venise, on imaginait déjà les alliés maîtres du Péloponèse et même de Constantinople. Mais quand la première joie fut passée, vers la fin d'octobre 1571, les vainqueurs se sentirent très indécis. Préparés à lutter longuement contre la flotte turque, ils ne savaient où porter leur effort, maintenant qu'un seul combat leur donnait la maîtrise absolue de la mer. A défaut d'un plan de campagne patiemment mûri, divers objets pouvaient les attirer. Les habitants de la Morée offraient de se révolter contre la domination ottomane, et d'accueillir les troupes de Venise [1], mais les vaisseaux qui passaient en vue des côtes les voyaient fortement gardées, parcourues par des bandes de cavalerie turque prêtes à soutenir une attaque [2], car si la flotte était anéantie, l'armée de terre restait intacte et redoutable.

Certains voulaient s'installer immédiatement dans l'Archipel, tâcher de conquérir l'île d'Eubée, l'un des principaux magasins où les Turcs tenaient leur munitions. D'autres proposaient de s'établir

[1] Lettre du Cardinal de Rambouillet à Charles IX. Rome, 7 nov. 1571. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, p. 191.

[2] Lettre de François de Noailles év. de Dax à Charles IX. Padoue, 14 nov. 1571. Charrière, p. 215

Digitized by Google

d'abord dans le golfe de Lépante et de s'emparer des châteaux qui le commandaient. L'accord ne se faisait pas, parce que les divergences d'avis provenaient de divisions profondes qui paralysaient la force des alliés. Venise et l'Espagne unies un instant devant le danger, voyaient leur ardeur refroidie dès que le péril devenait moins imminent. Chacune des deux puissances cherchait son propre intérêt et se souciait peu de celui de l'autre. La menace des Turcs pesait directement sur les possessions de Venise. L'Espagne s'en désintéressait. Elle ne désirait que s'établir solidement et avec le moins de frais possible sur la côte d'Afrique, car la domination sur la Méditerranée, à quoi l'Espagne prétendait, ne pouvait s'accommoder d'un partage avec les pirates algériens. Venise ne se prêtait pas à ces calculs. Elle demandait à son alliée une aide efficace que l'autre ne tenait pas à donner. En attendant une décision, les deux puissances restaient inactives. Dès l'automne de 1570, avant même que la Ligue fût conclue, la flotte chrétienne à laquelle le Pape, Venise, l'Espagne avaient fourni des galères, laissait sans rien tenter les Turcs emporter Nicosie et assiéger Famagouste [1]. A la victoire succèda une pareille inertie. De plus, des mésintelligences éclataient entre les chefs. Don Juan d'Autriche, qui commandait la flotte, ne trouvait pas Sébastien Venier amiral des Vénitiens assez docile à ses ordres [2]. Des difficultés surgirent au moment de partager le butin, parce que selon les Vénitiens, don Juan prétendait à la part du lion [3].

On pouvait donner des motifs plus avouables à l'inaction des alliés. Ils avaient chèrement acheté leur victoire par des pertes

[1] Le Card. de Rambouillet à Charles IX. Rome, 5 nov. 1570. Charrière, t. III, p. 124. Cf. sur ces événements: P. Herre, *Europaeische Politik im Cyprischen Krieg*. Leipzig, 1902.

[2] Le Card. de Rambouillet à Charles IX. Rome, 7 nov. 1571. Charrière, t. III, p. 193.

[3] Le Card. de Rambouillet à Charles IX. Rome, 19 nov. 1571. Charrière, t. III, p. 194.

Digitized by Google

beaucoup plus grandes qu'il ne paraissait au premier moment. Après s'être rafraîchie à Corfou, la flotte victorieuse se sépara prétextant l'approche de l'hiver, bien que l'arrière-saison fût cette année-là extrêmement belle [1].

La Turquie réparait ses ruines avec une grande activité, mettait sur le chantier une nouvelle flotte, qui, dès le printemps, pourrait tenir la mer. Devant cet ennemi puissant et résolu, la Ligue hésitante et divisée, ne semblait pas à la hauteur de son rôle. Pie V, réconforté par le succès de Lépante, dans lequel il voyait une miraculeuse approbation de Dieu, redoubla d'efforts pour réorganiser la Ligue et lui donner de nouveaux appuis. C'était une véritable croisade qu'il prêchait, avec un zèle et une ténacité qui ne tenaient pas compte des objections [2]. La guerre contre le Turc, considéré comme ennemi des Chrétiens, paraissait au Pape une œuvre si nécessaire et si méritoire qu'il n'imaginait pas de raison, de mauvaise volonté ou d'obstacle qui pût tenir devant les intérêts de la catholicité. Au prix d'une peine infinie il avait fait conclure la Ligue malgré l'égoïsme et le mauvais vouloir de l'Espagne [3]. Cette première réussite semblait devoir en amener d'autres. Quelques jours après la conclusion de la Ligue, la Toscane, Gênes, la Savoie, Mantoue, Parme, Lucques, Ferrare avaient donné leur adhésion. Le Pape ne doutait pas qu'après Lépante, attirées par le succès, les autres puissances, d'abord réfractaires, ne vinssent lui apporter leur appui. On ne pouvait se contenter d'une victoire, il fallait cette fois anéantir la puissance turque en Europe et pour cela lancer contre elle l'effort commun de la catholicité. Tout dévoué

[1] Fr. de Noailles, év. de Dax à Charles IX. Venise, 21 oct. 1571. Charrière, t. III, p. 206. — Padoue, 14 nov., ibid., p. 214.

[2] Cf. Cte. de Falloux, *Histoire de St Pie V.* Paris, 1851, t. II, chapitres XXIV-XXV; G. Grente, *Saint Pie V,* Paris, 1914, p. 177 et suiv.

[3] La Ligue fut signée le 20 mai 1571, avec « infinies difficultés et contradictions », par les ambassadeurs de Venise et d'Espagne. Le 25 mai les articles furent lus en consistoire et jurés. Cf. Charrière, t. III, p. 151.

Digitized by Google

à son plan d'une politique hautement idéaliste, Pie V espérait faire oublier aux nations catholiques leurs rivalités et leurs intérêts, et les amener à sacrifier tout cela pour la gloire de Dieu et du siège apostolique. Les souverains avaient d'autres points de vue que celui du Pape. L'intérêt personnel de Venise et de l'Espagne trouvait son compte aux plans du Souverain Pontife. La politique des autres Etats y montrait moins d'inclination.

Aussitôt la Ligue conclue, dès le mois de juin, Pie V nomma deux légats. Son neveu le Cardinal d'Alexandrie [1] était chargé d'aller remercier le roi d'Espagne et d'exciter en lui un zèle dont on avait déjà reçu des gages.

Ensuite le légat irait en Portugal puis en France, pour tâcher d'acquérir à la Ligue le concours de ces deux pays. Pendant ce temps le Cardinal Commendone recevait une mission analogue auprès de l'Empereur Maximilien et du roi de Pologne, dont le Pape tenait absolument à gagner l'appui [2]. La victoire de Lépante agrandit encore les espérances de Pie V. Le Pontife, depuis quelques années, rêvait d'attirer dans la Ligue contre les Turcs, Ivan le Terrible, tsar de Moscou. Il fut contraint de renoncer à cette idée, tant les renseignements qu'on lui fournit sur l'étrange personnage se trouvèrent décourageants [3]. Mais il continua à rechercher des alliés jusque chez les princes orientaux, le shah de Perse, l'imam de l'Yémen, le négus d'Abyssinie, et les exhorta à prendre les armes contre le sultan [4]. En même temps, il donnait à ses nonces et à ses légats des instructions plus pressantes [5], et comme le Cardinal

[1] Michel Bonelli créé Cardinal le 6 mars 1566. Pie V lui donna le nom de Cardinal d'Alexandrie, qu'il avait lui même porté.

[2] Laderchius, *Annales ecclesiastici*, t. XXIV, p. 431.

[3] Pierling, *La Russie et le Saint-Siège*. Paris, Plon, 1896, in-8°, t. I, p. 383 et 395.

[4] Ibid., p. 529-532.

[5] L'évêque de Caiazzo nonce en France au Card. Rusticucci. Langeais, 23 nov. 1571. Arch. Vat. Francia, IV, f. 150.

Digitized by Google

d'Alexandrie, retenu par les affaires qu'il négociait en Portugal, tardait à passer en France, Pie V chargea Antoine Marie Salviati, évêque de Saint-Papoul, d'aller en qualité d'internonce solliciter le concours de Charles IX en attendant la venue du Légat [1].

L'hiver de 1571-1572 se passa en négociations, qui répondirent mal aux espérances que le Souverain Pontife fondait sur elles. Partout les envoyés du Pape recueillaient de bonnes paroles dont les effets tardaient à paraitre. De Pologne et d'Autriche venait peu d'espoir. Charles IX se montrait presque hostile. Il affirmait son dévouement au Saint-Siège, mais opposait l'épuisement et les troubles du royaume à toute demande de concours. Il refusait de sacrifier les privilèges de la France en Orient, et le commerce du Levant. Malgré les prières du Pape, de Venise et de l'Espagne, il envoyait François de Noailles évêque de Dax comme ambassadeur près du Sultan, au grand scandale de l'Europe catholique [2]. On parlait même de bien autres projets.

A ce moment les luttes religieuses s'apaisaient un peu en France. Le parti protestant avait depuis la paix de 1570 gagné beaucoup d'influence. Le roi suivait les directions de l'amiral de Coligny et bien loin de s'allier avec l'Espagne contre les Turcs, il songeait à une alliance avec les Turcs, qui combattraient dans la Méditerranée la flotte Espagnole, tandis que l'armée française attaquerait les Pays Bas. En attendant, Charles IX faisait agir les princes protestants d'Allemagne pour empêcher l'Empereur de donner son adhésion à la Ligue [3]. L'Europe était vaguement informée de tout cela, sans connaitre d'ailleurs exactement les intentions du roi de France.

[1] Laderchius, op. cit., p. 533. Cf. aussi *Instructions au nonce Salviati,* Rome, 15 déc. 1571. Arch. Vat., Bibl. Pio, 231, f. 1 (copie).

[2] Charles IX à Fr. de Noailles év. de Dax. Durtal, 2 nov. 1571. Charrière, t. III, p. 209 (note).

[3] Charles IX à l'évêque de Dax, 19 janvier 1572. Charrière, t. III, p. 247 (note). — L'évêque de Dax à Charles IX. Raguse, 24 janvier 1572, et Constantinople, 10 juin, ibid., p. 247 et 273.

Digitized by Google

Mais, tant que cette menace pesait sur l'Espagne, Philippe II ne pouvait pas se lancer effectivement dans la croisade. Son abstention retenait l'Europe entière et menait à rien tout l'effort de Pie V. La mort du Pape, survenue le 1er mai 1572, sembla porter un dernier coup à son entreprise.

Pourtant Grégoire XIII, dès son élection (13 mai), manifesta le dessein de continuer la politique de son prédécesseur et d'accepter l'héritage de ses préoccupations [1]. La Turquie s'était refait une flotte. Malgré cela, l'été de 1572 se passa dans le calme. L'escadre espagnole demeurait à Messine inactive, malgré les pressantes exhortations venues de Rome. La division entre les alliés n'avait fait que s'accroître. Don Juan ne pensait qu'à employer ses vaisseaux à la conquête d'Alger et ne s'inquiétait pas d'abandonner les possessions de Venise à la merci des corsaires turcs. Philippe II d'ailleurs avait d'autres préoccupations, qui le détournaient cette année là d'attaquer la Turquie. La révolte des Pays Bas, qu'on savait soutenue par la France, donnait à craindre que Charles IX ne se déclarât contre l'Espagne. Il fallait garder les forces disponibles. Pour répondre aux instances du Pape, Philippe II ordonna à Don Juan vers la fin de juillet, d'aller rejoindre à Corfou le reste de la flotte alliée; mais l'été se termina sans un combat. Grégoire XIII prit des mesures pour que la même chose ne se reproduisit pas l'année suivante et redonna une nouvelle vigueur aux négociations diplomatiques.

L'un des premiers actes du nouveau pontificat fut de confirmer le Cardinal Commendone en sa charge de légat auprès du roi de Pologne et de l'Empereur [2]. Le légat se trouvait à Varsovie, où son

[1] Grégoire XIII déclara solennellement ses intentions dès son premier consistoire, le 30 mai. Cf. lettre du protonotaire de Médicis à Cosme Ier, 30 mai 1572, citée par Törne, *Ptolémée Gallio Cardinal de Come*. Paris, 1907, in 8°, p. 136 (note).

[2] Bref de Grégoire XIII au Card. Commendone, 17 mai 1572. Arch. Vat., Brevia. Arm. XLIV, t. XXI, f. 3.

Digitized by Google

éloquence avait en vain essayé de persuader au roi Sigismond Auguste et à la Diète, de se montrer favorables aux désirs du Souverain Pontife [1]. Les Polonais savaient à quoi s'en tenir sur les véritables intentions de Venise et de l'Espagne. Ils prévoyaient que, dès que l'une de ces puissances verrait intérêt à se retirer de la Ligue, elle le ferait sans scrupules, abandonnant ses alliés à la fureur des Turcs. La Pologne ne tenait pas à attirer sur elle cet orage. De plus, elle trouvait assez d'occupations du côté de la Russie qui lui disputait la Livonie. Une trêve conclue garantissait la paix pour le moment, mais la situation n'était pas assez solide pour que la Pologne pût songer à se faire d'autres ennemis.

Donc les négociations se trainaient lentement, lorsque le Cardinal Commendone, vers le 10 juin [2], reçut le bref de Grégoire XIII [3], qui lui ordonnait de retourner à Vienne, pour traiter l'affaire de la Ligue avec une nouvelle vigueur. Le légat prit immédiatement congé du roi de Pologne et le 17 juin se mit en voyage [4]. Il fit route sans hâte, car il voulait régler certaines affaires avant de quitter le pays. Pendant ce temps, les plans du Souverain Pontife se modifiaient un peu ; de nouvelles instructions estimaient la présence du Cardinal plus nécessaire en Pologne qu'à Vienne [5], où le nonce Delfino continuait à parler de la Ligue et recevait de l'Empereur toujours les mêmes promesses vagues cachant le même mauvais vouloir [6]. La situation intérieure de la

[1] A. M. Gratiani, *La vie du Cardinal Jean François Commendon, traduite en françois par Monsieur Fléchier.* Paris, 1671, in 4°, p. 349, 356 et suiv.

[2] Le Card. Commendone à Grégoire XIII. Varsovie, 12 juin. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 15.

[3] 17 mai 1572. Arch. Vat., Brevia. Arm. XLIV, t. XXI, f. 3.

[4] Le Card. Commendone à Grégoire XIII. Varsovie, 17 juin. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 21.

[5] Giovanni Delfino, nonce à Vienne au Card. de Côme. Vienne, 17 juin. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 1.

[6] Giov. Delfino au Card. de Côme, ibid., f. 24, 37.

Digitized by Google

Pologne attirait la sollicitude du Saint-Siège. Sigismond Auguste paraissait mourant. Sa mort devait poser des questions graves, car il ne laissait pas de postérité. La couronne, élective en principe, était en pratique devenue héréditaire car la diète élisait l'héritier du roi défunt. Cette fois, l'absence d'héritier allait laisser le champ libre aux compétiteurs et exposer le royaume aux convoitises des étrangers.

Le Saint-Siège prenait à cette affaire un intérêt très vif. Le parti protestant se trouvait assez puissant et assez actif en Pologne pour imposer une relative liberté de conscience. S'il faisait un pas de plus et élisait un roi protestant, le pays entier échappait au pouvoir du Saint-Siège. Il fallait donc à tout prix mettre en avant un candidat catholique, qui élu avec l'appui du pape ne pourrait lui refuser ensuite de combattre l'hérésie dans son royaume.

Or, parmi les prétendants éventuels au trône de Pologne, on comptait l'empereur Maximilien qui avait déjà mis la cour de Rome dans la confidence de ses projets. A vrai dire, il n'aspirait pas à la couronne pour lui-même. Son titre impérial lui suffisait. Mais il avait de la famille à pourvoir. A l'aîné de ses fils Rodolphe, il venait de céder la couronne de Hongrie; il aurait aimé donner celle de Pologne au second, Ernest, gouverneur de Bohême. Il travaillait déjà depuis longtemps à réunir la Pologne à l'Empire. Sigismond Auguste, veuf d'Elisabeth d'Autriche sœur de Maximilien, veuf une seconde fois de Barbe Radziwill, ayant épousé en troisièmes noces en 1553 une sœur de sa première femme, Catherine d'Autriche, veuve du duc de Mantoue, on tenta à cette occasion de glisser dans le contrat de mariage une clause promettant le trône de Pologne à l'un des fils de l'Empereur, si Sigismond Auguste venait à mourir sans enfants. Le roi de Pologne refusa cette condition. Mais l'Empereur espérait par une autre voie parvenir au même résultat. Il entretenait en Pologne, un ambassadeur, Jean Cyrus, abbé de S^{t} Vincent

Digitized by Google

de Breslau, chargé de préparer les Polonais à se choisir un roi en Autriche à la prochaine vacance du trône [1].

Le roi et la reine de Pologne faisaient fort mauvais ménage et vivaient séparés [2]. En 1571 Sigismond Auguste se mit en tête de divorcer, pour épouser une fille d'honneur de sa sœur la princesse Anne. Il devait compter en cette affaire avec l'opposition du Pape, qui se refusait à casser un mariage parfaitement valide; et aussi avec celle de l'Empereur, qui ne pouvait accepter l'outrage fait à sa sœur et à sa maison. Pour gagner Maximilien, le roi de Pologne lui fit espérer qu'il adopterait un archiduc et le désignerait pour son successeur. L'empereur ne laissait pas d'envisager ce projet avec quelque complaisance. Il y eut à ce propos des négociations que Maximilien nia ensuite, mais dont on retrouve des traces certaines [3]. Commendone, alors à Vienne, s'opposa fort à ces desseins. Il voyait naturellement d'un mauvais œil tout ce qui pouvait amener l'empereur à accepter un divorce odieux pour une âme religieuse. Mais de plus, il connaissait trop la Pologne [4] pour prendre au mot les offres de Sigismond. Il prévoyait que celui-ci, dès qu'il aurait obtenu ce qu'il voulait, trouverait un moyen de se dérober. D'ailleurs les Polonais accepteraient difficilement cette adoption qui prétendrait contraindre leur choix. Dans l'intérêt même des ambitions autrichiennes, il fallait repousser les propositions du roi. Commendone s'y employa. Toute cette négociation s'évanouit d'elle même par la mort de la reine de Pologne. Mais à ce moment, la cour de Rome fut clairement informée des desirs de Maximilien. Aussi, quand parurent les présages de la mort prochaine du roi,

[1] Mémoires de Choisnin. *Collect. Michaud et Poujoulat*, t. XI, p. 394.

[2] Gratiani, op. cit., p. 222.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 14 janvier 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, p. 47-48. — Varsovie, 5 avril 1573, ibid., p. 135 — et Gratiani, op. cit., p. 346.

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 14 janvier 1573. Polonia, t. III, cf. *pièce justificative* n° 5, p. 196.

Digitized by Google

Grégoire XIII envoya à Commendone des instructions très précises, lui ordonnant de rester en Pologne et de s'employer à faire élire non seulement un prince catholique, mais plus précisément un membre de la famille impériale [1]. On pensait bien qu'en échange de la couronne de Pologne l'empereur accorderait son concours actif contre la Turquie. La Pologne entrerait dans la Ligue à la suite de l'Autriche. C'était satisfaire à la fois les désirs de l'Empereur et ceux du Pape.

L'évêque de Torcello [2], nonce à Vienne, fut chargé de s'entendre avec l'Empereur. Maximilien accueillit ces avances avec joie et prudence. Il répondit hypocritement que le roi de Pologne allait mieux, qu'il n'était pas convenable de s'occuper de ces choses tant que Sigismond vivait. L'Empereur s'en remettait à la sagesse du légat Commendone pour faire ce qui paraîtrait à propos. Maximilien en un mot acceptait les offres du Pape, mais ne tenait pas à se découvrir. Quant à entrer dans la Ligue, il voulait d'abord attendre l'arrivée d'un ambassadeur, don Pietro Fajardo, qui venait d'Espagne [3].

Les instructions envoyées par le Saint-Siège redoublèrent le zèle du légat Commendone, qui ne les avait pas attendues pour amorcer quelques intrigues. Les hérétiques prenaient doucement le chemin de désunir le parti catholique. Ils se divisaient en un grand nombre de factions auxquelles les autres se laissaient attirer. A ces adhésions, les questions de personnes, d'amitiés, de parentés avaient plus de part que les convictions politiques ou religieuses, mais on pouvait craindre que, le moment venu, l'accord ne se fît entre huguenots en face des catholiques, incapables de résistance.

[1] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 31 mai 1572. Arch. Vat., Polonia, CLXXII, f. 6 (minute). — Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 17 juin 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 1.

[2] Giovanni Delfino, évêque de Torcello en 1563, transféré à Brescia en 1579, mort le 1er mai 1584.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 17 juin 1572. Arch. Vat., Germania, LXIX, p. 2-4.

Digitized by Google

Commendone voulut opposer à ces organisations protestantes un *bloc* assez uni et assez fort pour tirer à soi les hérétiques, plutôt que de se laisser dissoudre par eux. Il fallait commencer par former un petit groupe de gens puissants et décidés, capables de garder leur union secrète. Plus tard, quand ces chefs du mouvement jugeraient à propos de se déclarer, les isolés accourraient à eux comme à une forteresse [1].

En Pologne, l'évêque de Cujavie Stanislas Karnkowski était pour le légat [2], un auxiliaire désigné. Tous deux surent grouper quelques seigneurs décidés à n'approuver que l'élection d'un prince catholique et à suivre en cette affaire les directions du Saint-Siège. Albert Laski, palatin de Sieradz, apporta au parti sa grande influence, son audace, son ambition et un zèle de nouveau converti [3]. Il s'engagea par un serment solennel [4] à ne jamais accepter un roi hérétique. On pouvait compter aussi sur un ami de Laski, André Zborowski, personnage important et très catholique, auxiliaire d'autant plus précieux qu'on espérait avoir par lui quelque influence sur son frère Pierre, palatin de Sandomir, hérétique, et puissant dans son parti.

Parallèlement, Commendone s'assura des intelligences en Lithuanie. Depuis le commencement du XVI[e] s. la Lithuanie et la Pologne n'étaient liées que par un souverain commun à la fois roi de Pologne et grand prince de Lithuanie. Sigismond Auguste ayant imposé à la Lithuanie en 1569 l'union de Lublin, le grand duché se trouvait maintenant réuni à la couronne de Pologne. Il gardait

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Cracovie, 9 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 29-30.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 25 juin 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 25. Cf. aussi M[is] de Noailles, *Henri de Valois et la Pologne en 1572*. Paris, 1867, in-8°, t. II, p. 82.

[3] Elevé dans la religion réformée il embrassa le catholicisme en 1569. Cf. Noailles, op. cit., p. 82 (note).

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme, Sulejow, 25 juin, ut supra, p. 31-32.

Digitized by Google

il est vrai un gouvernement particulier. Mais l'union n'avait pas été réalisée sans soulever des protestations. Les Lithuaniens ne se résignaient pas volontiers à abandonner à la Pologne les quatre palatinats de Podlachie, de Volhynie, de Podolie et de Kiovie, dont la possession faisait entre les deux pays le sujet d'une contestation séculaire. On pouvait craindre que des tendances séparatistes ne se manifestassent, au moment d'élire un nouveau souverain.

La noblesse de Lithuanie plus forte et plus disciplinée que celle de Pologne semblait prête à obéir presque tout entière à l'impulsion que lui donneraient ses chefs. Or deux familles traditionnellement rivales et ennemies se disputaient le premier rang. Nicolas Radziwill duc d'Olika et Jean Chodkiewicz staroste de Samogitie étaient alors chefs de ces deux maisons. Le Cardinal Commendone, intimement lié avec l'un et avec l'autre, les avait tous deux convertis au catholicisme et leur inspirait une grande confiance. La haine de famille qui séparait les deux grands seigneurs ne présentait nullement le caractère d'une hostilité personnelle. Le légat parvint à faire la paix entre ses deux amis. Du même coup, Chodkiewicz se réconcilia avec le palatin de Vilna, son oncle et jusque là son mortel ennemi [1]. Celui-ci, bien qu'hérétique, montrait aussi les meilleures dispositions envers le légat [2].

Commendone disposait donc de quelques personnes sûres et puissantes à qui il put confier ses desseins. Il étudia avec elles l'état du royaume, se confia à leur dévouement et leur proposa d'élire un des fils de l'Empereur.

Une entrevue définitive eut lieu dans le plus grand secret. Pour ne pas exciter trop de soupçons, par de longues conférences dans la maison du Cardinal, on se donna rendez-vous dans une forêt, où le légat allait parfois se promener pendant les chaleurs. La

[1] Gratiani, op. cit., p. 391.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Cracovie, 9 juillet Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 35.

Digitized by Google

rencontre eut lieu « dans l'endroit le plus sombre et le plus retiré » [1]. Là, on convint de la marche à suivre. Les Lithuaniens songeaient à se séparer de la Pologne et à élire comme Grand Prince le troisième fils de l'Empereur, laissant la Pologne à l'archiduc Ernest. Le légat les fit renoncer à ces dangereux projets séparatistes [2] en leur montrant que la Pologne et la Lithuanie séparées perdraient une si grande partie de leur force, qu'elles se trouveraient pour ainsi dire livrées au bon plaisir des Turcs, des Moscovites ou des Suédois. On s'arrêta à un plan audacieux. Les Lithuaniens, sans s'occuper de la Pologne, devaient élire un des fils de l'Empereur. Puis on agirait par intimidation sur les électeurs polonais. Les Lithuaniens mettaient 25000 hommes au service de la cause impériale. En Pologne, Laski soutiendrait la candidature de l'archiduc, et recourrait aux armes s'il le fallait. L'Empereur aurait sur les frontières de Silésie et de Hongrie des troupes prêtes. Cet appareil imposant réduirait au silence l'opposition hérétique, qui sentant la partie perdue d'avance n'oserait sans doute pas même élever la voix. On pouvait être persuadé que la diète de Pologne accéderait au choix de la Lithuanie [3].

La négociation déjà fort avancée au moment où Commendone reçut du pape l'ordre de partir pour Vienne, s'acheva dans diverses entrevues que le légat eut avec ses partisans dans les endroits qu'il traversait, profitant des hasards du voyage pour recevoir qui lui plaisait sans exciter de soupçons [4]. Le Cardinal aurait eu des raisons pour se dispenser d'aller à Vienne [5]. Les nouvelles instructions

[1] Gratiani, op. cit., p. 393.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 20 août 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, p. 105. — Gratiani, op. cit., p. 394.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme, 20 août 1572, ut supra p. 107.

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 25 juin 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, p. 25. — Cracovie, 9 juillet, ibid., p. 29.

[5] Ibid., p. 32.

Digitized by Google

du Pape l'autorisaient à rester en Pologne; d'autre part, les chefs du parti catholique cherchaient à le retenir. C'était, disaient ils, le moment précis où la présence du légat allait devenir spécialement nécessaire, en Pologne, car le roi paraissait à l'extrémité. Pourtant cet état pouvait se prolonger quelque temps et le légat ne voulait pas qu'on pût lui faire reproche d'attendre ouvertement la mort du roi. Du reste il désirait s'entendre avec l'Empereur, dans l'intérêt même de l'entreprise. Il résolut donc de continuer son voyage [1].

Il partit de Cracovie le 12 juillet. Le jour même il fut avisé que Sigismond Auguste paraissait au plus mal et qu'on attendait sa mort d'heure en heure. Commendone craignant que l'événement ne déchaînât des troubles dans le royaume, et souhaitant que ces désordres ne le trouvassent pas sur les chemins, se retira dans un château bien défendu nommé Tinniz, à deux lieues de Cracovie. Il apprit dans la nuit [2] que le roi était mort.

Naturellement, le légat ne songea plus à continuer son voyage; mais sans perdre un instant, il fit partir pour Vienne son secrétaire, Antoine Marie Gratiani, et le chargea d'exposer à l'Empereur tout le détail de la situation et de s'entendre avec lui sur les moyens d'assurer l'exécution d'un plan si bien préparé. Maximilien donna audience à l'envoyé le lundi 21 juillet [3]. « Je luy conseillay de la part du légat, dit Gratiani, d'envoyer promptement des ambassadeurs qui fussent considérables par leur naissance, par leur sagesse et même par la magnificence de leur train, et surtout par leur zèle pour la religion catholique; de dépescher un courrier à Albert Laski, avec des lettres fort obligeantes, pour le confirmer dans ses bonnes résolutions; de luy faire tenir secrètement quelque argent pour lever

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 17 juin 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 1.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Tinniz, 12 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 37.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 23 juillet 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 70.

Digitized by Google

des gens de guerre et de s'avancer luy-mesme, avec quelques troupes de cavalerie vers les frontières, ou d'y envoyer le prince Ernest son fils. Je l'exhortay sur toutes choses de faire savoir promptement ses résolutions à Chodkiewicz et à Radziwill, et je luy fis comprendre que si ce jeune prince estoit esleu duc de Lithuanie, si Laski de l'autre costé se declaroit pour luy avec un grand parti, et si l'on voyoit paroistre une armée sur la frontière, Ernest seroit infailliblement roy de Pologne, avant que ses compétiteurs eussent le temps de former leur brigue..... Qu'il falloit presser l'affaire;..... que Commendon estoit persuadé que le bon succès de ce projet dépendoit absolument de la promptitude de l'exécution, et que si l'on donnoit le temps au peuple de se rendre maistre de la République, le peu d'inclination qu'il avoit pour les princes d'Allemagne et pour la maison d'Austriche en particulier, rendroit les choses très difficiles » [1].

Pendant ce temps le Cardinal Commendone commençait par s'installer en lieu sûr, au monastère de Sulejow, dans le palatinat de Sieradz, sous la protection de son ami Laski. Le parti protestant, dirigé par le palatin de Cracovie, Jean Firley, se serait volontiers débarrassé d'un adversaire si gênant. La diète réunie à Cracovie le 14 juillet dépêcha au légat deux ambassadeurs chargés de lui exposer que l'on connaissait l'affection qu'il portait à la Pologne; mais qu'à cause des troubles du royaume, par crainte de quelque désordre, on le suppliait de bien vouloir se retirer hors des frontières. Commendone répondit doucement qu'il était heureux que l'on rendit justice à son amour pour la Pologne; qu'il serait toujours soumis aux ordres du sénat et de la diète, mais ne pouvait admettre en ce cas l'autorité d'une assemblée provinciale; enfin qu'il lui était impossible de sortir de Pologne sans l'ordre du Pape [2]. Il

[1] Gratiani, op. cit., p. 398.

[2] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 69-71.

Digitized by Google

continua à recevoir des visites, à se faire renseigner et à travailler sans bruit pour l'Empereur.

Il était trop tôt encore pour dévoiler ses plans. On ne savait ni où ni quand se ferait l'élection. Il fallait attendre que tombât la première effervescence. Commendone commença par calmer certains de ses partisans trop zélés, les Zborowski, qui par haine du palatin de Cracovie plus encore que par dévouement à l'Empereur, n'auraient pas demandé mieux que de déchaîner une guerre civile [1]. D'ailleurs, le Cardinal ne pouvait pas faire campagne officiellement pour la maison d'Autriche. L'orgueil polonais n'aurait pas admis que le Saint-Siège prétendit lui imposer un roi. Le légat devait se borner à prôner un prince catholique. Aux Polonais de lire entre les lignes ce que cela signifiait. Commendone n'avait pour l'instant qu'à rester dans sa retraite. Il ne pouvait pas avouer ses instructions secrètes. Il en attendait d'autres, officielles, qu'il pût montrer, parlant seulement de la cause catholique sans nommer l'Empereur, et qu'on devait envoyer de Rome, avec un certain nombre de brefs, de couleur aussi neutre, destinés à solliciter officiellement l'appui de ceux sur qui on savait déjà pouvoir compter [2].

Depuis près de deux siècles que la couronne de Pologne demeurait en fait héréditaire dans la famille des Jagellon, le royaume avait perdu l'habitude des interrègnes. On ne savait plus quelles règles suivre pour procéder à l'élection d'un nouveau roi. Les vieilles lois, tombées en désuétude n'avaient pas été remplacées. On discutait aussi pour savoir qui devait gouverner l'état pendant l'interrègne et, à ce propos, une terrible rivalité opposait l'arche-

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 23 juillet 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 65-67.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 26 juillet. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 48. Cf. les brefs adressés à l'archevêque de Gnesne (29 juillet) aux archevêques et évêques de Pologne (30 et 31 juillet), dans Theiner, *Annales ecclesiastici*, Rome, 1856, in fol., t. I, p. 38-39.

Digitized by Google

vêque de Gnesne [1], primat de Pologne, au grand maréchal du royaume [2]. Chacun pouvait mettre en ligne des partisans prêts à en venir aux armes, car une foule de rivalités personnelles, locales, religieuses, venaient compliquer la question [3]. Les diètes provinciales se réunissaient, tranchaient les questions comme seule aurait pu le faire une diète générale agissant au nom de toute la Pologne [4], se contredisaient l'une l'autre, et prenaient à la hâte des décisions qu'aucun effet ne pouvait suivre. Le pays surexcité craignait une attaque prochaine de la part des Russes ou des Turcs. Enfin la peste sévissait dans toute la Pologne, rendant les communications très difficiles et terrorisant le peuple par la peur de la contagion. Le désordre s'aggravait encore par la perspective d'un long interrègne, car aucun candidat ne semblait susceptible de réunir sur soi tous les suffrages.

Malgré son dévouement à la cause impériale, le légat Commendone devait reconnaître que la candidature de l'archiduc trouvait les Polonais peu enthousiastes. Tous les hérétiques lui étaient absolument hostiles et voulaient un roi huguenot. Beaucoup de catholiques portaient aussi à la maison d'Autriche, par tradition, une haine irréductible, que de bonnes raisons venaient renforcer. Nommer roi de Pologne un membre de la famille impériale équivalait presque, disait-on, à livrer la Pologne à l'empire. Soutenu par la puissance de son père, le nouveau roi voudrait organiser en Pologne un pouvoir à l'autrichienne, il tâcherait de rendre la couronne héréditaire dans sa maison et enlèverait aux Polonais leurs privilèges. La récente absorption de la Bohême et de la Hongrie par l'Empire

[1] Jacques Uchanski, Evêque de Chelm en 1551, transféré à Wloclawek en 1561, puis à Gnesne en 1562. Il mourut le 5 avril 1581 (Eubel, *Hierarchia*).

[2] Jean Firley de Dombrowiça, palatin de Cracovie.

[3] Mis de Noailles, op. cit., t. II, ch. XX.

[4] Ibid., p. 21 et suiv.

Digitized by Google

venait appuyer ces craintes [1]. On disait de plus qu'un roi autrichien apporterait les habitudes orgueilleuses de sa famille, qu'il voudrait s'entourer d'une cour allemande, ce qui, étant donné l'antipathie entre Polonais et Allemands ferait naître certainement des désordres [2]. L'hostilité contre l'Autriche allait si loin, qu'à l'assemblée de Lowicz, des voix s'élevèrent pour déclarer traitres et ennemis de la patrie ceux qui voudraient parler de la candidature autrichienne [3].

Les autres candidats ne soulevaient pas tant de haines, mais il en surgissait chaque jour de nouveaux et aucun ne paraissait capable d'entraîner l'unanimité des suffrages. Le Tsar de Moscou, Ivan le Terrible, s'était rendu odieux par sa bizarrerie et sa férocité, mais certains pensaient à élire un de ses fils. Cette solution aurait eu l'avantage de régler à l'amiable la question de la Livonie.

Le fils du roi de Suède, un enfant de six ans, avait des partisans qui espéraient en cas de succès, accaparer le pouvoir à leur profit. Le jeune prince avait pour mère une sœur du feu roi et cette origine lui attirait certaines sympathies, mais aussi lui enlevait la faveur de ceux qui voulaient, pour une fois qu'on en avait l'occasion, prouver que la couronne de Pologne était élective et refusaient de rien accepter qui ressemblât de près ou de loin à des droits héréditaires. Les fauteurs du duc de Prusse fondaient sur son jeune âge et sur sa faible intelligence [4] l'espoir de gouverner à leur mode sous son nom. On parlait encore, comme candidats éventuels, du duc de Saxe, du duc de Lignitz qui descendait des anciens rois de Pologne, d'Etienne Bathory voïvode de Transylvanie, du duc d'Anjou

[1] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 62.

[2] Ibid., f. 63.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 1er août. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 76.

[4] « ... per essere giovanetto et d'ingegno assai stupido ». Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet. Polonia, t. II, f. 61.

Digitized by Google

frère du roi de France, du marquis d'Anspach, de la maison de Brandebourg [1], mais on n'attachait pas à ces candidatures plus d'importance qu'il ne fallait. Un parti, enfin, voulait choisir son roi dans la noblesse polonaise; mais, il semblait douteux qu'il pût parvenir à son but, car les jalousies empêcheraient les Polonais de consentir à l'élévation de l'un d'entre eux [2].

Selon les plans de Commendone exposés par Gratiani à l'Empereur, on devait profiter de l'indécision générale pour imposer l'archiduc par la force. Les Polonais accepteraient le fait accompli faute d'avoir un candidat digne d'attirer les votes. L'essentiel était d'agir vite et sans laisser aux adversaires le temps de prendre leurs dispositions.

L'Empereur, dans son entrevue avec Gratiani avait paru reconnaissant du zèle dépensé par le légat et fort disposé à suivre le plan qu'on lui montrait, mais au fond de lui-même, il trouvait les procédés un peu excessifs et jugeait dangereux de se lancer sans réfléchir dans une affaire de si grande importance [3].

Il lui répugnait d'employer la force, par indécision et par timidité de caractère, mais aussi parce qu'il pensait arriver au même résultat par des moyens plus pacifiques [4]. Pendant que le Cardinal Commendone travaillait en Pologne, Maximilien avait aussi dans le royaume un ambassadeur, l'abbé Cyrus, qui, complètement en dehors du légat, menait d'autres intrigues. Cet abbé, soit qu'il ne se rendit pas un compte véritable de la situation, soit qu'il fût de ceux qui préfèrent dire des choses agréables plutôt que des choses vraies, repré-

[1] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, II, f. 73. — Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 1er août 1572, ibid., f. 82.

[2] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 23 juillet, ibid., f. 73.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 23 juillet. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 70.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, octobre 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, p. 197.

Digitized by Google

sentait la cause de l'archiduc comme munie de toutes les chances de réussite et se gardait bien de parler de l'hostilité farouche que la Pologne manifestait à l'égard de la maison d'Autriche. D'autre part, les ennemis du légat avaient sû le desservir auprès de l'Empereur [1]. Cyrus, désireux d'un succès qui fût son œuvre personnelle, travaillait de toutes ses forces à faire prévaloir ses plans sur ceux de Commendone [2]; et comme il proposait des moyens plus faciles et plus conformes aux inclinations de l'Empereur, celui-ci fut tenté de se rendre à ses conseils. Aussi, au lieu d'envoyer vers la frontière les troupes que demandait le légat, il nomma deux grands seigneurs de Bohême, Ladislas de Pernstein et Guillaume de Rosenberg, pour aller solliciter officiellement en Pologne les suffrages du sénat et de la diète; et en attendant le départ de ces deux ambassadeurs, il chargea immédiatement de leur préparer le chemin, un certain nombre d'agents porteurs de lettres autographes, adressées à divers seigneurs [3]. En même temps, il négociait avec les princes d'Allemagne pour les amener à soutenir la candidature de l'archiduc, et tâchait d'utiliser les bonnes dispositions du Saint-Siège pour se faire accorder deux chapeaux de cardinaux, dont il se servirait comme d'appât afin d'attirer les évêques polonais à la cause de l'Autriche [4]. D'avance sûr du succès, il accueillait aveuglément de fausses nouvelles venues de Pologne, qui lui annonçaient le ralliement à ses intérêts de seigneurs en réalité hostiles [5].

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 14 déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 275.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 août 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 111.

[3] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 27 juillet 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II. f. 50. — Delfino au Card. de Côme. Vienne. 23 juillet. Germania. t. LXIX, f. 71-81.

[4] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 27 juillet, ut sup., f. 51. — Le Card. de Côme à Delfino. Rome, 30 août. Arch. Vat., Germania, t. VI, f. 44.

[5] Gratiani au Card. de Côme. Vienne, 28 juillet. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 53-54 et f. 60.

Digitized by Google

Le Card. Commendone, toujours retiré au monastère de Sulejow, s'aperçut bientôt que l'Empereur se faisait des illusions et suivait de mauvais conseils. Non seulement il ne s'occupait pas d'envoyer une armée sur la frontière, mais les ambassadeurs désignés tardaient à venir, les Lithuaniens ne recevaient pas de réponse à leurs offres, et Laski, que le légat avait recommandé à l'Empereur comme l'élément essentiel de toute la combinaison, commençait à se dépiter de n'entendre parler de rien. Enfin Commendone apprenait les intrigues de Cyrus [1]. Il prévoyait que ces fausses manœuvres auraient pour résultat de détruire toutes les chances de l'archiduc Ernest. Il s'en désolait, parce qu'il était vraiment très dévoué à l'Empereur; de plus il ressentait de l'amertume en voyant combien peu de gré on lui savait de la peine qu'il avait prise. Il continuait pourtant à s'employer pour la cause autrichienne, fidèle aux instructions données par Grégoire XIII et ne cherchant de satisfaction que dans l'accomplissement de ce devoir [2]. L'abbé Cyrus, maintenant, gouvernait seul les affaires autrichiennes, sans s'occuper du légat Commendone, pour qui on avait si peu d'égards, qu'un seul des envoyés impériaux alla lui rendre visite, et encore ne lui parla-t-il de rien d'important [3]. Cyrus, fondant peu d'espérance sur les chances d'une élection, avait imaginé un autre plan. Il s'agissait de faire élire l'infante Anne, sœur du feu roi, à cette condition qu'elle épouserait l'archiduc [4]. C'était donc à Ploçko, dans l'entourage de la princesse, que se faisait cette négociation, et pour se tenir un peu informé, le légat y avait envoyé son secrétaire Gratiani.

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 août 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 111.

[2] Ibid., f. 112.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 23 oct. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 197.

[4] Cette idée d'un mariage entre l'Infante et l'archiduc était d'ailleurs antérieure à la mort de Sigismond Auguste. On voit déjà l'abbé Cyrus s'en occuper en 1570. Cf. Biaudet, *Le Saint-Siège et la Suède*, études politiques, t. I, p. 211.

Digitized by Google

A vrai dire, le plan de l'abbé Cyrus trouvait quelques partisans. Ceux que Commendone avait attirés à la faction de l'Autriche n'attendaient rien de bon d'une élection [1]. Comme ils voulaient avant tout un roi catholique, ils avaient songé d'abord à chercher un candidat plus populaire que l'archiduc. L'évêque de Cujavie pensa un moment à faire élire le second fils du tsar, Féodor, avec l'espoir qu'il se convertirait peut-être au catholicisme, en raison de la haine que les orthodoxes ressentent à l'égard des protestants. Mais Chodkiewicz s'opposa absolument à cette candidature, à cause d'une antipathie personnelle qui le séparait du tsar Ivan.

Alors l'évêque de Cujavie se rallia au nouveau projet autrichien [2], sans enthousiasme, comme à un pis aller, au seul moyen qui restât d'assurer à la Pologne un souverain catholique. Commendone, consulté, ne cacha pas qu'il voyait là peu de chances de réussite. L'Infante, pleine de catholicisme et de vertus, mais peu intelligente et sans autorité, avait contre elle tous les ennemis du feu roi, et tous les adversaires de l'hérédité en Pologne. Ses projets de mariage trouveraient beaucoup d'opposition dans le royaume. Il fallait bien se garder d'engager une pareille entreprise sans s'être assûré le concours des chefs catholiques. Tout dépendait de leur bonne volonté [3]. Mais, sans se laisser troubler par ces sages raisonnements, l'abbé Cyrus chantait victoire et les envoyés autrichiens faisaient savoir à l'Empereur que ses affaires continuaient d'être en bonne voie [4].

Ces affaires, en réalité, se trouvaient fort compromises. L'Empereur seul ne s'en doutait pas. L'hostilité à son égard ne faisait

[1] Gratiani au Card. Commendone. Août (vers le 20), Ploska. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 117.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 sept. 1572. Polonia, t. II, f. 136.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 136-137.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Possonio, 2 oct. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 174.

Digitized by Google

que croître. Les grands seigneurs Polonais et Lithuaniens acquis par Commendone à la cause impériale, blessés que l'Empereur tint d'eux si peu de compte avaient vu leur zèle décroître et offraient maintenant leurs services à d'autres partis [1]. Des bruits absurdes, mais révélateurs des sentiments populaires, couraient à travers la Pologne. Maximilien par exemple ayant écrit à certains seigneurs pour leur recommander ses fils, en général, on en avait conclu que l'Empereur voulait envoyer en Pologne plusieurs archiducs qui s'installeraient dans le royaume et en dévoreraient les revenus [2]. On faisait encore circuler dans le pays des lettres supposées, soi-disant écrites par des habitants de Bohême et de Silésie, qui se plaignaient de l'état d'oppression où les réduisait l'Autriche et qui exhortaient les Polonais à ne pas s'exposer à un sort pareil [3].

Les deux ambassadeurs impériaux Pernstein et Rosenberg furent mal reçus, lorsqu'ils arrivèrent en Pologne, au commencement de septembre, suivis d'un train trop magnifique. L'hérétique Firley commença par leur refuser l'entrée de Cracovie [4]. Le palatin de Sandomir, Pierre Zborowski, les accueillit, mais, sous prétexte de leur donner des gardes et de les honorer, il les retint en réalité prisonniers [5], ne leur laissant voir personne, jusqu'à ce que le sénat leur eut assigné comme résidence la petite ville d'Urzedow, avec défense d'en sortir avant la diète d'élection [6].

Les agents impériaux vinrent encore empirer par d'incroyables maladresses une situation déjà si grave. L'un d'eux, Armand Gas-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 27 sept. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 168.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 août 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 113.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 19 sept. 1572. Arch., Vat., Polonia, t. II, f. 133.

[4] Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. II, p. 90.

[5] Gratiani, op. cit., p. 409.

[6] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 19 sept. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 130-131.

Digitized by Google

tald, eut l'imprudence de faire porter à Pernstein et à Rosenberg une lettre de Cyrus, écrite sans chiffre, qui racontait les négociations pour l'élection de l'Infante. Le messager, un juif, probablement gagné d'avance, se laissa arrêter dans les bois près de Radom [1]. Le paquet fut aussitôt remis au palatin de Sandomir. Il en résulta un scandale énorme, car la lettre interceptée fut divulguée dans toute la Pologne. Le légat apprit ainsi non sans colère, que le nonce Portico travaillait en cachette avec l'abbé Cyrus et se trouvait compromis dans l'affaire. Bien que le nonce ne fût aucunement chargé de s'occuper de l'élection, son ingérence compromettait toute la diplomatie pontificale, Commendone, et même les ambassadeurs étrangers, qu'on voulut expulser de Pologne à la faveur du scandale [2].

Tout maintenant se tournait contre l'Autriche. Et cette hostilité, que tous montraient envers elle, devenait d'autant plus dangereuse, qu'il existait un candidat sur lequel se concentraient les sympathies et les espoirs des catholiques et de tous ceux que l'Empereur avait déçus. Ce candidat était le duc d'Anjou, Henri de Valois, frère du roi de France.

Sa candidature fit d'abord peu de bruit. Dans les premières diètes provinciales réunies pendant l'interrègne, on prononça le nom du duc d'Anjou comme celui de tant d'autres princes. On savait qu'il avait remporté des victoires, et il bénéficiait de la gloire dont le roi de France était entouré. Mais on regardait comme peu probable que la Pologne fit venir un roi de si loin. Pourtant, secrètement préparée de longue main, habilement présentée et défendue, la candidature française fit des progrès sûrs et constants. Puis,

[1] Gratiani au Card. Commendone. 20 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 153 et suiv. — (*Pièce justificative* n° 3, p. 186).

[2] Gratiani au Card. Commendone. 20 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 153. — Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 sept. 1572. Polonia, t. II, f. 171-172.

Digitized by Google

tout d'un coup, vers le commencement de septembre, quand tout le monde commença à se dégoûter de l'Autriche, quand d'autre part on apprit que le roi de France envoyait des ambassadeurs chargés de solliciter les voix des Polonais, la popularité du duc d'Anjou crût dans de telles proportions, que ce prince sembla bientôt capable de retenir tous les suffrages. L'Infante, disait-on, lui était favorable. De tous côtés on vantait ses qualités. Ses succès contre les huguenots plaisaient aux catholiques, et sa valeur militaire célèbre dans toute l'Europe faisait espérer en lui un roi guerrier, qui conduirait la Pologne dans sa lutte contre la Russie. L'amitié entre la France et la Turquie semblait un gage de paix avec le Grand Turc. Les protestants redoutaient un peu le duc d'Anjou pour les mêmes raisons qui le faisaient aimer des catholiques. Mais ils le préféraient à un prince autrichien, d'autant plus qu'amené si loin de France, il ne pourrait pas en faire venir les forces qui seraient nécessaires pour opprimer son nouveau royaume [1]. Enfin Gratiani, après s'être entretenu avec plusieurs partisans du duc d'Anjou, pouvait écrire à Commendone, le 20 septembre, qu'il fallait regarder la cause de l'archiduc comme à peu près désespérée [2]. Il restait un seul espoir. Peut-être le palatin de Cujavie, l'hérétique Firley, par haine pour Zborowski, qui patronnait le duc d'Anjou, se déciderait-il à prendre en main la cause de l'archiduc Ernest. Mais accepter ce concours, c'était faire le jeu des hérétiques. S'ils accordaient leurs suffrages à l'archiduc, ils se feraient en paiement concéder des libertés et des privilèges que le Saint-Siège ne pouvait approuver et qui seraient un danger pour la Pologne catholique. Alors, songeant aux instructions qu'il avait reçues: « qu'il employât tout son zèle à faire élire un fils de l'Empereur, mais, s'il

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 138-139.

[2] Gratiani au Card. Commendone. 20 sept. 1572. Polonia, t. II, f. 153. (*Pièce justificative* n° 3, p. 186).

Digitized by Google

voyait que l'affaire ne pouvait réussir, qu'il prit pour but l'élection d'un roi catholique », le légat Commendone se résolut de demander à Rome comment il devrait agir à l'égard du duc d'Anjou [1].

II.

En même temps qu'il chargeait le légat Commendone et le nonce à Vienne Delfino de négocier l'entrée de l'Empereur dans la Ligue contre les Turcs, Grégoire XIII manifestait l'intention de reprendre avec le roi de France des négociations analogues. Mais le Cardinal d'Alexandrie, envoyé au mois de janvier précédent à la cour de France pour la même affaire, en avait rapporté des paroles si peu encourageantes, et il y avait si peu de chances pour que Charles IX eût changé d'avis, que le pape embarrassé, tout en annonçant l'envoi d'un légat, attendait un prétexte qui lui permît de reprendre les pourparlers.

Les événements ne paraissaient pas de nature à rendre le roi de France plus favorable aux projets du Pape. C'était le moment où Grégoire XIII refusait obstinément la dispense sollicitée par Charles IX pour le mariage de sa sœur Marguerite avec le roi de Navarre. C'était aussi l'époque où le parti protestant et Coligny avaient pris sur le roi une influence qu'attestait ce projet de mariage. Il semblait peu probable que Charles IX se laissât toucher par les prières du Souverain Pontife. Pourtant, l'été passait, et si l'on continuait de ce train, il fallait prévoir qu'on ne serait pas encore prêt à faire quelque chose l'année suivante. Il devenait urgent de prendre une décision et de commencer les préparatifs.

Vers le 20 août, Férals [2] ambassadeur de France à Rome fut averti, que le Pape avait réuni, avec le Cardinal de Côme secré-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 22 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 162.

[2] François Rougier, baron de Ferals.

Digitized by Google

taire d'Etat, les Cardinaux de Lorraine, Morone, Pacheco et Madruzzo, pour s'entretenir avec eux de la Ligue. Deux ou trois jours après, le Cardinal de Lorraine invita l'ambassadeur à venir lui parler dans un jardin qu'il louait pour s'y promener. Là, le Cardinal exposa que Grégoire XIII, inquiet des préparatifs que les Turcs faisaient, à ce qu'on disait, pour le printemps, avait décidé d'envoyer un légat vers le roi de France. Férals, conformément aux instructions reçues, répondit qu'il était fort inutile de faire les frais d'un légat si on ne comptait proposer rien de nouveau. Certainement le roi de France ne romprait pas avec la Turquie si la Ligue ne lui offrait pas de compensations. Le Cardinal estima ces prétentions fort légitimes et annonça à Férals que le Pape désirait lui faire part de ses décisions [1]. En effet, dans une audience donnée le 26 août, Grégoire XIII déclara qu'il avait désigné le Cardinal Fulvio Orsini comme son légat en France. Férals répéta au Pontife ce qu'il avait déjà dit au Cardinal de Lorraine, à savoir, que le mauvais état des affaires de France ne permettait pas au roi une action à l'extérieur; que, de plus, rompre avec le Turc serait priver le royaume de son plus beau trafic, le commerce du Levant. Il appartenait à l'Empereur, qui avait des intérêts personnels en jeu, d'entrer d'abord dans la Ligue; le roi de France verrait plus tard ce qu'il devrait faire [2]. Ces paroles auraient eu de quoi décourager. Mais depuis peu, le Pape espérait beaucoup d'un plan destiné à lui concilier les bonnes grâces de Charles IX. Il avait appris que le roi de France prétendait pour son frère d'Anjou à la couronne de Pologne, et, dans une lettre au nonce Salviati, le Cardinal de Côme glissait cette phrase: « Le Pape désire que l'on fasse considérer au roi de France que Sa Sainteté a une grande influence en Pologne, non seulement sur les électeurs

[1] Férals à Charles IX. Rome, 26 août 1572. Bibl. Nat., fr. 16040, f. 184-185.

[2] Férals à Charles IX. Rome (fin août). Bibl. Nat., fr. 16040, f. 188.

Digitized by Google

ecclésiastiques, mais encore sur beaucoup de laïcs; qu'en plus du nonce ordinaire, le Pape a dans ce pays le légat Commendone, qui interviendra dans les assemblées et aura grande autorité dans l'affaire de l'élection, et que, pour cela, il serait fort à propos que le roi très chrétien sollicitât les bons offices de Sa Sainteté »[1].

Depuis plusieurs années déjà, le duc d'Anjou attirait sur lui la bienveillance du Saint-Siège. Deux victoires remportées à dix-huit ans sur les Huguenots, à Jarnac et à Montcontour, lui donnaient une attitude de jeune héros catholique dont on attendait beaucoup. Pie V pour l'honorer, lui avait envoyé l'épée et le chapeau bénits dans la nuit de Noël 1569 [2]. Depuis, sachant que Catherine de Médicis rêvait d'un royaume pour son fils, Pie V s'était intéressé à divers projets. Selon un plan imaginé par les Guise, il s'agissait, avec l'aide de l'Espagne, de conquérir l'Angleterre, d'en chasser « la mauvaise femme » Elisabeth et d'y établir Marie Stuart, qui épouserait le duc d'Anjou et rétablirait le catholicisme. Le Pape montra beaucoup d'enthousiasme pour cette idée [3].

Au lieu de combattre l'Angleterre, Charles IX se lia à elle par un traité. Il fut même question d'un mariage entre Elisabeth et le duc d'Anjou. Contre ce projet hérétique, les catholiques en proposèrent un autre pour retenir le prince dans la bonne voie. Le Pape y aida de toutes ses forces. Il s'agissait cette fois de marier le duc d'Anjou à une fille du roi d'Espagne convenablement dotée d'un royaume; et la diplomatie pontificale s'ingéniait à chercher lequel de ses états le roi d'Espagne pourrait consentir à donner à son futur gendre: la Sardaigne, le Milanais, Naples ou la Franche

[1] Le Cardinal de Côme au nonce Salviati. Rome, 11 août 1572. Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXI, f. 42 (copie).

[2] Bref de Pie V au duc d'Anjou. 18 fév. 1570. Arch. Vat., Brevia. Armoire XLIV, t. XIX, f. 135.

[3] Calendar of State papers 1569-71. Norris à Elisabeth. 15 juin 1570. n° 1005, parag. 2. — Le nonce Ormaneto au Card. de Côme. Madrid, 18 sept. 1572. Arch. Vat., Spagna, t. XVI, f. 98.

Digitized by Google

Comté [1]. Il est à peine besoin de dire que le roi d'Espagne ne songeait à céder aucun de ses Etats. La bonne volonté pontificale se dépensait en vain. Aussi accueillit-elle avec joie l'idée de faire le duc d'Anjou roi de Pologne. Ce projet semblait plus réalisable que l'autre et offrait des avantages certains.

Depuis longtemps Catherine de Médicis cherchant un royaume pour son fils et passant en revue tous les états de l'Europe avait pressenti quelques chances du côté de la Pologne. Le roi de Pologne avait du reste fait lui-même les premiers pas. Dès 1566, pour s'assurer l'aide de la France, dans une querelle de préséance qui le mettait aux prises avec le roi de Portugal, Sigismond Auguste eut l'idée de faire dire par son secrétaire à monsieur de Tournon [2], ambassadeur de France près du Saint-Siège, que n'ayant pas d'héritiers, il aurait l'intention de faire « tumber au sang de France sa couronne » [3], si Charles IX consentait à lui prêter appui. La reine mère écouta la proposition avec un intérêt dont sa lettre à Tournon fournit la preuve. Elle ne voulut pas s'engager pour l'instant. Son fils était trop jeune et elle désirait ne pas se brouiller avec le roi de Portugal, en soutenant son rival, sans être sûre que l'offre fût sérieuse. Mais elle donna à Tournon des instructions détaillées, l'invitant à reparler de ce projet au secrétaire du roi de Pologne et à lui faire bonne chère : « et soubz main, ajoute la reine, si vous voyez qu'il y ait quelque apparence en cecy, le ferez entretenir par Vigenaire [4], qui mectra peine de se rendre

[1] Le nonce Ormaneto au Card. de Côme. Madrid, 18 nov. 1572. Arch. Vat., Spagna, t. XVI, f. 176. — Le Card. Orsini au Card. de Côme. Paris, 7 déc. 1572. Francia, t. V, f. 343.

[2] Just de Tournon, comte de Roussillon.

[3] Catherine de Médicis à Tournon. Paris, dec. 1566. La Ferrière, *Lettres de Cath. de Médicis*, t. II, p. 404-405.

[4] Blaise de Vigenère, alors secrétaire de l'ambassade de France à Rome. Il publia en 1573 une *Description du royaume de Pologne et pays adjacents, avec les status, constitutions, mœurs et façons de faire d'iceux.* Paris, J. Richer, 1573, in 4°.

Digitized by Google

privé avecques luy, d'aultant que cela ne seroit pas bien a propos de vous....., lequel en leurs discours luy pourra quelquefoys, luy louant le plus du monde les choses qu'il mect en avant, dire que, s'il pouvoit venir à bout de faire que son maistre, n'ayant enfans, adoptast l'un des myens, pour luy bailler la couronne de Pologne, qu'il n'y eust jamais homme en sa race si grand ni si heureux que luy, d'aultant que le roy mon filz et moy et mon filz à qui il procureroit ce bien, le mecterions jusques au ciel ». Enfin, pour plus de sûreté, Vigenère s'inquiètera si le roi de Pologne « n'a point de niepces ou de proche parente, de qui l'on peust faire ung mariaige qui donnast couleur à cela » [1]. Vigenère dira tout cela comme de lui même, sans laisser soupçonner qu'il a des instructions. La négociation en demeura là pour le moment, mais l'idée ne fut pas perdue.

Il semble que le roi de Pologne prévoyant qu'après lui son royaume resterait exposé aux convoitises russes ou autrichiennes, ait véritablement désiré trouver en France un successeur indépendant capable de s'intéresser à la liberté de la Pologne. Ce fut encore Sigismond Auguste, qui, trois ans plus tard, fit reprendre la négociation par une voie détournée.

Claude du Bourg de Guérines, agent diplomatique accrédité par le roi de France auprès du Grand Turc pour négocier des capitulations en faveur des commerçants français dans le Levant, écrivit au roi le 30 août 1569, pour lui rendre compte d'une audience. Après avoir discouru avec le « grand Bassa » de diverses questions, dit-il, « s'informant ledit Bassa de l'âge de Monseigneur d'Anjou, s'il estoit marié, second frère du roi et son lieutenant général en France, fut proposé par ledit Bassa que le roy de Polongne estoit un grand prince et le premier de la chrestienté qui auroit contracté amitié et intelligence avec l'empereur des Otho-

[1] La Ferrière, *Lettres de Cath. de Médicis*, t. II, p. 405.

Digitized by Google

mans; que dudit roi restoit une seur jà eslevée par les barons pour succéder au royaulme après la mort dudit roy de Pologne... semblant audict Bassa ce mariage grandement heureux et favorable » [1].

Il est curieux de voir le Grand Turc si plein de sollicitude pour marier le duc d'Anjou et pour lui chercher un royaume. Il ne faut pas oublier que la Turquie avait intérêt à se lier avec la France, contre l'Espagne, et à mettre sur le trône de Pologne un prince hostile à l'Autriche. Mais il est bien vraisemblable, que, comme Guérines le supposait [2], le roi de Pologne lui même avait inspiré cette démarche.

Au reste, Guérines prévoyait des objections à ce mariage du jeune duc d'Anjou avec une vieille princesse. Il les écartait ainsi, non sans cynisme: « Et au regard de l'aage, la puissance d'un si grand royaulme... randra en toutes saisons ladite seur pour bien jeune et desirée, d'aultant que la joyssance dudit royaulme demeurera sa vie durant en la main de celuy qui l'espousera, quand bien il n'en descendroit aucuns enfans » [3].

Cette lettre parvenait en France à un moment mal choisi. La guerre, où le duc d'Anjou jouait un rôle principal, occupait assez le jeune prince. Puis ce fut le projet de mariage avec Elisabeth d'Angleterre, projet beaucoup plus séduisant que l'autre, il faut l'avouer, car, si l'épouse n'était pas très jeune, elle avait encore sept ans de moins que la princesse de Pologne [4], le royaume valait mieux, et l'alliance de l'Angleterre paraissait plus avantageuse que celle d'un peuple à demi-barbare perdu à l'autre bout de l'Europe.

[1] Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. III, Guérines au roi. Constantinople, 30 août 1569 (p. 73) et mémoire envoyé de Venise par Guérines (p. 75).

[2] Mémoire envoyé par du Bourg de Guérines. Charrière, t. III, p. 77.

[3] Charrière, ibid.

[4] Anne de Pologne mourut âgée de 70 ans en 1596. Elle avait donc 43 ans en 1569. Elisabeth d'Angleterre n'en avait que 36.

Digitized by Google

Pourtant la Pologne méritait quelque attention. Quand on comprit que la répugnance et les prétentions du duc d'Anjou se heurtaient trop violemment à l'intransigeance d'Elisabeth pour qu'on pût espérer faire Henri de Valois roi d'Angleterre, Catherine de Médicis songea de nouveau à la Pologne, et quand le nouvel ambassadeur en Turquie, François de Noailles, évêque de Dax, partit en juillet 1571 pour gagner son poste, il fut chargé de reprendre, s'il en trouvait l'occasion, la négociation que Claude du Bourg de Guérines avait amorcée [1]. Mais on ne se borna pas à cela.

Pendant cet automne de l'année 1571, la négociation de Pologne prend une vigueur toute nouvelle. Il ne s'agit plus seulement de pressentir vaguement une tierce puissance. On décide une action directe dans le pays.

Puisque le duc d'Anjou ne veut pas aller en Angleterre, il faut lui trouver un autre royaume. Il est nécessaire qu'il quitte la France. Le parti protestant le regarde comme le grand obstacle à la paix. Il fait figure de roi des catholiques et son attitude excite la jalousie de Charles IX. La reine mère sait que cette situation ne peut durer. La couronne de Pologne devient, en plus d'un profit, une nécessité, un honorable prétexte à l'éloignement du duc d'Anjou.

Quand il a vu le duc bien décidé à ne pas épouser la reine d'Angleterre, Monluc, évêque de Valence, a mis en avant le projet de Pologne [2] avec la précision que lui permet sa situation d'homme qui connait le pays et y garde encore des amis, et avec l'autorité que lui donnent quatorze ambassades [3] auxquelles il a déjà pris part. Il y a aussi à la cour, parmi les nains de la reine, un gentilhomme polonais nommé Krassowski, [4] empressé à vanter la richesse du pays

[1] Charles IX à l'évêque de Dax. Paris, 30 nov. 1572. Charrière, *Négoc. de la Fr. dans le Levant*, t. III, p. 339 et suiv.

[2] Mémoires de Choisnin, *Coll. Michaud et Poujoulat*, t. XI, p. 381.

[3] Tamizey de Larroque, *Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Monluc*. Paris, Aubry, 1868, in-8°, p. 39, note.

[4] Mis de Noailles, op. cit., t. I, p. 49.

Digitized by Google

et ses sympathies pour la France. Le nain s'offre comme intermédiaire et fournit des renseignements.

Il peut y avoir deux moyens d'obtenir pour le duc d'Anjou la couronne de Pologne. L'un serait d'envoyer vers Sigismond Auguste un gentilhomme chargé de négocier un mariage entre l'Infante Anne et Monsieur. L'autre moyen devrait être employé au cas où le roi déjà malade viendrait à mourir. Le gentilhomme envoyé en Pologne s'efforcerait de gagner la faveur de quelques seigneurs, qui accueilleraient là bas les ambassadeurs officiels, lorsqu'il serait temps de solliciter les suffrages de la diète [1].

En même temps, Catherine de Médicis cherchait à se ménager des appuis diplomatiques. C'était le moment où Commendone passait d'Autriche en Pologne pour les affaires de la Ligue. La reine estimait que le légat, s'il voulait mettre son influence au service du duc d'Anjou, pourrait avancer grandement ses affaires. L'ambassadeur florentin Petrucci rapporte ainsi à François de Médicis les paroles de la reine: « Profitant de l'occasion que le légat est en Pologne, m'a-t-elle dit, nous avons pensé à vous demander d'écrire au grand duc en mon nom (parce que nous n'avons pas de chiffre avec lui, tandis que vous en avez un), que nous voudrions, que sans que personne au monde en sût rien, à cause de l'Empereur, le grand duc avec cette habileté et cette prudence qu'il sait employer à ses affaires, agît comme de lui même sur le Pape, afin qu'il chargeât son légat en Pologne de traiter un mariage entre l'unique fille du roi de Pologne [2]... avec Monsieur d'Anjou mon fils. Nous voudrions que le grand duc montrât au Pape que mon fils ne veut épouser qu'une catholique; et puisque le Pape lui fait savoir chaque

[1] Mém. de Choisnin, p. 381.

[2] Le roi de Pologne n'avait pas de fille. Il s'agit de l'Infante. Il est probable que l'erreur est due à Petrucci, qui peu renseigné sur la famille royale de Pologne, aura fait une confusion. Catherine de Médicis devait être mieux informée. La lettre citée plus haut de Bourg de Guérines (p. 139) aurait suffi à la renseigner.

Digitized by Google

jour qu'il l'aime comme un fils et qu'il le favorisera en tout ce qu'il pourra, lorsqu'il en aura l'occasion, voici le moment de lui montrer cette faveur » [1].

La reine se ménageait aussi des intelligences en Pologne. Des souvenirs de famille attachaient Albert Laski à la famille royale de France. Le père du Palatin, jadis ambassadeur de Pologne, avait sû gagner l'amitié de François I^er^; un autre membre de la famille, ayant pris du service en France, fut prisonnier à Pavie et partagea la captivité du roi [2]. On resserra ces liens. Laski reçut l'ordre de St. Michel, en même temps qu'il fut prié de s'intéresser au projet de mariage [3].

Pendant qu'elle séjournait à Blois en février 1572, Catherine de Médicis, ayant appris que le roi de Pologne, était gravement malade, rappela l'évêque de Valence et se montra décidée à suivre les plans qu'il avait proposés [4].

La difficulté consistait à trouver un homme de confiance, qui s'acquittât de sa besogne sans que personne s'en doutât, car la reine ne voulait pas qu'en cas d'échec « il y eust de la mocquerie ». Un fils légitimé de Jean de Monluc, nommé Jean de Balagny, terminait alors ses études à Padoue. Monluc proposa de le charger de l'affaire. C'était l'homme qu'il fallait. Personne ne se méfierait de lui, « tant pour l'aage que pour le peu d'expérience qu'il avoit aux affaires publiques » [5]. On lui envoya « des instructions bien amples » et trois compagnons de voyage: un gentilhomme dauphinois

[1] Petrucci à Fr. de Médicis. Blois, 16 oct. 1571. Desjardins, *Négoc. dipl. de la France avec la Toscane*, t. III, p. 722.

[2] La Ferrière, *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IV, introd., p. CLVII; d'après les *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX.*

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 138. — Delfino au Card. de Côme. Vienne, 31 déc. 1572. Germania, t. LXIX, f. 321.

[4] *Mém. de Choisnin*, p. 381.

[5] Ibid., p. 381.

Digitized by Google

nommé Charbonneau, le bailli de Valence nommé du Belle et Choisnin secrétaire de Monluc.

Pour dissimuler le but du voyage, Balagny, muni de lettres de recommandation envoyées par Charles IX, alla rendre visite, en passant à Insprück et à Vienne, à l'archiduc Ferdinand et à l'Empereur Maximilien. Quand le voyageur parvint en Pologne, le roi, retiré en son château de Knyszyn, n'était pas en état de donner audience. Balagny dut suivre le second plan imaginé par son père pour préparer une élection. Tout en visitant les curiosités du pays et en assistant aux fêtes que les nobles polonais donnaient en son honneur, il profita de son séjour pour se lier intimement avec un certain nombre de seigneurs, publiant « par toutes les compagnies, les rares vertus du très illustre duc d'Anjou »[1].

Il joua si bien son rôle de jeune seigneur qui voyage pour son plaisir que l'ambassadeur autrichien, l'abbé Cyrus, le mit dans la confidence de toutes les intrigues en faveur de l'archiduc Ernest. La suite de l'histoire montre que Cyrus ne s'en tint pas à cette maladresse initiale.

Sigismond Auguste étant mort sur les entrefaites, Balagny découvrit sa mission à ses plus intimes amis Erasme et Gaspard Dembinski, fils du grand chancelier de Pologne, puis repartit en toute hâte pour la France, afin de rendre compte de sa mission et de faire envoyer des ambassadeurs officiels. Il laissait en Pologne le secrétaire Choisnin, pour continuer son ouvrage.

En France, on n'avait pas attendu le retour de Balagny pour s'occuper activement de l'affaire. Depuis le printemps, Gaspard de Schomberg négociait avec les princes d'Allemagne pour gagner au duc d'Anjou leur faveur et leur amitié, soit en vue du projet de Pologne, soit pour parvenir à l'Empire et à la conquête des Pays Bas[2]. Car Catherine de Médicis avait coutume de mener de front

[1] Ibid., p. 383.

[2] *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IV, p. 63.

Digitized by Google

plusieurs projets. Elle ne se lassait pas d'imaginer quand il s'agissait de gloire pour son fils.

La mort de Sigismond Auguste, connue à Paris vers la fin de juillet, dérangea tous les plans. Les événements n'avaient permis à Balagny que de poser quelques jalons. Presque tout restait à faire. On s'occupa d'abord de chercher un ambassadeur habile, pour aller soutenir devant la diète de Pologne la candidature du duc d'Anjou. Le choix était difficile. Il fallait un orateur sachant parfaitement la langue latine. Monluc proposa l'avocat Pibrac, ou Truchon premier président de Grenoble, tous deux fort capables de tenir le rôle. Mais le roi et la reine ne pouvaient se passer des services de Pibrac, et la mauvaise santé de Truchon ne s'accommodait pas d'un si long voyage. Monluc sentit bien que « cela luy tumberoit sur ses espaulles »[1]. Il eut beau alléguer ses soixante dix ans, il lui fallut céder aux sollicitations de la reine et du duc d'Anjou. Personne ne pouvait mieux convenir. L'évêque de Valence « fin, deslié, trinquat, rompu et corrompu »[2], catholique et à demi huguenot, sans préjugés, parfait orateur, si merveilleux diplomate, que selon Catherine de Médicis « il n'avoit jamais entreprins chose par commandement des prédécesseurs roys, qu'il n'en fust venu à bout »[3] montra dans cette difficile ambassade une telle habileté, qu'on peut dire que le duc d'Anjou lui dut, à lui seul, la couronne.

Les préparatifs de la cour de France attirèrent, on l'a déjà vu, l'attention du Souverain Pontife et lui inspirèrent l'idée de soutenir en Pologne les intérêts français afin de se concilier les bonnes grâces du roi de France : en d'autres termes l'idée de réemployer avec la France la politique qui semblait ne pas réussir avec l'Autriche. Le Pape donnerait au duc d'Anjou la couronne de Pologne : en

[1] *Mém. de Choisnin*, p. 387.
[2] Brantôme. *Soc. de l'hist. de Fr.*, t. IV, p. 45.
[3] *Mém. de Choisnin*, p. 387.

Digitized by Google

retour le roi de France (et aussi bien entendu le roi de Pologne) entreraient dans la sainte Ligue. Grégoire XIII comptait que ces propositions contribueraient à faire bien accueillir le légat Orsini à la cour de France. Sans doute, le Pape avait déjà pris des engagements envers l'Empereur. Mais il commençait à éprouver des désillusions du côté de Vienne. Maximilien trouvait bon que l'on travaillât pour lui, mais il ne donnait rien en échange. Au nonce, qui le pressait d'entrer dans la Ligue, il répondait toujours de même, qu'il ne pouvait rien faire sans les princes de l'Empire; qu'il voulait d'abord l'assurance précise de n'être pas abandonné en cas de danger; qu'il attendait les propositions et les réponses du roi d'Espagne. Mais, dans toutes ces négociations, il mettait tant de retard et de lenteur qu'on ne pouvait plus douter de sa mauvaise volonté [1]. D'autres raisons corroboraient cette impression défavorable. L'Empereur recevait à sa cour, malgré les remontrances du nonce, deux chiaoux envoyés par le pacha de Buda. On disait que ces chiaoux venaient parler d'une prolongation de trêve, et que, pressentant que les Vénitiens mécontents des Espagnols songeaient à faire la paix avec les Turcs, Maximilien pensait aussi à s'entendre avec le Sultan [2].

Employer dans ces conditions l'influence du Saint-Siège à l'élection de l'archiduc, sans rien recevoir en échange, c'était faire un marché de dupes. De plus, on venait d'apprendre, et cela officiellement, que la candidature autrichienne recevait en Pologne des attaques extrêmement vives et que son succès ne paraissait pas certain. Le Pape désirait beaucoup voir l'archiduc Ernest roi de Pologne, mais l'essentiel était de n'avoir pas un roi protestant. Il ne fallait pas par une fidélité exagérée à la cause impériale, com-

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 13 août 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, p. 109.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 1er août 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 89-91.

Digitized by Google

promettre les intérêts du catholicisme. Plutôt que d'être vaincu en compagnie de l'archiduc, mieux valait vaincre avec le duc d'Anjou.

Sur ces entrefaites parvint à Rome la nouvelle de la Saint Barthélemy [1], que le Pape estima « cent fois plus agréable que cinquante victoires » comme celle de Lépante [2]. Ne cherchant les motifs du massacre que dans le dévouement du roi aux intérêts catholiques, Grégoire XIII imaginait non seulement l'hérésie écrasée, et la France rendue à la pure religion, mais il comptait aussi que la nouvelle orientation de Charles IX produirait d'heureux effets relativement au projet de Ligue. Un roi si hostile aux ennemis de l'Église pourrait-il refuser son aide contre les Turcs? De plus Grégoire XIII apprenait que l'un des principaux auteurs du massacre, l'un des principaux ennemis des huguenots, était justement ce jeune duc d'Anjou qui désirait la couronne de Pologne. Le Pape serait heureux de s'employer pour lui et de récompenser son zèle [3].

Maintenant il pouvait agir sans risquer de faire fausse route, car, à peu près en même temps qu'il recevait la nouvelle de la Saint Barthélemy, Grégoire XIII apprenait que le duc d'Anjou posait officiellement sa candidature au trône de Pologne et qu'il acceptait avec reconnaissance les propositions du Saint Siège [4]. Sans plus attendre, le cardinal de Côme écrivit au légat Commendone : « De même que Sa Sainteté loue extrêmement le zèle que vous mettez à servir et à renseigner l'Empereur, de même Elle désire de toutes

[1] Un courrier expédié de Lyon, porteur de la nouvelle, arriva à Rome le 2 sept. Le 5 on reçut confirmation officielle par une dépêche du Nonce Salviati. Cf. lettre du Card. de Côme à Salviati. Rome, 8 sept. Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXI, f. 50^{v}; et La Ferrière, *Lettres de C. de Médicis*, t. IV, p. 111.

[2] Férals à Charles IX. Rome, 11 sept. 1572. Bibl. Nat. fr., 16040. f. 192^{v}.

[3] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 6 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 34. *Pièce justificative* n° 2, p. 181.

[4] Le Card. de Côme au Nonce Salviati. Rome, 10 sept. 1572. Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXI, f. 53^{v} (copie).

Digitized by Google

ses forces le succès des affaires de Sa Majesté impériale. Mais, si votre Seigneurie ayant fait tout le possible s'apercevait qu'il n'y eût plus aucune espérance pour l'Empereur, à cause de la dûreté et de l'obstination de ces cervelles [polonaises], Sa Sainteté veut qu'en ce cas vous tourniez toute votre influence en faveur de Monseigneur d'Anjou, frère du roi de France, parce qu'ainsi nous serions sûrs d'avoir un roi catholique »[1].

Le jour même où le cardinal de Côme écrivait cette lettre, le six septembre, le légat Orsini partait de Rome, accompagné de toutes les espérances de Grégoire XIII. Avec l'affaire de la Ligue, il devait négocier l'acceptation par la France du concile de Trente; mais la Ligue était l'essentiel. Grégoire XIII voulait tout employer pour arriver au résultat. Il fallait cette fois réussir, ou renoncer définitivement à l'entreprise. Aussi le cardinal Orsini portait-il de grandes offres. En plus de la Pologne, le Pape proposait au duc d'Anjou le commandement des armées de la Ligue et offrait à la France les conquêtes éventuelles des alliés[2]. N'y avait-il pas là de quoi tenter?

Pourtant, au moment où le légat Orsini, ayant couché à Chambéry, remontait à cheval pour continuer son voyage, le 28 septembre, il vit arriver un courrier du roi de France, porteur d'une lettre où, après des compliments fort obligeants, Charles IX faisait entendre nettement au cardinal qu'il ne voulait pas le recevoir: « ... Sa Saincteté n'eust sceu faire ellection de personne qui me puisse estre plus agreable que vous; — disait le roi — toutefois, je vous prie, mon cousin, estre contant de vous arrester la part que vous trouvera ceste lettre, sans passer outre que vous n'aiez autres nouvelles et mandemens de Sa Saincteté, sur une depesche

[1] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 6 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 34. *Pièce justificative* n° 2, p. 181.

[2] Férals au roi. Rome, 11 sept. Bibl. Nat. fr. 16040, f. 191.

Digitized by Google

que je luy fai présentement ... » [1]. Ces nouvelles instructions de Sa Sainteté arrivèrent en grande hâte quelques heures plus tard. Le cardinal Orsini devait aller à Avignon et y attendre de nouveaux ordres [2].

Nous avons vu plus haut que l'ambassadeur Férals montra peu d'enthousiasme, quand Grégoire XIII lui annonça la nomination d'un légat. La cour de France en montra moins encore. Depuis le massacre de la Saint-Barthélemy, des bruits couraient dans toute l'Europe protestante, selon lesquels le Pape, le roi de France, le roi d'Espagne, l'Empereur agissaient d'accord, formaient ensemble une immense conjuration pour exterminer l'hérésie. On disait que la reine d'Angleterre et les princes d'Allemagne établissaient une relation entre ces rumeurs et la venue du légat, concordant avec la présence à Paris du M^is^ d'Ayamonte, envoyé de Philippe II, chargé par son maitre de féliciter Charles IX pour l'extermination des rebelles. Le roi avait suffisamment affaire avec les huguenots de France sans attirer encore sur lui l'hostilité des princes protestants. La venue du légat était donc fort compromettante et de plus parfaitement inutile, Charles IX se sentant plus décidé que jamais à ne pas entrer dans la Ligue. Il se hâta donc d'écrire au Pape ses raisons, en le suppliant de révoquer son légat. C'était prévenir courtoisement que le Cardinal Orsini ne serait pas reçu à la cour. Le Pape comprit si bien l'avertissement, qu'après avoir pris l'avis de son conseil, il s'inclina devant le désir du roi de France et dirigea le légat sur Avignon [3].

Le Pape, tout d'abord, sembla prendre assez patiemment son parti de cette mésaventure. Il se laissa un peu exciter par les

[1] Charles IX au card. Orsini. Paris, 22 sept. 1572. Theiner. *Annales ecclesiastici*, t. I, p. 361.

[2] Le Card. Orsini au Card. de Côme. Chambéry, 28 sept. Arch. Vat., Francia, t. V, f. 192.

[3] Férals à Charles IX. Rome, 23 sept. 1572. Bibl. Nat. fr. 16040, f. 198^v^-200.

Digitized by Google

cardinaux espagnols, qui s'employèrent à lui faire sentir le plus possible l'insulte que le roi de France se permettait de faire au Saint-Siège [1]. Mais lorsque le roi, à la fin d'octobre, après que le M^is^ d'Ayamonte eût quitté Paris, permit au Cardinal Orsini de venir à la cour, il ne fut plus question de colère et l'affaire du Légat ne changea pas les bonnes dispositions de Grégoire XIII pour la France et pour le duc d'Anjou. Le Pape estimait sans doute que le succès de son entreprise valait la peine de supporter quelques mécomptes. Plus le roi de France faisait de difficultés, plus il fallait offrir pour gagner son concours nécessaire. Aussi Grégoire XIII montrait-il un grand zèle pour la candidature du duc d'Anjou et renouvelait-il en termes très précis les instructions en sa faveur [2].

III.

L'évêque de Valence arriva en Pologne vers le milieu d'octobre, après un voyage rempli de toutes les difficultés. A Verdun, au moment de la Saint-Barthélemy, il faillit être tué comme hérétique. A Francfort des reîtres prétendirent l'arrêter et saisir ses bagages, pour se payer de l'argent que leur devait le roi de France [3]. A l'arrivée en Pologne Monluc trouva la peste. Quand, de plus, il apprit l'avance considérable qu'avaient sur lui les envoyés de l'Empereur, il se sentit désespéré [4].

Pourtant, la Pologne se trouvait alors extrêmement bien disposée pour le duc d'Anjou. La haîne contre l'Autriche n'avait fait

[1] Instruction de Férals à son neveu le B^on^ de Beauvillé. Rome, 3 nov. 1572; ibid., f. 216.

[2] Le Card. de Côme au Nonce Salviati. Rome (comm^t^ de novembre). Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXI, f. 23^v^-24^v^ (copie).

[3] *Mémoires de Choisnin*, p. 390.

[4] Ibid., p. 394.

Digitized by Google

que croitre depuis le moment où Commendone découragé songeait à abandonner la cause de l'archiduc Ernest. Vers le temps où Monluc arriva en Pologne, se produisirent deux événements qui portèrent au comble l'hostilité contre l'Empereur.

Tout d'abord, les ambassadeurs autrichiens Pernstein et Rosenberg, échappant à la surveillance du palatin de Sandomir, avaient jugé bon de partir sans prévenir personne et sans demander aucune permission, pour se rendre à la cour de l'Infante. Le palatin de Lublin et le castellan de Zarnow les arrêtèrent [1]. D'autre part, ces mêmes ambassadeurs, l'abbé Cyrus et le nonce Portico, qui intriguait avec eux, voyant divulgué leur dessein de faire élire l'Infante et de lui faire épouser l'archiduc, songèrent en désespoir de cause, à remettre en avant le projet qu'ils avaient combattu lorsqu'il était soutenu par le légat Commendone : celui de faire d'abord l'élection en Lithuanie et d'agir par la force sur la diète polonaise. Mais le déplorable abbé Cyrus, trop peu instruit par la précédente aventure, laissa saisir une nouvelle lettre adressée au nonce Portico. Toute l'affaire y était racontée. On peut imaginer l'effet que produisit la lecture de ce document dans l'assemblée tenue alors à Kolo [2]. Le résultat ne se fit pas attendre. Les sénateurs et la noblesse de la Grande et de la Petite Pologne réunis à Kaszki prirent des mesures rigoureuses contre les diplomates étrangers.

Ceux qui étaient accrédités auprès du feu roi devaient immédiatement sortir du royaume ; ceux qui venaient soutenir les candidatures des princes étrangers devaient rester docilement, jusqu'à la diète d'élection, dans les endroits qu'on leur assignait [3]. Mais les maladresses autrichiennes eurent ce résultat de faire apprécier

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 17 oct. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 195.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 20 oct., ibid., p. 204.

[3] Statuta ordinum regni in Kascis. Noailles, op. cit., t. III, p. 136.

Digitized by Google

d'autant plus la réserve et le tact de Monluc, dont un des premiers soins en arrivant en Pologne, avait été de demander à l'assemblée de Kaszki qu'elle voulût bien lui indiquer le lieu où il devrait faire sa résidence [1].

L'arrivée des ambassadeurs français suscitait un mouvement de curiosité favorable au duc d'Anjou. Les Polonais se sentaient fiers qu'un monarque aussi puissant que le roi de France envoyât de si loin solliciter leurs suffrages. Par contre, le parti hérétique, d'abord assez favorable au duc d'Anjou, se déclarait maintenant hostile. Choisnin prétend que le massacre de la Saint-Barthélemy n'avait pas encore été annoncé en Pologne quand Monluc y arriva vers le 15 octobre. Pourtant, dès le 3 octobre le Cardinal Commendone écrit: « La nouvelle de la mort de l'Amiral, reçue de France, a troublé grandement ici l'esprit des hérétiques et aliéné beaucoup de partisans de M. d'Anjou » [2]. Ce qu'il faut retenir des rapports de Choisnin, c'est qu'on connut seulement à la fin du mois l'étendue et l'horreur du massacre et ces récits « enrichis de tant de mémoires et particularitez qu'en peu d'heures la plus part détestoient le nom des François [3] ». Cette fâcheuse impression des Polonais se confirma. Sans cesse arrivaient de Paris et d'Allemagne des détails atroces « des peintures où l'on voyoit toute manière de mort cruelle dépainte ..... Le roy et le duc d'Anjou y estoient dépeints spectateurs de ceste tragédie ; et avec leurs gestes et des parolles escrites, ils monstroient qu'ils estoient marrys de ce que les exécuteurs n'estoient assez cruels [4] ».

Monluc crut un moment la partie perdue. « Ce malheureux vent qui est venu de France, écrit-il, a coulé ce navire que nous avions

[1] *Mém. de Choisnin*, p. 398. — Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 6 nov. Arch. Vat., Polonia, t. II, p. 216.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 3 oct. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 192.

[3] *Mém. de Choisnin*, p. 398.

[4] Ibid., p. 401.

Digitized by Google

jà conduit à l'entrée du port [1] ». L'ambassadeur reprit pourtant courage et les terribles difficultés contre lesquelles il devait lutter eurent même pour résultat d'exciter davantage son zèle et son habileté. Il comprit d'une manière très moderne les nécessités d'une lutte électorale, et organisa une véritable campagne de presse, répandant à profusion des brochures où il vantait les mérites du duc d'Anjou et combattait les prétentions des adversaires. Aux gravures qui représentaient des scènes d'horreur, il répondit en faisant circuler des portraits de son héros, afin que l'on connût qu'il « n'avoit la face cruelle ni truculente comme on l'avoit faict dépeindre [2] ». Aux accusations contre le roi et son frère, il riposte par un mémoire latin aussitôt publié et répandu dans toute la Pologne [3]. Il paie d'audace, raconte la Saint-Barthélemy à sa manière, affirme que pas plus de quarante gentilshommes n'ont péri, que les choses se sont passées tout autrement qu'on ne les rapporte, que le roi a dû se défendre contre un complot protestant.

Les explications données par l'évêque de Valence excitent la curiosité des seigneurs polonais, qui sollicitent par lettres de nouveaux éclaircissements. Monluc doit répondre à chacun. Cette terrible correspondance loin de l'abattre lui redonne du courage en lui montrant quel intérêt les Polonais attachent à ses dires. Il réfute tous les libelles et répand dans toute la Pologne les réponses traduites en Polonais. En même temps, il fait valoir les qualités du duc d'Anjou, sa gloire militaire et son habitude du commandement, précieux mérites pour un prince qui devra lutter contre la Russie; l'amitié qui existe entre la France et la Turquie et qui pourra aplanir bien des difficultés; la grandeur enfin de la maison de France. De plus

[1] Monluc à Brulart. Konin, 20 nov. 1572. Noailles, op. cit., t. III, p. 217.

[2] *Mém. de Choisnin*, p. 401.

[3] Traduit en français sous ce titre: *Défense de Jean de Monluc, évesque de Valence, ambassadeur du roy de France, pour maintenir le tres illustre duc d'Anjou, contre les calomnies de quelques malveillans.*

Digitized by Google

il imagine de faire venir de France des témoignages protestants favorables au duc d'Anjou et destinés à rassurer les huguenots de Pologne.

Il va sans dire que les partisans de l'Autriche firent tout le possible pour exploiter contre la France les horreurs de la Saint-Barthélemy [1]. L'Empereur se crut certain de réparer par là toutes ses pertes [2]. Son espoir ne fut pourtant pas réalisé. La haine des Polonais contre l'Autriche était si forte, qu'elle arriva à compromettre l'Empereur en l'accusant d'une complicité imaginaire. On alla jusqu'à faire circuler des copies d'une lettre fausse, par laquelle Maximilien donnait au roi de France le conseil de faire mourir l'amiral [3]. On disait aussi que l'Empereur songeait à conclure une ligue avec le Pape et les rois de France et d'Espagne pour l'extermination des hérétiques [4]. L'archiduc Ernest ne bénéficia guère de la haine contre le duc d'Anjou. Elle ne profita qu'aux hérétiques, dont les prétentions s'élevèrent et qui manifestèrent l'intention de n'accepter qu'un roi protestant [5].

Tous d'accord sur le principe, ils manquaient d'un candidat sérieux. Certains proposaient le roi de Suède [6], moins avec l'espoir de le voir élu, que pour affirmer leur opposition.

Pourtant, le duc d'Anjou comptait encore de puissants partisans. La vieille infante, rêvant d'un mari jeune et galant, le favo-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 dec. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 261.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 18 nov. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 239-240. — Giov. Delfino au Card. de Côme. Possonio, 26 oct. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, p. 200.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 8 nov. Germania, t. LXIX, f. 217.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 30 oct. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 207.

[5] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 1er déc. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 247.

[6] Gratiani, op. cit., p. 422.

Digitized by Google

risait de tout son pouvoir. De plus, les envoyés du roi de France, Balagny, Krassowski et depuis Monluc avaient fort bien discerné à quelles portes il convenait de frapper. Leur politique consista presque tout entière à confisquer au profit du duc d'Anjou le parti que le Cardinal Commendone avait formé pour l'Empereur, et que l'Empereur, mal conseillé, négligeait d'entretenir en de bonnes dispositions.

Albert Laski, on l'a vu plus haut, avait reçu le collier de Saint-Michel [1] au moment où Catherine de Medicis méditait un projet de mariage entre l'Infante et le duc d'Anjou. On pouvait donc espérer trouver Laski bien disposé. Monluc arrivant en Pologne lui écrivit une lettre remplie de flatteries sur sa noblesse et sa grandeur, pour lui demander son aide [2]. En même temps Laski recevait une lettre du duc d'Anjou, qui promettait de ne pas se montrer ingrat pour tout ce qui serait fait en sa faveur [3]. Alors que l'Empereur avait, malgré les conseils de Commendone, blessé Laski dans son orgueil en tenant de lui si peu de compte, et avait d'autre part négligé de se l'attacher par des dons et par des promesses, la cour de France donna à Monluc pleins pouvoirs pour promettre à Laski tout ce qu'il faudrait afin de l'attirer au parti de France. Catherine de Médicis prévoyait même les chemins détournés. Elle écrivait à Monluc: « On dit que le Laski croit beaucoup en une femme pour l'aimer grandement, et qu'elle peut infiniment le faire tourner en telle part qu'elle vouldra, qui est cause que je vous ay bien voulu donner advis de ce que dessus, et vous dire que, estant la puissance dudit Laski bien grande, je desire que vous regardiez de le gaigner avec les mêmes moyens qu'il veult estre pratiqué, et mesmes par celuy de ceste femme, a laquelle vous regarderez de

[1] Cf. p. 142.

[2] Monluc à Laski. Comminch, 28 oct. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. IV, n° 34.

[3] Le duc d'Anjou à Laski. Paris, 5 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. IV, n° 34.

Digitized by Google

faire, pour cet effet quelques honorables presens et promesses, si bien que vous puissiez la disposer à persuader le Laski, envers lequel elle a grande puissance, a faire entièrement en cette élection pour mon fils d'Anjou [1] ».

Monluc n'eut pas besoin de recourir à ces ruses. Au moment où la reine écrivait ces mots, Laski était depuis longtemps déjà tout dévoué à la cause française. Dès la fin d'octobre [2], il vint voir Monluc à Konin et lui dit en s'en allant que, bien qu'il fût très obligé à la maison d'Autriche, « s'il voyoit que le tres illustre duc d'Anjou fût plus utile a leur patrie, il oublieroit tout respect particulier pour s'accommoder au bien public » [3]. Le bien particulier de Laski trouva son compte en l'affaire. Choisnin affirme que la corruption ne joua aucun rôle dans l'élection de Pologne [4]. Monluc est plus franc dans une lettre au roi : « Jusques icy je ne vous ay poinct faict de despense, et si n'estoit pour Lasqui à qui l'on a tant promis, je vous eusse tiré de toutes despenses extraordinaires pour trois mil escus ... [5] ». Et Gaspard de Schomberg précise ainsi : « Je me sers du pouvoir que la reyne m'a donné en sa salle basse du Louvre, a sçavoir que je me fais fort de faire donner au Lasqui et aux aultres de sa faction la somme de cent mil escus, s'ils font tomber cette couronne entre vos mains, et m'oblige par dessus que le roy fera tout ce qu'au monde lui sera possible pour faire accorder par le Grand Seigneur au dict Lasqui le gouvernement de la Moldavie » [6].

[1] Catherine de Médicis à Monluc, 13 janvier 1573. *Lettres de Cath. de Médicis*, t. IV, introd., p. CLVII.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. 31 oct. 1572. Arch. Vat.

[3] *Mém. de Choisnin*, p. 399.

[4] Ibid., p. 406.

[5] Monluc au roi. 22 janv. 1573. Noailles, *Henri de Valois et la Pologne*, t. III, p. 219.

[6] Schomberg au duc d'Anjou. 7 nov. 1572. Noailles, op. cit., t. II, p. 204 (note). — L'evêque de Dax avait été chargé de négocier à Constantinople, cette cession de la Moldavie. Il se heurta d'ailleurs à un refus formel du grand vizir. Noailles, t. II, p. 249.

Digitized by Google

L'Empereur ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'il avait commise en décourageant Laski. Il essaya de le regagner par des offres au moins égales à celles des Français [1]. Il crut même avoir réussi [2]. Laski accueillit fort poliment les avances de l'Empereur [3]; mais il n'avait plus confiance et il resta jusqu'à la fin le plus puissant agent du duc d'Anjou.

Les Zborowski évoluèrent de la même façon. Dès le temps où Balagny arriva en Pologne, Pierre Zborowski entra en rapports avec les agents français [4]. Un moment, par haine contre le palatin de Cracovie Firley, chef du clan hérétique, bien que protestant lui-même il se laissa gagner à la causeimpériale par Commendone; mais dès ce moment, il entretenait des relations avec la cour de France et faisait transmettre par Krassowski des renseignements précieux et une sorte de plan de campagne [5]. On pouvait dès lors si bien compter sur lui que Monluc emportait dans ses instructions l'ordre de « s'entendre avec le palatin de Sandomir, pour prendre par ensemble un bon conseil de la façon que ce négoce se devoit conduire et porter » [6]. Pas plus que Laski, Zborowski n'avait à se louer de l'Empereur. Il pouvait même spécialement se plaindre des ambassadeurs autrichiens [7], qui, recevant l'hospitalité dans une ville de son palatinat, avaient jugé bon d'en partir sans permis-

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 14 déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 275.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 20 janv. 1573. Arch. Vat. Germania, t. LXX, f. 27, et 27 févr. 1573, ibid., f. 121.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 8 janv. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 26; — 10 janv., ibid., f. 16.

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 28 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 173.

[5] Instruction à Jean de Monluc. 6 sept. 1572. Noailles, op. cit., t. III, p. 4, et Gratiani, p. 418.

[6] Instruction à Jean de Monluc. 6 sept. 1572. Noailles, op. cit., t. II, p. 105 (note).

[7] Le Card. Commendone au Card. de Côme. 22 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 161.

Digitized by Google

sion, malgré les ordres des diètes provinciales. Pierre Zborowski fit mine de se détacher du parti français après la Saint-Barthélemy [1] ; mais les promesses de Monluc l'apaisèrent. Il devait avoir sa part dans les 100000 écus promis aux partisans de la France et dans la distribution des offices [2]. Lui aussi résista aux surenchères de Maximilien [3].

Laski et Zborowski entraînaient à leur suite en Pologne un grand nombre de voix. En Lithuanie, Laski disposait d'une influence considérable. Les Lithuaniens, dit Commendone, lui proposèrent de l'élire roi ou d'élire le candidat qu'il indiquerait [4]. Pourtant les Lithuaniens ne se rallièrent que tardivement à la candidature du duc d'Anjou ; mais ce fut en grande partie l'influence de Laski, qui les poussa vers cette décision.

Au milieu de tout cela, le Cardinal Commendone, toujours installé au monastère de Sulejow, demeurait inquiet et indécis, même depuis que les nouvelles instructions pontificales lui donnaient la permission qu'il avait lui-même sollicitée, de favoriser l'élection du duc d'Anjou. La haine suscitée contre la France par la Saint-Barthélemy montrait au légat la candidature française beaucoup moins solide qu'il n'avait cru d'abord. Il n'espérait plus le triomphe de l'archiduc, mais n'avait pas d'enthousiasme pour la cause de son adversaire. Il assistait en spectateur aux luttes des partis. Il ne savait pas clairement où étaient les chances de succès, mais craignait de les voir passer aux hérétiques. Il restait toujours attaché à la maison d'Autriche, par sympathie personnelle et aussi par tout ce qu'il avait fait pour l'Empereur. Mais il s'apercevait que tous ses partisans, même Laski et les évêques de Pologne, l'abandonnaient peu à peu. Il sentait la froideur et même la défiance de l'Empe-

[1] *Mem. de Choisnin*, p. 399.
[2] Le duc d'Anjou à Rambouillet. Noailles, op. cit., t. II, p. 205 (note).
[3] Monluc à Charles IX. 22 janv. 1573, ibid.
[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 27 sept. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 169.

Digitized by Google

reur à son égard. Enfin il pouvait se rendre compte, par les fameuses lettres interceptées, que le parti autrichien traitait une foule de questions tout à fait en dehors de lui et même contre lui, et que le nonce Portico jouait son rôle dans toutes ces combinaisons.

Ce nonce, Vincenzo Portico, était un homme agité et brouillon [1]. Il est curieux de comparer sa correspondance diplomatique [2] à celle de Commendone, où se révèle à chaque ligne une belle intelligence claire. Portico procède par petites intrigues. Il remplit ses dépêches de nouvelles de sa santé, de plaintes où s'exhale sa terreur de la peste et, avec une déplaisante recherche de bel esprit, parsème ses phases de perpétuelles citations.

Quand un légat apostolique arrivait dans un pays, il était de règle que le nonce résidant passât au second plan et ne jouât qu'un rôle auxiliaire dans toutes les négociations confiées au légat. Portico important et vaniteux ne supportait pas volontiers l'effacement de sa propre gloire. L'affaire de l'élection regardait le légat porteur de toutes les instructions, et, soit qu'on eût des doutes sur l'adresse ou sur le dévouement de Portico, le Cardinal de Côme n'avait pas informé le nonce des intentions du Saint-Siège. On lui avait seulement donné ordre de rendre tous les bons offices qu'il pourrait pour l'élection d'un roi catholique, en restant étroitement d'accord avec le légat, qui, lui, savait la volonté du Pape [3].

Mais le nonce Portico n'était pas homme à se contenter d'un rôle effacé. Il entendait se tailler une part personnelle dans les

[1] Voir dans Biaudet, *Le Saint-Siège et la Suède*, t. I, p. 158-159, des renseignements sur ce nonce. Portico fut envoyé en Pologne en 1568. Disgracié et rappelé de Pologne en 1573, il ne regagna jamais la confiance de Grégoire XIII. Portico fut nommé archevêque de Raguse en 1575. Il résigna son archevêché en 1579. On retrouve Portico en 1586 comme gouverneur d'Anagni.

[2] Cf. ses lettres au Card. Commendone, conservées aux Arch. Vat., Polonia, t. VI.

[3] Le Card. de Côme à Portico. Rome, 27 sept. 1572 (minute). Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 42; — Rome, 15 nov. 1572, ibid., f. 62.

Digitized by Google

négociations et dans le succès. Il n'y réussirait évidemment pas en demeurant à la remorque du légat. Il imagina donc une politique différente, qu'il espérait bien faire réussir contre celle de Commendone, et dont il aurait le mérite tout entier. Portico devait connaître en gros les intentions du Saint-Siège, mais comme on ne les lui avait pas communiquées directement, il affectait de les ignorer et, pourvu que le candidat fût catholique, il se sentait la conscience en repos. Il interprétait ingénieusement l'ordre reçu de rester parfaitement d'accord avec le légat; il ne demandait qu'à suivre les instructions de Commendone, mais, comme le Cardinal ne lui donnait aucun ordre précis, Portico ne se croyait pas obligé de rendre compte de ses actes et retrouvait sa liberté d'action.

On ne voit pas que le nonce ait tenu à un candidat plutôt qu'à un autre, ni qu'en toute cette affaire il ait suivi une politique autre que le parti pris d'agir contre le légat. Celui-ci faisant campagne pour l'archiduc, Portico s'empresse d'offrir ses services à Catherine de Médicis. Un homme envoyé par un groupe de huguenots polonais vient à Paris offrir leur voix en faveur de monsieur d'Anjou. Portico fait savoir que la reine peut avoir confiance. Il désire extrêmement que le duc d'Anjou obtienne la couronne, au contraire du légat Commendone, qui, dit-il, n'a pas d'autre but que de servir l'Empereur [1]. Le résultat est qu'immédiatement la reine fait demander par le nonce Salviati, que le Pape veuille bien donner des instructions directement à Portico dont elle se croit sûre [2]. Le Cardinal de Côme répondra que c'est parfaitement inutile, que Portico est sans autorité à côté de Commendone [3]. Mais

[1] Salviati au Card. de Côme. Paris, 6 sept. 1572. Arch. Vat., Francia, t. V, f. 155.

[2] Salviati au Card. de Côme. Paris, 11 oct. 1572. Arch. Vat., Francia, t. V, f. 223.

[3] Le Card. de Côme à Salviati (comm. novembre). Arch. Vat., Bibl. Pio, t. CCXXXII, f. 23ᵛ (copie).

Digitized by Google

voici que déjà un peu de défiance se glisse dans les rapports entre le légat et la cour de France.

En même temps qu'il fait preuve de ce beau dévouement pour Monsieur d'Anjou, Portico négocie avec l'abbé Cyrus. Le nonce n'est pas hostile à l'archiduc Ernest, pourvu qu'on l'élise par d'autres moyens que ceux qu'a préconisés le légat. Mais il a grand soin de faire savoir à l'Empereur que le Cardinal Commendone n'est pas aussi sûr qu'on le croit. Il s'arrange pour qu'on ne communique rien au légat et se substitue à lui pour la conduite des négociations avec Vienne. Il intrigue autour de l'Infante, correspond secrètement avec les diplomates autrichiens et même avec l'Empereur, sous le couvert de l'évêque de Posen [1]. Le Cardinal Commendone, devinant qu'on négocie en dehors de lui, offre à l'Empereur et au Pape de ne plus s'occuper de l'affaire, de remettre tout aux mains de Portico. On n'accepte pas que le légat s'abstienne, mais on ne s'entend pas plus avec lui que par le passé [2] et il n'apprend en détail les menées de son turbulent auxiliaire que par les lettres de l'abbé Cyrus interceptées [3] et répandues dans tout le royaume.

Cette aventure de Portico contribua à rendre encore plus difficile la situation du légat. Non seulement il eut le désagrément de se voir combattu par celui qui aurait dû être son appui le plus fidèle, mais il se sentit compromis. On ne parlait pas de lui dans les lettres interceptées, mais comment faire croire aux Polonais que le nonce agissait en dehors de lui et contre lui ? [4] Tous deux, légat et nonce, se trouvaient liés l'un à l'autre par une solidarité dont

[1] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 14 déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 276.

[2] Le Card. Commendone à Giov. Delfino. Sulejow, 4 janv. 1573, Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 8.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 2 oct. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 185-186.

[4] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 1er déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 251.

Digitized by Google

Commendone ne pouvait s'affranchir, au moment où les agissements de son compagnon compromettaient la diplomatie pontificale. Il fallait autant que possible réparer les fautes de Portico, difficile entreprise, car le nonce y mettait toute la mauvaise volonté du monde, refusant de venir à Sulejow [1], partant sans dire où il allait [2] et répondant par de mauvaises raisons aux reproches de Commendone [3].

On a vu plus haut que les lettres de l'abbé Cyrus avaient soulevé une indignation que l'assemblée de Kaszki avait aussitôt traduite par l'ordre d'expulser les ambassadeurs. Portico reçut une lettre l'invitant à sortir du royaume [4]. Commendone se serait trouvé trop heureux d'être débarrassé de son gênant compagnon, mais il ne pouvait pas admettre qu'on expulsât un envoyé du Saint-Siège [5]. D'autre part, le Saint-Siège ne pouvait pas céder aux injonctions d'une diète provinciale et rappeler le nonce. Aussi le légat fut-il obligé de se donner un surcroit de peine pour obtenir que Portico pût demeurer en Pologne. Une lettre sévère du secrétaire d'Etat vint rappeler le nonce à ses devoirs [6], mais ne le corrigea pas. Plus tard, quand il ne pourra plus ignorer les ordres du Pape, il affectera de se dévouer à la cause du duc d'Anjou. Mais fidèle à

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 17 oct. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 196.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 7 nov. 1572, Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 218.

[3] La principale défense du nonce contre les reproches du légat, à propos de l'affaire des lettres interceptées, est l'adage: « res inter alios acta aliis non praejudicet ». Portico n'a pas écrit la lettre; elle ne lui est pas destinée. Il juge donc qu'il n'a pas lieu de répondre. Cf. Portico à Commendone. Steregubi, 3 déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. VI, f. 116v.

[4] Portico au Card. Commendone. Steregubi, 1er déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. VI, f. 114-115.

[5] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 8 nov. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 231.

[6] Le Card. de Côme à Portico. Rome, 15 nov. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 62.

Digitized by Google

ses habitudes, il le fera en compromettant le légat et en l'accusant auprès des agents français de favoriser l'Autriche malgré les ordres formels du Pape [1].

Isolé, combattu, ne voyant partout que présages de défaite, et impuissant à agir efficacement, hésitant entre l'Autriche et la France et voyant toutes ses espérances à vau l'eau, le légat s'était décidé, « après un tel naufrage ... à tâcher de recueillir et de réunir le mieux possible les restes du parti catholique » [2] et à suivre strictement les instructions venues de Rome : étant donné que les chances demeuraient incertaines, travailler à élire l'archiduc Ernest tant qu'il y aurait quelque espoir de réussite ; mais se ménager une retraite vers le duc d'Anjou, pour le cas où la candidature autrichienne verrait son succès absolument impossible. Telle était la lettre des ordres pontificaux, mais l'esprit en différait un peu. Depuis la Saint-Barthélemy, le Pape abandonnait complètement l'archiduc. Les nouvelles de Pologne annonçaient que les affaires de l'Autriche allaient mal. De l'éloignement où il était, Grégoire XIII, ne pouvant se rendre compte des nuances et des fluctuations d'opinion, considérait la cause comme perdue, et les nouveaux intérêts de sa politique française l'engageaient à regarder le parti impérial comme plus désespéré encore qu'il n'était. Si dans les instructions données au légat il mentionnait l'archiduc en première ligne, c'était par pure forme, parce qu'on ne pouvait supprimer toute trace des engagements antérieurs. Mais persuadé qu'il n'y avait plus d'espoir pour l'archiduc, le Pape reportait toute sa faveur sur le duc d'Anjou, plus capable, croyait-il, de faire triompher la cause catholique [3]. La seule restriction qu'il mit à sa faveur, c'était de ne pas mécontenter l'Em-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 15 avril 1573. Polonia, t. III, f. 162-163. *Pièce justificative* n° 6, p. 200.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 18 nov. 1572. Polonia, t. II, f. 243.

[3] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 2 nov. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 49.

Digitized by Google

pereur. Il est vrai que cette petite condition paralysait presque entièrement l'activité de Commendone, car, comme l'écrivait lui-même le Cardinal, « en de telles affaires, si on se tait, on n'avance à rien; d'autre part tous ceux à qui l'on parle ne se laissent pas gagner et ceux qui ne sont pas gagnés trahissent [1] ».

Sachant que l'ombrageux orgueil d'une diète polonaise n'admettait pas qu'un étranger prétendit guider son choix, le Cardinal n'avait jamais prononcé le nom de l'archiduc que dans des conversations particulières. Officiellement, il venait recommander aux Polonais l'élection d'un prince catholique. Il continua donc à tenir le même langage [2], mais maintenant il sous-entendait le duc d'Anjou.

Le légat ne faisait évidemment pas, de cette façon, une propagande très active, mais il gardait une attitude correcte dans laquelle personne ne devait trouver sujet de plainte.

Mais on ne pouvait exiger de tout le monde une pareille prudence. Il était inutile d'avoir la faveur du Pape, s'il fallait n'en pas parler et n'en tirer aucun profit. Aussi les agents français tant en Pologne [3] qu'à Rome et à Vienne [4] se gardaient bien de cacher les promesses faites par le Pape au duc d'Anjou [5]. L'Empereur en fut vite averti, et on peut penser quel mécontentement il éprouva. Le Pape en l'abandonnant lui enlevait ses dernières chances de succès; mais l'Empereur était fort résolu de ne pas laisser le Pape oublier les engagements pris. Maximilien commença par se plaindre amèrement au nonce Delfino [6], qui ne sut trop que répondre, car,

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 12 déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 259. *Pièce justificative* n° 4, p. 189.

[2] Ibidem.

[3] Gratiani au Card. Commendone. Varsovie, 17 janv. 1573. Polonia, t. III, f. 58-59.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 15 déc. 1572. Germania, t. LXIX, f. 280. — 17 déc., ibid., f. 295.

[5] Salviati au Card. de Côme. Paris, 19 janv. 1573. Francia, t. VI, f. 29.

[6] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 15 déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. LXIX, f. 279 280. — 21 nov., ibid., f. 232.

Digitized by Google

pour plus de sûreté, on n'avait pas jugé à propos de lui faire connaître l'évolution de la politique pontificale. En même temps Maximilien envoyait à Rome un exprès, suppliant Grégoire XIII de stimuler le zèle du légat Commendone par de nouvelles instructions pressantes en faveur de l'archiduc [1].

D'autre part, l'Empereur faisait savoir à Rome qu'il ne pouvait se résoudre à entrer dans la ligue avant d'avoir vu comment tournerait l'élection de Pologne [2]. On ne pouvait plus clairement mettre au Pape le marché à la main.

Grégoire XIII dans son zèle pour le duc d'Anjou avait organisé toute sa politique avec cette idée que, la cause de l'Empereur étant perdue d'avance, on pouvait n'en plus tenir aucun compte. Ce rappel à la réalité mettait le Pape dans une situation fort difficile. Il lui était également impossible de se brouiller avec l'Empereur, ou de se laisser traîner par lui à un échec, dont les conséquences devaient donner tant de force aux hérétiques. Pris ainsi entre des engagements contradictoires, Grégoire XIII se renferma lui aussi dans la lettre des instructions déjà données, qu'il confirma [3] : d'abord l'archiduc Ernest, mais si sa cause est désespérée, faire élire le duc d'Anjou. Cela lui permettait de protester à Vienne qu'il n'abandonnait pas la cause de l'archiduc. Il est vrai qu'il ne parlait pas de la faveur donnée au duc d'Anjou en seconde ligne. Mais il ajoutait prudemment : « Sans doute les Français auront répandu ce bruit pour donner plus de crédit à leurs intrigues », sans dire qu'il leur avait donné lui-même de bonnes raisons d'agir ainsi [4].

[1] Le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 18 déc. 1572. Polonia, t. CLXXII, f. 75.

[2] Charles IX à Férals. Paris, 9 févr. 1573 (minute). Bibl. Nat. fr. 16040, f. 253.

[3] Le Card. de Côme à Commendone. Rome, 18 déc. 1572. Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 75, — 24 janv. 1573, ibid., f. 86.

[4] Le Card. de Côme à Giov. Delfino, Rome, fin déc. 1572. Arch. Vat., Germania, t. VI, f. 97 (minute).

Digitized by Google

Grégoire XIII n'était pas au bout de ses ennuis. Ce fut maintenant le tour de l'Empereur de répandre partout les nouveaux ordres reçus par le légat Commendone en faveur de l'archiduc, et ce fut le tour de Charles IX de s'inquiéter, de se plaindre qu'on lui manquât de parole et de supplier le Pape qu'il voulût bien réchauffer le zèle du légat en faveur du duc d'Anjou [1]. A cela succédèrent de nouvelles récriminations de l'Empereur [2].

Le seul souci du Saint-Siège restait maintenant de tenir la balance égale entre les deux partis et de ne mécontenter personne. Mais pour atteindre ce résultat d'équilibre, il fallait se résoudre à garder une neutralité absolue, c'est-à-dire renoncer à toute action efficace. Le légat n'avait plus autre chose à faire qu'à attendre la diète, pour y prononcer sa harangue officielle et vague, en faveur d'un catholique. Favoriser à la fois deux candidats, c'était les trahir l'un et l'autre; et si tortueux était le chemin suivi par la politique pontificale, que les gens le mieux informés ne savaient plus où il conduisait. Les Autrichiens accusaient le légat d'être entièrement acheté par la France [3]. Les Français le disaient tout dévoué à l'Autriche; et l'ambassadeur Férals écrivait de Rome à son maître pour l'engager à ne pas se fier aux promesses de Grégoire XIII [4]. Entouré de méfiance, même par les gens pour lesquels il s'efforçait de travailler, et se sentant maintenant incapable de rendre le moindre service à la cause catholique, Commendone jugeait sa situation intenable et demandait en vain au Pape qu'il voulût bien le rappeler [5].

[1] Férals à Charles IX. Rome, 18 févr. 1573. Bibl. Nat. fr. 16040, f. 258.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 15 avr. 1573. Arch. Vat., Germania, t. LXX, f. 188. — 29 avr. 1573, ibid., f. 193-194.

[3] On disait que Commendone avait reçu 50000 écus de Charles IX. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 4 janv. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 17.

[4] Férals à Charles IX. Rome, 6 avr. 1573. Bibl. Nat. fr. 16040, f. 294.

[5] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 14 janv. 1573, Polonia, t. III, f. 50 (*Pièce justificative n° 5*, p. 197); — le Card. de Côme au Card. Commendone. Rome, 14 mars 1573. Polonia, t. CLXXII, f. 89 (minute).

Digitized by Google

La Pologne se préparait à l'élection. Une première diète réunie à Varsovie le jour des Rois avait décidé que la Diète d'élection se tiendrait à Varsovie et fixé au cinq avril la séance d'ouverture. Jusqu'à cette date les intrigues continuèrent. On ne songeait plus à élire l'Infante. La diète venait de proclamer le principe de l'électivité pour l'accession au trône et on était décidé à ne rien admettre qui sentit l'hérédité. Mais les autres partis gardaient leurs prétentions.

Le duc d'Anjou conservait beaucoup de partisans fidèles, mais les hérétiques lui faisaient une opposition acharnée.

L'archiduc Ernest, universellement haï en Pologne, conservait des partisans en Prusse et en Lithuanie. Mais la belle union des Lithuaniens menaçait de se rompre. Des jalousies renaissaient entre Radziwill et Chodkiewicz [1]. Devant le duc d'Anjou et l'archiduc qui rivalisaient de promesses, la plupart des Lithuaniens laissaient parler leurs préférences personnelles. Certains parlaient d'élire « le Moscovite ». C'était une ruse destinée à adoucir le tsar Ivan et à calmer l'intention qu'on lui prêtait d'envahir la Lithuanie. En réalité tout le monde le haïssait [2].

Les hérétiques, désespérant de trouver un candidat étranger, parlaient sérieusement de choisir un roi dans la noblesse polonaise. Ceux qui suivaient ce parti portaient le nom de « Piasts » en mémoire de Piast le Charron, souche d'une dynastie polonaise qui avait anciennement régné sur le pays. Mais trop de jalousies divisaient les Piasts pour qu'ils pussent s'entendre afin d'élire l'un d'entre eux. Le fils du roi de Suède aurait peut-être eu quelques chances, malgré sa qualité de neveu du feu roi qui le rendait odieux

[1] Gratiani au Card. Commendone. Varsovie, 8 janv. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 30

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 15 févr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 92; — id., 5 avr., f. 136. — Gratiani au Card. Commendone. Cracovie, 5 mai. Polonia, t. III, f. 220.

Digitized by Google

aux adversaires de l'hérédité. Mais le père gâta la cause en substituant sa propre candidature à celle de son fils. L'embarras était si grand que certains parlaient d'offrir la couronne à Rosenberg, ce grand seigneur de Bohême venu comme ambassadeur impérial. D'autres, pour mettre les gens d'accord allaient jusqu'à imaginer d'étranges systèmes comme celui-ci : la Grande Pologne élirait deux seigneurs de Petite Pologne ; la Petite Pologne, deux seigneurs de Grande Pologne ; la Prusse, deux Lithuaniens ; la Lithuanie deux Prussiens. On tirerait au sort entre ces huit personnages. Le gagnant serait roi ; les perdants deviendraient ses conseillers et ses assistants perpétuels [1].

Cependant, la cause du duc d'Anjou faisait lentement des progrès. Monluc profitait encore des imprudences de l'abbé Cyrus. Celui-ci, au lieu d'obéir à la Diète de Kaszki et de sortir du royaume, était passé en Lithuanie où il continuait de négocier. Mais quand, rappelé par l'Empereur, il voulut traverser la Prusse, bien qu'il eût pris la précaution de se déguiser en paysan, il fut arrêté par ordre du castellan de Dantzig, qui le fit enfermer au château de Marienbourg et s'empara d'une cassette qui contenait tous les papiers de l'ambassade [2]. On réserva le précieux bagage pour l'ouvrir à la Diète d'élection, malgré les protestations de l'Empereur. C'était une évidente violation du droit des ambassadeurs. Mais Zborowski fit prendre cette décision par haine de l'Autriche, pour rendre impossible l'élection d'un prince à qui le sénat avait fait une pareille offense [3]. On découvrit dans cette correspondance les engagements pris envers l'Empereur par un certain nombre de Lithuaniens. Nicolas Radziwill se trouvait spécialement compromis. La mise en pleine

[1] Gratiani au Card. Commendone. Varsovie, comm[t] janv. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 30.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Sulejow, 18 févr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 101.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 9 avr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 141.

Digitized by Google

lumière de ces intrigues augmenta encore l'opposition des Polonais et laissa les Lithuaniens troublés et embarrassés, de telle façon qu'il fut plus facile de les amener au parti d'Anjou.

L'Empereur jouait de malchance avec ses ambassadeurs. Rosenberg, on l'a vu, au lieu de préparer la candidature de son maitre, se laissait proposer à lui même la couronne [1]. Les seigneurs de Bohême qui l'accompagnaient sollicitaient publiquement les suffrages pour l'archiduc, mais « lui rendoient de mauvais offices en particulier ». Le spectacle des libertés polonaises leur faisait regretter l'ancienne grandeur de leur pays et leurs anciens privilèges, et dans « la chaleur du vin » ils allaient jusqu'à découvrir leur sentiment, jusqu'à conseiller aux Polonais de ne pas se soumettre à la domination de l'Autriche [2]. Monluc rempli d'espoir préparait le discours qu'il devait prononcer devant la Diète.

Cette Diète d'élection s'ouvrit au jour dit par la messe du Saint-Esprit solennellement célébrée par l'archevêque de Gnesne, dans la cathédrale de Varsovie [3]. Le lendemain six avril, on tint la première séance.

Il avait été décidé qu'on écouterait d'abord les ambassadeurs, qui viendraient exposer à la Diète les mérites des divers candidats. Puis les ambassadeurs se retireraient et on procéderait à l'élection.

Le légat Commendone eut l'honneur de parler le premier [4]. On comprend qu'il se garda bien de mettre en avant les questions de personnes. Fidèle aux ordres de Grégoire XIII et aux intérêts de l'Eglise, il insista sur la nécessité d'élire un roi catholique et dirigea tout son discours contre le parti protestant. Dans leur désir de triompher, les candidats catholiques rivalisaient de promesses pour attirer les hérétiques. Ceux-ci déjà, exploitant la désunion des

[1] *Mém. de Choisnin*, p. 408.

[2] Gratiani, op. cit., p. 413.

[3] Noailles, op. cit., t. II, p. 264.

[4] Toutefois après l'ambassadeur de Prusse, parce que le duc de Prusse n'était pas considéré comme étranger. *Mém. de Choisnin*, p. 415.

Digitized by Google

catholiques, avaient obtenu que la diète réunie en janvier à Varsovie accueillît la liberté de conscience parmi les principes du droit public polonais [1]. Commendone profita de l'occasion pour faire entendre la protestation officielle du Saint-Siège et pour rappeler les catholiques à leur devoir en présence de ces nouveautés. Le discours du légat ne se termina pas sans faire naître des protestations [2].

Le lendemain on écouta Rosenberg. Il développa un long parallèle, rempli de malveillance et d'insinuations contre la France, entre l'archiduc Ernest et le duc d'Anjou. L'orateur eut peu de succès ; « il ne contenta pas beaucoup les auditeurs, rapporte Choisnin, parce qu'il parloit trop bas ; et comme il est homme tempéré et modeste, aussi n'avoit il point d'action ni de véhémence, qui toutes fois est requise à esmouvoir les auditeurs » [3].

On avait décidé que les ambassadeurs, après avoir prononcé leurs harangues, en déposeraient trente deux copies. Chaque palatin en prendrait une pour la communiquer à la noblesse de son palatinat, qui en délibérerait à loisir et s'assemblerait à part pour voter [4]. Monluc devait prendre la parole immédiatement après Rosenberg « et, dit Choisnin, avoit esté ainsi ordonné de ne donner point de temps entre deux, affin que l'un n'entendist point ce que l'autre avoit dit ». Mais Monluc usa de ruse. Il voulut, avant de parler, connaître le discours de l'adversaire, afin d'en réfuter tous les arguments. Aussi, quand vint son tour, l'évêque de Valence se prétendit malade, ce que son âge rendait assez vraisemblable. On remit le discours au lendemain. Mais quelques heures après, Monluc avait réussi à se procurer deux copies de la harangue de Rosen-

[1] Pour la *confédération de Varsovie*, cf. Noailles, op. cit., t. II, p. 212 et suivantes.

[2] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 9 avr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 140.

[3] *Mém. de Choisnin*, p. 415.

[4] *Mém. de Choisnin*, p. 412.

Digitized by Google

berg. Il passa la nuit à modifier en conséquence son propre texte. Le lendemain, 10 avril, l'ambassadeur fut religieusement écouté, et bien qu'il parlât pendant trois heures, « il ne s'y trouva un seul homme qui fit semblant de s'ennuyer ». De plus, très habilement, il répandit à un grand nombre d'exemplaires son discours, traduit en Polonais et secrètement imprimé. Tout le monde voulut le lire. Trois jours après, l'édition était complètement épuisée. L'opinion se tournait décidément en faveur de la France. Toute la noblesse s'empressait autour des Français, si bien que Monluc en pensa mourir, « tant il estoit las tous les soirs d'avoir parlé depuis le matin [1] ».

Le choix qu'on avait fait, pour y réunir la Diète, de la plaine qui s'étend aux portes de Varsovie, favorisait le parti catholique et particulièrement le parti français. La noblesse du palatinat de Mazovie, dont Varsovie était le chef-lieu, se composait d'un fort grand nombre de petits gentilshommes peu riches et peu lettrés, mais ardemment catholiques et dévoués au duc d'Anjou. Si la Diète s'était tenue, comme on l'avait proposé, à Lublin, centre du protestantisme, la plupart des petits gentilshommes Mazoviens n'auraient pu faire la dépense du voyage. Ils vinrent en foule à Varsovie, tandis que beaucoup de protestants, habitants de provinces éloignées, se trouvèrent obligés de rester chez eux [2]. Monluc, ayant sous la main un des plus importants éléments du parti, sut l'employer pour vaincre l'opposition des hérétiques.

Ceux-ci jusqu'au dernier moment essayèrent de défendre la candidature du roi de Suède. Ce prince était fort impopulaire, et Chodkiewicz eut beau jeu à le ridiculiser, dans un discours violent, qui fut très applaudi [3].

Désespérant de faire élire leur candidat, les hérétiques cherchèrent au moins à rendre l'élection impossible, ou à la retarder

[1] *Mém. de Choisnin*, p. 416.
[2] Noailles, op. cit., t. II, p. 196.
[3] *Journal de la Diète d'élection*. Noailles, t. III, p. 380.

Digitized by Google

jusqu'à ce qu'on leur eût donné des garanties et que la Diète eût juré la confédération de Varsovie, et procédé à une réforme des lois. Ils obtinrent même qu'on nommât une commission chargée de réviser la législation. Ils espéraient que la plupart des Mazoviens se lasseraient d'attendre et retourneraient chez eux avant l'élection. Mais l'affaire tourna autrement. Habilement poussés par les chefs du parti catholique, les Mazoviens venus pour élire leur roi réclamèrent l'élection immédiate avec tant de bruit et tant d'insistance qu'il fallut leur donner satisfaction [1]. Le scrutin fut ouvert le 2 mai [2].

Dès la fin d'avril, on pouvait regarder comme presque assuré le triomphe du duc d'Anjou. Pourtant les Lithuaniens résistaient encore. Chodkiewicz se disait décidé à tenter un dernier effort en faveur de l'archiduc Ernest, quitte à se tourner enfin vers le duc d'Anjou, s'il voyait ses efforts inutiles [3]. Mais la cause impériale était de plus en plus désespérée et Monluc multiplait les promesses. Il s'engageait secrètement, mais par écrit, au nom du duc d'Anjou, à rendre à la Lithuanie les quatre palatinats incorporés à la Pologne. En même temps, l'influence du clergé et de la faction française amenait Chodkiewicz comme Commendone à « suivre le torrent » qui portait toute la Pologne vers le duc d'Anjou [4]. L'élection de celui-ci devenait désormais certaine.

Il fallut le temps de laisser les différents partis s'accorder et de recueillir les votes. Enfin, le samedi 9 mai vers sept heures du soir, tout le monde ayant consenti, l'archevêque de Gnesne, tressaillant de joie, ne put se tenir de crier par trois fois, en atten-

[1] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 25 avr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 191. — 4 mai, ibid. f. 215.

[2] Noailles, op. cit., t. II, p. 305-309.

[3] Le Card. Commendone au Card. de Côme. Varsovie, 30 avr. 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 200.

[4] Avis reçus de Varsovie, 8 mai 1573. Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 225.

Digitized by Google

dant la proclamation solennelle : « Nous avons pour nostre roy le très illustre duc d'Anjou ». Ces paroles furent accueillies par toutes sortes d'acclamations.

Il fallait encore, avant que l'élection pût être proclamée, que les ambassadeurs du nouveau roi acceptassent, sous la foi du serment, les conditions de l'élection. Il y avait à traiter deux sortes de questions [1] : d'abord différents articles (*articuli Henriciani*) élaborés à la hâte par la commission chargée de réviser les lois. Ces dispositions, destinées à entrer dans le droit constitutionnel de la Pologne, modifiaient l'ancienne forme de gouvernement et les prérogatives royales.

Il y avait d'autre part les promesses faites par Monluc au nom du roi de France et du duc d'Anjou (*Pacta conventa*), promesses répandues sans compter par l'évêque de Valence, qui ne se souciait que du succès [2]. Les Polonais ajoutaient sans cesse de nouvelles prétentions. Refuser ces articles, c'était remettre en question l'élection tout entière. Après une discussion d'une semaine, Monluc se décida à prêter serment, bien qu'il « en cuydat mourir d'ennui [3] ». Il n'existait pas d'autre moyen de mettre fin a tant de contestations et Monluc s'assurait que le roi de Pologne saurait faire réviser tous ces articles, quand il se trouverait dans son royaume.

La nouvelle de l'élection, parvenue à Rome le 26 mai [4], fut accueillie par les manifestations d'une grande allégresse officielle. Des feux de joie sur les places publiques, une messe solennellement célébrée témoignèrent du « plaisir et contentement infinis » ressentis par Sa Sainteté, pendant que « Monsignor Serafini, auditeur de Rote »,

[1] Noailles, op. cit., t. II, p. 330-334.

[2] *Mém. de Choisnin*, p. 427.

[3] Ibid.

[4] Le Card. d[e] Côme au Card. Commendone. Rome, 31 mai 1573, (minute). Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, f. 105.

Digitized by Google

allait porter au nouvel élu les félicitations de Grégoire XIII [1]. On eût dit que le Souverain Pontife cherchait à se faire illusion sur ses sentiments véritables. Contraint à montrer de la joie, à cause de ses engagements envers la France, il n'osait pas en témoigner trop par crainte de déplaire à l'Empereur, et cherchait à se consoler des difficultés qui l'assiégeaient en fondant de grands espoirs sur les sentiments catholiques du nouveau roi de Pologne. Mais on ne pouvait sortir franchement d'une situation si fausse. Pour apaiser l'Empereur, le Cardinal de Côme affirmait au nonce Delfino : « Le légat Commendone s'est comporté de telle sorte qu'il n'aurait pu rien faire de plus, s'il avait été envoyé par l'Empereur lui même » [2] ; et le même jour, le Cardinal écrivait au nonce à Madrid Ormaneto, avec une naïveté feinte : « On a reçu ici la nouvelle certaine de l'élection du roi de Pologne en la personne de Monsieur d'Anjou, et cette nouvelle a été si soudaine et si inattendue qu'elle a rempli toute la cour d'étonnement, et particulièrement Sa Sainteté, laquelle par suite des avis qu'elle avait reçus de Pologne, de la grande faveur qu'il semblait que la Sérénissime maison d'Autriche trouvât dans le royaume, et aussi à cause des bons offices actifs et continuels que Sa Sainteté a rendus à l'Empereur par le moyen du nonce et du légat, tenait pour certain que l'élection favoriserait l'archiduc Ernest [3] ».

Mais le lendemain, le subtil Secrétaire d'Etat écrivait en France au nonce Salviati : « En plus des démonstrations publiques, Sa Sainteté veut que vous expliquiez plus secrètement à leurs Majestés, qu'elle sent un plaisir extraordinaire de cette élection, faite selon son goût et son desir et conformément aux bons offices que Sa Sain-

[1] Le Card. de Côme au nonce Salviati. Rome, 1er juin 1573, (minute). Arch. Vat., Francia, t. CCLXXXIII, f. 184v.

[2] Le Card. de Côme à Giov. Delfino. Rome, 31 mai 1573. Arch. Vat., Germania, t. VI, f. 149.

[3] Le Card. de Côme à Niccolo Ormaneto. Rome, 31 mai 1573. Arch. Vat., Spagna, t. XV, f. 265.

Digitized by Google

teté a fait rendre par le légat... J'ai voulu vous écrire ces choses en particulier, parce que Sa Sainteté ne veut pas que Mons. Serafini, ni personne d'autre, sache qu'elle a favorisé cette élection. Il est bon que la chose reste secrète et connue seulement d'un petit nombre, à cause des commentaires du monde et des grandes plaintes que l'Empereur a faites et fait encore à Sa Sainteté » [1].

La joie de Grégoire XIII n'était donc pas sans mélange. Le Saint-Siège obtenait l'essentiel : l'élection d'un roi catholique. La Pologne demeurait unie à l'Eglise Romaine. Mais l'affaire pouvait difficilement passer pour un succès de la diplomatie pontificale. L'élu catholique, pour vaincre, s'abaissait à des compromissions fâcheuses avec les hérétiques, dont il acceptait les prétentions.

Quant à la ligue, elle demeurait irrévocablement condamnée. Au commencement d'avril, Venise, poussée par la France, avait conclu la paix avec la Turquie. La colère du Pape se heurta à un fait accompli, qui réduisait à néant tous les projets formés. Attaché désespérément à son idée, Grégoire XIII voulait essayer de passer outre. Mais le roi de France était toujours hostile. Le roi de Pologne faisait de l'amitié avec les Turcs une condition de son élection. L'Espagne ne portait intérêt qu'à la conquête d'Alger. L'Empereur se défiait trop de l'Espagne pour accepter de soutenir seul avec elle une lutte dont l'Autriche aurait fait presque tous les frais [2]. D'ailleurs Maximilien depuis son échec en Pologne se sentait fort mal disposé envers le Saint-Siège. Il accusait Grégoire XIII de l'avoir trahi [3]; mais forcé de modérer l'expression de son res-

[1] Le Card. de Côme au nonce Salviati. Rome, 1er juin, (minute). Arch. Vat., Francia, t. CCLXXXIII, f. 186.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 4 juin 1573. Arch. Vat., Germania, t. LXX, f. 293-294.

[3] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 20 mai 1573. Arch. Vat., Germania, t. LXX, f. 237.

Digitized by Google

sentiment contre le Pape, il faisait retomber sa colère sur le légat. Commendone pensait, en quittant la Pologne, passer par Vienne, où il pourrait s'expliquer avec l'Empereur et peut-être dissiper des malentendus [1]. Maximilien déclara qu'il ne recevrait pas le cardinal. Celui-ci s'attarda en Pologne, espérant que les remontrances du nonce et celles de Grégoire XIII amèneraient l'Empereur à revenir sur sa décision. Mais Maximilien fut inflexible [2] et Commendone rentra à Rome sans passer par Vienne, pour éviter un refus d'audience humiliant. Il put seulement voir au passage, à Klosterneuburg sur le Danube [3] le nonce Delfino, à qui il confia le soin de le justifier auprès de l'Empereur. Le nonce Portico au contraire, fort bien reçu par Maximilien, se donna des airs généreux en offrant ses services pour accommoder les affaires du légat [4].

La rancune de l'Empereur contre le Pape demeura, et cette hostilité ne fut pas compensée par la reconnaissance du roi de France. Charles IX se rendait compte que les bonnes dispositions du Pape avaient compté pour peu dans le succès de l'élection, et ne se sentait tenu qu'à peu de gratitude. Tel fut le résultat d'une politique trop ondoyante et pleine de trop d'intentions. A force d'engagements contradictoires pris envers les deux adversaires, le Pape s'était condamné à demeurer spectateur sinon muet, du moins impuissant, de la lutte où l'avaient conduit les intérêts catholiques. Sans doute les Polonais donnaient la couronne à un candidat que Grégoire XIII lui même avait voulu favoriser. Mais il fallait bien reconnaître que le succès n'était pas l'œuvre du Saint-Siège. Grégoire XIII, rêvant d'un roi qui lui dût sa couronne, sentait l'a-

[1] Le Card. de Côme à Giov. Delfino. Rome, 31 mai 1573. (minute). Arch. Vat., Germania, t. VI, f. 150.

[2] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 2 juillet. Germania, t. LXX, f. 324. — 6 juillet, ibid., f. 325-326. — 6 nov., ibid., f. 507.

[3] Ibid., 6 nov., p. 507.

[4] Giov. Delfino au Card. de Côme. Vienne, 2 oct. Germania, t. LXX, f. 452.

Digitized by Google

mertume de l'échec. Le Saint-Siège avait laissé se dissoudre l'influence qu'il possédait en Pologne à l'ouverture de l'Interrègne. Il ne tirait aucun profit d'un grand effort et ne réussissait qu'à indisposer contre lui ceux là mêmes qu'il voulait servir [1].

PIERRE DE CENIVAL.

[1] Je tiens, en terminant cette étude, à remercier le R. P. Cyrille Karalewsky. J'ai souvent mis à contribution sa parfaite connaissance des documents polonais conservés au Vatican.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1572, 20 août, Sulejow.

Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 103.

Le Cardinal Commendone au Cardinal de Côme (déchiffrement).

Sino al principio della infirmità del Re, come ho già scritto a V. S. Ill^ma^, cominciarono fra senatori le pratiche della nuova elettione, la quale considerando io di quanta importanza era allo stato di tutta Christianità, et vedendo il grande numero et potenza et ardire delli heretici, et il pericolo che si correva di havere un Re heretico, mi diedi con ogni diligenza a procurare, che non solo si incaminasse la elettione di un Re catholico, ma che li heretici ne havessero quella manco parte che fusse possibile, affinche non obbligassero lo eletto a tali conditioni, che non fusse poi grande acquisto lo haver fatto un Re catholico. Conoscevo cio essere grandemente difficile, non potendosi fare questa elettione senza li heretici. Nondimeno m'ingegnai di indirizzare la pratica in modo che tutto quello che si havesse a trattare con li heretici fusse con avantaggio et con superiorità, et conseguentemente senza necessità di conditioni, che potessero aggravare le cose della religione catholica, onde, vedendo le molte fattioni et divisioni de Poloni, et allo incontro la unione de Lituani fra loro, mi posi con ogni studio a guadagnare la banda de Lituani et trovandomi havere assai stretta amicitia con il signor Gotcoviz [1], grande Marescial di Lituania, et con il signor

[1] Jean Chodkiewicz, staroste de Samogitie.

Digitized by Google

duca di Olica [1], principalissimi signori di quel paese, mossi con loro questo proposito et ne passarono piu volte fra noi lunghissimi ragionamenti. In fine, poco dopo la partita di Varzovia, vennero a la risolutione di questo negozio et mi diedero la parola di volere per signor loro un figliuolo dell'Imperatore, richiedendo solamente tre conditioni, a le quali aggiunsero poi la quarta per mio ricordo: che li vescovati non si dessero a nominatione del Re, ma che fusse l'elettione in mano de capitoli, mostrandogli io che essendo gli altri officii seculari conferiti tutti dal principe, viene ad havere troppa auttorità, con l'auttorità di dar anco gli ecclesiastici, et che, essendo i senatori ecclesiastici i primi voti, se fussero eletti da i suoi et non fatti dal principe, sarebbono piu liberi et piu arditi custodi de la libertà commune, et se a l'incontro la nominatione resta al principe, le chiese sono per il piu date a servitori et adherenti suoi, da che è seguito che i vescovi sono diventati ministri de le cupidità dei Re; il chè ho procurato per haver per esperienza veduto in tutti questi paesi, che la concessione fatta da i Papi de la nominatione ha causato che per il più non si eleggano qui senon persone di corte, et di costumi poco ecclesiastici, i quali non hanno pur notitia alcuna de le constitutioni canoniche, non riconoscano altri che il principe, onde in gran parte e nato il poco conto che qui i vescovi fanno de la Sede Apostolica.

Concluso questo con i Lituani, rimasero meco che io solo proponessi a l'Imperatore et stabilissi seco tutto il negozio, promettendomi di fare nel resto l'elettione libera et senza alcuna conditione o patto a favore degli heretici, et di più offerendosi di dare a Sua Maestà Cesarea 25^{M} cavalli per difendere l'elettione loro et per necessitare quella di Polonia, si come in simil caso e avvenuto altre volte et ultimamente nel'elettione del Re Sigismondo primo. Volevano essi da principio pigliare il terzo figlio dell'Imperatore

[1] Nicolas Radziwill.

Digitized by Google

et havere signore separato da Poloni; ma ad instanza mia si contentorno di far in ciò quello che giudicasse esso Imperatore et che il tempo mostrasse esser meglio; et con questo appuntamento partissimo di Varzovia havendomi essi con summesse preghiere richiesto di non communicar ciò con persona del mondo, senon col Gratiani mio segretario, il quale, morendo il Re prima che io giungessi a Vienna, si contentavano che io mandassi a proponere tutto questo a l'Imperatore, come io ho fatto, con ordine che mi riportasse qui subito la risolutione di S. Maestà, accio che io potessi poi con maggior fondamento darne conto a V. S. Ill^ma^. La risposta che egli mi ha portata è che S. Maestà dimostra d'approbare tutte quattro le conditioni proposte et haver molto cara questa voluntà et offerta di Lituania et farne grandissima stima, et che ha scritto subito lettere di sua mano a li sopradetti dui signori Gotcoviz et duca di Olica et mandato a posta il signore Giorgio Pluscosci suo primo cameriere a portarle, senza che egli sappia quello che contengano.

A me ha scritto una lettera assai amorevole, facendomi dire che io trattenga detti Lituani nela dispositione presa. In somma, cerca di metter tempo al negozio, sopra che io scrivo lungamente al nuntio Delfino, con ordine che mostri il decifrato istesso de le lettere a l'Imperatore et lo mandi poi anco a V. S. Ill^ma^, come gli ho anche scritto che faccia del'altre cifre che io gli ho mandato questo mese. Veramente questa risposta di Sua Maesta Cesarea mi mette gran sospetto che si disegni tenere in questo negozio le medesime vie tenute nel'Imperio, et che con questa interpositione di tempo si voglia andare a camino di guadagnar prima gli heretici et che cercando essi sopra ogn'altra cosa la annullatione di quelli statuti del Regno, li quali sono contra di loro, et per li quali ultimamente si hebbe tanto da pugnare in Varzovia, si condescenda anche a questo ne la parte de catholici haverebbe modo di ripararvi, perche lasciando da canto l'altre ragioni, non ci è di principi catholici fuor de la casa d'Austria soggetto sopra il quale si possa fare fondamento. Li vicini son tutti

Digitized by Google

heretici, eccetto il transilvano che è principe nuovo ne ha qui parte. I lontani non possono contra la sudetta casa d'Austria havere qui gagliardo appoggio senon da heretici et dal Turco. Nel regno non vi è persona capace, salvo il palatino Siradiense, il quale oltre qualche altra difficultà ha defetto di denari, di maniera che verriano i Catholici ad essere necessitati o a non discostarsi dal'Imperatore, o cadere in peggio. A questa somma difficultà solo rimedio è quello di Lituania, che con tanto servizio di Dio non solo darebbe il regno a casa d'Austria, ma regno libero et con l'auttorità intiera di Re, perche quando fusse fatta la prevensione del'elettione in Lituania, et da quel canto si havessero 25^{M} cavalli che promettono, et dentro il medesimo regno un presidio, qual si potrebbe havere col mezo del palatino Siradiense, et sui confini di Slesia et di Ungheria le genti di Sua Maestà istessa, come V. S. Ill^{ma} piu distesamente vedra ne la cifra scritta a Vienna, molto poca forza et poca parte resterebbe a gli heretici per contraporsi, anzi si divideriano subito et ciascuno per proprio interesse cercarebbe a gara a consentire senz'altra conditione nel medesimo eletto. Ma e partito che non patisce tempo et il volerglilo mettere non è buon segno, senon è forse perche S. Maestà habbia voluto che venga prima qui i signori di Rossembergh et Prenestain suoi ambasciatori. Qualche lume me ne daranno le lettere che d'hora in hora aspetto da Vienna in risposta de le mie del primo, et molto piu gli andamenti di questi ambasciatori, perche tosto converra che si vegga se vorranno andar per la via molto corta et dritta che se gli è fatta, o *ambulare in circuitu et confidere in principibus in quibus non est salus;* parte nel male io non son per havere, ma tengo anche per molto facile che credendo lor guadagnar tutto perdano il tutto.

Digitized by Google

II.

1572, 6 septembre, Rome.

Arch. Vat., Polonia, t. CLXXII, p. 34.

Le Cardinal de Côme au Cardinal Commendone légat en Pologne. (Minute).

Per li fogli di cifra sotto dì primo del passato, quali V. S. Ill^ma^ ha mandati a Monsignor di Torcello et esso a Nostro Signore decifrati, Sua Santità ha inteso a pieno le turbulentie, i romori et travagli che vanno attorno sopra la nova elettione del re et la mala inclinatione che alcuni mostrano verso la serenissima casa d'Austria; de le quali cose tutte Sua Beatitudine, et per rispetto di Sua Maesta Cesarea et per causa di V. S. Ill^ma^, che è involta in tanti fastidii, sente infinito dispiacere. Ma poiche il negotio è di tanta importanza et di tanto servitio publico, Sua Santita confida che V. S. Ill^ma^ passera allegramente per questi travagli et spera in Dio benedetto et nel molto valore et zelo suo che al fine le cose pigliaranno tal verso, che il mondo ne restera consolato et lei tanto honorata, che non havra punto da pentirsi d'havervi durate si gran fatiche. Ma si come Sua Beatitudine loda molto la diligenza sua in far servitio et ragguagliar del tutto l'Imperatore, desidera con ogni affetto che le cose di Sua Maestà habbino felice successo, quando V. S. Ill^ma^ conoscesse haver fatto tutto quel che può et vedesse per la durezza et ostinatione di quei cervelli non esserci speranza alcuna per l'Imperatore, Sua Santità vuole che in tal caso V. S. Ill^ma^ volti gli aiuti suoi in favore di Monsignor d'Angiù fratello del re di Francia, perche cosi saressimo sicuri d'haver un re buon catholico et di buonissima espettatione in tutto il resto. Et se per cio meritava il detto Monsignor d'Angiù d'essere favorito da Sua Santità, lo merita veramente adesso molto più, poi che si è fatta cosi

Digitized by Google

bella fattione in smorbar la Francia del'Ammiraglio et tanti altri suoi seguaci capi d'importanza, si come sò che V. S. Ill^ma^ havra gia inteso et da gli avisi et da la fama stessa.

III.

1572, 20 septembre.

Arch. Vat., Polonia, II, f. 153.

A. M. Gratiani au Cardinal Commendone. (Déchiffrement).

Io per me comincio a dubitare grandemente, che si vorra far qui Rè un figliuolo dell'Imperatore, s'habbia a pensar di farlo con l'arme et con la forza. In Polonia Menore V. S. Ill^ma^ pensi pure che si sta peggio che nella Maggiore, perche non solo hanno tutti gl'animi alienissimi, ma s'accordano assai bene in altra persona, cio è in Monsignore d'Angiò. In Olesno [1] io gionsi venerdi inanzi mezzogiorno, et perche fin nove leghe lontano non v'era loco alcuno senza peste, fui astretto fermarmi tutto quel giorno, per fare il dì seguente tutte le nove leghe. Signor di Olesno è il Zafragnesz [2], omo dell'auttorità et del seguito che sa V. S. Ill^ma^, fra gl'heretici; egli benche sapesse chi io ero, non solo commandò ch'io fussi accettato nel loco, il che per causa della peste si fa per tutto difficilmente, ma volse ch'io allogiassi seco et mi fece grandissimo honore et cortesia. Trovai seco il signor Erasmo Denbeschi [3], figlio del cancelliero del regno, suo cognato, il quale, per essere mio amico, stette tutto quel giorno meco et con lui era un gentilhuomo francese, che venne l'estate passata in Polonia in compagnia di quel Mons. di Monluch. Da varii ragionamenti havuti con loro, ho veduto

[1] Olesnica dans le gouvernement de Kielce.
[2] Stanislas Szafraniec, castellan de Biecz.
[3] Erasme Dembinski.

Digitized by Google

chiarissimamente che Zafragnesz et il cancellier del Regno si sono uniti col palatino di Sandomiria, et vogliono procurare l'elettione di Monsignore d'Angiò et loro sono quelli che hanno mandato in Franza il Crasoschi. Et havendo io, ragionando con quel gentilhuomo francese laudato Mons. d'Angio, egli mi venne a dire, che presto sarebbono in questo regno ambasciatori del Re di Franza per procurare le cose di suo fratello, et che a li XII di luglio s'era partito di Dancich Mons. di Monluch [1] et andato in Franza a dar nova della morte del Re di Polonia et che li Signori palatini di Sandomiria, cancellier del Regno et Zafragnez dovevano fra tre giorni fare un abboccamento in Pinzova [2] sopra questo. Questo abboccamento mi confermò anco il signor Erasmo, se ben non mi desse per qual cagione si facesse, et in ragionamento scopersi grande abhorrimento da Tedeschi, dicendo che il Cancelliero del regno et tutti li suoi fratelli erano per metter la vita, la robba, et i propri figli prima che consentire mai ad un re tedesco, sotto il quale questo regno andasse in servitù, come ha fatto Bohemia et Ungaria et l'altre provintie possedute in questi contorni dal'Imperatore. Dopo questo entrorno a ragionare di Monsignore d'Angiò et della natione francese, dicendo, che si confaceva molto con la natura di Poloni et mostrò apertamente, che lui et i suoi lo desideravano.

Per camino parimente essendo alloggiato in Tur, villaggio del signor Andrea Sboroschi, arrivò li quella sera un gentilhuomo di detto signor Andrea, che veniva di Polonia Maggiore, il quale mi desse cose terribili dell'odio di nobili contra casa d'Austria, et uno di questi e ancor lui il qual diceva che saria partito dal signor Andrea suo padrone, quando sapesse chel' fusse per favorire casa d'Austria. Io per scoprire, nominai Monsignore d'Angiò et egli subito soggiunse: « Utinam istum haberemus regem. » e lo laudò grandemente, narrando molte commodità che verrebbono a questo regno

[1] Jean de Monluc s[r] de Balagny.

[2] Pinczow, chef lieu de district, dans le gouvernement de Kielce.

Digitized by Google

dalla sua elettione; et dimandandolo io se in Polonia Maggiore se ne parlava, mi disse ch'era bramato da ogn'uno. Il medesimo desiderio si vede nella nobiltà di questo paese; onde s'è levato un gran bollore per questo Monsignore d'Angiò, et par quasi troppo violento et potrebbe forsi svaporare, quando cominciara a maneggiarsi. Il secondo giorno poi il signor Andrea mi condusse dal palatino a Stobgniza [1], con la quale occasione feci seco l'ufficio impostomi da V. S. Ill^ma^ et egli mostrò d'haverlo carissimo et ne ringratiò grandemente V. S. Ill^ma^ soggiungendo che li doleva molto non poter per la distanza et pericolo della peste, che impediva i viaggi, ragionar con lei et conferire molte cose di questa Republica, le quali sapeva che erano così a cuore a V. S. Ill^ma^ come quelle della sua propria patria, per il che haveva anco sentito grandissimo dispiacere che alcuni havessero procurato qui la sua partita del regno. Quanto a gl'ambasciatori dell'Imperatore, ringratiando V. S. Ill^ma^ del ricordo che intorno ciò le dava pieno di prudenza et charità verso questo regno, desse, che essendo questa materia molto grave non si poteva dare così all'improviso risposta, perchè desiderava trattarne prima et col palatino di Lublino [2] et col signor Andrea suo fratello, che erano presenti a la mia imbasciata et anco haverne proposito con alcuni signori con i quali doveva il giorno seguente abbocarsi in Pinzova, et che essendo Pinzova sul mio camino io mi sarei potuto fermare in una villa del signor Andrea poco lontano, che il signor Andrea medesimo mi sarebbe venuto a portar la risposta. Dopo questo venne a dir così in generale delle ambasciarie venute in questo regno per comprarlo insieme con la libertà loro, et che questa era una grande ingiuria che si faceva a questo

[1] Stopnica, dans le gouvernement de Kielce, faisait partie du palatinat de Sandomir. Le palatin dont parle Gratiani est Pierre Zborowski, palatin de Sandomir.

[2] Nicolas Macieiowski, palatin du Lublin.

Digitized by Google

regno, per la quale essi erano tenuti di fare il medesimo che una honesta matrona, alla quale non basta ributtare chi tenta la sua pudicitia, che debbe anco risentirsene.

La medesima sera arrivorno le lettere di V. S. Ill^ma^, le quali io mostrai al signor Andrea, esponendoli il pericolo di Monsignore et la commissione che V. S. mi dava d'andare in persona a ritrovar gl'ambasciatori et pregarli a conceder il medico Lama et mostrandole il travaglio di V. S. Ill^ma^ et la stima che ne faceva et che la salute sua gl'era cosi a cuore che V. S. Ill^ma^ sarebbe lei medesima andata, se le fusse lecito. Il signor Andrea mostrò dispiacere di questo travaglio di V. S. Ill^ma^, ma mi disse che lui haveva per molto difficile ch'io havessi potuto passare a ritrovar gl'ambasciatori, senza metter V. S. in grandissima sospettione appresso ogn'uno. Tuttavia io l'ho grandemente pregato parlarne col palatino, dicendo che gliene havrei parlato ancor'io; il signor Andrea replicò che ne parleria, ma che questa mia andata non le piaceva, perche sapeva quanta sospettione haveria messo di V. S. Ill^ma^ per certe cagioni, che m'harebbe detto poi. Con tutto ciò io volsi, che ne parlasse al palatino, et ne parlai anch'io, et rispose il medesimo ad ambidui, che in modo alcuno non era bene ch'io facessi questo, perche se bene egli vedeva la causa per la quale io andavo, nondimeno che ciò non sarebbe bastato appresso la nobiltà, la quale sarebbe da questo entrata in si gran gelosia della persona di V. S., che si sarebbono molto alienati da lei, la qual diceva che riceverebbono nel loro proprio senato, se non havesse da molti preso molto sospetto, che la favorisca casa d'Austria per le parole dette a Posnania dal Gertsmanno [1], et che però io me ne restasse in ogni modo. Io, vedendo che lo scoprirsi partiale dell'Imperatore levarebbe a V. S. Ill^ma^ tutto il modo che ha di giovare et promovere di Sua Maestà, per non metter suspitione nel palatino stesso, mostrai d'acquietarmi al suo

[1] Le docteur Martin Gertsmann, doyen de Breslau, l'un des agents impériaux en Pologne. Il devint en 1574 évêque de Breslau.

Digitized by Google

consiglio, ma disse che haverei scritto una lettera ad esso medico et in essa pregato gl'Ambasciatori a lasciarlo venire, et lo pregai a mandar detta lettera per un suo servitore, il che mi promise di fare certamente, offerendo cavalli et cocchio et qualunque altra cosa per bisogno d'esso medico. Io lo ringratiai.

Hoggi il palatino è stato a Pinzova all'abboccamento detto, nel quale è stato il Cancelliero, il Zafragnez, il Cicoschi [1] et quattro figli del Cancelliero et alcuni altri nobili principali, ma non senatori, dove per quanto intendo hanno fra loro stabilito di promuovere le cose di Mons. d'Angiò et obligatosi insieme a correre la medesima fortuna, et determinato che il palatino medesimo col Zafragnez vada in Polonia Maggiore per tentare di tirrare nella loro sentenza degl'altri senatori et per deliberare cio che si ha da fare de questi ambasciatori.

Io mi sono fermato vicino a Pinzova, aspettando il signor Andrea, che è venuto questa sera, il quale m'ha portato l'alligata lettera del palatino per V. S. Ill^ma^, et dettomi ch'esso palatino ha comunicato anco con quei altri signori, i riccordi dattigli da lei, et che insieme con loro la ringratia et procurerà che giovino, ma io trovo da quello che m'ha detto il signor Andrea a parte ch'io debba far sapere a V. S. per nome suo, che sono mal disposti verso gl'ambasciatori Cesarei, non solo per quello che ho detto di sopra, ma per un novo intercetto di lettere che hanno fatto. Queste sono una lettera del Gastaldo scritta al signor Pernestain et dentro d'essa una dell'ambasciator Cyro scritta di Lithuania ad esso Gastaldo, le quali lettere erano portate da un hebreo, che facendo il camino come di nascosto per i boschi fu trovato appresso Radomia dal capitano di quel luogo et fu preso, et gli furon trovate le dette lettere et furono dal capitano mandate subito al palatino di Sandomiria, per le quali il signor Andrea dice che si sono scoperte

[1] Probablement Nicolas Cikowski, castellan de Sandec.

Digitized by Google

di strane prattiche di questi ambasciatori con l'Infante et con altri, nelle quali è nominato il nuntio Portico, scrivendo l'ambasciator Cyro che si debba far capo con lui, che è ben informato di tutta la prattica, la qual cosa dice il signor Andrea che nocera grandemente ad esso Portico et all'Infanta. Io ricordai al signor Andrea l'obbligo in questo caso che lui haveva come signore catholico d'impedire che non si facesse cosa che potesse essere di scandalo nella persona di un nuntio apostolico, et egli mi disse che l'haveva fatto et lo farebbe anco di novo per quanto potesse. Di questo intercetto, si sono fatte molte copie tradotte in polaco per mandarle ai senatori. A me pare di vedere dalle parole del signor Andrea che vogliono far partire d'appresso l'Infante per prohibire ch'essa non possa trattar con loro, perche nelle sopradette lettere, il Gastaldo scrive al signor Pernestain che andassero in ogni modo a Plosca a trovare l'Infante, et se non potevano altrimente, andassero con pochi qui per la Vistula. Mi pare anco che con occasione di questo intercetto pensino di licenziare dal regno tutti gl'ambasciatori et specialmente gl'ordinarii. A li signori Rosenbergh et Prenestain mi par vedere che dissegnino che siano tenuti in un loco et prohibitoli quanto piu si puo il commertio per il regno, con tener custodito ogni cosa intorno, finche si congreghi la dieta universale, et in essa, prima che cominci a trattare di cosa alcuna, ascoltare l'ambasciata di detti signori et di qualunque altro ambasciatore che sia venuto qua per procurare il regno a suo principe et dare a tutti amorevole et cortese risposta et spedirli subito tutti accioche partino fuor del regno et overo se ne ritornino a i principi loro, overo aspettino la creatione del novo Rè fuori di confini.

Della persona di V. S. Ill^ma non so quello che pensano veramente. Il signor Andrea m'ha più volte detto queste formali parole: « Absit quod Ill^mus Dominus cardinalis deberet discedere ex regno », ma il palatino hiersera ragionando mi ha detto che i nobili dicono

Digitized by Google

che, se V. S. Ill^ma non fusse ritornata nel regno, non ci sarebbono venuti ambasciatori dell'Imperatore.

In queste lettere dell'ambasciator Cyro ho havuto grandissima paura, che non fusse qualche mentione di V. S. nella cosa di Lithuania, perche ho veduto quanto arditamente et apertamente egli ne habbia scritto a V. S. et anco al nuntio Portico et ho usato ogni diligenza per intendere tutti i particolari che erano in quella lettera, ma non ho scoperto che scriva altro di Lithuani, se non che uno, il quale dissegna d'essere Re, quale haveva dato gran disturbo in Lithuania, purche sperava che le cose passerebbono bene et che attendessero loro alla prattica di Polonia, le quali parole verificano la paura che V. S. ha havuta della trama del Palatino di Cracovia [1] per reconciliarsi col Cotcoviz et dell'intentione datali di restituire i quattro palatinati. M'ha detto appresso il signor Andrea che è nata grandissima rottura tra il palatino di Cracovia et vescovo di Cracovia [2], il quale cerca hora di riconciliarsi col palatino di Sandomiria, et per questo effetto era lì il palatino di Lublino [3]. Con questa occasione non sarebbe gran cosa che il palatino di Cracovia come huomo venale voltasse a casa d'Austria. Col palatino di Cracovia stà congionto il palatino di Podolia [4]; col vescovo tiene il palatino di Rossia [5]. Io ho voluto spedire costui subito a V. S. per darle avviso di tutte queste cose, spetialmente della venuta del palatino di Sandomiria in Polonia Maggiore et dell'intercetto. Io andaro al vescovo di Cracovia et vedero se sara possibile mai di penetrare a gl'ambasciatori per avvisarli ancor di tutte queste cose.

[1] Jean Firley de Dombrowiça, palatin de Cracovie.
[2] François Krasinski.
[3] Nicolas Macieiowski, palatin de Lublin.
[4] Nicolas Mieleçki, palatin de Podolie.
[5] Georges Jazlowieczki, palatin de Russie.

Digitized by Google

IV.

1572, 12 décembre, Sulejow.

Arch. Vat., Polonia, t. II, f. 259-261.

Le Cardinal Commendone au Cardinal de Côme. (Déchiffrement. Extrait).

Ho visto quel che Nostro Signore m'impone in servizio di Monsignore d'Angiù et ricevuto il breve che per tal causa me si è mandato per il vescovo di Cracovia, de la varietà et spessa mutatione del quale ho già più volte scritto a V. S. Ill^ma^, ne veramente io so da che informatione cotesti signori Francesi si promettono tanto di questo vescovo. Dubito che si sia forse equivocato nel nome, maxime che l'inscrittione del breve è *Venerabili fratri*, et egli è solamente eletto. In ogni caso saria molto pericoloso scoprirsi seco, et far l'officio che V. S. Ill^ma^ scrive, havendosi ad haver com'ella m'ordina rispetto di non dar a l'Imperatore causa di dolersi, et non pur con lui solo, ma con gl'altri ancora per il medesimo rispetto. E necessario d'usar molta circonspettione, essendo che un negozio che depende da la voluntà di molti, chi tace non fa effetto, et tutti quelli con i quali si parla non si possono guadagnare, et non guadagnati non tacciono. Il che rende tutto questo maneggio grave et pericoloso a i ministri istessi de le parti, non che a colui che ha da star di mezo. Onde V. S. Ill^ma^ vede in che forbici io sono, et il mettersi a guadagnare per se la gratia d'uno di questi dui principi a un ministro di Sua Santità non è difficile in una tale occasione, ma a chi vuole servire fidelmente a Dio et conservare la persona di Sua Santità per padre commune è assai difficile, et io ho provato molte volte con quanto risico de la gratia degli huomini si tenga questo diritto camino. Si era da principio congiunto assai bene a mio parere il servizio di Dio con quel del'Imperatore, ma

Digitized by Google

interrotto poi tutto questo per mano d'altri, et sopragiunto un nuovo competitore catholico, io giudicai conveniente di scriverne costi per due ragioni, le quali esposi alhora, et scrissi in tempo che qui non era giunta nuova di questo ultimo accidente di Francia, come era gionta costi quando V. S. Ill^ma^ rispose a la mia lettera. Mi son però sempre governato di modo che si come non mi sono ne anco da principio mai scoperto publicamente per l'Imperatore, ma solo per un re catholico, parendomi di poter per questa via gravar molto piu a la causa di Sua Maestà Cesarea, cosi poi ho servato tanto piu volentieri il medesimo stile per rispetto che il Re di Francia non si havesse a tenere per conto mio offeso da S. Santità, del qual mio modo di procedere, benche i ministri Cesarei non hanno havuto causa di dolersi, nondimeno et per i loro andamenti et per l'intercetti si è veduto chiaro che non mi hanno tenuto per tanto suo. Il medesimo modo ancora mi convien tenere piu che mai per non accrescer questo fuoco, col quale sono accesi gli animi deli heretici contra Monsignor d'Angiù, sino con pasquinate che lo depingono per un carnefice, come essi dicono del Papa contra l'Evangelio, et par quasi che il principale studio del'altra parte sia di concitar questo odio; et Dio voglia che cosi non si faccia la strada ad un heretico al regno, secondo che V. S. Ill^ma^ prudentemente discorre, o vero che si conducano le cose ad una guerra civile, di che è hormai necessario di temere, non solo perche con tanti dissidii le cose si vanno tuttavia incaminando a questo fine, ma perche gl'Imperiali cercano volentieri di darli questa caduta, sperando poi con l'abbracciare una de le parti prevalere facilmente per la vicinanza et altre commodità, che hanno molto superiori a Francesi, che sono lontani et fin hora senza alcuna provisione di denari, con i quali solo haveriano potuto rimediare a piu disordini et far molto. Ma io dubito che gl'Imperiali non s'ingannino anco in questo, perche oltre il pericolo et de Moschi et del Turco, questa provincia non può sostenere lungamente una guerra civile come la

Digitized by Google

Francia, che qui non sono fortezze ne molte altre cose come in Francia et morto il Re non ci resta manco forma alcuna di governo, la qual possa reparare a le ruine, si che ogni cosa non vada incontinente a ferro et a fuoco . . . . .

V.

1573, 14 janvier, Sulejow.

Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 40-48.

Le Cardinal Commendone au Cardinal de Côme. (Déchiffrement).

Hebbi l'altr'hieri chiusa in un plico del'Imperatore la lettera di V. S. Ill^ma^ de 18 del passato, mandatami da Sua Maestà per corriere espresso, con una lettera di sua mano de la quale gli mando copia, et una del nuntio Delfino, che mi scrive haver letto a Sua Maestà una lettera di V. S. Ill^ma^ cosi circa la voluntà come il servitio mio verso le cose di Sua Maestà, di che io bacio humilmente li serenissimi piedi di Nostro Signore et ne rendo gratie a V. S. Ill^ma^. La richiesta che sua Maesta ha fatto a S. Beatitudine con tanta diligenza et con tanta instanza per farmi rinovare la commissione a favore de le cose sue, se nasce da dubbio che habbia del'animo mio, io veramente diffido di poter darne a Sua Maesta per l'avvenire segni maggiori di quelli che ho fatto per il passato, ne maggior prova de i continui avvisi et ricordi mandati a Vienna di tempo in tempo, ne maggior testimonio di quello di sua Maesta istessa, la quale tardi ha toccato con mano quali siano stati detti avvertimenti, et come le siano riuscite le speranze, che cosi liberamente gli erano da principio date da altri, ne altra confessione di quella de suoi ministri, i quali con tanti disvantaggi quanti io ho sempremai predetto, et molte volte protestato in darne non

Digitized by Google

ritrovano a la fine altro mezo da condurre le cose di Sua Maestà che quel solo che da principio fu da me non solo ricordato, ma anco fabricato. Se Sua Maesta si è mossa per desiderio o bisogno che pensi havere del'opera mia, io non vedo con tener fermo l'intento principale di servire a Dio et a la Sedè Apostolica com'io possa in simil maneggio passar certi termini, dentro a quali questi ministri non vogliono tenersi serviti. Se Sua Maestà lo fa per havere con questa via piu impegnato l'animo di nostro Signore et assicurarsi che non si possa piegar ad altri il negozio, è in vero tanto per se stesso, et per li accidenti che possono correre, quanto per le commissioni che me ne ha dato S. Santità duro et difficile et specialmente a me, il quale senza alcuna colpa mia son stato reso sospetto non solo d'haver promosso le cose di Fiandra, ma di haver anco ridutto quel Re et Monsignor d'Angiù a mettersi a questa impresa, et il nuntio Delfino mi scrive chiaramente che si ha questa opinione di me in quella corte, et che l'Imperatore medesimo dolendosi ai giorni passati seco di molti progressi che qui facevano le cose d'Angiù, gli disse, che il primo che gli facesse mentione d'esso Angiù fù il Gratiani, mio segretario, quando io lo mandai a Vienna, et che dipoi non se ne intese per un pezzo altro, senon che a un tratto si sentì lo strepito et in somma mostrò con esso Nuntio di meravigliarsene, di modo che dava gran segno, che anco in Sua Maestà fusse il medesimo sospetto, che io havessi indutto i Francesi a questo disegno. Io veramente non so qual cosa possa sperare horamai di fare senza sospetto, se l'Imperatore ha preso ombra che nel primo moto dopo la morte del Re io l'habbia avvertito di quei suggetti che haveriano potuto pigliare più piedi, et se mi è reputato a colpa che io ne l'habbia di cio avvisato prima de suoi ministri, ne posso manco intendere che verisimilitudine habbia che io in uno istesso tempo muova et indirizzi Francia et mandi a Sua Maesta Cesarea ad avvertirla che ci proveda et a mostrargli anco il modo come prevenire et prevalere et a solicitarla tanto a

Digitized by Google

non tardare. Mirabile natura è quella del sospetto, che nascendo ben spesso di niente cresce et piglia forza da se stesso, et rappresentandosi tuttavia nuove fantasie, da ogni ombra produce gran mostri. Io per quel che tocca a me non mi movendo punto del camino che ho tenuto fino a questa età, me ne sto con l'animo molto riposato, et havero caro che ogn'un sappia che il fin mio in tutto questo negotio non è stato altro che il servizio di Dio et de la religione catholica, et che in tutto quello che io ho procurato di fare a servitio del'Imperatore, che non e stato forse meno di quel che havesse potuto fare un suo proprio ministro, et non ho havuto altra mira che la sopradetta; ne anco ricuserei manco fermarmi qui quanto si voglia lungamente, et con qual si voglia travaglio et persecutione ancora, se io credessi poter esseguire le commissioni datemi senza che uno di questi dui principi et forse am bedui, com'altre volte ho scritto, piglino mala sodisfattione di Sua Santità. Con cio sia che il movere et girare un negotio di tanto peso et torcerlo et piegarlo ad oncie et governarlo a misura, o in modo che altri non se ne accorga è troppo difficil maneggio. Francia quanto piu è cascato qui de la gratia degli heretici, tanto piu aiuto aspetta da catholici, et di ciò anco pretende nuovo et principal merito con la Sede Apostolica, onde restera mal contento che io mi adoperi a favor del'Imperatore. Se io faccio per Francia, l'Imperatore allegherà la commissione di Sua Santità et ne fara grandissima querela. Esso Imperatore in questa ultima sua lettera ricercandomi ch'io m'adoperi caldamente a servizio suo, mi soggiunge che io so bene per me stesso quel che si puo opporre a gli altri. Gli ambasciatori suoi mi ricercano ch'io gli avvisi et li consigli et non mi communicanq cosa alcuna. Se io scrivo particolare di momento, dubito che siano in prova communicati ad altri, et che si possino offender molti; se taccio accresco grandemente il sospetto; se senza sapere le cose loro io gli consiglio, *aerem verbero*, et se ben da loro mi fusse specificato alcuna cosa, sopra la quale voles-

Digitized by Google

sero il mio parere, non è possibile che stando il sospetto che hanno, siano per aprirmi le cose come vanno veramente et maxime quelle di Lituania, le quali è forza che confessino havermi celato senza alcuna causa, et forse con danno loro, et tacendomisi lo stato del negozio et havend'hora alcuna occasione che da principio non hebbero di darsi ad intendere, che per questa strada del servizio di Dio non si possa condur bene il servizio loro, ma che sia meglio con la divisione de catholici guadagnar la parte degli heretici, io non sò qual servizio possa essere il mio. Ma lassando da parte questa consideratione che tocca al servizio ch'io possa fare, conviene haver gran riguardo a due cose, le quali possano, stando io qui, dar loro di continuo nuova occasione d'offesa, l'una è che questi ministri vogliono credere che alcuni di questi signori principali siano in tutto governati et regolati da me, et havendo essi trattato in modo questi signori che si sono affatto alienati da le cose del'Imperatore, tutto quello che hora fanno contra Sua Maesta, gli ambasciatori n'incolpano me; l'altra, che stando tuttavia fissi in opinione ch'io sia stato quello che ho fatto venire in questo regno li ambasciatori di Francia, et spinto innanzi Monsignore d'Angiù, et V. S. Ill^ma^ sa come liberamente et sinceramente io gli scrissi sin questo occasione che ne la persona di questo principe concorrevano molte consequenze, et quasi una alteratione di tutta christianità, et come essa più tosto restò meravigliata et quasi poco satisfatta ch'io non havessi preso caldamente le cose d'esso Angiù, sopra che ho anco avuto da poi più volte duplicate commissioni, et se ben io credo d'havergli fatto qualche servizio, mi son però governato sempre con regolar tutte le attioni mie col servizio di Dio, senza applicarmi a la gratia d'alcun principe, et con avvisar costi veramente et senza alcuna passione d'animo li andamenti di una parte et del'altra, ma se si fingono cosi enormi bugie, et si arriva sino a dire ch'io habbia havuto 50000 scudi dal Re di Francia, et si crede, io non vedo che ci sia alcuno rimedio, ne io manco

Digitized by Google

pretendo di volerlo o con scuse, o con nuove et particolar mie offerte, non che con servizio che non sia degno d'un fedel ministro di Nostro Signore.

Havevo pensato abboccandomi con questi ambasciatori di dir loro et quasi dolermi che essendosi per nome di Sua Santità tanto anticipato et sollecitato la promotione del principe Hernesto, et messo per tempo inanti al'Imperatore le difficultà che non si affrettando sariano, come sono, sopravenute, si sia voluto prolungare tanto le cose che Sua Santità, la quale deve essere padre comune di tutti, si è messa in mezzo fra dui suoi principali figliuoli et con tanto pericolo de la religione catholica in questo regno, col quale offizio disegnavo, senon altro, almeno farli capaci del dovere particolarmente che non habbiamo noi ad opporci con Monsignor d'Angiù, con la qual forma d'offizio si sarebbe forse potuto portare inanti il negozio con dignità, et secondo l'intentione di Nostro Signore, ma questa strada non si puo più tenere, et meno da me che da ogni altro, per la gran carica di calunnie che mi si è spinta adosso cosi studiosamente, et gia qualche mese, che se pur cominciassero adesso, si potrebbe per avventura in qualche modo uscirne. Credo esser necessario ch'io ne dia hora un poco di conto, acciò che Nostro Signore possa pigliare sopra i casi miei quella risolutione che le parra espediente. Quando dopo la conclusione de la Lega, fur mossi i primi rumori di mandar legati a i principi, furno tenuti molti mezi costi per fare che ò vero non si mandasse legato in Polonia, ò almeno non ci fussi mandato io, et furono per ciò fatto scriver de le lettere ad alcuni cardinali, et mostrate a Nostro Signore di santa memoria, ne le quali si diceva ch'io ero qui in molto odio del Re et manco caro a tutto il regno, et io lo seppi, et non però ne feci alcuno offizio, ma mi partii di Roma dui mesi inanzi che i legati si facessero, perche io giudicavo esser molto meglio che altri fusse legato, oltre il resto, per gli impedimenti che già più volte io havevo provato esser posti innanzi a

Digitized by Google

li miei negozii, et specialmente anco perche io non ero certo se quel che alhora si scriveva di Polonia et di Germania de la poca gratia appresso questi principi fusse stato fatto esser vero. Con tutto cio fui mandato, et giunto in Vienna furno fatti anco con me stesso de li officii, accioche io non passassi in Polonia, ma molto più con l'Imperatore perche me ne sconsigliasse, allegando a Sua Maestà che la venuta mia non sarebbe a proposito per quel che alhora si trattava fra il re di Polonia et esso Imperatore circa il negotio de la Regina, in ricompensa del quale, il Re di Polonia dava intentione di addottarsi per successore il principe Hernesto, il che però non era altro che una postura, che il Re morto dava per cavar dal'Imperatore una dissimulatione di questa offesa, almeno sin tanto che si venisse a dar fuoco a la mina che quanto a l'adottione egli non solo non l'haveva mai fatto per l'odio interno che egli havea contra casa d'Austria, ma perche haveria troppo dubitato d'esser deposto del regno subito che l'havesse fatto, et l'Imperatore medesimo, essendo io ultimamente in Vienna, mi parlò di questo negozio, che teneva seco il re di Polonia, et mi communicò alcune lettere scritte di mano di esso Re, le quali diceva di non poter bene intendere, et Sua Maestà sa quel che io gli ne dissi molto liberamente, conoscendo che questa era una certissima strada di far precipitar questo regno ne la apostasia; et senza che fusse mai possibile che il Re si conducesse a la adottione; ma piacque a Dio che la Regina morse, che altrimente havria veduto et l'Imperatore et coloro ancora che tenevano mano a questa trama, l'exito che haveria havuto. Fecero poi ogni opera perche io partissi, et non partendo, si tenne mezo che alcuni di questi prelati interessati prima in queste prattiche s'è lasciato spingere a dar molta sinistra informatione di me a l'Imperatore, mostrando ch'io fussi qui grandemente odiato, ne havessi parte alcuna ne modo di aiutar Sua Maestà. Dio sa quanto costino caro a la Sede Apostolica queste conspirationi fatte per proprii interessi con li prelati de le pro-

Digitized by Google

vincie. *Sede hoc cito et scribe quinquaginta.* V. S. Ill^ma^ è già la seconda volta al governo de le cose, et conosce molto ben per se stessa senza che altri gli lo ricordi, come da questo in gran parte nasce l'abbassamento del'auttorità apostolica ne le provincie, et io essendo in fatto et vedendolo son tenuto di dirle, conoscendo esser necessario che o ci sia riparato, ò che caschino a fatto. Al presente negocio certa cosa è che questi officii hanno fatto gran danno con tener sospetto l'animo di Sua Maestà ne la risolutione con Lituani, il che è poi stato cagione di molto male, et che le cose siano andate sempre di disordine in disordine, talche io ho tal volta molto più dispiacere del danno che ne viene a l'Imperatore, che maraviglia de le sospetioni che gli son state messe nel'animo. Furno i ministri di Sua Maestà accesi al principio de la venuta loro nel regno, et col mezo loro si è poi dato tanto maggior fuoco a Vienna, che non vi è ne acqua ne tempo per estinguerlo, et il buttarcene poca è più tosto un rinforzar fiamma a la quale non manca tuttavia il vento di coloro che havendo cominciato per ambitione, continuano hora per necessità; et già si viene a segno di andar mormorando che Nostro Signore per mezo mio favorisce segretamente li Francesi. Passa troppo oltre questo incendio et è necessario di tagliargli quanto piu presto la strada, et gettare a terra questa mia poca casa, accioche da essa, essendogli tanto fuoco intorno, non passi la fiamma tosto in palazzo. Io in somma per dire sinceramente quel che mi pare, non vedo altro più certo espediente in queste difficultà, che la revocation mia, a la quale danno assai giusta occasione queste tante dilationi de la dieta generale per la elettione, perche quanto aspetta a la religione ogni dì piu si conosce che alcun altro mezo non ci era, ne altro se ne puo sperare atto a salvarla in tanta moltitudine et potenza et in tanta audacia et rabbia degli heretici, senon quel solo che da principio fù preso et indrizzato con ogni possibile diligenza et che è poi stato con molto piu danno tralasciato et con molta colpa irreparabilmente guasto,

Digitized by Google

perche stava da principio quieta et come attonita la parte degli heretici, si per la novità del successo et per il sospetto de vicini, come per gelosia de catholici istessi del regno et di quella banda che dubitavano che si fusse posta insieme. Hora le cose son tutte rivolte, et V. S. Illma havra già veduto gli articoli de li conventi di Prussia, che io mandai al cardinale Varmiense, accioche esso che è stato molt'anni presidente in quella provincia ne desse conto diffusamente a Nostro Signor et a V. S. Illma.

Di Sassonia non si sarebbono potute aspettar d'altra forma et si è poi inteso di più che in Danzich hanno occupato del tutto la chiesa maggiore et che son stati ancor cacciati i Gesuiti di Helbinga. In Varzovia similmente si scopre ogni giorno maggior veleno negli heretici, et ogni giorno si fa maggiore l'ardir loro. Hanno pensato alcuni far gran servicio al'Imperatore con fomentare et riscaldare queste serpi, et proveranno forse che commodo ciò portera poi al loro negozio. Gia alcuni heretici sono entrati in tanto capriccio di potersi far Re, che si vanno di nuovo discostando dal medesimo Imperatore et attendono ad acquistare parti a se stessi. Altri restano talmente con Sua Maestà, che la se ne puo molto manco assicurare, perche si sono dati a far prova di eleggere un re heretico, il che quando bene non venga loro fatto, che pur a questo si sono posti molti ripari, et persuaso a molti con ragioni a mio pare molto efficaci che ciò non mette conto a la conservatione di questa loro republica. Io non vedo pure che forza ci resti dopo la divisione de catholici da tener che gli heretici non vogliono essere assicurati prima che si elegga il Re o con la concordia che tentorno l'anno passato fra gli stati, facendola poi confermare dal nuovo re come cosa stabilita di commune consenso del regno, o senza questa ancora una promessa a parte et obligatione del nuovo Re, ne vedo manco che speranza possiamo havere non che certezza che li competitori di questo regno siano per negare di concedere senon in palese, in secreto, una tale assicuratione, onde poco sia per gio-

Digitized by Google

vare l'essere un re catholico, cosi hereticamente legato, o cio che noi ci possiamo promettere di catholici, se non forse che non vi consentano. V. S. Ill^ma^ mi scusi la lunghezza di questa lettera con la qualità del negozio et col pericolo che si corre et con la distanza ancora, perche quanto più è lontano il medico, tanto più minutamente conviene avvisarlo de li accidenti del male per haverne li ordini chiari, et a tempo et senza necessità di riscrivere, com'io supplico V. S. Ill^ma^ di far meco intorno a questa mia rivocatione, accertandola ch'io non dimando licenza per alcun mio proprio rispetto, ma perche giudico ciò essere in servizio di Nostro Signore.

VI.

1573, 15 avril, Varsovie.

Arch. Vat., Polonia, t. III, f. 161-169.

Le Cardinal Commendone au Cardinal de Côme. (Déchiffrement).

Doppo che io son giunto in Varzovia, che sono passati quindeci giorni, io non ho veduto se non una volta il Portico nel mio arrivo, standosene egli in casa con un poco di catarro. In tutti questi giorni son stato avvertito da diverse bande di molte cose fatte da lui, le quali ne ho facilmente creduto, ne mai mi son potuto indurre a darne conto costi, ma le passano già tanto oltre, che io sono astretto per conscienza et per obbligo dell'offitio mio a farle sapere a V. S. Ill^ma^. Io ho cercato quanto ho potuto, ancora che fussi circondato da infinite difficultà, che questo negotio della elettione corresse secondo le commissioni di V. S. Ill^ma^, et giunto in Varzovia, dimandandomi subito il Portico se nostro Signore haveva mutato parere circa la promotione del principe Hernesto, offerendosi adoperarsi in questo negotio secondo da me gli fusse ordinato, io gli risposi che Sua Santità voleva che si promovessero le cose dello Imperator nel modo però che conviene a padre universale et senza offendere li Fran-

Digitized by Google

cesi, et che in questo io desideravo che egli si adoperasse come nuntio et che da me saria stato tenuto et per nuntio et per fratello, et che io desideravo bene che di quanto faceva, me ne desse ordinariamente parte, accio che si potesse meglio servire il desiderio di Sua Santità, il che lui disse di fare, soggiungendo che finhora si era astenuto, ma che per l'avvenire si adopereria volentieri et tutto conferirebbe meco. Pochi di poi il signor Laschi palatino Siradiense mi avvertì in molta confidenza, che il Portico faceva de mali offitii appresso Francesi contra di me, et havendo dimandato al detto Laschi, come egli sapeva questo, mi ha risposto che Monsignor di Monluc ambasciator di Francia si doleva grandemente di nostro Signore che habbia dato la burla al suo Rè, et che io faccia qui ogni cosa a favore dello Imperator, contra un principe tanto benemerito della Chiesa, et ha aggiunto poi, che Monsignor di Lansac [1], havendogli il Laschi affermato che io non disfavorivo le cose di Francia, gli ha detto che sapevano certo, che io gli ero contrario et che n'erano stati avvertiti da troppo buon luogo; et pregandolo il Laschi a dirgli da chi, gli confessò in fine che lo sapevano dal Portico medesimo, il quale si era loro offerto di fare ogni suo potere a favore delle cose loro, et gli haveva diligentemente avvertiti a non fidarsi di me, perche ero in tutto dato al servitio dello Imperator; da che Francesi erano entrati in tanta diffidenza meco, che ne mi visitavano, et si preparavano ancò di rispondere in senato alla raccommandatione che gia si persuadevano che io havessi da fare in publico per il principe Hernesto. Et avanti hieri, essendo venuto monsignor lo abbate di Lilla [2], et monsignor di Lansac a visitarmi, doppo lo essersi scusati di non esser venuti prima a far meco questo offitio, mi dissero di volermene anco dire sinceramente la cagione, la quale era che loro havevano

[1] Guy de Saint Gelais, seigneur de Lansac. Il revint plus tard en Pologne avec le roi.

[2] Gilles de Noailles, abbé de Lisle, frère de l'évêque de Dax.

Digitized by Google

inteso come Nostro Signor disfavoriva in questo regno la causa di monsignor di Angiù; di che essi, non solo come ambasciatori di Francia, ma come catholici, non potevano se non infinitamente dolersi, per il discontento che di ciò haveria giustamente preso il Re christianissimo et tutta la Francia, maxime dopo l'ultimo successo dello Admiraglio, il quale quanto di danno haveva portato a Monsignor di Angiù in questo regno appresso li heretici, tanto pareva loro haversi a promettere di gratia appresso li catholici et principalmente appresso Sua Santità, la quale haveva gia certificato il Re christianissimo di volerlo favorire in questo negotio et di haverne dato espresse commissioni. Et Monsignor di Lilla mi disse che lui stesso mi doveva portare le lettere di questo ordine, ma che tardando egli a partire, furono consegnate in Vienna al nuntio Delfino, et mi pregorono a volere haver consideratione alli meriti della corona di Francia et della persona di Monsignor di Angiù. Io gli risposi, che non solo havevo havuto il plico dato al suddetto nuntio, ma che et prima di quello et poi ancora havevo havuto lettere et ordini di Nostro Signore, piene di paterno animo verso il Re christianissimo et la persona di Monsignor di Angiù, ma che a me, ne da Monsignor di Monluc, ne da altro ministro francese era mai stato fatto sapere cosa alcuna, che desiderassero che io facessi a servitio loro, et che mi era veramente doluto di non haver mai potuto dare aviso a Sua Santità di essere stato pur richiesto di cosa alcuna. Qui, prima che io passassi più oltre, Lansac usci, et disse che se n'erano astenuti perche Monluc era stato avisato di buon luogo, che tutto lo impedimento che havevano le cose loro, gli veniva da me et dalli offitii che io facevo contra Monsignor d'Angiù, et che per ciò si erano retirati. Io gli dissi non sapere chi havesse fatto con loro cosi mal offitio, ma che sapevo bene quale fusse la mente di Nostro Signore et l'intentione mia, et che non dubitavo che loro conoscessero che in tutte le cose et specialmente in negotio simile era necessario *probare spiritus*. Che

Digitized by Google

era vero che Sua Santità, quando hebbe avviso della morte del Rè, conoscendo il pericolo che soprastava a questo regno per lo ardire delli heretici, non essendosi ancora inteso che Monsignor di Angiù attendesse a questo negotio, mi haveva imposto che io prestassi ogni aiuto alla elettione di un figliuolo dello Imperator; ma che di poi mi haveva con non meno affetto scritto di esso Angiù, et che io dall'hora in qua mi ero governato in modo che sapevo ben certo, che quantunche essi ambasciatori non mi havessero mai significato cosa alcuna, nondimeno il Re christianissimo non haveva senon a lodarsi della buona volontà di Nostro Signore. Essi di nuovo ributtarono ambidui la colpa sopra Monluc, di non haver communicato meco, et Lansac scusando cio disse, che Monluc veramente lo haveva inteso per tal via, che erano stati forzati a crederlo, soggiungendo che dalli traditori di casa, niuno si poteva guardare, et aggiunse anco, che chi haveva rivelato questo si era offerto di fare esso ogni cosa per loro et non passò piu oltre, anzi, parendoli forse di havere scorso troppo, cercò poi di ricoprirla si che io non havessi a sospettare che dicesse del Portico. Io risposi a questo che quanto a me mi dolevo piu per conto di chi faceva si mali offitii et per il danno che ne veniva al negotio, che per rispetto mio, perche il tempo al fine haveria scoperto la verità, et che lo essersi loro astenuti di communicare meco era da me stato attribuito a giusti rispetti, per non accrescere li rumori che li heretici havevano sparso contra Monsignor d'Angiù dopo la morte dello Admiraglio, et che hora mi era molto cara questa dimostratione che mi facevano di confidenza, et di restare disingannati et che ne haverei dato conto a Nostro Signore. Dopo questo, ragionassimo un poco del negotio et essi poi partirono per quanto mostrorono assai satisfatti.

Contendendo hieri in senato li heretici che si confermassero li atti della passata dieta di Varzovia, il Cotcoviz dimandò che si leggessero, et poi si oppose gagliardamente all'ordine posto per la

Digitized by Google

elettione del Re, dicendo non convenire che si muti la forma et costume antico, et disse altamente che lui non riconosceria per Re maî se non quello che sara legittimamente coronato et unto dall'arcivescovo Gnesnense, la qual parola ha percosso grandemente li heretici. Si è anco dichiarato di non volere la confederatione et mostra in ogni cosa molta sodezza et molto ardire et communica molto meco per mezzo di suo cugnato molto mio familiare.

Furono hieri in senato lette lettere di Maomet Bascia che exorta questi signori ad eleggere Re o Monsignor di Angiù, o uno di loro. Le quali lettere, li fautori di Francia dicono esser false [1], et finte dalli aversarii di Angiò, per aiutare le pratiche di quelli che affettano il regno.

Fu proposto anco di licentiare tutti li ambasciatori et forestieri et fargli ritirare se non fuora del regno, almeno nelli istessi luoghi nelli quali sono stati fino à qui. Da alcuni fu detto, che si doveano licentiare solamente quelli che domandavano il regno et lasciar stare li altri. A che rispose il palatino di Podolia, che cio non si poteva intendere se non del legato, et che quanto a se si contentava che restasse, ma che gli pareva che ritirandosi ancora egli, havesse cio da esser men grave alli altri ambasciatori, et cosi non fu resoluto altro.

Hoggi poi non se n'è trattato, essendosi atteso a referire all palatinati le ambasciarie fatte, le quali si sono date tutte in scrittura a questo effetto. Li palatinati di Plosca, Mazovia, Rava et la terza Dobrinense si sono congiunti con li Lituani per rispetto della religione catholica, vedendo che essi Lituani abhorriscono la confederatione, che sara cosa di molto momento.

[1] Les lettres étaient authentiques. Le sultan les avait accordées, d'assez mauvaise grâce, aux instances de l'évêque de Dax, ambassadeur de France à Constantinople. Mais au moment où le message arriva en Pologne, il ne pouvait que gâter les affaires du duc d'Anjou. Noailles, op. cit., p. 250.

Digitized by Google

Digitized by Google

I FUNERALI ED IL SEPOLCRO DI COSTANTINO MAGNO

Costantino il Grande spirò nel *suburbanum* nicomediense [1] di Achyron [2] il 22 maggio 337, domenica di Pentecoste, circa quell'ora [3] in cui, tanti anni innanzi, là presso le rive del Reno, aveva veduto rifulgere sul disco del sole (come Eusebio, in un passo ce-

[1] Eusebio *vita Const.* IV 61, 3 (ed. Heikel p. 143, 3) lo chiama προάστειον senz'altro (così pure Socrate *H. E.* I 39 e Sozomeno *H. E.* II 34 ap. Migne *P. G.* 67, 177 D, 1029 D); il βίος Κωνσταντίνου ed. da M. Guidi (p. 57, 22) προάστειον βασιλικόν; Aur. Vittore *de caes.* 41, 16 *rus;* Rufino *H. E.* X 12 (ed. Mommsen p. 978, 5) *suburbana villa;* s. Girolamo nel *chronicon* di Eusebio (ed. Schöne II 192), Prospero e Cassiodoro (ap. Mommsen *chronica minora* I 452, 1048; II 151, 1069), Eutropio (*breviar.* X 8, 2) *villa publica;* l'anon. Valesiano (ap. Mommsen op. cit. I 11, 9) *suburbanum Cpolitanum villa publica iuxta Nicomediam.*

[2] Cf. Fr. Ios. Dölger *Die Taufe Konstantins und ihre Probleme* in *Konstantin der Grosse und seine Zeit,* Freiburg i. B. 1913, pp. 388 nota 1; 416 nota 2. Il nome della villa ('Αχυρών) che Aurelio Vittore scrive *Achyrona,* si trova anche deformato in *Acyro* (Euseb. *chron.* l. c.; Prosp., Cassiod. *chron.* ll. cc.), *Anciro* (*lat. Iustini.* ap. Mommsen *chron., min.* III 422, 9), *Aquilona* (*pass. ss. Bonosi et Maximiliani* c. 5 ap. Ruin. p. 522 ed. Veron.; cf. *passio s. Felicis* ap. Mombrit. I 550, 31 ed. Solesm. *in Aquilonali villa*); *Aquilo* (*gesta Liberii* 2 9, ed. Constant *epist. Romanor. pontif.* I, Paris 1721, pp. 90. 94). Poco miglior fortuna sembra esser toccata a codesto nome presso i moderni. Il P. Grisar *Der Berg Sorakte* (in *Festschr. G. von Hertling dargebracht,* München 1913, p. 218) scrive *Ankyron* (forse seguendo De Smedt *Principes de la critique hist.* 1883 p. 137); mons. Batiffol nel suo bel libro *La paix constantinienne,* Paris 1914, p. 395 (sull'esempio di Pauly-Wissowa *R. E.* s. v. *Constantinus* col. 1023) *Ancyrona;* H. Leclercq nel *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* s. v. *Constantin* col. 2633 stampa addirittura *Ancyre!*

[3] 'Αμφὶ μεσημβρινὰς ἡλίου ὥρας, dice Eusebio (*vita Const.* IV 64, 2, ed. Heikel p. 144, 16), usando la stessa espressione che più sopra (I 28, 2, ed. cit. p. 21, 14) ha adoperato per indicare l'ora dell'apparizione celeste

Digitized by Google

lebre, protesta d'avere appreso proprio dalle labbra di lui) il segno della croce.

Al suo letto di morte non si trovò nessuno dei tre figliuoli [1]. L'asserzione contraria di Giovanni Zonara [2], secondo la quale il cesare Costanzo, mossosi prontamente da Antiochia all'annunzio della malattia del padre, sarebbe giunto in tempo per riabbracciarlo vivo, non meriterebbe neppure di essere ricordata, se non sembrassero avvalorarla due luoghi delle orazioni di Giuliano in lode appunto di Costanzo II. Nel primo l'Apostata afferma che Costantino era tuttora in vita, sebbene già in grave stato (ζῶντος μὲν ἔτι καὶ πιεζομένου τῇ νόσῳ), allorchè Costanzo, μόνος ἐκ πάντων τῶν ἐκείνου υἱῶν, corse a lui (ὁρμῆσαι πρὸς αὐτόν) [3]. Nell'altro luogo si dice che Costantino τελευτῶν τὸν βίον, τὸν πρεσβύτατον (τῶν

del *tropaeum crucis*. Quivi però aggiunge τὸν τῆς ἡμέρας ἀποκλινούσης (più brevemente avrebbe potuto dire, con Herod. III 104, ἀποκλινομένης τῆς μεσημβρίας, *inclinante meridie*). — Non ometterò di ricordare che il fatto dell'apparizione è stato contestato anche, recentemente, da H. Schrörs *Konstantin des Grossen Kreuzerscheinung*, Bonn 1913 (cf. *Anal. Bolland.* 33, 1914, p. 348). Per mio conto peraltro, non saprei oggi pensare nè scrivere diversamente da quel che feci nel 1913 (v. *Il labaro descritto da Eusebio* in *Studi Romani* I 161-188; cf. Allard *La date du labarum constantinien*, extr. de la *Revue des questions historiques*, janvier 1914; *Anal. Bolland.* vol. cit. p. 349), malgrado l'ingegnoso studio del dotto tedesco, malgrado i cortesi attacchi di mons. Batiffol in *Bull. anc. de litt. et arch. chrét.* 1913 p. 301-305 e di G. Costa nell'articolo *Critica e tradizione, osservazioni sopra la politica e sulla religione di Costantino* (estr. da *Bilychnis* an. 3 fasc. 2, febbraio 1914).

[1] Eus. *vita Const.* IV 68; 70, 1 (ed. Heikel pp. 145, 30 ss.; 146, 28); Socrat. *H. E.* I 39, 40 (ap. Migne 67, 180 A); Sozom. *H. E.* II 34 (ap. Migne vol. cit. 1032 A); Philostorg. *H. E.* II 16 (ed. Bidez p. 27-28; cf. p. 210, 1 ss.); Rufin. *H. E.* X 12 (ed. Mommsen p. 978, 8).

[2] *Chron.* III 24, 15 et Büttner-Wobst ὃν (Κωνσταντῖνον) ὁ υἱὸς Κωνστάντιος... ἔτι ζῶντα εὑρὼν ἐκήδευσε μεγαλοπρεπῶς. La correzione ⟨οὐκ⟩ ἔτι ζῶντα, proposta od accolta da O. Seek *Geschichte des Untergangs der antiken Welt* IV, Berlin 1911, p. 390 (nota a p. 28), è inaccettabile, dacchè quella che, secondo ogni apparenza, fu, direttamente o meno, la fonte di Zonara (cioè Iulian. *or.* I 16, ed. Hertlein p. 19, 17) ha per l'appunto ζῶντος ἔτι.

[3] V. Iulian. loc. cit.

Digitized by Google

υἱῶν αὐτοῦ) καὶ τὸν νεώτατον ἀφεὶς σχολὴν ἄγοντας, τοῦτον δὴ (Κωνστάντιον) ἄσχολον ἐκάλει καὶ ἐπέτρεπε τὰ περὶ τὴν ἀρχὴν ἅπαντα [1]. Ma di fronte alla testimonianza di Eusebio, il quale compose l'εἰς τὸν βίον Κωνσταντίνου poco appresso alla costui morte [2], quando sarebbe stato impossibile ignorare, difficilissimo falsare un fatto noto universalmente, le parole rivolte da Giuliano a Costanzo II dopo un considerevole lasso di tempo (ossia negli anni 355, 360) e, ciò che non si deve trascurare, con intento adulatorio, vanno rigettate addirittura come inesatte, ovvero intese in maniera da conciliarle con quella testimonianza. E conciliare si possono, credo, senza far loro troppa violenza [3], dacchè nulla ci vieta di supporre che l'infermo abbia mandato a chiamare Costanzo per affidargli a viva voce l'esecuzione delle sue ultime volontà, ma che il giovane principe, quantunque postosi in viaggio senza alcun indugio, sia arrivato troppo tardi [4]. Che ciò prevedendo Costantino mettesse il suo testamento in iscritto e lo depositasse nelle mani di un prete arianeggiante del suo seguito, dietro promessa giurata di non consegnarlo se non a Costanzo, viene asserito da parecchi storici [5]; tuttavia non oseremmo asserire, alla nostra volta, che sia conforme a verità... *nec adfirmare nec refellere.*

Non appena l'imperatore ebbe dato l'ultimo respiro, il corpo dei *protectores* e *domestici protectores* (δορυφόροι... καὶ πᾶν τὸ τῶν

[1] *Or.* II 94 (ed. Hertlein p. 121, 1 ss.).

[2] V. Giorgio Pasquali in *Hermes* 45, 1910, p. 384 ss.; cf. A. Casamassa *I documenti della « Vita Constantini » di Eusebio,* Roma 1913, p. 7 s.

[3] Cf. Tillemont *Empereurs* IV 268.

[4] Per evidente distrazione mons. Batiffol (*La paix constantinienne* p. 403) si lascia sfuggire dalla penna queste parole: « Constance II était seul présent à Constantinople au moment de la mort et des funérailles de Constantin ».

[5] Cioè Socr. *H. E.* I 39, 3-5; Sozom. *H. E.* II 34, 2 (ap. Migne 67, 180, 1032); Rufin. *H. E.* X 12 (ed. Mommsen p. 978, 8). Contro il consenso di questi storici, Filostorgio *H. E.* II 16 (ed. Bidez p. 27, 5) identifica l'anonimo prete con Eusebio vescovo di Nicomedia e introduce nel racconto parecchie altre fandonie (cf. Tillemont *Empereurs* IV 661 nota 66).

Digitized by Google

σωματοφυλάκων γένος) [1], il quale si trovava sul luogo, ruppe, come scrive il vescovo di Cesarea (VI, 65, 1 p. 144, 21 s.), in un altissimo pianto. Era, per tutta la villa, un lacerare di vesti, uno strappar di capelli, un voltolarsi per terra, un chiamare il defunto coi nomi di signore e di padre. Spettacolo, certo, meno conveniente presso la salma di un principe cristiano assunto alla gloria dei cieli, ma che non perciò lascia di essere credibilissimo. Dei soldati infatti, che si pigiavano sconsolati intorno al candido letto (λευκοτάτη στρωμνή) ove giaceva la salma imperiale, non tutti erano cristiani e, di sicuro, i più lo erano molto grossamente. Nè bisogna dimenticare che quella dimostrazione così rumorosa, così violenta, era in fondo un rito, una cerimonia (la *conclamatio*) che nella reggia divenuta cristiana seguitò ad essere in vigore per lungo tempo ancora [2].

Al lugubre clamore delle guardie del corpo non mancò di far eco la popolazione di Nicomedia, tosto che, per opera, come possiamo figurarci, dei cortigiani stessi [3], si fu diffusa la luttuosa novella. In breve ora le piazze e le vie rigurgitarono di popolo, esterrefatto ' al subito sparir di tanto raggio '. Molti davano in pianti

[1] Con questi stessi termini (di cui Eusebio si vale anche altrove, v. IV 18, 1 p. 124, 9 [δορυφόροι, πιστοὶ σωματοφύλακες]; cf. εἰς Κωνστ. τριακονταετηρικός 11, ed. Heikel p. 220, 4) Erodiano V 4, 8 designa i pretoriani (σωματοφύλακες καὶ δορυφόροι, οὓς δὴ πραιτωριανοὺς καλοῦσι: cf. Hesych. δορυφόρος ὁπλοφόρος ὑπασπιστὴς ἢ φύλαξ τῶν τυράννων), dei quali i *protectores* si possono dire, in certo modo, gli eredi. In certo modo, perchè più propriamente essi succedettero ai *custodes corporis Germani*, agli *equites singulares* (v. M. Besnier ap. Daremberg-Saglio *Dictionnaire* s. v. *protectores* p. 709 s.).

[2] Cf. Ammian. XXI 15, 4 *post quae supremis (Constantii II) cum gemitu conclamatis excitisque lamentis et luctu, deliberabant locum obtinentes in aula regia primum quid agerent.* XXX 10, 1 *post conclamata imperatoris (Valentiniani I) suprema corpusque curatum ad sepulturam* etc.

[3] Come sarebbe successo alla morte di Alessandro, secondo Q. Curzio X 5, 8 *custodiae corporis eius... nec doloris magnitudinem capere, nec se ipsos intra vestibulum regiae tenere potuerunt: vagique et furentibus similes totam urbem luctu ac maerore compleverant.*

Digitized by Google

e strida, altri andavano picchiandosi il petto, altri parevano istupiditi (ἐπτοημένοις ἐώικεισαν). E non pochi, io penso, avranno ricordato quella cometa, quel *tetrum sidus regnis*, che pocanzi illuminava sinistramente le notti con la sua enorme chioma [1].

Cocentissimo dolore provarono altresì i tribuni, i centurioni (ταξίαρχοι, λοχαγοί), i soldati tutti dei varî corpi dell'esercito, quantunque le loro dimostrazioni avessero naturalmente alcun che di più pacato e di più composto: così lasciano pure intendere, se non erriamo, le parole dello storico: τά τε λοιπὰ στρατιωτικὰ σὺν κόσμωι τῶι πρέποντι οἷα ἐν ἀγέλαις τὸν ἀγαθὸν ἐπόθουν ποιμένα.

Ma non ci allontaniamo dalla villa di Achyron, dove, nel vasto silenzio sottentrato allo strepito della *conclamatio*, i *duces* e i *comites* si consigliano sul da fare. Crederesti che per prima cosa essi pensassero a render consapevoli della sciagura i tre cesari. Ma Eusebio non accenna all'invio del funebre messaggio (affidato ad alcuni ufficiali dei più cari al defunto) se non dopo aver parlato del trasporto della salma a Cpoli (IV, 78, 1 p. 145, 30). Ove pertanto non si tratti di una involontaria trasposizione dello storico (ipotesi possibile, forse anche probabile), diremo che, attesa la lontananza di Costante e Costantino II (tanta da non permettere loro di presenziare le esequie) o per altro motivo che a noi sfugge, dovette sembrare inutile affrettarsi a partecipare, senza il più lieve ritardo, a quei due cesari la morte del padre. In quanto a Costanzo, la cui

[1] Ricordano questa cometa Aur. Vict. *de caes.* 41, 16; Eutrop. *breviar.* X 8, 2; la *passio s. Artemii* ap. Bidez *Philostorgius Kirchengesch.* p. 26, 9. Della sua straordinaria grandezza *(inusitatae magnitudinis)* fa motto il solo Eutropio. Che anche molti cristiani abbiano veduto nella cometa un preannunzio della morte di Costantino (si noti tuttavia il silenzio di Eusebio e degli altri principali storici ecclesiastici) non può meravigliare alcuno. Nè occorre rammentare l'esordio dell'orazione di s. Ambrogio *de obitu Theodosii*, dove si enumerano come altrettanti presagî della dipartita di quell'Augusto i terremoti, le sformate piogge, le nebbie mirabilmente folte: *Hoc nobis motus terrarum graves, hoc iuges pluviae minabantur et ultra solitum caligo tenebrosior denunciabat* etc.

Digitized by Google

presenza appariva indispensabile ed urgente, egli (se è vero ciò che notammo potersi arguire lecitamente dalle parole sopra riferite di Giuliano l'Apostata) si trovava già in cammino.

Non se ne attese nondimeno l'arrivo in Nicomedia: perchè, allo scopo, credo io, di offrire al popolo di Cpoli ogni agio di contemplare le venerate sembianze, prima che il soffio della morte le dissolvesse, fu decisa la traslazione immediata in quella capitale.

Che la salma dell'imperatore, la quale, dopo il breve tragitto, doveva restare sopra terra e visibile a tutti per lunghi giorni, venisse accuratamente imbalsamata, è fuori di dubbio, quantunque nè Eusebio nè altri storici facciano alcun cenno in proposito. Così infatti costumava allora e così sappiamo positivamente essersi proceduto con il frale di Costanzo II, portato da Mopsucrene a Costantinopoli, così con quello di Teodosio I, ivi stesso traslato da Milano [1]. E ricorderei anche il corpo di Massimiano Erculio *mirabiliter... intus et extra unctionem balsami et alia nonnulla odoramentorum opido perfusum*, se il fatto del suo ritrovamento a Mar-

[1] Ammian. XXI 16, 20 *pollinctum igitur corpus defuncti Constantii conditumque in loculis Iovianus etiam tum protector domesticus cum regia prosequi pompa Constantinopolim usque iussus est* (cf. Philostorg. *H. E.* VI 6, ed. Bidez p. 74, 11 λάφυρα τοῦτον ἐνίδρυσαν τοῖς εἰωθόσιν εἰς τὸ διαρκέσαι σκευάσαντες τὸν νεκρόν). Zosim. IV 59, 4, ed. Mendelssohn p. 217, 3 τὸ τούτου (Θεοδοσίου) σῶμα ταριχευθὲν τοῖς ἐν τῇ Κωνσταντίνου πόλει βασιλικοῖς τάφοις ἐναπετέθη (cf. Hydat. ap. Mommsen *chron. min.* II 16, 25ª *Theodosius aromatus... sepultus est*). — Ammiano XXX 10, 1 allude altresì all'imbalsamazione di Valentiniano I *corpus... curatum ad sepulturam, ut missum Constantinopolim inter divorum reliquias humaretur*. Dell'imbalsamazione del corpo di Giustiniano, che fu rinvenuto illeso al tempo di Tommaso Veneto (Nicetas Acom. *de signis Cpolitanis* 2, ed. Bonn p. 855, 21 ss.), tocca Corippo *Iustin.* III 24 *centum aliae species unguentaque mira feruntur tempus in aeternum sacrum servantia corpus*. Del resto già nei primi tempi dell'impero, quando un cadavere augusto non si era voluto dare alle fiamme, era stato imbalsamato, come riferisce Tacito dell'imperatrice Poppea (*Annal.* 16, 6 *corpus... differtum odoribus conditur tumuloque Iuliorum infertur*).

Digitized by Google

siglia verso il 1054, narrato con abbondanza di particolari nel *chronicon Novaliciense* [1], non presentasse qualche difficoltà [2].

[1] App. c. XI, ed. Cipolla, Roma 1901, p. 299, 14 ss.

[2] Principalissima è stata giudicata questa, che s. Ambrogio (*ep.* 53, 4) dice Massimiano sepolto in un *labrum* di porfido, mentre il corpo, di cui nel *chron. Novaliciense* si descrive la scoperta, posava *in quodam labro ex marmore candidissimo*. Non saprei se in uno scrittore del tardo medioevo l'epiteto *candidissimo* possa credersi adoperato nel senso di splendido, lucido (come e. g. in Apul. *metam.* IV 1 *candens rosarium* i. e. *micans, fervens nimio rubore;* cf. la nota dello Hildebrand ad loc. e il *Thesaurus linguae latinae ed. auctoritate et cons. Acad. V germanicae* s. vv. *candeo* col. 234, *candidus* col. 239). Ma certo dalle parole di s. Ambrogio *est hic porphyreticum labrum pulcherrimum et in usus huius modi aptissimum; nam et Maximianus ita humatus est* non sembra assolutamente necessario dedurre che la tomba di Massimiano fosse di porfido. Potrebbe invero s. Ambrogio aver inteso di paragonare l'urna di Massimiano a quella in cui proponeva di collocare i resti di Valentiniano II unicamente per la sua destinazione originaria. C'è qui, direbbe egli, una bellissima vasca da bagno *(labrum)* in porfido, che si presta egregiamente a far le veci di sarcofago, dacchè anche il corpo di Massimiano venne sepolto così (ossia in una vasca da bagno). È fuor di dubbio che il cronico Novaliciense descrive una vera tomba antica: basta, ad assicurarcene, il particolare della coppa piena di balsamo posta, accanto al capo del morto *(ad capite pocula erat auro aurizo plena balsamo)* conforme un uso diffusissimo nell'antichità. Ma che quella tomba fosse imperiale, fosse proprio di Massimiano, a noi non risulta, tanto più che il cronista (circostanza notabile) non sa riferirci il tenore della iscrizione a lettere d'oro, la quale avrebbe ornato la fronte dell'arca. Inutile osservare che il lusso del doppio sarcofago, l'uno di piombo, l'altro di marmo, non indica, nel sepolto, nulla di più che una certa ricchezza. Così nel 1618, ad Arles, fu rinvenuto il corpo di una giovinetta, di nome *Chrysogone,* ravvolto in un drappo d'oro (come p. es. s. Cecilia; v. *Note agiografiche* fasc. 4 p. 28; cf. Hieron. *vita s. Pauli* 17 *cur et mortuos vestros auratis obvolvitis vestibus?*) e rinchiuso in una cassa di piombo, la quale, a sua volta, stava in un'arca di marmo (Raoul Rochette *Mém. de l'Acad. des Inscr.* XIII 646. Altri esempî ap. Cochet *Mémoire sur les cercueils de plomb dans l'antiquité,* Rouen 1870-1871, pp. 13, 19, 35, 40; Guyon *Voyage d'Alger aux Ziban* p. 30; St. Gsell *Les monuments de l'Algérie* II, Paris 1901, p. 42 etc.). Nè più significante è il fatto della costosa imbalsamazione che ricorda quella del cadavere di fanciulla rinvenuto presso la via Appia nella primavera del 1485 (cf. Pastor *Storia dei Papi* tr. di A. Mercati III, 1912, p. 245 s.) Una tale imbalsamazione si comprende come sia parsa del tutto regia agli scopritori del sepolcro, vissuti in una età in cui i cadaveri, anche dei grandi personaggi, non s'imbalsamavano per lo più in nessun modo.

Digitized by Google

Eusebio c'informa che Costantino, uscito dal santo lavacro di rigenerazione [1], non volle più toccare la porpora, nei pochi giorni che sopravvisse [2]. Potrebbe quindi venir in mente che, seguendo un uso di cui ci fa altresì testimonianza qualche antica iscrizione [3], egli abbia manifestato il desiderio di essere lasciato, pure dopo morto, nella magnifica semplicità dell'*alba* battesimale. Ma non so se in Costantino abbiano albergato i sentimenti umilissimi di certi altri imperatori di Bisanzio, e. g. di un Basilio II, il quale volle scendere nella tomba senza alcun distintivo della sua dignità, ravvolto semplicemente in un lenzuolo di poco prezzo [4]. Comunque, sta in fatto che la corte non espose alla venerazione del popolo il cadavere di Costantino, altrimenti abbigliato che da imperatore. Esso fu composto nel feretro con tutte le insegne di βασιλεύς, vestito della clamide purpurea, cinto il capo di prezioso diadema, πορφύραι τε καὶ διαδήματι τετιμημένον [5].

[1] È probabile che egli abbia ricevuto il battesimo degl'infermi, in una bagnarola: v. Dölger *Die Taufe Konstantins* p. 442.

[2] *Vita Const.* IV 62, 5, p. 143, 23 ss. ὡς δ' ἐπληροῦτο τὰ δέοντα, λαμπροῖς καὶ βασιλικοῖς ἀμφιάσμασι φωτὸς ἐκλάμπουσι τρόπον περιεβάλλετο... οὐκ ἔθ' ἁλουργίδος ἐπιψαῦσαι θελήσας.

[3] V. de Rossi *Roma sott.* III 406. Gregorio Turonense *in gl. conf.* 34 (p. 769, 4 ss. ed. Krusch) riferendo la scoperta, avvenuta al suo tempo, del cadavere integro di una fanciulla biancovestita, nota: *Autumant quidam nostrorum ob candorem vestimenti holosirici in albis eam transisse.* Non sono da confondere le *vesti* con la sindone mortuaria, che era ordinariamente di tela bianca nè quindi avrebbe potuto comechessia far pensare all'*alba* battesimale (Prud. *cathem.* X 49 *candore nitentia claro* | *praetendere lintea mos est.* Così usavano anche i pagani: (Plut. *de aud. poet.* 6 p. 230 B; Pausan. IV 13, 3; Artemidor. *Onirocrit.* 2, 3, ed. Hercher p. 86, 17; legge di Iulis 2, 3. Apulei *metam.* II 24 *corpus splendentibus linteis coopertum*).

[4] Cf. Schlumberger *L'épopée byzantine à la fin du dixième siècle* II, Paris 1900, p. 622. Che Costantino verso la fine dei suoi giorni intendesse di rinunziare al trono per darsi a vita ascetica divenendo monaco, è opinione non dimostrata di V. Sesan *Kirche und Staat in röm. byz. Reiche,* Czernowitz 1911, p. 355 s.

[5] Eus. *vita Const.* IV 66, 2, p. 145, 9 s. (similmente vestito ci mostra Corippo [*Iustin.* I 228 s.] il cadavere di Giustiniano: *diademate comptus*

Digitized by Google

Per solito, nel IV secolo s'incassavano soltanto quei cadaveri — imbalsamati o meno [1] — ai quali non si potesse dare subito sepoltura definitiva, e in modo speciale quelli che si dovessero trasporpurpureaque in veste iacens). Le insegne imperiali sono enumerate da s. Giovanni Crisostomo *de perf. car.* 6 (ap. Migne 56, 287, 1): τὰ πορφυρᾶ ἱμάτια καὶ τὸ διάδημα καὶ ἡ καθέδρα καὶ ἡ περόνη καὶ τὰ ὑποδήματα, cioè la clamide di porpora, il diadema, il trono (d'oro e gemmato), la fibula (gemmata, con tre pendenti; v. S. Reinach ap. Daremberg-Saglio s. v. *fibula* p. 1104), il *campagus* purpureo e gemmato, o i τσαγγία di cuoio purpureo grandinati di perle (v. Sophocles *A greek lexicon of the roman and byzantine period* s. vv. τζάγγα, τζαγγίον: cf. *Miniature del cod. Reg. gr. 1 e del cod. Palat. gr. 381,* Milano 1905, p. 14 nota 4. Le calzature di tutti gli altri personaggi della corte erano nere, come si vede e. g. nel celebre musaico di Giustiniano a Ravenna, onde Paolo Sil. *descript. s. Sophiae* 128 p. 14 ed. Bonn chiama lo stuolo dei *protectores* μελαγκρήπιδα, epiteto male tradotto in *Stephani Thes.* s. v. È infatti notissimo che κρηπίς si domandava una sorta di calzatura ferrata, propria appunto dei militari, secondo lo scol. di Teocrito, il quale a id. XV 6 παντᾶι κρηπῖδες, παντᾶι χλαμυδηφόροι ἄνδρες, spiega: λέγει... τοὺς ἐν τῇι πόλει στρατιώτας. Cf. peraltro Rumpel *lex. Theocr.* s. v.). Nello stesso luogo il Crisostomo ricorda dei δράκοντας ἐν ἱματίοις σχηματιζομένους καὶ ἀσπίδας χρυσοῦς ἐχούσας ὀφθαλμούς, dragoni e serpenti che qualche interprete suppose ricamati nelle vesti del βασιλεύς (come in quelle dell'imperatore della Cina!). Invece qui si parla probabilmente delle insegne in forma di draghi, che solevano circondare l'imperatore in guerra e nelle cerimonie pubbliche (v. S. Reinach in Daremberg-Saglio s. v. *signa mil.* p. 1321, dove peraltro non si cita il nostro testo, come non si cita, fra le iscrizioni dei *draconarii*, quella di Αὐρ. Μάννος στρατιώτης ἱππεὺς σαγιττάρις δρακωνάρις ed. dal Ramsay, *The cities and bishoprics of Phrygia* I 2 p. 259, e da lui assegnata al sec. III-IV; cf. *Note agiografiche* fasc. 3 p. 47 s.). Effettivamente i *dracones* erano insegne formate (σχηματιζόμενοι) con pezzi di stoffa serica (ἐν ἱματίοις [non ἐν τοῖς ἱμ., si badi] σηρικοῖς: cf. Prudent. περὶ στεφ. I 35 *ventosis draconum... palliis*): v. Ammian. XVI 10, 7.

[1] Ma per solito sì, quando il corpo era destinato a rimanere lungamente sopra terra, perchè, a quel che sembra, gli antichi non costumavano di saldare i feretri metallici. Vero è che l'imbalsamazione a volte era semplicissima, consistendo p. e. nell'immergere senz'altro la salma nel miele, come sappiamo essersi fatto dagli Ebrei con il cadavere di Aristobulo (Ioseph. *A. I.* XIV 7, 4 [cf. *B. I.* I 9, 1] ὁ νεκρὸς αὐτοῦ ἔκειτο ἐν μέλιτι κεκηδευμένος ἐπὶ χρόνον πολύν). A questo proposito è degno di nota che, secondo gli *actus Petri* 11, 40 (ed. Lipsius pp. 100, 1 ss.; 101, 1 ss.) e il *martyr. s. Petri a. Lino* c. 16 (ed. cit. p. 20, 2 ss.), anche il corpo del principe degli Apostoli sarebbe stato deposto in una μάκτρα piena

Digitized by Google

tare da una in altra città. La materia generalmente prescelta, in questo caso [1], per le casse era il piombo [2], sia che si trattasse di

di miele. Tale ragguaglio, certamente antichissimo, potrebbe essere storico. Del resto l'uso di ungere di miele i cadaveri, comune in Oriente (cf. Xenoph. *Hell.* V 3, 19; Strab. XVI 1, 20; Plin. *N. H.* XXII 50; Stat. *Silv.* III 2, 118) e in alcuni luoghi sostituito da unzioni di cera liquida (Herod. I 140; IV 71; Cic. *Tuscul.* I 45, 108; Corn. Nep. *Agesil.* 8). in altri da immersione nella resina (v. Delattre in *Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et des belles-lettres* 1902 pp. 59; 291; 487 ss.) o nel gesso molle (v. per es. Audollent *Carthage.* Paris 1901, p. 431), non sembra essere stato mai in vigore a Roma, dove spesso, invece, i cadaveri erano ricoperti con uno o due strati di calce spenta (v. *Nuove note agiografiche* p. 40 nota 1; cf. Galen. *de simpl. med. facult.* 10, 31 ap. Kühn. XII 237).

[1] Per i cadaveri che non avevano a viaggiare, le casse si facevano, in oriente come in occidente, allora come ora, il più delle volte di legno, le quali, fosser pure, come si riferisce di quella di s. Febronia, di legno incorruttibile (ἐκ ξύλων ἀσήπτων, *martyr.* 31 ap. *Act. SS. Bolland.* V mai 32), potevano aversi più facilmente e a minor prezzo. Così vediamo l'arcivescovo Aristide far eseguire per la salma di Davide di Tessalonica una θήκην ἐκ ξύλων τετραγώνων (*vita* c. 19, ed. Rose, Berlin 1887, p. 13, 33; cf. *vita s. Ignatii ep. Cpol.* ap. Migne 105, 557 γλωσσοκόμῳ ξυλίνῳ κατακρύπτεται) e la *providentia abbatissae* approntare per s. Radegonda *capsam ligneam* (Greg. Turon. *in gloria conf.* 104, ed. Krusch p. 816, 1 s.). Le ossa dei ss. Andrea, Luca e Timoteo vengono ritrovate, al tempo di Giustiniano, in θῆκαι ξύλιναι (Procop. *de aed.* I 4, 21, ed. Haury p. 25, 18). Suida s. v. θῆκαι riporta un passo di un autore anonimo, in cui è detto come certi tali, διὰ ξύλων ἀπορίαν, τὰς θήκας τῶν πέριξ τεθαμμένων ἀνορύσσοντες, ἐκείναις ἐς τἀναγχαῖα ἐχρῶντο. E Apuleio (*met.* 4, 18) descrive in un sepolcreto *capulos carie et vetustate semitectos* (van der Vliet corr. *semiconfectos*). Cf. pag. 216, nota 2.

[2] Sulle casse plumbee v. Leclercq ap. Cabrol *Dictionnaire des ant. chrét.* s. v. *cercueils* col. 3282 ss. Ai cadaveri che venivano sepolti immediatamente nel luogo dove era seguita la morte, spesso non si faceva cassa di sorta. Perfino la salma di Maria moglie d'Onorio, deposta nel mausoleo imperiale presso S. Pietro con magnificenza senza pari, non aveva cassa nè di legno nè di metallo (v. Cancellieri *de secretariis* pp. 995 ss.; 1032 ss.; de Rossi *Bull. crist.* 1863 p. 53; cf. Pastor *Storia dei Papi* tr. A. Mercati V 759). Però, a detta del Grimaldi (cod. Barb. 2733 f. 342), il corpo di quella imperatrice fu rinvenuto in due sarcofagi di marmo, l'uno più grande, quadrangolare, di granito rosso d'Egitto, l'altro poco più lungo della statura umana, di forma ovale e di marmo lidio

Digitized by Google

un semplice privato [1], sia che il defunto fosse un personaggio illustre [2] e perfino imperiale. In effetto Giulio Valerio, il quale si crede aver composto il suo *de rebus gestis Alexandri* fra il 270 e il 330 [3], narra traslato in Egitto il corpo del grande conquistatore entro un *conditorium e plumbi materia* (III 57). Questo ragguaglio contraddice alle testimonianze di Diodoro Siculo e di Strabone, nè quindi merita fede, ma dimostra, se non sbaglio, che quando scriveva G. Valerio, le salme ancora dei principi si solevano far viaggiare in arche plumbee. I resti di Massimiano, secondo il *chronicon Novaliciense,*

nerissimo (in questo ebbe poi sepoltura Paolo III; cf. E. Steinmann *Das Grabmal Paulus III,* Rom 1912, pp. 5 nota 6; 9 nota 2). Anche a Costantinopoli, almeno nel sec. X, gl'imperatori erano talvolta seppelliti senza cassa, poichè Basilio πατρίκιος καὶ παρακοιμώμενος pone nell'urna τάφος ἤτοι λάρναξ) il corpo di Costantino Porfirogenito, dopo averlo soltanto involto in bende e lenzuoli, λαζαρώσας (v. Theoph. cont. p. 468, 9 ss. ed. Bonn).

[1] La *passio* dei ss. Abdon e Sennen pretende che i loro corpi venissero sepolti nascostamente da un certo Quirino entro la propria casa presso l'anfiteatro Flavio, *in arca plumbea,* per poi trasferirli in un cimitero (*Acta SS. Bolland.* VII iul. 138). A tenore del *martyr. s. Artemii,* la cristiana Ariste ποιήσασα γλωσσόκομον μολιβδῦν e rinchiusovi il frale del santo, lo trasportò a Costantinopoli. Sulle casse plumbee dei 5 martiri marmorarii di Pannonia v. *Note agiografiche* fasc. 4 p. 62 e, per esempî analoghi, *pass. s. Barnabae* ap. Mombrit I 135, 18 Solesm. (l'originale greco τὴν κονίαν αὐτοῦ ἔβαλον ἐν σινδόνι καὶ ἐν μολιβδῳ ἀσφαλισάμενοι ἐσκέπτοντο κατὰ τοῦ πελάγου ῥῖψαι αὐτόν, p. 301, 6 s. ed. Bonnet); Gregor. Turon. *in glor. mart.* 34, ed. Krusch p. 510, 3. — Quando, come nell'esempio dei ss. Abdon e Sennen, non si trattava di far compiere al cadavere un lungo viaggio, in vece della cassa di piombo *(locus, locellus, sarcophagus plumbeus)* si adoperava talvolta un'arca di terra cotta (*fictilis sarcofagus*: v. *C. I. L.* VI 2120 [32398ª Dessau *Inscr. lat. sel.* 8380]; de Rossi *Roma sott.* III 560 s.).

[2] Così il corpo del papa Agapito *in loculum plumbeum translatum est Romam* da Costantinopoli (*lib. pont.* p. 143, 13 Mommsen): così pure Narsete, defunto in Roma, *positus est in locello plumbeo, reductus est... Constantinopolim* (op. cit. p. 158, 12).

[3] Vedi M. Schanz *Geschichte der röm. Litteratur* IV², München 1914, p. 48 s.

Digitized by Google

stavano pur essi *in locello plumbeo:* non è però da insistere su questo esempio che (tengo a ripeterlo) dà purtroppo luogo a sospetti.

A racchiudere la salma di Costantino, onorato dai cristiani come qualche cosa di più che un semplice imperatore e dai pagani tenuto addirittura per un dio, *pro conditore seu deo habitus* (Aur. Vict. *de caes.* 41, 5), il piombo parve materia troppo vile, non parve abbastanza prezioso neppure l'argento, con il qual metallo erano stati costruiti già altri feretri regî (p. es. quello di Antioco Sidete [1]) ed altri si costruirono in seguito [2]. L'arca di Costantino fu niente meno che di oro (χρυσῇ κατετίθεντο λάρνακι, Eus. *vita Const.* IV, 66, 1, p. 145, 1) [3], cioè (s'intende bene) di legno (un legno incor-

[1] Iustin. XXX 1, 6 *interea corpus Antiochi... in loculo argenteo ad sepulturam in Syriam remissum supervenit.* Spesso furono chiusi in casse d'argento i corpi dei martiri (v. per esempio Euagr. II 3; IV 28 [ed. Bidez-Parmentier pp. 40, 27-28; 176, 23-24). Nel Menologio di Basilio le miniature rappresentanti traslazioni di martiri o di altri santi ci mostrano γλωσσόκομα quando d'argento e quando d'avorio con risalti o intarsî d'oro (v. tavv. 175, 306, 341, 344, 353, 355).

[2] Erano cosiffatti i due feretri rinvenuti nel mausoleo imperiale presso S. Pietro in Vaticano nel giugno 1458, come si legge in un dispaccio di Antonio da Pistoia a Francesco Sforza duca di Milano, edito dal Pastor *Geschichte der Päpste* I [3-4], 1901, p. 849 s., n. 81 (v. pure Niccola della Tuccia p. 256 ed. Ciampi e gli altri autori citati dal Pastor, nonchè de Rossi *Bull. crist.* 1878 p. 142). « Fu trovata (scrive A. da Pistoia) una bellissima sepultura lunga più di tre braccia e poco manco in largeza, tutta di marmo et de un pezo... Et in detta sepoltura erano due casse una lunga quasi quanto la sepultura e l'altra piccola... et benche ditte casse sieno di legno (di cipresso, secondo della Tuccia) didentro, tamen sono fodrate de argento finissimo et sono de tanto peso maxime la picola che erano sei chierici a portarla cum fatica ». Il Pastor traduce « inwendig mit Silber ausgeschlagen » (p. 666). Ma Antonio dice, al contrario, che le casse erano di legno internamente, al difuori d'argento (« coperta d'argento » della Tuccia. L'argento pesava, secondo questo autore, libbre 832).

[3] Il medesimo ripetono Socrate, Sozomeno, Teodoreto (*H. E.* I 34, 1, p. 90, 2-3 ed. Parmentier) e i tardi biografi.

Digitized by Google

ruttibile, quale il cipresso) [1] laminato d'oro [2]. Su codeste lamine ameremmo supporre ricchi fregi lavorati a sbalzo, ameremmo, non foss'altro, immaginare il monogramma di Cristo, come nel bellissimo sarcofago di piombo, forse appena posteriore all'età costantiniana, rinvenuto a Saida in Fenicia [3]. Ma è probabile che il feretro di Costantino, essendo stato costruito a bella posta per lui, e, come dalle circostanze sembra potersi arguire, abbastanza alla svelta, non presentasse ornati di sorta. Anche le due pesantissime casse d'argento tornate a luce nel mausoleo imperiale presso S. Pietro in Vaticano nel 1458, erano del tutto lisce [4].

Vollero forse i *locum obtinentes in aula regia primum* incassare il corpo di Costantino in una λάρναξ così straordinariamente preziosa per rendere ad esso quel medesimo onore che già era stato reso alle spoglie di Ciro e di Alessandro? [5] O si pensò ad un

[1] Che fu sempre il legno preferito per le casse mortuarie. In Atene, al tempo di Tucidide, a custodire le ossa dei morti in battaglia, si costruivano λάρνακες κυπαρίσσιναι (II 34, 2): frammenti di casse di cipresso si rinvengono non di rado nei sepolcri greci (cf E. Cahen in Daremberg-Saglio s. v. *sarcophagus* p. 1066). Di cipresso erano internamente le casse di cui a pag. 216, nota 2, e tale era altresì quella contenente il corpo di s. Cecilia (cf. *Note agiografiche* fasc. 4 p. 33). I resti di Leone M. sono invece custoditi entro una cassa di pino (cf. Garrucci *A. C.* I 118), che probabilmente fu fatta fare da Sergio I quando (il 28 giugno 688; cf. Duchesne *lib. pont.* I 379 nota 35) trasferì il santo corpo dal portico nell'interno della basilica.

[2] Era dunque come un doppio feretro (cf. pag. 216, nota 2). Forse perciò Ammiano dice che la salma di Costanzo fu posta *in loculis* (non *in loculo*). Spesso le casse di piombo si trovano difese da avanzi di bare in legno (cf. Cochet *Mémoire sur les cercueils de plomb* pp. 15, 19, 25*, 31, 32; Leclercq s. v. *cercueils* col. 3285-3286).

[3] V. de Rossi *Bull. crist.* 1873 p. 78 s., tav. IV-V 1-4; cf. Leclercq art. cit. col. 3282 ss.

[4] Cf. de Rossi *Bull. crist.* 1878 p. 142.

[5] Per Ciro v. Arrian. *anab.* VI 29, 5; per Alessandro, Diod. XVIII 26, 3; Q. Curt. X 10, 13. Chi volesse mettere d'accordo le testimonianze di Diodoro e di Quinto Curzio con quella, sopra riportata, di Giulio Valerio, potrebbe congetturare il *capulus* di Alessandro essere stato doppio, internamente cioè di piombo, esternamente di lamiera d'oro. Tale potrebbe

Digitized by Google

solium [1] aureo, perchè le ceneri degli imperatori, quando vigeva l'uso della incinerazione, si erano raccolte di solito in urne auree? [2]

La prima ipotesi offre, se non erro, qualche maggiore probabilità; perchè Costantino fu realmente paragonato dai suoi contemporanei a Ciro il Grande e, più volentieri, ad Alessandro (v. Eus. *vita Const.* I, 7, ed. Heikel p. 10; inc. *panegyr. Constantino Aug.*

essere stato altresì (mi guarderei bene però dall'insistere su codesta ipotesi) quello di Costantino.

[1] Così Q. Curzio X 1. 32; 10, 10, 13 chiama le casse funebri di Ciro e di Alessandro. Dai quali luoghi di Q. Curzio e insieme da due altri di Suetonio (*Nero* 50) e di Floro (IV 11, 11) Victor Chapot ap. Daremberg-Saglio *Dictionnaire* s. v. *solium* p. 1392 deduce (seguendo Forcellini-De Vit *lexicon tot. lat.* s. v.) che la parola *solium* servì specialmente ad indicare le arche dei re. Questa deduzione non trova grande appoggio nelle iscrizioni (citate nello stesso Forcellini-De Vit) le quali designano con il termine *solium* l'arca di un privato qualsiasi (aggiungi *pass. ss. Lucii et Montani* 15, 3 giusta la lezione del cod. Augiense [cf. nondimeno *Studi Romani* II 209 nota 2] e il composto *arcosolium* [de Rossi *Roma sott.* III 419 s.; Leclercq in *Dictionn. des ant. chrét.* s. v.]. In Plin. *N. H.* 35, 12 [46] non vedo la necessità di mutare in *fictilibus doliis* il *f. soliis* dei codd. equivalente a *f. sarcophagis*). Sarei piuttosto incline a ritenere che *solia* originariamente si appellassero le arche mortuarie simili, nella forma, a vasche da bagno (come πύελος, ληνός etc. Notare che il *solium* di Alessandro è chiamato appunto πύελος da Strabone XVII 1, 8, p. 794).

[2] In un'urna d'oro vennero raccolte le ceneri di Traiano (Eutrop. *breviar.* VIII 5, 2), nonchè quelle di Severo, per testimonianza di Sparziano *Sev.* 24, 2 (cf. Lucan. *Phars.* 9, 10: *non illuc* [sc. *ubi semidei manes habitant*] *auro positi nec ture sepulti* | *perveniunt* [dove si allude agl'imperatori]). Alla quale non contraddice necessariamente Erodiano dove afferma (III 15, 16) i resti, di Severo essere stati rinchiusi in una κάλπη ἀλαβάστρου. Infatti (e lo sospettò già il Nibby *Roma ant.* II 494) le urne di metallo si solevano riporre in custodie marmoree (basti ricordare quella d'argento elegantissima, circondata da aurea corona di alloro e di mirto, la quale è descritta in *Bull. dell'Inst.* 1860 p. 116, e le altre in bronzo, di cui parlano Brückner-Pernice in *Mitth. athen. Inst.* XVIII, 1893, pp. 160, 161, 185). Del resto già i Greci avevano costumato di deporre in urne d'oro le ossa dei tiranni (cf. Plut. *Demetr.* 53), come l'epopea narra essersi fatto già con quelle degli eroi (l'urna cineraria di Ettore — sia detto a puro titolo di curiosità — è designata in Omero Ω 795 con la stessa espressione, χρυσείην λάρνακα, onde Eusebio designa la cassa funebre di Costantino).

Digitized by Google

5, 1 ss., ap. Baehrens [2] p. 293, 8 ss.). Vero è che, dopo Costantino, anche altri augusti cadaveri sembrano aver avuto, a Costantinopoli, casse d'oro, o per lo meno dorate. S. Gregorio Nisseno descrivendo l'arrivo in quella metropoli, della salma di Flaccilla imperatrice, moglie di Teodosio I, dice: χρυσῶι καὶ πορφυρίδι κεκαλυμμένη... ἡ βασιλὶς ἐκομίζετο (*or. in fun. Placillae* ap. Migne *P. G.* 46, 884 D). Dove a prima giunta verrebbe da pensare che χρυσῶι καὶ πορφυρίδι equivalga (per endiadi) a πορφυρίδι κεχρυσωμένηι (così per es. ap. Sueton. *div. Iul.* 84 *lectus... auro ac purpura stratus*). Ma quando si considera che il cadavere stava in una σορός e che precisamente il coperchio di questa lo nascondeva alla vista (il Nisseno lo nota esplicitamente a breve distanza: ἐν σορῶι κεκαλυμμένην, ἐπικρυπτομένην τὸ εἶδος ἐκεῖνο τῶι σκυθρωπῶι προκαλύμματι) [1], torna più ovvio intendere, che d'oro, o dorata, fosse la σορός e la σορός, secondo l'antico costume, velata da coltre purpurea [2].

Che altresì gli avanzi mortali di Giustiniano sieno stati deposti in un γλωσσόκομον aureo, venne asserito (non so più da quale studioso) sull'autorità di Corippo: *donec | inclita sacrato posuissent membra sepulcro | quod pius ipse puro sibi construxerat auro* [3].

Ma è chiaro come la luce del sole che qui non si parla del γλωσσόκομον! Lasciando che altro è *capulus, conditorium, locus*, altro *sepulcrum*, e che mai quest'ultimo vocabolo si trova usurpato (almeno dove possa nascere ambiguità) nel senso dei tre primi, chi non sa come quel che gl'imperatori si preparavano da vivi, a

[1] Non occorre rilevare che il Nisseno chiama σκυθρωπὸν προκάλυμμα, *triste velo*, il coperchio della σορός, il quale in linguaggio proprio si sarebbe dovuto chiamare καλυπτήρ (v. per esempio Diod. XVIII 26, 4).

[2] Sulla cassa d'oro di Alessandro περιέκειτο φοινικὶς διαπρεπὴς χρυσοποίκιλτος e intorno stavano le sue armi (Diod. l. c.); l'urna di Demetrio, secondo Plutarco (*Demetr.* 53), ἐωρᾶτο πορφύραι βασιλικῆι καὶ διαδήμαπι κεκοσμημένη.

[3] *Iustin.* III 60-61.

Digitized by Google

proprie spese, non era la cassa funebre, ma il *sepolcro* vero e proprio, il mausoleo e il sarcofago? E di Giustiniano in particolare è risaputo che edificò per sè e per i suoi successori un nuovo ἡρῶιον, annesso alla basilica degli Apostoli, al pari di quello costantiniano.

Non è dunque permesso di recare menomamente in forse che Corippo, nel luogo citato, alluda proprio a codesto superbo ἡροιῶν tappezzato di musaici sfolgoranti d'oro [1]. Quanto al sarcofago che racchiuse il corpo di Giustiniano, esso non era d'oro, come dedusse qualcuno erroneamente dalle parole di Corippo, nè adorno di aurei fregi, come altri opinò molto infelicemente [2], sì bene di un marmo raro, del quale il *liber de cer.* II 42 (ed. Bonn. p. 644, 2 ss.) ci dà una esatta descrizione: λάρναξ... ἀπὸ λίθου ξένου καὶ ἀλλοκότου μέσην χροιὰν ἔχοντος τοῦ τε βιθυνοῦ καὶ χαλκηδονίτου, παραπλησίως λίθωι Ὀστρίτηι [3].

Ma per tornare a Costantino, come il suo corpo fu adagiato nel *solium* e questo ricoperto della porpora, i *protectores*, senza porre tempo in mezzo, lo trasportarono da Nicomedia a Costantinopoli [4]. Ho detto: i *protectores*, quantunque Eusebio, con quella imprecisione di linguaggio, che gli è propria allorchè tratta di cose militari, usi la voce generica στρατιωτικοί. Con ciò non si nega

[1] Che si sarebbero potuti raccogliere sotto l'espressione complessiva *aurea concisis pictura metallis* (iscr. di Onorio I a S. Agnese sulla via Nomentana: v. H. Grisar *Analecta romana* p. 80).

[2] V. Coripp. ed. Bonn. p. 411.

[3] Leone grammatico p. 130, 19 ed. Bonn. scrive: κατετέθη δὲ τὸ σῶμα αὐτοῦ (sc. Ἰουστινιανοῦ) ἐν λάρνακι βιθυνῆι. Nella versione latina non sono rese affatto le tre ultime parole, forse perchè all'interprete riescì inesplicabile il significto di βιθυνῆι. In realtà questo aggettivo è guasto, e deve correggersi (col sussidio del *lib. de cer.*) in βιθυνῆι. Non può sorprenderci il trovare applicato alla λάρναξ un aggiunto proprio del marmo, di cui essa λάρναξ era fatta (cf. *C. I. G.* 3268 ἔθηκα σορὸν προκοννησίαν).

[4] La salma di Augusto fu portata da quaranta pretoriani (Sueton. *Aug.* 99 *a quadraginta se invenibus abripi questus est* [*Augustus*]. *Id quoque... praesagium... fuit, siquidem totidem milites praetoriani extulerunt eum in publicum* [dalla casa al foro R.?]).

Digitized by Google

che anche altri armati possano aver accompagnato il morto da Nicomedia, per partecipare poi ai funerali solenni. Anzi, ove nulla ci vietasse di prendere alla lettera la testimonianza di Teodoreto, il cadavere di Costantino sarebbe stato scortato nel viaggio dall'intiero esercito: τῆς στρατιᾶς ἁπάσης ἡγουμένης καὶ ἑπομένης (*H. E.* I 34, 1, ed. Parmentier p. 90, 3). Se non che, lo storico ecclesiastico mostra qui d'aver fuso in uno il trasporto da Achyron a Cpoli e quello della reggia di Cpoli alla basilica degli Apostoli [1], del quale ultimo Eusebio così favella (*vita Const.* IV 70, 1) ἠγεῖτο... τὰ στρατιωτικὰ τάγματα... εἵπετό τε πληθὺς μυριάνδρος [2]. Tanto più, che la traslazione a Costantinopoli, come il racconto di Eusebio induce a credere, ebbe forma quasi privata. Ed è ovvio invero che ogni pubblica solennità per le vie di Bisanzio si sia voluta riservare all'arrivo del cesare Costanzo.

Non deve pertanto la nostra fantasia fingere l'ingresso del defunto imperatore nella sua città, così spettacoloso come quello di alcuni suoi successori (quello, per citarne uno, della salma di Costanzo II); non rive gremite di popolo dietro le fiammanti schiere dei legionarî, non l'azzurra distesa del Bosforo coperta d'imbarcazioni e di lumi [3], non, fra bianche nuvole d'incenso, il maestoso

[1] Una simile confusione mi pare di cogliere in Filostorgio *H. E.* VI 6 (ed. Parmentier p. 74, 12 ss.), dove dice che l'esercito (ἡ στρατιά) portò il corpo di Costanzo da Mopsucrene a Constantinopoli σὺν τοῖς οἰκείοις ἕκαστος ὅπλοις αὐτῶι ἐφεπόμενοι καὶ κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον ὄνπερ καὶ ζῶντος... τεταγμένοι ἐτύγχανον. Quella invero che qui si descrive non è la scorta che accompagnò il cadavere nel viaggio, ma la solenne parata dell'intiero esercito in Constantinopoli nel giorno della sepoltura, giusta il racconto di s. Gregorio Nazianzeno *or.* V 17 (ap. Migne 35, 685) ὡς δὲ πλησιάζοι τῆι μεγάληι καὶ βασιλίδι πόλει, τί δεῖ λέγειν ὀρυφορίας τε τοῦ στρατοῦ παντὸς καὶ τάξιν ἐνόπλιον, ὡς ζῶντι τῶι βασιλεῖ γινομένην, ἢ τῆς λαμπρᾶς πόλεως ἔκχυσιν κτλ.

[2] Diresti che lo storico, nel dettare queste parole, si sovvenisse del trasporto della spoglia di Patroclo ap. Hom. Ψ 133 s. πρόσθε μὲν ἱππῆες, μετὰ δὲ νέφος εἵπετο πεζῶν, μυρίοι· ἐν δὲ μέσοισι φέρον Πάτροκλον ἑταῖροι.

[3] Come e. gr. all'arrivo delle reliquie di s. Giovanni Crisostomo (v. Theodoret. *H. E.* V 36, 1 ed. Parmentier p. 338, 11 ὁ πιστὸς ὅμιλος,

Digitized by Google

avanzarsi della bara, emergente a poppa della nave funebre, di tra una selva di lancie.

Secondo ogni apparenza, fu nella reggia che il popolo di Costantinopoli potè pagare il suo primo tributo di venerazione e di lacrime ai mortali avanzi del *conditor*.

In mezzo alla più vasta e splendida aula [1], sopra un alto zoccolo [2] intorniato da candelabri d'oro, su cui ardevano ceri in grandissimo numero, posava l'arca scoperchiata, si che ognuno potesse scorgere le auguste sembianze. Eusebio, bisogna confessarlo, non rileva esplicitamente questo particolare; tuttavia risulta, a mio senso con sufficiente chiarezza, dai termini della narrazione, a cui tenore il

ὡς ἠπείρωι τῶι πελάγει διὰ τῶν πορθμείων χρησάμενος, τοῦ Βοσπόρου τὸ πρὸς τῆι Προποντίδι στόμα ταῖς λαμπάσι κατέκρυψε). Classico, del resto, è l'uso di muovere incontro al morto con lumi accesi (Vergil. *Aen.* X 142 ss. *ad portas ruere et de more vetusto | funereas rapuere faces: ducet via longo | ordine flammarum et late discriminat agros.* Cf. Tac. *Annal.* III 4 *die quo reliquiae (Germanici) tumulo Augusti inferebantur... plena urbis itinera, collucentes per campum Martis faces*).

[1] L'antica usanza romana voleva esposta la salma dell'imperatore (al pari di qualunque altra salma) nel vestibolo o nell'atrio della *domus* (v. Sueton. *Aug.* 100; Herodian. IV 2, 2) e, in caso di *funus publicum*, nel foro (Dio LIV 28, 3; LIX 3, 7-8; Tac. *Annal.* 3, 5; Plin. *ep.* II 1, 6; Appian. *de bello civ.* 1, 106), dove si erigeva all'uopo un edifizio di legno in forma di tempio, dipinto a marmo e riccamente ornato (v. Sueton. *Iul. Caes.* 84; Dio LXXIV 4, 2). Avverte E. Cuq (ap. Daremberg-Saglio s. v. *funus* p. 1407 *a*) che nel secondo caso « le corps était exposé non plus dans l'*atrium*... mais au forum ». Asserzione non del tutto esatta, dacchè l'esposizione nel foro non escludeva l'altra in casa (v. Sueton., Herodian. ll. cc.), specie quando la morte era seguita in Roma (cf. Beurlier *Le culte impérial*, Paris 1891, p. 62). — Non sarà inutile aggiungere che quando Giustiniano ebbe dato alla reggia di Cpoli un degno vestibolo, la Χαλκῆ (descritta da Procop. *aed.* I 10, 11 ss.), colà appunto ebbero luogo le esposizioni solenni delle salme imperiali (v. Coripp. *Iustin.* III 7, 9; Theoph. cont. p. 467, 10; *lib. de cer.* p. 276, 6).

[2] Neppur questa era una novità. Già al tempo di Erodiano l'immagine cerea dell'imperatore defunto veniva esposta in Roma ἐπὶ μεγίστης... κλίνης, ἐς ὕψος ἀρθείσης (IV 2, 2). Anzi, se stiamo a Lucian. *de luctu* 12, perfino i cadaveri dei semplici privati si collocavano su di un basamento molto elevato (ὑψηλὸς πρόκειται καὶ μετέωρος, sc. ὁ νεκρός).

Digitized by Google

cadavere giaceva ἐφ' ὑψηλῆς... χρυσῆς λάρνακος... βασιλικοῖς τε κόσμοις πορφύραι τε καὶ διαδήματι τετιμημένον (*vita Const.* IV 66, 2, ed. Heikel p. 145, 8). Lo storico non avrebbe fatto cenno della clamide purpurea e del diadema ond'era ornato il corpo (non il feretro, si badi bene [1]), se il corpo stesso fosse stato invisibile, nè avrebbe ripetuto due volte che questo posava ἐπὶ χρυσῆς λάρνακος (cf. 67, 1, ed. cit. p. 145, 15), come appresso lo dice κείμενον ἐφ' ὑψηλῆς κρηπῖδος (71, 1, p. 147, 4), qualora vi si fosse trovato dentro [2], nascosto a ogni sguardo.

D'altra parte la pubblica esposizione della salma era uno dei riti essenziali delle esequie [3]. E male si apporrebbe chi, nel caso nostro, si avvisasse di far valere in contrario la circostanza, che il corpo di Costantino restò nell'aula di molti giorni, χρόνωι μακρῶι (*vita Const.* IV 67, 2, ed. laud. p. 145, 20). Perciò appunto erano state prese opportune misure (oltre l'imbalsamazione), segnatamente quella di esporre il cadavere non libero sopra una κλίνη, conforme l'uso ordinario, ma raccolto nel feretro, il cui fondo dovette esser cosparso di materie disseccanti e di aromi [4]. I resti di Valenti-

[1] Non sappiamo se a Costantino il diadema sia stato lasciato anche dopo l'esposizione. Nel medioevo, prima di calare il cadavere imperiale nell'urna, il πραιπόσιτος gli gridava: Ἀπόθου τὸ στέμμα τῆς κεφαλῆς σου, e in questo gli toglieva la corona, sostituendole σημαντεῖνον μετὰ πορφυρᾶς λιτῆς (*de cer.* I 276, 17 ss. Bonn.).

[2] Con che non si nega la prep. ἐπὶ assumere talvolta, quando cioè non vi sia possibilità di equivoco, il valore di *in*. Così p. es. lo stesso Eusebio *vita Const.* I 34 p. 23, 19 scrive εἴσεισιν ἐπὶ τοῦ ταμείου (= *H. E.* VIII 14, 17, p. 786, 3 Schwartz). Dove il verbo εἴσεισιν toglie ogni dubbio sulla forza di ἐπί.

[3] Come presso i Romani, così presso i Greci. Questi (non foss'altro, nell'Attica) costumarono perfino di esporre le nude ossa (τὰ ὀστᾶ) dei soldati morti in guerra (v. Is. 9, 4; Thuc. II 34, 2).

[4] Tale uso è attestato da Diod. XVIII 26, 3, dove descrive i funerali di Alessandro: τῶι σώματι κατεσκευάσθη χρυσοῦν σφυρήλατον ἁρμόζον, καὶ τοῦτ' ἀνὰ μέσον ἐπλήρωσαν ἀρωμάτων τῶν ἅμα δυναμένων τὴν εὐωδίαν καὶ τὴν διαμονὴν παρέχεσθαι τῶι σώματι (cf. Q. Curt. X 10, 13 *repletumque est odoribus aureum solium*). Così pure di Cleopatra si legge ap. Flor. IV 11, 11 *in differto odoribus solio se collocavit*. Nè diversamente si praticò con i

Digitized by Google

niano II trasportati a Milano dalle Gallie, vi rimasero ben due mesi sopra terra, finchè cioè non giunse da Costantinopoli l'ordine del seppellimento [1]. Quindi è che s. Ambrogio, in una lettera a Teodosio, parla di quotidiane visite delle sconsolate sorelle alla salma di quel principe, avvertendo che, per il caldo estivo, essa rischia d'andare in pieno sfacelo (cf. *de ob. Val.* 42).

Certo non senza iperbole Eusebio dichiara l'esposizione del cadavere di Costantino uno spettacolo mai più visto al mondo, οἷον ἐπ' οὐδενὸς πώποτε ὑφ' ἡλίου αὐγαῖς... ἐπὶ γῆς ὤφθη. Fuori di ogni dubbio però lo spettacolo dovette riescire di una impressionante grandiosità; grandiosità, di cui il biografo, con il suo troppo compendioso schizzo, resta ben lungi dall'offrirci una immagine discretamente viva e precisa. Egli tocca del palco su cui troneg-

corpi di ricchi privati, e, dai cristiani, con quelli di alcuni martiri o santi (cf. *martyr. s. Febroniae* 35 in *Acta SS. Bolland.* V iun. 32 οἱ δὲ ὄχλοι τοῦ μύρου καὶ τοῦ μόσχου καὶ τοῦ θυμιάματος ἐπλήρωσαν τὸ γλωσσόκομον. Spesso il fondo dei sarcofagi si rinviene cosperso di polvere di calce viva [v. *Nuove note agiografiche* p. 41 nota 1; *Note agiografiche* fasc. 4 p. 18 nota; A. Profumo in *Studi Romani* II, 1914, pp. 456, 462 s]. — Allorchè il volto del morto era livido e contraffatto, si ricopriva con un *tectorium* di gesso colorato, come risulta da Dione LXI 7, 4 (cf. Serv. ad Aen. 9, 487 *pollinctores... mortuis os polline oblinebant* [etimologia falsa, non falsa però la cosa], *ne livor appareret extincti.* Anzi in alcuni luoghi si applicavano addirittura ai cadaveri maschere di cera (v. Macquardt *Vie privée* I 284) o di stucco, come dimostrarono gli scavi della necropoli romana d'Antinoe eseguiti negli anni 1897-1898 e quelli, ivi stesso, della necropoli più antica (v. Gayet *L'exploration des nécropoles gréco-byzantines d'Antinoe* in *Annales du Musée Guimet* 30, 1902, p. 29; *L'exploration des nécropoles de la montaigne d'Antinoe,* ibid. p. 121 s.). Che con teste ceree si reintegrassero per l'esposizione i corpi dei decapitati è congettura poco probabile (v. de Rossi in *Bull. dell'Inst.* 1853 p. 68 s., a proposito di alcune maschere trovate in un sepolcro a Cuma. Per la relativa bibliografia e per altre maschere rinvenute a Lione e a Parigi, v. H. Thédenat in Daremberg-Saglio s. v. *forma* p. 1248 n. 9 con le note 15, 16. V. anche A. F. Leynaud *Læs catacombes africaines, Sousse-Hadrumète,* Sousse 1910, p. 57 ss.

[1] Pare che il corpo di Valentiniano I sia rimasto insepolto a Costantinopoli dal 375 al 382 (v. Marcellini *chron.* ap. Mommsen *chron. min.* II 61, 16).

Digitized by Google

giava la bara, ma non ne indica nè la forma [1] nè la decorazione; ricorda i candelabri che attorniavano il morto, ma tace dei tripodi e delle conche preziose (le *acerrae*), nelle quali (non può dubitarsene) ardevano *more parentum* olî preziosi e balsami [2]; nota sì che per la esposizione era stata scelta l'aula principale del palazzo (ἐν... τῶι πάντων προφέροντι τῶν βασιλείων οἴκωι), ma, quasi supponendo del tutto nota ai lettori quest'aula, non si attarda a rilevarne alcun particolare nè, se ne ebbe, gli addobbi funebri. Neppure si rammenta di accennare alla grandiosa croce gemmata, dominante nel centro dell'aureo lacunare [3]; la quale, folgoreggiando sul volto del βασιλεὺς addormentato in Cristo, avrà rievocata a più d'un visitatore (non foss'altro ad Eusebio) la miracolosa apparizione nelle Gallie, principio della conversione di lui, degl'ininterrotti di lui trionfi.

Tutta Costantinopoli — uomini donne fanciulli — sfilò dinanzi alla maestà del *conditor* quasi ancora vivo e regnante, tra la folta schiera dei suoi *protectores* [4], che non lo lasciavano nè di nè notte. Inoltre gli ufficiali superiori dell'esercito, i *comites*, i magistrati, i senatori, tutti quelli i quali erano stati soliti di *adorare* gior-

[1] Che il basamento constasse, come opinava il Tillemont (*Empereurs* IV 269), 'de plusieurs degrez', non risulta dal genuino testo di Eusebio βάθρον ἐφ' ὑψηλόν (IV 76, 1, p. 145, 4; cf. 71, p. 147, 4 ἐφ' ὑψηλῆς κρηπῖδος; e Sozom. II 34 ap. Migne 67, 1032 βῆμα). Ma il critico leggeva, con le antiche edd. e con la maggior parte dei codd., βάθρων ἐφ' ὑψηλῶν, plurale che può suscitare non irragionevolmente l'idea di diversi gradi o ripiani.

[2] Cf. Marquardt *Vie privée* I 407 s.; P. Cruq in Daremberg-Saglio s. v. *funus* p. 1389. Corippo, descrivendo l'esposizione del cadavere di Giustiniano, nota fra l'altro: *tura Sabaea cremant, fragrantia mella locatis | infundunt pateris et odora balsama suco* (*Iustin.*, III, 22 s.).

[3] L'esposizione della salma invero ebbe luogo ἐν αὐτῶι τῶι πάντων προφέροντι τῶν βασιλείων οἴκωι (IV 66, 1, p. 145, 3), la croce gemmata stava appunto ἐν αὐτοῖς τοῖς ἀνακτόροις τῶν βασιλείων, κατὰ τὸν πάντων ἐξοχώτατον οἶκον (III 49, p. 98, 16).

[4] *Vita Const.* IV 67, 1 p. 145, 18 ὄχλοι παντοίων δήμων γυναιξὶν ἅμα καὶ παισὶν ἐπὶ τὴν θέαν παρήεσαν.

Digitized by Google

nalmente il principe da vivo, continuarono, per quanto durò la προθεσις, a presentarsi in palazzo nelle ore stabilite, per *adorare* lui morto [1] con le genuflessioni prescritte dal cerimoniale. Non era questa, in sostanza, una novità, secondo che mostra credere Eusebio: perchè sappiamo da Erodiano (e il luogo non isfuggì al Tillemont, *Empereurs* IV 269 s.) che già nei tempi anteriori si era usata qualche cosa di molto simile e di più ridicolo. Quando infatti si trattò di rendere i supremi onori all'imperatore Severo (così narra Erodiano IV 2) se ne espose nell'atrio del palazzo una immagine in cera [2], per sette giorni. E ogni giorno a destra dell'immagine veniva a prender posto il senato, a sinistra le matrone, intrat-

[1] Οἱ δέ γε τοῦ παντὸς στρατοῦ καθηγημόνες κόμητές τε καὶ πᾶν τὸ τῶν ἀρχόντων τάγμα, οἷς τὸν βασιλέα νόμος καὶ πρότερον ἦν προσκυνεῖν, μηδὲν τοῦ συνήθους ὑπαλλαξάμενοι τρόπου τοῖς δείσυσι καιροῖς εἶσω παριόντες τὸν... βασιλέα οἷάπερ ζῶντα καὶ μετὰ θάνατον γονυκλινεῖς ἠσπάζοντο. Mons. Batiffol (*La paix const.* p. 397) rende οἷς τὸν βασιλέα νόμος καὶ πρότερον ἦν προσκυνεῖν « qui avaient pour loi ancienne d'adorer l'empereur ». Si deve invece tradurre « che anche prima eran soliti d'adorare l'imp. » (cioè quando egli era in vita; al καὶ πρότερον etc. risponde invero καὶ μετὰ θάνατον ἠσπάζοντο). Benchè poi lo storico parli solo di genuflessioni e di *adoratio* in genere, allude certamente al privilegio che avevano i personaggi da lui indicati, di toccare (stando ginocchioni) e di baciare la porpora imperiale (*purpuram adorare, adtingere, contingere.* Cf. Saglio *Dictionnaire* s. v. *adoratio* p. 81; H. Leclercq in *Dictionnaire des ant. chrét.* s. v. *adoratio* col. 541. È probabile però che il tocco ed il bacio della porpora non avessero luogo durante l'esposizione del cadavere, giacendo questo in alto ed essendo circondato di ceri accesi.

[2] Allora le spoglie degl'imperatori, destinate com'erano al rogo, non s'imbalsamavano *regum externorum consuetudine* (Tac. *Ann.* XVI 6); quindi esse non avrebbero potuto reggere ad una lunga esposizione. Così quella che appariva sul letto funebre il giorno del trasporto solenne al rogo, era sempre l'immagine di cera, la salma stava di sotto, rinchiusa in una cassa (v. Dio LVI 34 ἐν αὐτῇ [τῇ κλίνῃ] τὸ μὲν σῶμα κάτω που ἐν θήκῃ συνεκέκρυπτο, εἰκὼν δὲ δή τις αὐτοῦ κηρίνη... ἐξεφαίνετο). Simili immagini di cera ritroviamo nelle esequie dei re di Francia, all'età del rinascimento, ed in quelle dei dogi di Venezia (v. Iulius v. Schlosser *Geschichte der Porträtbildnerei in Wachs,* Jahrbuch d. kunsthistorischen Sammlungen d. allerhöchsten Kaiserhauses, XXIX 3, Wien-Leipzig 1911, pp. 192 ss., 197).

Digitized by Google

tenendosi ivi di molte ore, quasi per assistere l'augusto infermo. E venivano anche i medici a constatarne il progressivo peggioramento, finchè, al settimo dì, ne annunziarono solennemente il decesso.

Era intanto arrivato a Costantinopoli, dalla frontiera orientale, Costanzo cesare, e aveva impartito subito le disposizioni necessarie per il magnifico trasporto della salma e per la sepoltura. Osserva lo Heisenberg: « Die Frage ob Konstantios noch in Nikomedien bei der Leiche eingetroffen sei, ist nicht mit Sicherheit zu beantworten » [1]. In realtà il testo della *vita Const.* riportato alla genuina lezione dallo Heikel basta da sè a dirimere ogni dubbio. Solo infatti dopo aver riferito come gli avanzi mortali di Costantino furono traslati da Achyron a Bisanzio e quivi lungamente tenuti esposti in attesa dei figli, passa il biografo a narrare: ὁ δὲ τῶν καίδων δεύτερος τὸ τοῦ πατρὸς σκῆνος, ἐπιστὰς τῇ πολει [2], προσεκόμιζε [3]. La πόλις, ove Costanzo arriva (ἐνιστάς τῇ πόλει), non può dunque essere altro che Cpoli e il trasporto ch'egli ordina è dalla reggia al luogo di sepoltura, come finisce di dimostrare il seguito del racconto [4]. Con Eusebio, del resto, consentono tutti gli

[1] *Grabeskirche und Apostelkirche* II, Leipzig 1908, p. 110 nota 11.

[2] Le edd. antecedenti τῶι τοῦ πατρὸς ἐπιστὰς σκήνει, τῇι πόλει <τοῦτο> προσεκόμιζε (v. Migne *P. G.* 20, 1224).

[3] Leggerei volentieri προεκόμιζεν, essendo questo, per quanto ho potuto vedere, il verbo più proprio nel senso di ἐκφέρειν *efferre* (v. *vita Const.* p. 4, 19 Heikel [ind. del lib. I] Κωνσταντίου προκομισθέντος; s. Greg. Naz. *in laud. Basilii* 80 [ap. Migne 36, 601 A) προεκομίζετο μὲν ὁ ἅγιος χερσὶν ἁγίων ὑψούμενος; Philostorg. ed. Bidez p. 210, 6 [append. VII 13] προεκόμισε τὸν ἑαυτοῦ πατέρα etc. Cf. il sostantivo προκομιδή, equivalente a ἐκφορά, *elatio:* Eus. *vita Const.* I 22, 1 p. 18, 25; *paralip. de s. Pachomio* 5 etc. Tanto del verbo quanto del sostantivo la lista degli esempî potrebbe accrescersi facilmente con spigolature.

[4] Erra, dunque, anche O. Seek *Geschichte des Untergangs der antiken Welt* IV 28: « Constantius... kam... noch zur rechter Zeit um seine Leiche (di Costantino) nach Constantinopel zu geleiten und ihr dort die lezten Ehren zu erweisen ». Lo stesso si dica di H. Leclercq che in *Dict. des ant. chrét.* s. v. « Constantin » col. 2633 scrive: « Constance... rejoint le cqnvoi funèbre à Nicomédie et l'escorte jusqu'à Constantinople ».

Digitized by Google

altri scrittori non privi di autorità (Socrate, Sozomeno, Filostorgio), trattone il solo Zonara, secondo cui Costanzo sarebbe giunto prima della morte del padre, il che notammo esser falso.

A sentire qualche biografo di tarda età, il corpo di Costantino sarebbe stato accompagnato processionalmente alla chiesa degli Apostoli da vescovi e da preti [1]. Lunghe schiere salmodianti, non pure di ecclesiastici, si anche, talvolta, di vergini sacre precedettero in realtà i feretri dei monarchi bizantini: occorre appena ripetere i noti versi di Corippo, dove descrive il corteo funebre di Giustiniano: *hinc levitarum venerabilis ordo canentum,* | *virgineus tonat inde chorus: vox aethera pulsat (Iustin.* III 42 s.) [2]. Ma per il primo imperatore cristiano le cose andarono altrimenti. Come al suo letto di morte non si era inteso che il *supremus clamor* dei *protectores,* come a Bisanzio, nella grande aula del palazzo, la salma era stata vegliata unicamente dalle guardie e non vi aveva ricevuto se non onori militari e civili [3], così il trasporto dal palazzo

[1] *Vita Const.* ap. Theophilos Ioannu Μνημεῖα ἁγιολογικά p. 224 (c. 54): προηγουμένων μὲν ἐπισκόπων καὶ πρεσβυτέρων πολλῶν. Mons. Batiffol *La paix const.* p. 397 sembra cadere nel medesimo errore, facendo del trasporto funebre e della funzione religiosa nell'ἀποστολεῖον quasi un solo atto.

[2] Nei tempi posteriori scompaiono dal corteo funebre le monache (ἀσκήτριαι o κανονικαι), le quali, nell'età di Giustiniano, dovevano accompagnare, in numero almeno di otto, il cadavere di qualsiasi fedele (*novell.* 76, 4), ma il clero rimane sempre (e comunemente anche i monaci). Così la traslazione dei resti del βασιλεύς Michele I è fatta, per ordine di Leone, μετὰ κηρῶν πολλῶν κληρικῶν τε etc. (Theoph. cont. pp. 353, 6; 700, 9 ss). e all'interminabile corteo funebre di Teodora partecipano ὁ κλῆρος ἅπας καὶ μοναχοί... ὑπὸ πολλῶι καὶ δαψιλεῖ τῶι φωτὶ καὶ γε ποικίλαις ταῖς μελωιδίαις (Georg. Pachymer. V 4, ed. Bonn. II 378, 7 ss.). Quanto alle ἀσκήτριαι si crede che, nella mente del legislatore, esse fossero destinate a sostituire i χοροὶ θρηνουσῶν γυναικῶν, come li chiama il Crisostomo *hom.* 85, 6 (ap. Migne 59, 467) e cioè le prefiche (cf. Kirchmann *de funerib. Rom.* p. 158).

[3] Laddove più tardi il clero è il primo a visitare e ad onorare la salma dell'imperatore esposta nel vestibolo della reggia (Theoph. cont. p. 467, 10 ss. τελευταῖον ἀσπασμὸν ὁ ἀρχιερεὺς καὶ οἱ ἱερεῖς καὶ οἱ μάγιστροι καὶ οἱ πατρίκιοι καὶ ἡ πᾶσα σύγκλητος κατησπάζοντο).

Digitized by Google

alla chiesa degli Apostoli ebbe carattere esclusivamente militare [1]. Ciò vuol dire ch'esso non diversificò da quello di un imperatore pagano, se non (principalmente) per l'assenza dei mimi e degli istrioni [2].

Aprivano la marcia le truppe del presidio di Costantinopoli e le altre venute per la luttuosa circostanza, tutte in armi [3]: seguiva il feretro, cui facevano ala, nei loro splendidi costumi, λογχοφόροι τε καὶ ὁπλῖται (così si trovano designate questa volta le guardie dal corpo) [4]: chiudeva una moltitudine innumerevole (πληθὺς μυ-

[1] Tale fu anche l'accompagno di Costanzo II (v. s. Greg. Naz. *or.* V 17, luogo da noi riportato a pag. 221, nota 1).

[2] Essi ricomparvero, per l'ultima volta, ai funerali di Giuliano l'apostata, secondo c'informa s. Gregorio Naz. (*or.* V 18 ap. Migne 35, 688) μίμοις γελοίων ἤγον αὐτὸν [Ἰουλιανόν], καὶ τοῖς ἀπὸ τῆς σκηνῆς αἴσχεσιν ἐπομπεύετο καταυλούμενός τε καὶ κατορχούμενος. Sui mimi nei funerali romani, specie degl'imperatori, v. Marquardt *Vie privée* I pp. 412, 414 nota 11; E. Cuq in Daremberg-Saglio *Dictionnaire* s. v. *funus* p. 1399. Che i *mimi* siano stati esclusi per la prima volta dalle esequie di Costantino mi sembra estremamente probabile. Bisogna bene riconoscere che, argomentando dal silenzio di Eusebio in *vita Const.* I, 22 1, p. 18, 25, essi non sarebbero comparsi neanche nel corteo funebre di Costanzo Cloro. Ma al silenzio del vescovo di Cesarea, nella *vita Const.* ed in un particolare come quello di cui trattiamo, non è permesso dare gran peso.

[3] Cf. Philostorg. ed. Bidez p. 210, 8 s. (app. VII 13) παρόντος στρατοπέδου ὡς ἐπὶ ζῶντος ἐν ὁπλοφορίαι. È notissimo che, in segno di lutto, le armi e le insegne venivano portate con la punta in giù (Vergil, *Aen.* XI 93 *versis... armis;* Lucan. *Phars.* VIII 735 *proiectis ...armis;* Stat. *Theb.* VI 214 *versis... insignibus*).

[4] La voce λογχοφόροι sta per δορυφόροι e accenna all'arma offensiva principale di codeste guardie, che era una lancia dal bastone laminato o borchiettato d'oro (v. Synes. *de regno* 12 χρυσεολόγχαι; Coripp. *Iustin.* IV 242 *fulgebant rutilo pilis splendentibus auro;* cf. III 168, 240 s.). Il termine ὁπλῖται poi (adoperato nello stesso senso IV 51, 3, p. 138, 18 ὁπλῖται δορυφόροι σωματοφύλακες) allude probabilmente agli aurei scudi ovali (ὅπλα) che i *protectores* imbracciavano, a difesa sopratutto dell'imperatore (anche i clipei d'oro, grandi, che avevano preceduto il re Salomone nelle cerimonie solenni, sono detti ὅπλα in III *Reg.* 10, 17 [cf. 14, 26 s.]). Quindi essi portavano eziandio il nome di ἀσπιδηφόροι (Theodoret. *H. E.* III 15, 4 ed. Parmentier p. 193, 6) o σκουτάριοι (Zosim. III 39, 3 s., ed. Mendelssohn p. 150, 14 s.) dal lat. *scutarii* (Firmic. *Math.* 4, 14 citato in Forcellini-De Vit s. v. *scutarios vel imperatorum protectores*).

Digitized by Google

ρίανδρος), che lo scrittore ecclesiastico non ha saputo o non ha voluto specificare [1].

In che punto del corteo cercheremo la piccola impettita figura di Costanzo? [2] Presso i Romani, come pure presso i Greci e presso altri popoli, l'uso voleva che i figli (quando non portavano la bara essi stessi [3], come nel caso di Metello), seguissero a piedi il morto. Se questo però era l'imperatore, o un personaggio della casa imperiale, il cerimoniale esigeva invece che i figli, o i parenti in genere, o i successori al trono, andassero innanzi al feretro. Perciò Eusebio dice Costanzo ἐξάρχων τῆς ἐκκομιδῆς, come più sopra ha riferito di Costantino: τῆς προκομιδῆς ἡγούμενος... τὸν ματέρα προύπεμπεν (I 22, 1 p. 18, 25 s.) [4]. E per citare un esempio molto

[1] In questa moltitudine anonima dobbiamo forse comprendere magistrati e dignitarî d'ogni sorta. Nella folla che accompagna al sepolcro l'imperatrice Flaccilla, il Nisseno distingue i costituiti in dignità: πάντων ἐκ ποδῶν καὶ τῶν ὑπερεχόντων τοῖς ἀξιώμασιν προπομπευόντων τοῦ πάθους (Migne 46, 885 D).

[2] V. Ammian. XVI 10, 10.

[3] V. Plin. *N. H.* VII 44; Val. Max. VII 1, 1; Vell. Pat. I 11, 7. In Liban. *or.* XVIII 120 (ed. Foerster II 286, 21) si legge che Giuliano, sceso nel porto di Costantinopoli, per ricevere la salma di Costanzo, proveniente dall'Asia, ἥψατο ταὶν χερσὶν τῆς σορσῦ. Ora ἅπτεσθαι τῆς σορσῦ significa talvolta metter mano al feretro per portarlo (v. per es. *translatio s. Theodori Stud.* 11 [*Anal. Bolland.* 32, 1913, p. 57, 22] ἁψάμενοι τῆς σορσῦ καὶ πλοίου ἐπιβάντες... ἀπέπλευν). Ma nel caso nostro il senso pare tutt'altro: Libanio, a mio senso, vuol dire che Giuliano toccò la bara con le mani in segno di venerazione, come si usava nell'antichità (cf. Plut. *Philopoem.* 21 ἁπαντῶντες... τῆς ὑδρίας [l'urna cineraria] ἐφήπτοντο καὶ συμπροῆγον εἰς μεγάλην πόλιν. Dio LVI 31, 3 τοῦ τε νεκροῦ... ἥψατο [Tiberio] καὶ συμπαρέπεμψεν αὐτόν). Teodosio II fece anche di più, al giungere delle reliquie di s. Giov. Crisostomo; vinto dal dolore, egli si gettò col volto sulla cassa come per baciarla (Theodoret. *H. E.* V 36, 2, ed. Parmentier p. 338, 16 ἐπιθεὶς τῇ λάρνακι... τὸ μέτωπον).

[4] Nella *hist. Romana* di Paolo (ed. Droysen in *Mon. Germ. hist., auct. antiquiss.* II 189, 1 s.) leggiamo di Teodosio I che *exsequias (Athanarici)... praecedens dignae eum tradidit sepulturae.* Tiberio precedette a piedi il corpo del fratello Druso dalla Germania fino a Roma (Suet. *Tib.* 7 *cuius corpus pedibus toto itinere praegrediens Romam usque pervexit*).

Digitized by Google

più antico, quando furono riportate in Roma le ceneri di Severo, si videro, nell'accompagno solenne, precedere αὐτοὶ... τὴν βασίλειον φέροντες πορφύραν, per valermi delle parole stesse di Erodiano IV 1, 3. Errerebbe peraltro chi s'immaginasse Costanzo II a capo dell'intiero corteo, cioè alla testa delle milizie. Egli, di vero, non incedette alla testa delle milizie, ma in coda, dinanzi bensì al letto funebre, là dove chiaramente Filostorgio pone l'apostata Giuliano alle esequie di Costanzo II: τῆς σοροῦ προεπόμπευεν, ἡγεῖτο τῆς κλίνης. Così Dione (LXXIV 5, 3), descrivendo la pompa funebre di Pertinace, alla quale gli toccò di intervenire con gli altri membri del senato, nota: οἱ μὲν οὖν ἄλλοι πρὸ τῆς κλίνης προήιειμεν... ὁ δ'αὐτοκράτωρ ἐφ'ἅπασιν (ma non ἐπὶ τῇ κλίνῃ, si badi) εἵπετο [1].

Costanzo comparve, secondo ogni verisimiglianza, vestito a lutto, così come i contemporanei ci dipingono Giuliano nell'accompagno dello stesso Costanzo, senza diadema in capo e senz'altra insegna della sua dignità, fuor che la clamide [2]. Ho detto deliberatamente:

[1] Precedeva dunque il feretro tutta la parte, diciamo così, ufficiale del corteo, nel caso nostro costituita dalle milizie al comando dell'imperatore. Nei funerali dei personaggi non militari formavano la parte ufficiale (oltre il clero, se il morto era cristiano) le autorità, i nobili etc. Ai luoghi di Cass. Dione LXXIV 5, 3 (citato nel testo) e di s. Greg. Nisseno (riferito a pag. 230, nota 1) aggiungi Ammian. XXIX 2, 13 *Heliodoro... mortuo... funus eius... pullati praecedere honorati conplures, inter quos et fratres iussi sunt consulares:* Hieron. *ep.* XXXIX 1, 5 ed. Hilberg II 295, 10 *ex more parantur exsequiae et nobilium ordine praeeunte* (si parla del funerale della *nobile* Blesilla) *aureum feretro velamen obtenditur.* Per i tempi posteriori, basti rammentare il trasporto funebre di Costantino Porfirogenito cui πρὸς τὸν ναὸν τῶν ἁγίων ἀποστόλων ἔφερον τῆς συγκλήτου πάσης προπεμπούσης (Theoph. cont. p. 467, 17 Bonn.).

[2] S. Greg. Naz. *or.* V 17 (ap. Migne 35, 685) ἀποκοσμήσαντα ('Ιουλιανὸν) τὴν κεφαλὴν τοῦ διαδήματος. Liban. *or.* 18 (ed. Foerster II 286, 22) πάντα βασιλείας σύμβολα πλὴν τῆς χλαμύδος ἀπορρίψας ('Ιουλ.). Philostorg. *H. E.* VI 6 (ed. Bidez p. 74, 4) τῆς κεφαλῆς ἀφελόμενος τὸ διάδημα (cf. ibid. lin. 21 ex *Artemii pass.*, lin. 32 ex Zonar. XIII 12, 4). — Da Ammian. XXIX 2, 13 *nudatis capitibus... adusque sepulcrum incedentes* < *et* > *pedibus... praeire mandavit (imperator)* si rileva che, come l'Augusto, in segno di lutto, andava senza diadema, così gli altri solevano incedere a testa nuda. Ciò

Digitized by Google

senza diadema; perchè, quantunque codesta insegna fosse in seguito riservata agli Augusti [1], si sa che i figli di Costantino ebbero facoltà di cingersene la fronte già molti anni innanzi la morte di lui [2].

I pochi cenni del vescovo di Cesarea non permettono di rappresentarci abbastanza al vivo la solennità di quell'accompagno, che fu similissimo (quanto altro mai forse) ad un trionfo [3]. Quale spettacolo, in verità dovette offrire agli occhi degli attoniti riguardanti il lento snodarsi dell'interminabile corteo a traverso un oceano di popolo [4], tra il continuo fumare degli incensi posti ad ardere di-

vuol dire (osserva il Valesio *ad loc.*) che comunemente, nel IV secolo, le persone di condizione elevate non andavano più in giro ἀκάλυπτοι (v. Plut. *Q. R.* 14 p. 329 D).

[1] V. la nota del Valesio ad *Ammian.* XXI 1, ed. Paris. 1681 p. 262; O. Seek *Zu den Festmünzen Constantins und seiner Familie* in *Ztschr. für Numismatik* 21, 1898, p. 27 s.

[2] Pare che Costantino abbia concesso ai cesari il privilegio di portare il diadema nel 325-326, quando celebrò i loro decennali (v. O. Seek loc. cit.; J. Maurice *Numismatique constantinienne* I, Paris 1908, p. CXXXVII s.; H. Leclercq in *Dict. des ant. chrét.* s. v. *Constantin* col. 2649). Il diadema cesareo però era piatto e semplice, a differenza di quello dell'Augusto, formato di grosse pietre preziose alternantisi con foglie auree d'alloro (v. Maurice l. c.; Saglio *Dictionnaire des ant.* s. v. *diadema* p. 121. Il *chron. Pasch.* ad an. 330 [ed. Bonn. p. 529, 19] dà a Costantino διάδημα διὰ μαργαριτῶν καὶ ἑτέρων τιμίων λίθων; s. Ambrogio *de ob. Theod.* 47 dice il diadema regalato da s. Elena al figlio *gemmis insignitum*).

[3] È familiarissimo agli scrittori antichi questo rassomigliare un corteo funebre solenne alla pompa trionfale (oltre i luoghi da me citati in *Note agiografiche* fasc. 4 p. 136 con nota 1, v. Senec. ad Marciam de consol. 3, 1 *usque ad urbem ductum erat funus triumpho simillimum*; Lucan. *Phars.* 8, 733 *praeferat ut veteres feralis pompa triumphos* (dove il Kirchmann, *de fun. Rom.* p. 168, vedeva un'allusione all'uso di far comparire nelle esequie imperiali le immagini delle città e delle province soggiogate)

[4] Non minore, certo, di quello che s. Gregorio Nisseno ricorda di aver contemplato con stupore nell'occasione dei funerali dell'imperatrice Flaccilla (a. 385): εἶδον ἐξ ἀνθρώπων πέλαγος τῇ πυκνότητι τῶν συνεστώτων οἷόν τι ὕδωρ κατὰ πᾶν μέρος τοῖς ὀφθαλμοῖς προφαινόμενον· πλήρης ὁ ναός, πλήρης τοῦ ναοῦ τὸ προαύλιον, ἡ ἐκδεχομένη πλατεῖα, τὰ ἄμφοδα, ἡ μέση, τὰ πλάγια, ἡ ἐπὶ τῶν δωμάτων εὐρυχωρία, πᾶν τὸ ὁρώμενον ἀνθρώπων πλήρωμα ἦν, ὥσπερ πάσης τῆς οἰκουμένης εἰς ταὐτὸν συνδραμούσης ἐπὶ τῷ πάθει (Migne 46, 868 A).

Digitized by Google

nanzi agli usci delle case e su le finestre [1]. Quale spettacolo (sopra tutto) il sarcofago d'oro, su la pomposissima κλίνη, non eburnea ed a fregi d'oro, come si era costumato nell'antica Roma [2], ma intieramente d'oro e tempestata di pietre preziose, al modo orientale! [3]. E un tal sarcofago, un tal letto, maestosamente ondeggianti,

[1] Cf. Coripp. *Justin.* III 55 *transitus ob causam* (del corpo di Giustiniano) *multi pia tura cremabant.* Nel celebre avorio di Treviri, rappresentante una traslazione di reliquie, si vedono gli abitanti d'un palazzo (forse la reggia) affacciati alle finestre, in atto di agitare turiboli.

[2] Sueton. *div. Iul.* 84 (funerali di Cesare) *lectus eburneus auro ac purpura stratus* (cf. Propert. II 10, 21). Dio LVI 34, 1 (fun. di Augusto) κλίνη ἐκ τε ἐλέφαντος καὶ χρυσοῦ πεποιημένη: LXXIV 4, 2 (fun. di Pertinace) κλίνη ὁμοία i. e. ἐκ τε ἐλέφαντος καὶ χρυσοῦ. Herodian. IV 2, 2 (fun. di Severo) ἐπὶ μεγίστης ἐλεφαντίνης κλίνης. La bara di Silla, peraltro, è detta da Appiano (*bell. cir.* I 105) di oro, ἐπὶ κλίνης χρυσηλάτου.

[3] Sopra una così fatta κλίνη era stato portato al sepolcro il corpo di Erode, giusta il racconto di Giuseppe Flavio *A. I.* XVII 8, 3 ἐφέρετο δὲ ἐπὶ κλίνης χρυσίας λίθοις πολυτελέσι καὶ ποικίλοις διαπεπασμένης (in *B. I.* I 33, 9 più brevemente κλίνη ὁλόχρυσος διαλίθος). S. Gregorio Nisseno rievocando il trasporto della salma di Pulcheria imperatrice sulla preziosa κλίνη d'oro (l'uso della quale durò fino ai tardi tempi, parlandosene p. es. nella descrizione dei funerali di Costantino Porfirogenito [*Theoph. cont.* p. 468, 6 Bonn] e nel *lib. de cer.* I 275, 16 Bonn.), così si esprime; οὗ μοι ἔδοξε κατὰ τὴν ὥραν ἐκείνην... τὴν ἐκ φύσεως χάριν ὁ χρυσὸς ἀποστίλβειν, ἀλλὰ καὶ αἱ τῶν λίθων αὐγαὶ καὶ τὰ ἐκ χρυσοῦ ὑφάσματα καὶ αἱ τοῦ ἀργύρου μαρμαρυγαὶ καὶ τὸ ἐκ τοῦ πυρὸς φῶς πολύ τε καὶ ἄφθονον κατὰ τὰ πλάγια ἑκατέρωθεν τῆι συνεχείαι τῶν ἐκ τοῦ κηροῦ λαμπάδων παρατεινόμενον (M. 46, 868). Cf. Coripp. *Iustin.* III 13 *alta superpositis radiabant stramina gemmis.* — Su letto aureo (κλίνη διάχρυσος) venivano altresì portati a seppellire i ricchi privati (Ioh. Chrys. *de s. Droside* 6 ap. Migne 50, 692; Iustinian. *novell.* 76, 6 ed. Zachariae a Lingenthal I, Lipsiae 1881, p. 449, 2; cf. *Menol. Basil.* tavv. 125, 136; cod. Paris. gr. 510 f 43^{v} ap. Omont *Fac-similés des miniatures* etc. tav. XXIII): solo però il letto imperiale era gemmato, come gemmato era solo il carro imperiale (s. Giov. Crisost. *de perf. car.* 6 [ap. M. 56, 287] novera fra le insegne imperiali l'ὄχημα λιθοκόλλητον: cf. Ammian. XVI 10. 6 *insidebat aureo solus ipse* [*Constantius*] *carpento fulgenti claritudine lapidum*; Theoph. p. 227, 14 de Boor ἐν ὀχήματι χρυσῶι βασιλικῶι διαλίθωι), solo il trono imperiale (Coripp. *Iustin.* III 199 *solium... ornatum gemmis auroque ostroque superbum*; IV 114 *aedibus in magnis miro constructa paratu | exstabat sedes auro gemmisque superba*: cf. V. Chapot in Daremberg-Saglio s. v. *thronus* p. 283).

Digitized by Google

su le spalle di uno stuolo di soldati (forse tutti ufficiali superiori dell'esercito [1]), in un folto di lancie d'oro brunito, di caschi d'oro piumati di rosso, di clipei d'oro [2], che, percossi dalla luce dei numerosi torchietti disposti ai lati del corteo, sì da formare come due rivi di fuoco [3], mandavano sprazzi e lampi vivissimi.

Quando, tra il flebile concento delle trombe [4], il feretro toccò la soglia della basilica degli Apostoli (la quale Costantino aveva appena potuto veder compita), il sole volgeva ormai al tramonto

[1] A portare in ispalla i cadaveri dei vescovi, od anche quelli di semplici fedeli insigni per santità di vita, si prestarono, a volte, perfino dei vescovi; onore che toccò, fra gli altri, a s. Macrina sorella di s. Gregorio Nisseno (*de vita s. Macrinae* ap. Migne 46, 993 B) e a s. Paola (Hieron. *ep.* 108, 29, ed. Hilberg II 348, 3). Ma nei funerali di Costantino, puramente militari, quell'onore non fu certamente voluto cedere dall'ufficialità superiore a persone estranee all'esercito.

[2] Per le aste d'oro dei *protectores* v. pag. 229, nota 4: dei clipei d'oro, che poi portarono il monogramma di Cristo (*Studi Romani* I 183 nota 2) parlano Libanio, dove ci mostra l'imperatore in trono χρυσαῖς ἀσπίσι περικλειόμενος (*or.* 12 ed. Foerster II 38, 9), Sinesio, che chiama quelle guardie χρυσάσπιδες (*de regno* 12) e Corippo *Iustin.* III 168 *scuta sub erectis coniungens aurea pilis* (cf. 239 *scuta aurea cernunt*). Degli elmi d'oro fa cenno Corippo III 241 *auratos conos cristasque rubentes:* ma sui monumenti figurati (v. M. Besnier ap. Daremberg-Saglio s. v. *protectores* p. 712 s.) i *protectores* sogliono comparire a testa nuda, mostrando le bionde e ricche capillature (cf. Synes. l. c. ξανθοί τε καὶ περιττοί. Nondimeno sono galeate le guardie che circondano Valentiniano nel celebre disco argenteo del museo di Ginevra; v. Montfaucon *L'antiquité expliquée*, suppl. t. IV tav. XXVIII p. 64; Mommsen *Inscr. Helv.* n. 343; A. Venturi *Storia dell'arte italiana* I 495). Chiaramente dunque il Crisostomo indica le guardie imperiali con la perifrasi τοὺς περὶ τὸν βασιλέα χρυσοφοροῦντας (*de perf. car.* 6 ap. Migne 56, 286).

[3] L'espressione è di s. Gregorio Nisseno *de Meletio ep.* (Migne 46, 861 D): ἑκατέρωθεν οἱ ἐκ πυρὸς ποταμοὶ τῇ συνεχείᾳ τῶν λαμπάδων ὁλκὸς ἀδιάσπαστος ῥέοντες, ἕως οὗ δυνατὸν ἦν ὀφθαλμοῖς λαβεῖν, παρετείνοντο. Cf. il testo del medesimo autore riferito a pag. 232, nota 4.

[4] Le trombe non mancavano nei funerali civili (Plut. *de soll. an.* 19, 6 ἔτυχε δέ τις ἐκείνῃ τῶν πλουσίων ἐκκομιζόμενος ὑπὸ σάλπιγξι πολλαῖς: cf. Marquardt *Vie privée* I 411), molto meno, s'intende, nelle esequie militari (in quelle p. es. di Silla, secondo App. *bell. civ.* I 107 σαλπιγκτῶν... ἄπειρον ἦν πλῆθος παρὰ μέρος ὑγρότατα καὶ πένθιμα μελῳδούντων).

Digitized by Google

ed il grandioso tetto vestito di bronzo dorato ne riverberava (così m'immagino) gli ultimi bagliori purpurei [1]. L'imperiale spoglia venne subito introdotta nel tempio e deposta sulla cima di un alto basamento (ἐφ' ὑψηλῆς κρηπιδος), sontuosissimo certo, ma diverso, crederei, da certi catafalchi monumentali dell'età moderna, che troppo avrebbero ricordato ai cristiani d'allora i roghi dell'apoteosi [2].

Adesso, soltanto adesso, cominciavano le esequie cristiane di Costantino.

Prima peraltro che il clero, alla testa dell'immenso popolo dei fedeli, circondasse la bara e intonasse il canto dei salmi, Costanzo si ritirò, e con lui tutte le milizie, le quali, sotto il suo comando supremo, avevano preso parte al trasporto. Bisogna convenire che questo allontanarsi del cristiano cesare dalla salma paterna proprio nel momento in cui stanno per cominciare le preci, non può non sorprendere. Quindi è che da qualche studioso si cercò di dare alle parole di Eusebio IV 71 p. 147, 1 ἐπεὶ δ' ὑπεχώρει (Κωνστάντιος) un senso diverso da quello ovvio e naturale: Costanzo non se ne sarebbe andato via addirittura dall'ἀποστολεῖον, ma ne avrebbe la-

[1] Eusebio (*vita Const.* IV 58, p. 141, 15) rileva il risplendere che solea far da lontano, ai raggi del sole, la copertura dorata dell'ἀποστολεῖον, il quale sorgeva sul IV colle, il più alto di Costantinopoli (cf. Heisenberg *Grabeskirche u. Apostelkirche* II p. 1).

[2] I quali erano fatti a più ripiani degradanti verso l'alto, splendidamente ornati di drappi intessuti d'oro, di colonne, di statue d'avorio, di pitture (v. Dio LVI 34; LXXI 5; Herodian IV 2, 6). Ma per quanto splendidi, i roghi imperiali rimasero tutti ben lungi dalla grandezza e magnificenza del loro prototipo e cioè del rogo che Alessandro M. aveva fatto erigere per l'amico suo Efestione, descrittoci minutamente da Diodoro XVII 115, 1 ss. (cf. M. Quatremère de Quincy *Mémoire sur le bûcher d'Héphestion* in *Mém. de l'Acad. des Inscr.* IV, 1818, p. 395 ss.). Rimase celebre anche il rogo di Dionisio di Siracusa (Athen. V 206 e), ma non ce ne è stato tramandato alcun particolare. Sui roghi imperiali v. G. Boissier in Daremberg-Saglio s. v. *apotheosis* p. 325; E. Cuq s. v. *funus* p. 1394; Beurlier *Culte impérial* p. 65; C. Huelsen *Antichità di Monte Citorio* in *Mitt. d. k. deutsch. archaeol. Inst., röm. Abt.* 1889 p. 53 ss.; G. Mancini *Scoperte a Monte Citorio* in *Studi Romani* I 1913, p. 5 ss.

Digitized by Google

sciata libera la parte di mezzo (dov'era stato collocato il morto) per dar luogo al clero ufficiante [1]. Spiegazioue inammissibile; perchè, anzi tutto, Eusebio afferma essersi Costanzo ritirato insieme con le truppe (σὺν τοῖς στρατιωτικοῖς τάγμασι), le quali non solo non si possono supporre rimaste nella basilica durante la funzione (comprendendo, con i cristiani, perfino molti gentili) ma neppure entrate in quella momentaneamente. Poi lo stesso storico si esprime in termini tanto chiari da non lasciar sussistere il minimo dubbio sul fatto che la partecipazione del cesare alle onoranze funebri tributate a suo padre terminò con la deposizione della salma nel sacro tempio (καὶ βασιλεὺς μὲν νέος Κωνστάντιος ὧδε κη κοσμῶν τὸν πατέρα τῇ τε παρουσίαι καὶ τοῖς εἰς αὐτὸν καθήκουσι τὰ τῆς πρεπούσης οὐσίας ἀπεπλήρου. Ἐπεὶ δ'ὑπεχώρει... μέσοι δὴ παρήιεσαν οἱ τοῦ Θεοῦ λειτουργοὶ κτλ.). Nè meno evidente apparisce dal seguito della narrazione, alle esequie religiose essere intervenuti i soli sacerdoti, i ἱερωμένοι, e il πάνδημος θεοσεβείας λαός, la *plebs sancta*. S'aggiunga che il cesare e la sua corte dopo la faticosa processione durata di sicuro parecchie ore, tra una ressa indescrivibile di popolo, sarebbero stati male in grado di partecipare immediatamente a una seconda cerimonia più faticosa e più lunga della prima, come quella che probabilmente si protrasse una intiera notte. E si aggiunga ancora che Costanzo era bensì cristiano, ma semplice catecumeno e che come tale restava forse escluso dall'assistenza alle esequie religiose (cf. ps.-Dionys. *eccl. hier.* VII, 3, 3 ap. Migne *P. G.* 3, 557 σκόπει δὲ ὅτι νῦν οὐ πᾶσαι κατὰ τὸ σύνηθες αἱ καθαιρόμεναι τάξεις ἀπολούονται [dalle esequie]· μόνοι δὲ τῶν ἱερῶν ἐκβάλλονται χορῶν οἱ κατηχούμενοι).

Della cerimonia notturna Eusebio non fa cenno, almeno espresso, pur non si oserebbe dubitarne, attesa la consuetudine delle *vigiliae* funebri, generale in quella età. Le εὐχαὶ ὑπὲρ τῆς βασιλέως ψυχῆς,

[1] Vales. ap. Migne *P. G.* 20, 1225 nota 74.

Digitized by Google

dunque, inalzate a Dio dai λειτουργοί in una col popolo dei fedeli che stipava la chiesa, non cessarono se non al mattino seguente.

Si afferma [1], che altresì per Costanzo II ebbe luogo nell'ἀποστολεῖον di Costantinopoli un ufficio solenne durato l'intiera notte. Io non vedo ragione per credere il contrario, ma il passo del Nazianzeno su cui si basa quell'affermazione (*or.* V 16) parmi non cada a proposito. Ecco, invero, che cosa l'oratore narra della spoglia di Costanzo, morto a Mopsucrene: παραπέμπεται πανδήμοις εὐφημίαις τε καὶ πομπαῖς καὶ τούτοις δὴ τοῖς ἡμετέροις ὠιδαῖς πανυχοις καὶ δαιδουχίαις αἷς χριστιανοὶ τιμᾶν μετάστασιν εὐσεβῆ νομίζομεν · καὶ γίνεται πανήγυρις μετὰ πάθους ἡ ἐκκομιδὴ τοῦ σώματος. La ἐκκομιδή, manifestamente, è la traslazione da Mopsucrene a Costantinopoli. Nei periodi seguenti si passa a narrare il valico del monte Tauro (ἐπειδὴ τὸν Ταῦρον ὑπερβάλλοι κτλ.) e poi, in pochi e rapidi tratti, il grandioso ricevimento della salma stessa a Bizanzio, il seppellimento nella basilica degli Apostoli. Pare dunque che l'ordine seguito dal santo nel discorso non permetta così facilmente di riconoscere nelle sue prime parole una allusione alla cerimonia celebrata a Costantinopoli il giorno della sepoltura. Certo è più ovvio leggervi un'allusione agli onori resi al cadavere in Mopsucrene [2] e lungo il viaggio a traverso la Cappadocia e la Bitinia. Invero il plurale πομπαῖς ha tutta l'apparenza di un accenno alle popolazioni delle varie città e castella per cui passò il funebre

[1] P. Allard *Julien l'Apostat* II, Paris 1903, p. 91.

[2] Dove è possibile che venisse celebrato un ufficio in suffragio del defunto. Certo, Teodosio I ebbe esequie solenni a Milano prima che la sua salma partisse alla volta di Bisanzio per esser ivi sepolta nell'ἥρῳον costantiniano τῇ νεονικημένῃ κιβωτῷ (Socr. *H. E.* VI 1 ap. Migne 67, 661 A). Tali esequie ebbero luogo nel dì quadragesimo della morte, e si direbbe, da una espressione di s. Ambrogio il quale recitò in quell'occasione l'orazione funebre, che altre se ne fossero fatte subito dopo la morte (*de ob. Theod.* 3 *eius ergo principis et proxime conclamavimus obitum et nunc quadragesimam celebramus adsistente sacris altaribus Honorio principe*).

Digitized by Google

convoglio, uscenti, secondo l'uso, ad incontrarlo in massa, con i loro magistrati [1]. E se è così, le parole ὠιδαὶ πάννυχοι, διαδοχίαι non possono indicare se non cerimonie compiute dai cristiani nei luoghi in cui il cadavere sostò nottetempo. E non è meraviglia. Svetonio racconta che, per i forti calori estivi, la spoglia mortale di Augusto fu fatta viaggiare da Nola a Boville sempre nelle ore notturne, *cum interdiu in basilica cuiusque oppidi vel in aedium sacrarum maxima reponeretur* (*Aug.* 100). Alla stessa maniera sarebbe stata onorata la salma di Costanzo II nel viaggio da Mopsucrene a Costantinopoli, salvo che, invece di depositarla in tempî pagani o in edifizi civili, le singole comunità cristiane avrebbero fatto a gara per accoglierla degnamente nella chiesa, vegliandola fino al giorno appresso con salmodie e luminarie. Nè sarà fuori proposito ricordare come, allorquando venne riportato in trionfo ad Antiochia il corpo di Melezio († 380), λέγεται, scrive Sozomeno *H. E.* VII 10 (ap. Migne 67, 1441) διὰ πάσης λεωφόρου κατὰ βασιλέως πρόσταγμα ἐντὸς τειχῶν εἰς τὰς πόλεις εἰσδεχθῆναι (come se si fosse trattato dei resti dell'imperatore stesso, mentre a tutti gli altri cadaveri era solo concesso il transito *per territoria oppidorum*)... ἀμοιβαδόν τε ὑπὸ ψαλμωιδίαις ταῖς ἐν ἑκάστωι τόπωι τιμώμενον

[1] Delle onoranze civili e militari, di cui fu oggetto la salma di Costanzo II lungo il viaggio, c'informa Ammiano XXI 16, 20 s.: *corpus... Iovianus etiam tum protector domesticus cum regia prosequi pompa Constantinopolin usque iussus est... eique vehiculo insidenti quod portabat reliquias... annonae militaris offerebantur indicia... proba et animalia publica monstrabantur* (in altri tempi non sarebbero mancati sacrificî: Tac. *Annal.* 3, 2 *vestem, odores... cremabant... victimas atque aras diis manibus statuentes... dolorem testabantur*) *et ex usu crebrescebant occursus* etc. (cf. Senec. *ad Marciam de consol.* 3, 1; Sueton. *Aug.* 100; *Claud.* 1; Tac. *Annal.* l. c.; aggiungi le allusioni di s. Ambrogio *de ob. Val.* 3; *de ob. Theod.* 56). Onoranze simili furono tributate dalle città alle spoglie dei martiri e dei santi, come si vedrà dai luoghi che riferirò nel testo (ai quali aggiungi il racconto della traslazione di s. Ignazio d'Antiochia, lasciatoci dal Crisostomo *in s. Ignat.* 5 [Migne 50, 594] αἱ πόλεις ἐξῆς διαδεχόμεναι (τὰ λείψανα) καὶ ἐπ' ὤμων φέρουσαι μέχρι τῆς πόλεως ταύτης παρέπεμπον ἐγκωμιάζουσαι).

Digitized by Google

ἕως Ἀντιοχείας διακομισθῆναι. E l'autore della vita di Germano Antissiodorense scrive, verso il 480, che le reliquie del santo vescovo dirette nelle Gallie, essendo giunte a Piacenza a tarda ora di notte, vennero deposte in mezzo alla chiesa e onorate, sino allo spuntare del dì seguente, *vigiliis sanctae devotionis* (Mombrit. I 583, 4 ss. Solesm.).

Ma il Tillemont [1] (seguito, come di solito, dall'Orsi [2]), mons. Batiffol [3] ed altri ritengono che le esequie di Costantino si chiudessero con l'oblazione dei *sacramenta redemptionis*. Per conto mio, non oserei sottoscrivere a questa opinione, senza qualche riserva: dacchè nelle chiese orientali, a differenza di quelle di occidente [4], non sembra fosse molto diffuso, almeno nel corso del sec. IV, l'uso di celebrare il santo sacrifizio di espiazione il dì della sepoltura [5]. Ed Eusebio

[1] *Empereurs* IV 270.

[2] *Storia ecclesiastica* V 280.

[3] *La paix const.* p. 397.

[4] Per le quali v. de Rossi *Roma sott.* III 496 ss.

[5] Quindi è che del Sacrifizio celebrato prima della sepoltura non fa alcun cenno s. Gregorio Nazianzeno quando descrive le esequie di Cesario (Migne 35, 773), nè dove parla di quelle di s. Basilio (Migne 36, 601), e di Costanzo II (35, 685); nessun cenno ne fa il Nisseno dove narra minutamente i funerali della sorella Macrina (Migne 46, 993 s.), nessun cenno l'autore della vita greca di Melania giuniore, a proposito della sepoltura di questa santa (c. 68 ed. Rampolla p. 84, 15), nè s. Girolamo riferendo le esequie di s. Paola (*ep.* 108, 29 ed. Hilberg II 348). — Conosco due testi anteriori al sec. IV, in cui si parla della Eucaristia offerta *iuxta sepulcrum;* secondo il primo, nel terzo giorno dopo la morte (*acta Ioh.* 72, ed. Bonnet *A. A. A.* II 1 p. 186, 4 ss. παραγίνεται ὁ Ἰωάννης ...ἐξ ἐωθινῆς εἰς τὸ μνῆμα, τρίτην ἡμέραν ἐχούσης τῆς Δρουσιανῆς, ὅπως ἄρτον κλάσωμεν ἐκεῖ: cf. Euod. ap. Augustin. *ep.* 158, 2, ed. Goldbacher p. 490, 9 ss. *per triduum hymnis Dominum conlaudavimus super sepulcrum ipsius et redemptionis sacramento tertio die obtulimus*); secondo l'altro, a quanto pare, nel giorno stesso della sepoltura (*s. Polycarpi vita* 20, 4 ed. Funk-Diekamp p. 430, 2 ss. ἀγαγόντες δὲ τὸ σῶμα τοῦ μακαρίου Βουκόλου εἰς... κοιμητήριον καὶ καταθέμενοι... πληρώσαντες πάντα προσέφερον ἄρτον ὑπὲρ τοῦ Βουκόλου καὶ τῶν λειπῶν. Cf. *Const. ap.* VI 22, 2 ed. Funk p. 376 *eucharistiam offerte... et in coemeteriis et in dormientium exitibus*). Dal sec. V in poi non mancano testimonianze della celebrazione del santo sacrifizio il giorno della *depositio:* v. per es. *vita s. Theodosii a. Theodoro* ed. Usener p. 97, 17

Digitized by Google

non parla se non, in genere, di preghiere fatte a Dio per l'anima dell'imperatore dal clero insieme col popolo. Più sotto, sta bene, egli dice Costantino μυστικῆς λειτουργίας ἀξιούμενον; ma che ivi si accenni alla cerimonia del seppellimento non è affatto sicuro; poichè le parole ora citate si leggono fra alcune considerazioni generali dello storico su la benevolenza mostrata da Dio all'imperatore concedendogli di trasmettere lo scettro ai propri figli e di essere sepolto nel luogo elettosi da vivo, là dove sogliono assembrarsi i fedeli per pregare i santi Apostoli, e dove si celebra la mistica liturgia, ὡς ὁρᾶν <ἔστιν> εἰσέτι καὶ νῦν. In ogni modo non valgo ad allontanare da me il pensiero che se realmente fosse stata celebrata la mistica liturgia *praesente cadavere*, lo scrittore ecclesiastico ce ne avrebbe informato con parole ben più esplicite.

Ma comunque si voglia pensare su questo punto, sta il fatto che, compiute le esequie fra i sospiri e le lacrime di tutto il popolo, al quale sembra che Costanzo facesse in quell'occasione larghissime distribuzioni di frumento per onorare, altresì in questa forma, la memoria del padre [1], non rimase che discendere l'augusta spoglia dal catafalco ed affidarla alla tomba. Dove stava questa per l'appunto?

A. Heisenberg [2] dimostra ad evidenza (cosa, del resto, su cui le testimonianze scritte non consentono alcun dubbio) che Costantino

ὁ ὅσιος κατετέθη τῆς θείας εὐχαριστίας ἐπ' αὐτῷ τελεσθείσης. Ma forse poco a proposito l'Usener citava ps.-Dionys. *eccl. hier.* VII 3, 2 (Migne *P. G.* 3, 556), dove non sembra che si parli del santo sacrifizio.

[1] Philostorg. p. 210, 8 ss. ed. Bidez (app. VII 13) οὐκ ἔστιν εἰπεῖν... ὅσα γέγονεν ἐν αὐτῇ, Κωνσταντινουπόλει) ἐνδόξά τε καὶ σιτομέτρια τῶν δωρηθεισῶν, ἀννωνῶν, ἐν πένθει τοσούτῳ πάντων ὄντων, ὡς οὐκ ἐγένετο πώποτε βασιλέα... δοξασθῆναι οὕτως... μετὰ θάνατον. Codeste elargizioni in memoria di un defunto possono essere state suggerite a Costanzo da un sentimento cristiano di carità; si deve però ricordare che esse non sono senza precedenti nella storia dell'impero. Già Augusto (per non citare che il primo esempio che mi si para innanzi) aveva dato in Roma un congiario affine di onorare la memoria di Agrippa (Dio LIV 29, 4).

[2] *Grabeskirche und Apostelkirche* II 106 ss.

Digitized by Google

ebbe sepoltura in un edifizio attiguo bensì all'ἀποστολεῖον, ma distinto da esso. L'edifizio, al quale si accedeva dal portico della basilica (ragione per cui il Crisostomo afferma deposti Costantino ed i suoi successori παρ' αὐτὰ τὰ πρόθυρα e ἐν τοῖς προθύροις della basilica stessa [1]) era di forma circolare e sormontato da cupola (σφαιροειδὴς καὶ κυκλικός, a senso di una descrizione che poi dovremo prendere in particolare esame) [2]. Rimpetto alla porta, in fondo, rosseggiava il sarcofago di lucido porfido, racchiudente le reliquie del fondatore [3]. E il sarcofago era fiancheggiato da altri dodici, sei a destra sei a sinistra, vuoti. In mezzo poi all'ἡρῶιον (come lo troviamo designato più tardi) Costantino stesso aveva voluto un altare per celebrare i divini misteri (Eus. *vita Const.* IV 60, 2 p. 142, 6 μέσον θυσιαστήριον πηξάμενος), ed io non sarei alieno dal concedere allo Heisenberg che il ciborio d'argento, da cui l'altare era

[1] *Hom. contra Iud. et gent.* 9 (ap. Migne 48, 825); *hom. 26 in epist. II ad Cor.* 5 (ap. Migne 61, 582).

[2] A giudizio dello Heisenberg II 108 il mausoleo costantiniano sarebbe rappresentato nel Menologio di Basilio tav. 353. Per me, credo che si tratti di un' abside mal fatta o arbitraria (cf. tav. 393).

[3] È stato identificato con uno dei tre che ancora esistono in Costantinopoli nel giardino della corte della Sublime Porta, e che puoi vedere riprodotti in zincotipia presso Edwin A. Grosvenor *Constantinople*, London 1895, p. 484 (cf. de Rossi *Bull. crist.* 1864 p. 17 ss.; Garrucci *A. C.* p. 81 s., tav. 354, 1, 2) Quello attribuito, senza ragione sufficiente, a Costantino è monolito, tutto liscio, lungo internamente 9 piedi e 8 pollici, largo piedi 4 e 1 pollice, alto piedi 3 e pollici 11 $^1/_4$. Da queste dimensioni Grosvenor ricava che l'arca era destinata a ricevere due corpi sovrapposti (egli crede, con i bizantini, che Elena e il figlio avessero comune il sepolcro). I sarcofagi disomi erano sempre fatti in modo da poter contenere i due cadaveri l'uno a fianco dell'altro e così fatte erano pure le arche murate ed i loculi per più corpi, aborrendo gli antichi, specie i cristiani, dal soprapporre corpo a corpo: *ne quis mortuum supra mortuum ponat* (cf. de Rossi *R. S.* III 407). Non di rado i sarcofagi mostrano, su un rialzo a guisa di cuscino, gl'incavi per le due teste (cf. per es. Amelung *Di alcuni sarcofagi colossali conservati nel museo Vaticano* in *Atti della pont. Accad. d'archeologia* ser II vol. 10 parte 1 p. 200).

Digitized by Google

protetto quando vide la luce il *liber de ceremoniis* [1], risalisse al primo Augusto cristiano.

Ma lo Heisenberg si allontana certamente dal vero, quando scrive (p. 115): ' Wir dürfen nicht daran zweifeln: der erste christliche Kaiser wollte begraben sein wie Christus selber und an seinem Grabe sollte man beten, wie in der Anastasis am Grabe Christi gebetet wurde '. Costantino non avrebbe dunque inteso di erigere un mausoleo per sè e per i suoi successori, bensì una basilica sepolcrale, un *martyrium* per gli Apostoli, dei quali egli si sarebbe considerato addirittura come il decimoterzo (p. 112). Anzi egli, fondatore dello stato cristiano, avrebbe voluto essere onorato, dopo morte, alla testa del collegio apostolico non altrimenti che il Figlio di Dio, fondatore della religione cristiana. In realtà il testo di Eusebio non contiene nulla che ci obblighi ad attribuire a Costantino un pensiero tanto superbo da rasentare l'empietà, nulla che vieti di credere aver voluto Costantino erigere il suo monumento in vicinanza della basilica degli Apostoli per profittare, secondo l'espressione di Eusebio, delle preghiere che colà si sarebbero pòrte agli Apostoli [2]. Egli aveva già edificato un mausoleo somigliante (e depostovi il corpo di Elena sua madre) non lungi da Roma, sulla via Labicana, *ad duas lauros*, eleggendo, con lo stesso pio pensiero, una località prossima a un santuario di martiri, secondo che vedremo di qui a poco.

Nel mausoleo costantinopolitano l'Augusto si riservò, come a fondatore, il posto principale; fece approntare insieme dodici arche (θῆκαι) per altrettanti suoi successori, scegliendo il numero dodici

[1] Dove si legge II 6 (ed. Bonn. I 534, 13) καὶ ἀπέρχονται ἐν τῷ βήματι τοῦ ἁγίου Κωνσταντίνου· τὰ γὰρ ἐκεῖσε βήματα τὸ μὲν ἓν τῆς ἁγίας Ἑλένης ὑπάρχει, τὸ δὲ ἕτερον, ἐν ᾧ καὶ τὸ ἀργυροῦν κιβώριον, τοῦ ἁγίου Κωνσταντίνου τυγχάνει.

[2] *Vita Const.* IV 60, 2 (p. 142, 3 s.) ὡς ἂν καὶ μετὰ τὴν τελευτὴν ἀξιῶτο τῶν ἐνταυθοῖ μελλουσῶν ἐπὶ τιμῇ τῶν ἀποστόλων συντελεῖσθαι εὐχῶν (cf. H. Delehaye *Origines du culte des martyrs*, Bruxelles 1912, p. 163).

Digitized by Google

in memoria e ad onore degli Apostoli, ἐπὶ τιμῇ καὶ μνήμῃ τοῦ τῶν ἀποστόλων χοροῦ [1]. Ora, non può negarsi, il vescovo di Cesarea reputò le 12 tombe vuote veri e proprî monumenti onorarî degli Apostoli [2]. Ma tra il supporre in Eusebio un errore, diciamo così, d'interpretazione del monumento e l'ascrivere a Costantino una enormità come quella attribuitagli dallo Heisenberg, sembra che (fino a migliori prove) la scelta non possa esser dubbia. Tanto più che l'errore di Eusebio può aver trovato qualche scusa, oltre che nel *numero* delle tombe *vuote*, anche nelle pitture e nei musaici che ornavano la cupola del mausoleo o gli archi delle nicchie sepolcrali.

Delle nicchie sepolcrali, si è detto, perchè, secondo ogni verisimiglianza, il sarcofago di Costantino e quelli dei suoi successori

[1] Eus. op. cit. IV 60, 3 (p. 142, 7 s.). Per il numero dodici, preferito anche da chi ideò il mausoleo di Costantino sulla via Nomentana, v. J.Wilpert *Röm. Mosaiken und Malereien* I, Freiburg i. B. 1916, p. 281.

[2] Sepolcri onorarî furono spesso edificati dai Romani ai grandi personaggi. Druso, sepolto nel campo Marzio a Roma, aveva un *honorarium tumulum* nelle Gallie, *circa quem stato die quotannis miles decurreret Galliarumque civitates publice supplicarent* (Suet. *Claud.* 1). Così pure Alessandro Severo *cenotaphium in Gallia, Romae sepulcrum amplissimum meruit* (*S. H. A.* XVIII 63, 3) e Tacito e Floriano vennero onorati di cenotafî in Interamna (*S. H. A.* XXVII 15, 1 cf. Cuq ap. Daremberg-Saglio s. v. *funus* p. 1396; Grossi Gondi in *Rom. Quartalschr.* 1915, p. 244 s.). Non sarebbe quindi, per sè, cosa impossibile che Costantino avesse inalzato dei sepolcri onorarî (senza però, ben inteso, collocare fra essi la propria urna) ai dodici apostoli di cui non gli era consentito procurarsi le reliquie. Ma vorremmo conoscere qualche altro esempio sicuro di cenotafî eretti ai martiri nei primi secoli della Chiesa. Se l'origine della commemorazione dei ss. Pietro e Paolo *ad catacumbas* fosse stata puramente liturgica e (al contrario di quanto narra la tradizione) i loro corpi non avessero mai riposato colà, potremmo supporre nata la tradizione dall'esistere *ad catacumbas* un sepolcro onorario dei due apostoli. Il quale sarebbe stato costruito nell'a. 258, allorchè, essendo vietato dai persecutori l'accesso ai cimiteri, convenne ai cristiani celebrare l'annua festa dei ss. Pietro e Paolo lungi dai luoghi dove riposavano le loro ceneri. Ma tutto ciò è estremamente incerto e resterà incerto finchè nuovi scavi non porteranno, come è sperabile, qualche maggior luce.

Digitized by Google

stavano internati in altrettanti nicchioni. Ciò, a mio giudizio, risulta (anche non tenendo conto, come pur si deve, dell'analogia con gli altri mausolei imperiali dell'età costantiniana) da un testo di Nicolao Mesarites (sec. XIII-XIV) edito dallo Heisenberg II 82, 1 ss.: σφαιροειδὴς καὶ κυκλικὸς ὁ σύμπας οὗτος νεώς (il mausoleo di Costantino), διὰ τὸ πολυχωρητότερον. ὡς οἶμαι τοῦ σχήματος πυκναῖς ταῖς περικύκλωι στωικαῖς γωνίαις κατατερνόμενος· πρὸς γὰρ ὑποδοχὴν τοῦ νεκροῦ <πατρικοῦ> τε καὶ ἑαυτοῦ καὶ τῶν μετ' αὐτοῦ βασιλευσόντων ἀνωικοδόμητο. Il senso del passo citato mi sembra questo, che per dare alla pianta dell'edifizio una maggiore capacità (per renderlo cioè capace di un maggior numero di sarcofagi [1]), se ne tagliarono le mura tutt'intorno con nicchioni (γωνίαις). La voce γωνία infatti significa così *angolo*, insenatura, nascondiglio [2], come *gomito*, punta, cuspide, sporgenza angolosa. Ma non conosco luogo di scrittore antico, in cui, certamente, venga usurpata nel senso di pilastro, come intende lo Heisenberg [3]. Esempio tanto più necessario, quanto meno il vocabolo sembra prestarsi a designare un oggetto quadrangolare. Alle nicchie poi si dà l'epiteto di πυκναί, *frequenti*, perchè quantunque non superassero il numero di 12 (almeno quelle destinate a ricevere sarcofagi), esse si trovavano assai accostate l'una all'altra, e son dette di più στωϊκαί, o perchè stavano sotto il colonnato che girava lungo le pareti (sia come nel mausoleo di Dio-

[1] Πολυχώρητος val propriamente *multorum capax* (Stephani thes.): Hesych. πολυάνδριον· τάφος πολυχώρητος.

[2] Hesych. γωνία· κοίλωμα γῆς, θαλάμη. Eustath. p. 1082, 26 ἀγκὼν... τείχους γωνίαν δηλοῖ.

[3] In Gregorio Nisseno *epist. ad Amphiloch.* (ed. B. Keil in Strzygowski *Kleinasien*, Leipzig 1903, p. 79, 13 ss.) ἔγκειται τῶι σταυρῶι κύκλος ὀκτὼ γωνίαις διειλημμένος· κύκλον δὲ διὰ τὸ περιφερὲς ὠνόμασα τὸ ὀκτάγωνον σχῆμα κτλ., la spiegazione proposta dallo Heisenberg II 108 « in das Kreuz ist ein Kreis gelegt, der durch acht Pfeiler gebildet ist » mi sembra discutibilissima. Ap. Diodor. II 8, 2 γωνιαι sono certe punte o sproni addossati ai piloni di un ponte, per attenuare l'impeto della corrente.

Digitized by Google

cleziano a Spalato, sia come nel mausoleo di Costantina a Roma) [1], o perchè erano di quelle solite praticarsi in fondo ai portici, per rizzarvi statue, urne, etc. Spiegando nel modo da me proposto le parole di Nicolao, pare che esse si colleghino perfettamente con quelle che seguono: πρὸς γὰρ ὑποδοχὴν τοῦ νεκροῦ <πατρικοῦ> τε καὶ ἑαυτοῦ καὶ τῶν μετ' αὐτοῦ βασιλευσόντων ἀνωικοδόμητο. L'edifizio (nota in sostanza l'autore) è stato tagliato da molte nicchie al fine di aumentare la sua capacità; perchè Costanzo lo destinò ad *accogliere*, oltre gli avanzi mortali di Costantino ed i propri, quelli altresì dei successori. Ma se invece traduciamo con Heisenberg: « il mausoleo a causa della sua ampiezza è tagliato da solidi pilastri » non apparisce, così a bella prima, come questo rafforzamento con solidi pilastri (la grandezza dell'edifizio passando in seconda linea) possa essere ordinato da Costanzo allo scopo di dare al tempio la capacità necessaria per *contenere* una lunga serie di tombe.

Riguardo all'altare, se non si voglia grossamente frantenderne lo scopo, esso deve mettersi a riscontro con quello, pure di argento, che stava nel mausoleo di Elena sulla via Labicana a Roma, e che era stato eretto, giusta il *liber pont.*, proprio per ordine di Costantino: *Eisdem temporibus fecit Augustus Constantinus basilicam veatis martyribus Marcellino presb. et Petro exorc. inter duos lauros et mysileum, ubi mater ipsius sepulta est Helena Augusta via Labicana, miliario III. In quo loco et pro amorem matris suae et veneratione sanctorum posuit... altarem ex argento purissimo pens.*

[1] Zonara XIII 4, 28 (ed. Büttner-Wobst p. 5, 1) dice sepolto Costantino ἐν ἰδιαζούσῃ στοᾷ. Peraltro non si può sapere a che cosa precisamente egli alluda, se a un colonnato interno, ovvero a un quadriportico da cui il mausoleo fosse ricinto, come e. g. quello di Elena sulla via Labicana (posto che meriti fede il disegno lasciatone dal Bosio *Roma sott.* p. 323; cf. Aringhi *Roma subt.* II 51). Del resto sull'uso della voce στοᾷ negli scrittori bizantini v. Heisenberg II 107.

Digitized by Google

lib. cc, ante sepulchrum beatae Helene Aug., qui sepulchrum est ex metallo purphyriticus exculptus sigillis (ed. Mommsen p. 65, 18 ss.). Nè l'altare mancò in mezzo all'altro grandioso mausoleo sorto presso la basilica di S. Agnese sulla via Nomentana per volontà (come narrasi) di Costantina figlia di Costantino [1].

L'ignoranza, o dimenticanza, del citato luogo del *liber pont.*, nonchè della topografia e dei monumenti della πρεσβυτέρα Ῥώμη, trasse lo Heisenberg ad asserire, con ogni franchezza, che la madre di Costantino ebbe tomba nella νέα Ῥώμη [2]. In realtà, con i testi e i monumenti romani va di pieno accordo il primo e più autorevole biografo di Costantino, narrando come egli facesse trasportare con regal pompa la spoglia materna ἐπὶ τὴν βασιλεύουσαν πόλιν e deporre ἠρίοις βασιλικοῖς (*vita Const.* III 47, 1, ed. Heikel p. 97, 13-14). Perchè, notoriamente, ἡ βασιλεύουσα πόλις, qui come per tutto altrove negli scritti di Eusebio, designa Roma, a differenza di ἡ βασιλέως πόλις parafrasi di Κωνσταντινούπολις. Nè alla morte di Elena esisteva ancora in Costantinopoli un sepolcreto imperiale, quel sepolcreto in cui scese a dormire per *primo* l'Augusto fondatore della città. Il mausoleo della via Labicana, invece, dovette essere inalzato da Costantino prima di volgere il pensiero alla nuova metropoli. Il sarcofago infatti che accolse la salma di Elena, era stato approntato per un imperatore (come palesano le sue sculture) [3], non per una imperatrice, o almeno non unicamente nè principalmente

[1] V. Wilpert *Mosaiken und Malereien* I 282.

[2] *Grabeskirche und Apostelkirche* II 116 ss.

[3] Senza escludere i due leoni distesi sulle ali del coperchio a tetto. Si sa, nella simbolica funeraria i leoni alludono il più delle volte al nome del morto (ricorda il leone eretto alle Termopili in onore di Leonida, Herod. VII 225; cf. Duruy *Hist. des Grecs* I 455), ma spesso anche alla forza e al valore militare, come, per non citare che un esempio, nel poliandro di Cheronea (Paus. IX 40, 10; cf. S. Reinach *Rép. de la statuaire* II 713). Il medioevo usò anch'esso effigiare sotto i piedi del cavaliere morto un leone, come immagine del coraggio.

Digitized by Google

per una imperatrice [1]. Del resto il mausoleo romano, che lo storico cesariense accenna di passata in alcune vite di Costantino, è descritto con tanta precisione, da autorizzarci ad identificarlo senz'altro con quello della via Labicana, del quale, come è noto, durano tuttora notevoli avanzi. Ἐθάφη (narra di s. Elena il βίος Κωνσταντίνου edito da M. Guidi p. 57, 2 ss.) ἔξω τῆς πόλεως Ῥώμης ἐν στρογγυλοειδεῖ εἰλημματικῶι ναῶι, ἐν λάρνακι πορφυρῶι (cf. Niceph. Call. *H. E.* VIII 31, ap. Migne *P. G.* 146, 120).

[1] Che questo sarcofago sia stato fatto per Costanzo Cloro e, per un certo tempo, ne abbia guardata la salma, fu sostenuto, dopo A. Monaci (*Archivio della r. Società di storia patria* 22, 570 ss.), con il quale consentono, fra altri, Tomassetti (*Campagna R.* III 388 ss.) e Rivoira (*L'arte musulmana* p. 211), da C. Gradara, in un articolo comparso nel *Nuovo Bullettino* 20, 1914, p. 43-49. Ma l'ipotesi non sembra offrire grande probabilità. In prima, che Costanzo, il quale regnò sulla Spagna, le Gallie, la Britannia, e morì ad *Eboracum* (York), sia stato sepolto in Roma, non lo dice nessun autore antico, cominciando da Eusebio, il quale pur descrive le esequie di lui non senza entrare in particolari. Secondariamente, non pare ammissibile che Elena abbia eretto il monumento a colui che l'avea ripudiata per isposare Teodora, figliastra di Massimiano. Non par credibile che ella, resasi cristiana, abbia desiderato riposare insieme col marito rimasto sempre pagano, benchè ai cristiani benevolo. E la Chiesa avrebbe mai potuto permettere la *depositio* di lei in un sepolcro profano? Quanto ai rilievi del sarcofago, è da tenere ben presente che essi sono assai assai restaurati, specie le teste, in massima parte del tutto nuove. Di fatti, mentre nel disegno edito dal Bosio (*R. S.* p. 317; cf. Aringhi *Roma subt.* II 41) i cavalieri scolpiti sulla fronte sono imberbi ed hanno la testa nuda, oggi compaiono barbati (ad eccezione di uno solo) e coperti di elmi. Inoltre il giovane che ora sembra muovere placidamente incontro al primo cavaliere a sinistra, galoppante su di lui in atto minaccioso, con l'asta brandita, fu visto, dal disegnatore del Bosio, in fuga verso sinistra. Il nemico caduto a terra bocconi, che veste ora la tunica, porta in quella copia le brache alla barbara. E l'altro barbaro che, seduto sul suolo, alza le mani come per chieder mercè, e che presentemente ha sulla testa un alto berretto frigio, è, presso il Bosio, a capo scoperto, al pari di tutti gli altri. Dopo ciò, come può esser mai lecito valersi dei busti creduti di Elena e di Costanzo non altrimenti che se fossero, con ogni sicurezza o con ogni verisimiglianza, antichi ed intatti? Il secondo busto, del resto, non offre i tratti di un personaggio d'età avanzata e guerriero; anzi il suo petto, non rivestito di corazza nè

Digitized by Google

Vero è che nei costantinopolitani non tardò molto a nascere e a consolidarsi la credenza di possedere le reliquie della pia imperatrice. Già a mezzo il secolo V Socrate dà la cosa per indiscussa, mutando le parole di Eusebio ἐπὶ τὴν βασιλεύουσαν πόλιν in ἐν τῇ βασιλευούσῃ νέαι Ῥώμῃ. [1]. E a Socrate fanno coro, cominciando da Alessandro monaco (*de inv. Crucis* ap. Migne *P. G.* 87, 3, 4064 c; 4068 *c*) [2], tutti gli storici bizantini posteriori, compresi quelli i quali sanno del seppellimento di Elena in Roma. Costoro, per mettere d'accordo le due notizie contraddittorie, ricorrono alla invenzione di una ἀνακομιδή da Roma a Costantinopoli di poco posteriore [3] alla ἐκκομιδή dall'Oriente (dove la madre di Costantino chiuse i suoi giorni) a Roma. Ma poichè forse il fatto di due traslazioni quasi contemporanee dall'Oriente a Roma, da Roma all'Oriente, riescì a qualcuno incredibile o strano, si sop-

di clamide, bensì di semplice tunica dal largo scollo, ha piuttosto del muliebre (e donna invero la credette il disegnatore del Bosio, il quale non vide le chiome cinte di diadema, come non vide diadema di sorta intorno all'altro capo, supposto di Elena). Tutto sommato, io propendo a dar ragione (come accenno nel testo) a chi nell'edifizio rotondo *ad duas lauros* propose di riconoscere il mausoleo eretto da Costantino per sè e per la sua famiglia quando non aveva ancora rivolto il pensiero alla nuova metropoli. Il fatto che nella trionfale *decursio* scolpita sul sarcofago furono rappresentati, fra i vinti, soltanto dei barbari (se veramente è così) non costituisce una grave difficoltà contro l'attribuzione del sarcafago stesso a Costantino. Ben potè volere Costantino che non si accennassero sul proprio sepolcro le vittorie riportate contro i nemici interni, sui quali non era dato trionfare (cf. Mommsen *Droit public romain* I 153 note 4-6; R. Cagnat in Daremberg-Saglio s. v. *triumphus* p. 488).

[1] *H. E.* I 17 ap. Migne 67... Invece il compilatore del βίος Κ. del cod. Angel. gr. 22 si attiene rigorosamente ad Eusebio τὸ δὲ σῶμα αὐτῆς εἰς τὴν βασιλεύουσαν Ῥώμην διακομισθὲν ἐν τοῖς βασιλικοῖς μνήμασιν ἀπετέθη (f. 49ᵛ). Ciò non toglie che poi (su altra fonte) dica sepolto Constantino nell'ἀποστολεῖον, ἔνθα καὶ ἀπετέθη ἡ μήτηρ αὐτοῦ Ἑλένη (f. 54. Georg. mon. *de inv. s. Crucis* ap. Migne *P. G.* 87, 3, 4068 c).

[2] Da cui dipende Teoph. p. 27, 10 ed. de Boor, come rileva l'editore.

[3] V. βίος Κωνστ. ed. Guidi p. 57, 4; Niceph. Call. *H. E.* VIII 31 ap. Migne 146, 120 A.

Digitized by Google

presse addirittura la prima, favoleggiando che Elena terminasse la vita in Roma.

In realtà le ossa della santa imperatrice non abbandonarono mai Roma. Quivi fu visitato, per tutto il medioevo, il monumento di lei [1], quivi venerato il suo corpo nel grande sarcofago di porfido che si ammira oggi al museo Vaticano [2]. A Costantinopoli invece nessuno seppe mai indicare con precisione il sepolcro di s. Elena, onde convenne *supporla* (λόγος [ἐστί], dice Nicolao Mesarites p. 82, 9) rinchiusa nel sarcofago stesso di Costantino.

Questo sarcofago, come ci occorse di ricordare pocanzi, era porfiretico (Nicol. Mes. p. 82, 6), in forma d'un parallelepipedo (τετράπλευρος, μετρίως δ'ἐπιμήκης ἀλλ' οὐκ ἰσόπλευρος). Il porfido sembra che fosse allora riservato alle tombe di personaggi imperiali o regî, a causa del suo colore [3]. Effettivamente tutte le arche imperiali del IV secolo, che possediamo o delle quali ci è pervenuta qualche notizia, sono in porfido: quella (?) di Massimiano [4],

[1] Come insegnano gl'itinerarî (de Rossi *R. S.* I 178-179). Anche tra i graffiti della cripta dei ss. Marcellino e Pietro, prossima al mausoleo imperiale, viene invocata, da un greco, s. Elena: ο θεως τη πρεσβηα | των αγον μαρτυρον και της | αγηας ελενης σοσων τους σου δουλους ιωάννη etc. (v. *Nuovo Bull.* 4, 1898, p. 163).

[2] Si dice che al tempo d'Innocenzo II, essendo il mausoleo rimasto deserto, empie mani infrangessero il coperchio del sarcofago per asportare *aurum et gemmas vestimentorum b. Helenae.* Alcuni religiosi, accortisi del sacrilegio, avrebbero estratto *caput et grossiora ossa* e postili al sicuro in città. Certo è che più tardi Anastasio IV fece trasportare l'intiero sarcofago al Laterano, e che vi ebbe sepoltura (Ioh. diac. *de eccl. Lat.* ap. Migne *P. L.* 194, 1553). In quella occasione si sarebbero tolte dall'urna anche le ossa più piccole per dividerle fra varie chiese di Roma (v. Aringhi *Roma subt.* II 38 s. Cf. Tomassetti *Campagna* III 391). La profanazione del sarcofago di s. Elena è, senza dubbio, molto più antica.

[3] Perciò s. Paolino gli dà l'epiteto di « regio »: *regia purpureo marmore crusta* (ep. 32, 17 ed. Hartel p. 292; cf. Wilpert *Mosaiken und Malereien* I 279).

[4] S. Ambros. *ep.* 53, 4. Cf. sopra p. 211, nota 2.

Digitized by Google

quelle di Elena, di Costantina [1], di Costanzo II [2], di Teodosio il Grande [3], di Valentiniano II [4].

Della decorazione del sarcofago costantiniano nulla possiamo dire, nulla autorizzandoci ad identificarlo con uno dei tre che ancora si conservano in Costantinopoli. E neppure possiamo dir nulla della decorazione del mausoleo, sulla quale gli scrittori serbano il

[1] Wilpert l. c. Che il porfido fosse generalmente riservato ai sepolcri imperiali o regi già prima del IV sec. si può vedere anche da qualche documento agiografico, come p. es. dagli *acta Thomae* (c. 22, ed. Bonnet p. 135, 13; cf. Mombrit. II 608, 31) dove il re Gundaforo vuol seppellito Gad in *labro purpureo* (il gr. ἐν πολυτίμοις πορφύραις). Suetonio (*Nero* 50) descrivendo il sepolcreto dei Domizî, nel quale vennero deposte le ceneri di Nerone, nota: *in eo monimento solium porphyretici marmoris, superstante Lunensi ara, circumseptum est lapide Thasio.* Ma il *solium* non pare che potesse contenere i resti di Nerone, il quale venne cremato (*funeratus est,* Suet. l. c.).

[2] Nicol. Mesarites 39 ap. Heisenberg II 82, 11; *lib. de cerim.* I 642, 8 Bonn.

[3] *Lib. de cerim.* I 642, 9. Nell'indice ed. dal Du Cange *Cpolis christiana* IV 109 è soltanto parola dell'arca, similmente porfiretica, di Teodosio II (cf. *de sepulcris imp. Cpolit.* ap Codin. p. 203, 6, 8 Bonn.).

[4] Ambros. l. c. Il Biraghi non esitò a identificare con il *labrum* servito di tomba a Valentiniano II l'urna porfiretica entro cui Angilberto II depose le ossa dei martiri Gervasio e Protasio insieme con quelle di s. Ambrogio (v. de Rossi *Bull. crist.* 1864 p. 17). Ma se in realtà codesta urna misura esternamente, in lunghezza, solo m. 1,40, come si ha negli *Acta apud S. Sedem super indicio de idenditate sacrorum corporum Ambrosii... Gervasii et Protasii* etc., Romae 1873, p. 26, la identificazione va esclusa addirittura. Se misura, ripeto; giacchè, per dire il vero, non si comprende come il Biraghi abbia potuto chiamare « grande » un sarcofago appena capace del corpo di un giovinetto (cf. *Bull. crist.* 1864 p. 8) e il de Rossi annoverarlo fra le urne porfiretiche « di dimensioni gigantesche » (ib. p. 17). Del resto l'arca scoperta dal Biraghi è un sarcofago vero e proprio col suo coperchio a tetto, e non offre menomamente la forma di un *labrum*. Qualcuno mi dice che la salma di Valentiniano, già mezzo decomposta (secondo l'accenno di s. Ambrogio), potrebbe essere stata costretta a capire nell'urna, rannicchiandola. Una salma augusta trattata così e per consiglio e sotto la direzione di un s. Ambrogio! Il quale avrebbe osato di vantare a Teodosio l'angusto vaso come *aptissimum* ad accogliere le *carissimae exuviae!* E s'aggiunga che per compiere quella macabra operazione, sarebbe stato forza togliere la salma

Digitized by Google

più alto silenzio. È lecito peraltro congetturare che non vi mancassero nè variopinti musaici, nè commessi ed intarsî di marmi preziosi, nè artistici candelabri (come nel monumento di Costantino sulla via Nomentana), nè porte di bronzo (quali quelle dell'Ἡρῶιον di Romolo al foro Romano [1]). Comunque, è certo che allo splendore della decorazione non corrispondeva la solidità della fabbrica, la quale, tirata su in fretta, come tutte in genere quelle della nuova metropoli, e forse anche scossa dal terremoto dell'agosto 358 [2], dopo poco più di venti anni minacciava seriamente rovina, con perpetuo spavento sia dei visitatori, sia dei custodi [3].

dal feretro metallico in cui sicuramente riposava! Non c'è da arrestarsi neanche un minuto dinanzi a una ipotesi così infelice. Ma io non stenterei a credere (se tramandatoci da meno torbida fonte) quello che riferisce la *passio s. Victoris*, allorchè pone sulle labbra del martire la profezia: *cum mortuus fuerit (Maximianus) nulla eum capiet sepultura, nisi ei tibiae frangantur* (Mombrit. II 632, 8). Il Tillemont (*M. E.* V 691) vedeva qui accennato il supplizio del crurifragio, ma a torto, essendo di evidenza palmare che si tratta solo del *cadavere* di Massimiano (*cum mortuus fuerit*). Al quale sarebbero state rotte le gambe per farlo entrare nell'arca troppo corta. Nè me ne stupirei, ricordando la triste fine dell'uomo, cui, se Costantino, dopo averlo costretto ad uccidersi, volle concedere, con atto magnanimo, sepoltura regale, ben poterono impunemente mancare di certi riguardi i servi *pollinctores*.

[1] Per i musaici del mausoleo di Costantina mi basterà rimandare a Wilpert *Mosaiken und Malereien* I 272 ss. Uno dei candelabri, al presente nel museo Vaticano, è riprodotto da Fl. Jubaru *Sainte Agnès*, Paris 1907, p. 234 (cf. p. 220 s.). Per la porta di bronzo dell'Ἡρῶιον di Romolo, v. per es. Huelsen *Il foro Romano*, Roma 1905, p. 196 s.

[2] Heisenberg II p. 111.

[3] Socrat. *H. E.* II 38 (Migne 67, 329 B) ὁ οἶκος, ἔνθα ἡ λάρναξ ἐν ᾗ τὸ σῶμα τοῦ βασιλέως Κωνσταντίνου ἀπέκειτο, πτῶμα ἠπείλει. ἦσαν οὖν διὰ τοῦτο οἵ τε εἰσπορευόμενοι καὶ οἱ προσεδρεύοντες καὶ εὐχόμενοι ἐν φόβωι πολλῶι (cf. Zonar. XIII 11, 24 ss. p. 58, 1-11). Il Tillemont reputa codesti προσεδρεύοντες « personnes destinées pour demeurer en cet lieu et pour y prier ». Sarebbero insomma *custodes*, come già tradusse Epifanio Scolastico (anche Eusebio dove descrive l'ἀποστολεῖον *vita Const.* IV 59, p. 141, 23 ricorda τοὺς τοῦ τόπου φρουρούς), i *custodes sepulcri* in senso elevato, cioè *mansionarii*, παραμονάριοι, προσμονάριοι. È probabile; ma possibile è altresì che lo storico abbia voluto soltanto distinguere quelli che entravano e uscivano, i curiosi, e coloro che si intrattenevano a lungo nel monumento per fare

Digitized by Google

Il mausoleo costantiniano era allora abbastanza frequentato, o che Costantino, morto *in albis*, già ricevesse una sorta di culto [1] (più tardi si trovò perfino chi pretese d'aver ricevuto colà grazie e miracoli) [2], o perchè il mausoleo sorgeva in prossimità della basilica frequentatissima degli Apostoli.

Il Crisostomo, magnificando l'assiduo concorso dei fedeli a codesto santuario e alle basiliche dei martiri, gli contrappone la vasta solitudine (πολλὴ ἐρημία) onde ai suoi tempi solevano essere circondate le tombe dei monarchi. Ora, se egli intese le tombe degli antichi imperatori, così in generale, tutto sta bene e starebbe bene anche se egli avesse voluto alludere in particolare alle tombe degli imperatori pagani contemporanei di Costantino. Sugl'inizi del V secolo invero, silenzio e abbandono regnavano intorno all'arca di Diocleziano tuttora illuminata dal sole occiduo (penetrante per l'unico finestrone nel suntuoso mausoleo spalatense), ma certo non più adorna della porpora imperiale [3]. E quanti mai di coloro che percorrevano la via romana saliente da Tarso verso il Tauro, si saranno indugiati a meditare sul sepolcro infame di Massimino Daza, o avranno cercato di penetrare nel funebre recinto che chiudeva

orazione, i devoti (v. Migne loc. cit. nota). A ogni modo non è il caso di pensare, neppure lontanamente, a prendere προσεδρεύοντες nel senso che questo verbo assume talvolta presso i pagani (v. per esempio St. Witkowski *epistulae graecae privatae* [2], Lipsiae 1911, n. 56, 1 p. 101).

[1] V. Dölger *Die Taufe Konstantins und ihre Probleme* p. 447.

[2] Theodoret. *H. E.* I 34, 3, ed. Parmentier p. 90, 11 ss.

[3] Che originariamente il sepolcro di Diocleziano fosse coperto con un *velamen purpureum* lo sappiamo da Ammiano XVI 8, 4, dove riferisce come esso *velamen*, nell'a. 356, venne involato da mani ladre. È forse l'uso di coprire con coltri preziose le tombe imperiali quello che suggerì di decorare nello stesso modo le tombe dei martiri. Gregorio Turonense (per recare, fra cento, un solo esempio che mi viene ridotto a memoria dal passo testè citato d'Ammiano) racconta di un tale che *pallam holosiricam auroque exornatam et gemmis, quae sanctum (Dionysii ep. Parisior.) tegebat sepulchrum, temerario ausu diripuit secumque sustulit* (*in gloria mart.* 71, ed. Krusch p. 535, 26).

Digitized by Google

la tomba dell'Apostata, detestato non meno di Massimino dal popolo già nella grande maggioranza cristiano [1] ?

Senza dubbio, al mausoleo costantiniano, dove si celebrava la santa liturgia, dove, non foss' altro, le ceneri del fondatore erano sempre visitate e onorate, le parole del Crisostomo non sembrano applicabili. E a rigore non lo sono. Ma la frequenza dei curiosi e dei visitatori al sepolcro stesso di Costantino poteva reputarsi una solitudine di fronte alle immense folle entusiastiche, traenti senza intermissione ai santuarî dei martiri.

Per tornare alle vicende del mausoleo, poichè questo edifizio non offriva più alcuna sicurezza, Macedonio, allora vescovo di Costantinopoli, procedette *inconsulto principe* alla rimozione del sarcofago (θήκη), che fece collocare nella vicina chiesa di S. Acacio. Ne nacque una zuffa sanguinosa fra i partigiani di quel vescovo ed i suoî avversarî, i quali sostenevano che il trasporto dell'arca equivaleva a un vero e proprio diseppellimento [2]. Costanzo II, informato dell'acca-

[1] Le tombe degli ultimi due grandi nemici del cristianesimo, erette nel pomerio di Tarso, erano separate soltanto dalla strada, come c'insegna Filostorgio *H. E.* VIII 1 (ed. Bidez p. 104, 8 ss.). Quella di Giuliano può darsi che sia stato un herson-temenos del tipo comune in Asia (cf. E. Cahen in Daremberg-Saglio s. v. *sepulcrum* p. 1227). Certo s. Gregorio Naz. *or.* V 18 lo chiama τέμενος, ναός, τάφος. Donde par lecito dedurre con P. Allard (*Julien* III 295) che quel monumento consistette in un recinto il quale chiudeva in sè un piccol tempio e nel tempio il sarcofago. Tuttavia non è da escludere che s. Gregorio usi qui τέμενος come semplice sinonimo di ναός. Ammiano XXV 10, 5 tocca di lavori d'abbellimento ordinati da Gioviano nel suo passaggio per Tarso *(exornari sepulchrum statuit Iuliani)*, ma non entra in particolari.

[2] Heisenberg osserva (II p. 111 nota 5) che forse gli avversarî di Macedonio non potevano addurre in sostegno della propria sentenza alcuna legge, ma che il tempo posteriore diede loro ragione, un editto dell'a. 386 ordinando: *humatum corpus nemo ad alterum locum transferat* (*cod. Theod.* IX 17, 7). Se non che la traslazione (non autorizzata dai pontefici o dal principe) di un corpo *perpetuae sepulturae traditum*, '*iure Romano semper prohibita fuit*', come ricorda il Godefroy *ad loc.* (v. anche gli autori e i passi citati da Delehaye *Origines du culte des martyrs* pp. 35 nota 1; 61 nota 1). Ciò dovette esser noto pure a Macedonio che

Digitized by Google

duto, montò in furore e diede ordine che l'arca di suo padre fosse restituita alla sua sede [1]. È peraltro da supporre che, prima di effettuare il trasloco, l'Augusto provvedesse al necessario restauro del mausoleo pericolante. Furono tali lavori di consolidamento e forse anche di abbellimento (così almeno io congetturo) quelli che condussero in seguito ad attribuire tutto l'edifizio a Costanzo [2], il cui nome, di certo, si leggeva sulla porta o intorno al tamburo della cupola. I restauri si estesero poi alla basilica degli Apostoli, la quale aveva egualmente sofferto, e furono così importanti, che più tardi, nel 370, parve opportuno di dedicare la basilica stessa una seconda volta [3].

Lasciando ora le ceneri del fondatore di Costantinopoli riposare in pace nel loro sepolcro [4], dove ogni anno ai 21 di maggio verrà

(è lecito ricavarlo dall'opposizione dei suoi avversarî quale viene riassunta da Socrate) tentava giustificare il suo operato dicendo: « Io non ho dissepolto la salma di Costantino, l'ho lasciata intatta nel suo sarcofago; quindi non mi si può accusare d'aver agito contro la legge che condanna come *piaculum* il trarre i cadaveri alla luce del sole » (Paul. *sent.* I 21, 4 *qui corpus perpetuae sepulturae traditum ... nudaverit et solis radiis ostenderit piaculum commisit*). Al che coloro replicavano non proprio a torto: « Ma trasportare il sarcofago d'uno in altro luogo equivale al disotterramento delle reliquie ».

[1] Zonar. XIII 11, 24 ss. [p. 58, 1 ss.] διόπερ ἐξώργιστο ὁ Κωνστάντιος... μετεκόμισε δ'αὖθις τὸ σῶμα τοῦ οἰκείου πατρὸς εἰς τὸν τῶν ἁγίων ἀποστόλων ναόν.

[2] Così il mausoleo di Adriano in Roma, eretto senza alcun dubbio da lui stesso, viene annoverato da Capitolino (*S. H. A.* III 8, 2) fra le opere di Antonino Pio, il quale non fece altro che condurlo a compimento.

[3] V. Heisenberg op. cit. II 111.

[4] Purtroppo non vi riposarono a lungo indisturbate. Nicola Acominato racconta che, per ordine dell'imperatore Alessio III Angelo (1195-1203), tardo imitatore di Erode (v. Ioseph. *A. I.* XVI 7, 1; cf. VII 15, 3), tutte le tombe imperiali di Cpoli furono violate sistematicamente, nulla lasciandosi alle misere spoglie, dalle nude arche infuori (τοὺς λατίνους ... μόνον χιτῶνας [cf. *Iliad.* Γ 563]), ed aggiunge che non si sarebbe portato rispetto neppure alla tomba del grande Costantino, εἰ μὴ φῶρες, φθάσαντες τὸ δόγμα τοῦ βασιλέως, τὴν ἐπιτρέχουσαν διάχρυσον ἀγλαΐαν ἐκλοποφόρησαν (p. 632, 4 ss. ed. Bonn. Cf. *de signis* p. 855, 16). Di certo alla costoro ingordigia non sfuggì

Digitized by Google

a venerarle in gran pompa il suo successore *pro tempore* [1], passiamo per pochi istanti all'antica metropoli dell'impero.

Quantunque il pagano senato di Roma non sentisse una devozione illimitata per Costantino, il quale nell'ultima sua venuta si era finanche rifiutato di salire sul Capitolio [2], e quantunque il popolo male gli perdonasse il trasporto della capitale a Bizanzio, l'uno e l'altro non poterono non restare colpiti profondamente alla nuova inattesa della morte di uno che, a confessione di tutti indistintamente, cristiani e pagani, meritava di essere annoverato fra i più grandi imperatori, fra i più benemeriti dell'Urbe, *quippe cuius armis legibus clementi imperio quasi novatam urbem R. arbitrarentur*, per usare le espressioni di Aur. Vittore (*de caes.* 41, 17). E pertanto non è da stupire che a Roma s'indicesse, per la scomparsa dell'uomo, uno *iustitium* [3], chiudendosi in segno di lutto le terme e i fori, so-

(malgrado le grandi dimensioni ed il grave peso) la cassa d'oro, seppure Costantino, simile anche in ciò ad Alessandro M. (v. Strab. XVII 1, 8 p. 794), non aveva di già trovato, fra i suoi successori, chi s'era data premura di alleggerirlo di quell'inutile lusso. A proposito dei violatori di tombe, numerosissimi allora ed audacissimi in oriente come in occidente, va ricordato quel luogo in cui s. Giovanni Crisostomo afferma che codesti malfattori involerebbero ai morti perfino le arche, se le si fabbricassero d'oro anzi che di semplice pietra (εἴ γε καὶ ταύτην [τὴν θήκην]... ἀφέντες ἀπὸ λίθου κατασκευάζειν αὐτήν, ἐχαλκεύσαμεν ἀπὸ χρυσοῦ, καὶ ταύτην ἂν ἀπωλέσαμεν, *in epist. ad Cor.* Rom. 35, 6 ap. M. 61, 305). Per impedire la spogliazione delle salme si usava, tra l'altro, di tagliuzzare i ricchi tessuti in cui quelle erano involte, impiastricciandoli di aromi (Ioh. Chrysost. *in Ioh.* hom. 85 [al. 84], 5 ap. M. 59, 465 πολλοὶ γοῦν, ἵνα μὴ τοῦτο γένηται, τὰς λεπτὰς ἐκείνας ὀθόνας διατεμόντες καὶ πολλῶν τῶν ἀρωμάτων ἐμπλήσαντες... οὕτω τῇ γῇ παραδεδώκασι).

[1] V. Du Cange *Constantinopolis christiana* III 108. Quando avesse origine questa cerimonia anniversaria non sappiamo di sicuro; probabilmente è assai antica.

[2] Zosim. II 29, 5 (ed. Mendelssohn p. 86, 17 ss). τῆς δὲ πατρίου καταλαβούσης ἑορτῆς, καθ' ἣν ἀνάγκη τὸ στρατόπεδον ἦν ἰέναι ἐς τὸ Καπετώλιον, ἄνοδον ὀνειδίζων ἀναιδῆ καὶ τῆς ἱερᾶς ἁγιστείας ἀποστατήσας, εἰς μῖσος τὴν γερουσίαν καὶ τὸν δῆμον ἀνέστησεν. Sui sentimenti dell'aristocrazia romana verso Costantino v. Batiffol *La paix constantinienne* p. 355 s.

[3] Cf. E. Cuq in Daremberg-Saglio s. v. *funus* p. 1407 j.

Digitized by Google

spendendosi ogni sorta d'affari e di spettacoli [1]. E possiamo credere ad Eusebio quando, d'accordo con Aurelio Vittore, afferma che i Romani reclamarono ad alte grida l'augusta salma [2]. Fra i più desiderosi d'averla furono, sicuramente, i cristiani; e a ragione. Perchè, in qual luogo il fondatore dell'impero cristiano avrebbe potuto dormire l'ultimo sonno meglio che in Roma, campo del suo primo trionfo sopra il paganesimo, presso la madre santa, presso i gloriosi trofei dei principi degli Apostoli e dei martiri, là dove egli si era dimostrato verso la chiesa di una munificenza non superata nè in Gerusalemme nè nella stessa Costantinopoli? [3] Ma il desiderio dei Romani dovette infrangersi contro la volontà del defunto.

Non per questo il senato si astenne da grandi manifestazioni d'onore. E per prima cosa annoverò il cristiano imperatore fra i *divi* (Eutrop. *brev.* X 8, 3 *inter divos meruit referri*), forse ancora con la tradizionale cerimonia descritta da Cassio Dione e da Erodiano. È noto che a tale cerimonia venne sostituita nel IV secolo altra più semplice e di carattere meramente civile, come rilevarono l'Eckhel [4] e il de Rossi [5]. Ma che la sostituzione sia stata fatta in Roma già alla morte di Costantino, quando il senato era pagano, tenacemente pagana la maggior parte dell'aristocrazia, non mi sembra cosa del tutto incontrovertibile. È vero che mentre l'apoteosi di Costanzo I si vede figurata sui nummi alla solita antica maniera, e cioè con un alto e sontuoso rogo, questo non occorre mai nelle monete alludenti alla *consecratio* di Costantino. Esse tuttavia ci

[1] Eus. *vita Const.* IV 69, 1 (p. 146, 11 ss.). Ciò è riferito (per non so quale svista) a Costantinopoli da mons. Batiffol *La paix const.* p. 396.

[2] Eus. l. c. 2 (p. 146, 24) βοαῖς τ' ἐχρῶντο ἱκετηρίαις τὸ σκῆνος τοῦ σφῶν βασιλέως παρ' αὐτοῖς κομίζεσθαι καὶ τῇ βασιλίδι πόλει κατατίθεσθαι ποτνιώμενοι. Aur. Vict. *de caes.* 41, 17 *funus relatum in urbem sui nominis: quod sane p. R. aegerrime tulit* etc.

[3] V. Batiffol op. cit. p. 356 ss.

[4] *Doctrina nummorum* VIII 473.

[5] *Inscriptiones christianae urbis Romae* I 338. Del medesimo avviso è Beurlier *Culte impérial* p. 289.

Digitized by Google

presentano da una parte la testa dell'imperatore velata paganamente, dall'altra lui in piedi su di una quadriga tratta di corsa verso il cielo stellato, dal quale si protende la Mano divina. Ora, se è giusto riconoscere in codesta scena una influenza della rappresentazione cristiana di Elia rapito al cielo [1], bisogna pure confessare che essa non solo non offre nulla che potesse offendere occhi pagani, ma rievoca abbastanza chiaramente la cerimonia dell'apoteosi nella sua forma tradizionale. Dione riferisce (e i nummi confermano le sue parole) che in cima alla pira di Pertinace fu collocato il suo carro [2]. E un carro a due od a quattro cavalli sormonta, nelle monete [3], i roghi di Antonino P., di Settimio Severo, di Caracalla, di Salonino, di Nigriniano. Perfino in vetta alla pira di Costanzo Cloro [4] sta il defunto ritto in una quadriga, con lo scudiscio in pugno, come si rappresentava il Sole. Perciò appunto il panegirista di Costantino [5] fingeva Costanzo volante al cielo, non in groppa alla solita aquila lasciata libera di tra le vampe del rogo [6], nè, come sognò l'imperatore Severo [7], in un carro tratto da

[1] Wilpert *Pitture delle catacombe romane* p. 385 s.

[2] Dio. LXXIV 5, 3 ἐπ' αὐτῆς τῆς ἄκρας (πυρᾶς) ἅρμα ἐπίχρυσον ὅπερ ὁ Περτίναξ ἤλαυνεν. Cf. Cohen *Description* etc. III, 1883, p. 391 n. 11; Daremberg-Saglio s. v. *Apotheosis* p. 325 fig. 388.

[3] Che sono citate in Beurlier *Culte impérial* p. 65.

[4] Vedi J. Maurice *Numismatique constantinienne* I tav. XXII 8 (cf. p. 383).

[5] *Paneg. lat.* VII 14, 3 (ed. Baehrens [2] p. 231, 11 ss.).

[6] Come riferiscono Dione (LVI 42, 3; LXXIV 5, 5) ed Erodiano (IV 2, 11) e come numerose monete ci rappresentano Sabina, Antonino, Faustina sen. e Faustina giun., Giulia Mesa, Mariniana (v. Beurlier op. cit p. 68: cf. p. 66 ss. e Cumont *L'aigle funéraire* in *Revue de l'hist. des religions* 62, 2, 1910, p. 128; C. Pascal *Gli uccelli simbolici e le anime umane* in *Atene e Roma* 1912 col. 155 s.). Dove s. Ambrogio, rivolgendo la parola al morto Valentiniano II, esclama: *videre... videor te tamquam de corpore recedentem et sicut solem adpropinquantem Deo et rapido volatu, sicut aquilam, quae terrena sunt relinquentem* (*de ob. Val.* 64), non parrebbe egli essersi ricordato del simbolo classico e forse anche della cerimonia della *consecratio*?

[7] *S. H. A.* X 22, 1.

Digitized by Google

aquile, sì bene nel carro stesso del Sole: *o felix... dive Constanti, quem curru [et] paene conspicuo... Sol ipse invecturus caelo excepit!* In quanto alla mano che sporge dalle nubi in atto di accogliere il morto, essa potè benissimo rappresentare ai pagani la destra del *summus deus*, di Giove. *Vere... illi (Constantino) superum templa patuerunt*, esclama un panegirista, *receptusque est consessu caelitum, Iove ipso dexteram porrigente* [1].

Sappiamo ancora da Eusebio che vennero poste in circolazione per Roma immagini a colori, nelle quali Costantino era effigiato ἐν αἰθερίωι διατριβῆι, non molto diversamente da Augusto (è lecito supporre) nel notissimo nummo. Di qui sarebbe arrischiato dedurre, come altri fece, che la *consecratio* di Costantino consistette soltanto nel proporre *nescio quo ritu* codesta immagine alla venerazione dei Romani. Immagini simili erano state poste in vendita ogni qual volta il senato Romano aveva celebrato l'apoteosi di un imperatore [2], tanto più che esse ricorrono sulle monete fin dai primi tempi dell'impero. In secondo luogo, se per solito si può prestar fede a quello che il vescovo di Cesarea afferma, rade volte invece è permesso argomentare dal suo silenzio, specie nella *vita Constantini*, dove si tacciono molte cose che senza alcun dubbio erano a sua conoscenza. Potrebbe darsi pertanto che della cerimonia della

[1] *Paneg. lat.* VI 7, 3 (ed. Baehrens[2] p. 206, 3 ss.). Che il simbolo della mano sia stato adottato anche dall'arte pagana non può ricavarsi da quel frammento di Eunapio (*exc. de sent.* 78 ap. Müller *F. H. G.* IV 49) in cui si legge come un *praefectus urbis*, persiano di origine, fece dipingere una battaglia dei Romani contro i barbari, figurandovi una mano sporgente dalle nubi (χειρὸς ὡς ἂν ἐκ νεφῶν προτεινομένης) con la scritta Θεοῦ χειρ ἐλαύνουσα τοὺς βαρβάρους. Infatti è probabile che quel prefetto togliesse l'idea (tanto strana agli occhi di Eunapio) della Mano divina da qualche rappresentazione biblica (ricorda p. es. la sconfitta dei cinque re nel musaico Liberiano). Anzi il disprezzo che l'irreconciliabile nemico del cristianesimo mostra per il prefetto e per l'opera induce a credere ch'egli tenesse per cristiani l'ordinatore e l'esecutore.

[2] E sono esse, suppongo, che si appendevano a capo dei letti. V. Lamprid. (*S. H. A.* XVIII 13, 2) *tabula Traiani imperatoris, quae geniali lecto patris (Alexandri) inminebat... in lectum eius decidit.*

Digitized by Google

consecratio egli non abbia fatto cenno, come di cosa troppo repugnante al senso cristiano; mentre non ebbe nessuna difficoltà di parlare delle immagini, le quali, benchè eseguite da mani pagane e con intendimento pagano, si prestavano nondimeno ad essere interpretate anche in senso cristiano.

Questa tolleranza di Eusebio per le immagini alludenti alla *consecratio* può servire a spiegare l'atteggiamento che in seguito prese la maggioranza dei fedeli verso quella cerimonia; cerimonia, del resto, la quale aveva acquistato ormai un carattere puramente civile. Un imperatore *consecratus, in caelum receptus* era per i cristiani quanto dire salito in cielo fra i beati, come agli occhi dello storico ecclesiastico l'effigie di Costantino troneggiante in cielo, col capo cinto di corona radiata e forse anche di stelle, con l'*hasta pura* in mano, rappresentava l'anima di lui nella gloria del paradiso. E la cosa si comprende senza difficoltà quando il defunto era un Costantino morto *in albis* dopo aver bene meritato della Chiesa concedendole la libertà, restituendole i beni confiscati e moltiplicandoglieli, riconoscendo l'immunità del clero, schiacciando il mostro dell'idolatria etc., o quando il defunto era un Teodosio il Grande, del quale perfino un s. Ambrogio non si peritava di asserire, in mezzo al popolo cristiano accalcato intorno alla bara: *manet in lumine Theodosius et sanctorum coetibus gloriatur* [1]. Nè a un grandissimo numero di cristiani potè repugnare di chiamar *divo* lo stesso Costanzo II, malgrado il favore mostrato agli ariani, malgrado le crudeltà e le violenze usate contro i seguaci della dottrina ortodossa. Già egli passò di vita poco dopo ricevuto il battesimo, sia pure da mano ariana. Poi è da notare che quando l'Apostata, salito sul trono, diede opera a ravvivare l'idolatria, il popolo cristiano, sopra tutto in Oriente, prese a rimpiangere cordialmente il suo predecessore, dimenticandone o attenuandone i vizî e gli errori. In confronto dell'ispido adoratore dei demonî, spesso occupato a

[1] *De ob. Theod.* 39.

Digitized by Google

scannare vittime con le proprie mani [1], come un beccaio od un cuoco qualsiasi, la figura presso che ieratica di Costanzo maestosamente prostrata dinanzi agli altari del vero Dio, nelle magnifiche basiliche edificate a proprie spese (così scrive egregiamente P. Allard) [2] dovette riaffacciarsi alla mente dei fedeli ben migliore della realtà. Quindi è che S. Gregorio Nazianzeno in uno di quei suoi terribili discorsi, vere colonne (com'egli le chiama) rizzate a perpetua infamia di Giuliano l'Apostata, fa del costui antecessore, Costanzo, un ritratto che pecca certo, e non lievemente, per eccesso d'indulgenza. Dove, non solo egli tende a riversare tutta la responsabilità delle colpe e degli errori di lui sul capo dei cattivi consiglieri, ma va poco lungi dal presentarcelo addirittura come un santo, riportando una voce popolare, secondo la quale, mentre l'augusto corpo diretto a Costantinopoli valicava il monte Tauro, si sarebbe inteso per l'aria un misterioso concento di voci angeliche. Del resto alla morte di Costanzo la *consecratio* aveva già compiuto la sua evoluzione, mutando intieramente carattere e forma. Allora *divus*, aggiunto al nome di un imperatore, equivaleva su per giù a *defunto*. Se così non fosse, non troveremmo fregiato di quel titolo, in qualche iscrizione cristiana, lo stesso Apostata [3].

[1] È assai verisimile che dove il Nisseno (?) nell'orazione *de s. Theodoro* mette sulle labbra del martire le parole ἔστι... ὅτε (οἱ βασιλεῖς) καὶ μιαρῶι βωμῶι πλησιάζοντες ἀντὶ βασιλέων γίνονται μάγειροι, ὄρνεις θύοντες καὶ βοσκημάτων ἀθλίων σπλάγχνα διερευνώμενοι καὶ τῶι λύθρωι τοῦ αἵματος ὡς χρεωπῶλοί τινες τὴν ἐσθῆτα μολύνοντες, alluda in particolare a Giuliano. Del quale invero si sa che amava immolare le vittime da sè stesso e che perciò *victimarius pro sacricola dicebatur* (Amm. XXII 14); cf. Liban. *or.* 12, 81, ed. Foerster II 38, 10 ss. αὐτουργεῖ... καὶ μάχαιραν δέχεται καὶ ὄρνις ἀνέρρηξε καὶ ἔνδον οὐκ ἠγνόησε καὶ τούτων πίστις οἱ δάκτυλοι τῶν ἐκεῖθεν τεκμηρίων γέμοντες); mentre gli altri imperatori erano stati soliti assistere ai sacrifizî da lungi, seduti in trono, senza immischiarsene nè punto nè poco (cf. Liban. l. c. 8 e Allard *Julien* II 213 ss.). L'allusione a Giuliano, se non è un argomento in favore dell'autenticità del discorso, sembra per lo meno provare che questo non fu scritto molto tempo dopo la morte dell'Apostata.

[2] *Julien l'apostat* III 160.

[3] V. de Rossi *Inscr. christ.* I 90 n. 164.

Digitized by Google

E mi rifaccio al funere di Costantino, per concludere questa mia non breve esposizione. La descrizione di quel funere, che dobbiamo in modo speciale ad Eusebio e che nelle precedenti pagine ho cercato di illustrare il più largamente ed il più esattamente che per me si potesse, è in realtà, come la definisce mons. Batiffol, « une curieuse évocation du monde composite que la conversion de Constantin avait formé et au milieu duquel il mourait » [1]. Alla morte di Costantino si trattò per la prima volta di rendere gli onori funebri a un imperatore cristiano. Ma non tutti erano cristiani coloro cui spettava di fissare codesti onori, coloro che dovevano parteciparvi, e tutti andavano d'accordo nel voler che la salma fosse circondata da quella magnificenza militare che aveva accompagnato al sepolcro gli altri imperatori. Sembra perciò che si stabilisse, d'intesa con il clero, di dividere le esequie in due parti, ben distinte, la prima esclusivamente civile e militare, la seconda esclusivamente religiosa. Per quella si conservò il cerimoniale già in uso, sopprimendosi solo quanto vi sapeva di pagano o, per esser più esatti, quanto offendeva gravemente il senso cristiano. La funzione religiosa poi, benchè straordinaria per l'immenso concorso del popolo fedele, per la quantità dei ceri etc., nulla ebbe di aulico: non v'intervenne ufficialmente nè la corte nè l'esercito. Nei tempi posteriori, la separazione tra cerimonia militare e funerale religioso, naturalmente scomparve: la Chiesa ebbe parte ufficiale alla esposizione e al trasporto, la corte assistette ufficialmente agli uffici divini in suffragio dell'imperatore morto.

Roma, luglio-agosto 1915.

P. Franchi de' Cavalieri.

[1] La *paix const.* p. 396.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Notes sur une famille florentine établie en France au XIV^e^ siècle, par LÉON MIROT (pl. I) 3

Les légendes de l'Alta Semita, par L. DUCHESNE 27

Le recenti esplorazioni nel cimitero di S. Ciriaco al VII° miglio della via Ostiense, par F. FORNARI (pl. II) 57

La diplomatie d'Anne de Bretagne — Documents inédits (1490), par B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ 73

L'église Saint-Malo de Rome (San-Macuto), par B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ 85

La politique du Saint-Siège et l'élection de Pologne (1572-1573), par P. DE CENIVAL 109

I funerali ed il sepolcro di Costantino Magno, par P. FRANCHI DE' CAVALIERI 205

Planches hors texte: I. Quittance de Jean du Cigne aux Capitouls de Toulouse. — II. Pianta generale degli scavi al VII° miglio della via Ostiense.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 0000 123 986 931

Digitized by Google